This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 2044 103 159 638

54
7

ÉTUDE

SUR

L'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

DE L'EUROPE

DEUXIÈME PARTIE

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en mai 1885.

PARIS. — TYPOGRAPHIE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

192
C° 5-4/7

ÉTUDE

SUR

L'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

DE L'EUROPE

PAR

LE COMTE DE BARRAL

ANCIEN SECRÉTAIRE D'AMBASSADE

DEUXIÈME PARTIE

1789 — 1815

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1885

Tous droits réservés

ÉTUDE

SUR

L'HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE L'EUROPE

DEUXIÈME PARTIE

DE 1789 A 1815

CHAPITRE PREMIER

ÉTAT DE L'EUROPE EN 1789

Le traité de Versailles, qui consacra en 1783 l'indépendance des États-Unis, fut le dernier acte de la politique internationale sur lequel la Révolution française n'exerça aucune influence. Plusieurs guerres, plusieurs conflits diplomatiques furent encore provoqués depuis, par des intérêts purement dynastiques et étrangers à nos dissensions intestines; mais l'inquiétude inspirée à toutes les monarchies par les principes de notre révolution, contribua singulièrement à aplanir les difficultés, à hâter les dénoûments et à faire

oublier les rivalités et les haines. A partir de 1789, la France devint l'ennemi commun, et sa propagande révolutionnaire le seul danger.

Et pourtant, à la fin du règne de Louis XVI, les embarras financiers, les troubles intérieurs, les essais de réforme, dans lesquels s'épuisait notre infortuné pays, avaient fait tomber la France si bas dans l'estime de l'Europe, qu'on s'était accoutumé à ne plus compter avec elle. L'intervention anglo-prussienne aux Pays-Bas en 1789, les guerres du Nord et de l'Orient en 1790 prouvent l'effacement auquel elle était réduite.

Jamais en effet l'Angleterre et la Prusse n'eussent osé intervenir militairement en Hollande pour rétablir l'autorité du stathouder, malgré la protection accordée par la France au parti des patriotes, si elles n'avaient été exactement renseignées sur la pénurie de notre trésor, sur les discussions de nos ministres avec l'assemblée des notables, sur les soulèvements de nos provinces, la disette des grains, la guerre des farines et toute cette effrayante désorganisation politique, administrative et sociale, qui fut par toute la France comme le prélude de la Révolution. Tant que le gouvernement de Louis XVI avait conservé une apparence de force et d'énergie, les stathoudériens soutenus par l'Angleterre avaient plié devant les patriotes, sans

que le roi Georges eût osé protester et sans que le roi de Prusse eût paru s'inquiéter un seul instant de la situation amoindrie qui était faite à sa nièce, la princesse d'Orange. Le stathouder eut beau se retirer dans son château du Loo, invoquant la protection des cours de Londres et de Berlin, toutes deux restèrent sourdes à son appel, contenues qu'elles étaient par l'attitude résolue de la France. — Cette dernière avait pris ouvertement parti pour les patriotes contre les stathoudériens, et conclu avec les États de Hollande l'alliance de Fontainebleau. En vertu de cette convention négociée par le marquis de La Vauguyon, un camp militaire avait été organisé à Givet, le marquis de Bouillé désigné pour commander le corps expéditionnaire, en cas de guerre, et, chose vraiment extraordinaire, à la veille de la banqueroute, à laquelle nous courions, des fonds suffisants avaient été mis de côté pour faire face aux éventualités d'une grande campagne. Malheureusement à l'énergique Calonne succéda bientôt l'incapable Loménie de Brienne. Le maréchal de Ségur quitta le ministère pour une question d'étiquette, lorsque la barrette de cardinal eut donné à l'archevêque de Toulouse la première place au conseil du Roi [1]. Le camp de Givet se

[1] En tant qu'archevêque, M. de Brienne passait après M. de Ségur, chez

désorganisa; les fonds péniblement amassés furent dissipés, et l'attention du Roi fut distraite par les réclamations de M. de La Fayette et des notables. Aussitôt la Grande-Bretagne et la Prusse, changeant de conduite, envahirent les Pays-Bas, soumirent les États, bannirent les principaux chefs du parti des patriotes et obligèrent notre nouveau ministre politique, M. de Montmorin, à déclarer dans une note officielle que le gouvernement français « ne conservait aucune vue hostile relativement à ce qui s'était passé en Hollande ». — Joseph II en l'apprenant s'écria, dit-on : « La France vient de tomber, je doute qu'elle se relève jamais [1]. »

Ce monarque ne tarda pas d'ailleurs à prouver que tel était bien son avis, lorsqu'il entama, peu après, des négociations avec l'impératrice Catherine à l'effet de démembrer la Turquie, alliée et protégée de la France; lorsqu'en échange de la Moldavie et de la Valachie, il consentit à abandonner aux Russes une partie de la Suède, cette autre cliente séculaire de nos rois; lorsqu'il promit enfin de fermer les yeux

qui se réunissait le conseil; en devenant cardinal, il prit le pas sur les maréchaux de France, et prétendit réunir les ministres en son hôtel. M. de Ségur préféra quitter le ministère, plutôt que d'y conserver une situation secondaire.

[1] Cf. *Histoire diplomatique de l'Europe*, par M. François de Bourgoing, 2e partie, t. I, Introduction.

sur les agissements moscovites en Pologne, malgré l'intérêt que la cour de Versailles portait à cette infortunée république. Une triple guerre fut la conséquence forcée de cette soudaine intimité entre les cours de Vienne et de Pétersbourg : les deux alliées entrèrent en lutte la même année avec la Suède, la Pologne et l'empire ottoman. De plus, une rupture devint imminente avec la Prusse, à cause de la protection accordée alors par Frédéric-Guillaume à Stanislas-Auguste [1].

En d'autres temps, la France eût été tout naturellement désignée pour servir de médiatrice entre ces diverses puissances, qui toutes étaient plus ou moins dans son alliance ou sous son patronage; mais désormais les remontrances de notre royauté expirante n'effrayaient plus personne, ses conseils n'étaient plus écoutés. La France royale était tombée, comme l'avait dit Joseph II; mais une France nouvelle allait s'élever sur les débris de l'ancienne, France révolutionnaire, démagogique et sanglante, dont les excès allaient faire frissonner d'horreur, dont les idées subversives allaient scandaliser toutes les cours et les réunir dans une même croisade contre nous, mais dont les glo-

[1] Voir le chapitre suivant et aussi la dernière partie de notre *Étude sur l'histoire diplomatique de l'Europe de* 1618 *à* 1791.

rieuses victoires devaient donner un éclatant démenti au mot de l'Empereur d'Allemagne. — Aussi verrons-nous aux premières nouvelles des innovations constitutionnelles, de l'abolition des priviléges, de la destruction de la noblesse, de la spoliation du clergé, de l'amoindrissement de l'autorité jadis illimitée de nos rois, toutes les vieilles rancunes faire place à un commun effroi. Car Louis XVI ne sera pas seul visé : tous les souverains au contraire pourront reconnaître dans les déclamations de nos tribuns et les principes de nos assemblées des menaces directes contre leur autorité séculaire et quasi divine. Aussi les verrons-nous s'allier pour la défense de leurs propres priviléges et chercher à consolider leur pouvoir en relevant celui du roi de France : Gustave de Suède s'arrêtera soudain dans sa marche sur Pétersbourg, pour proposer à Catherine de se liguer avec elle contre les révolutionnaires français. Léopold II, préoccupé de la situation des princes possessionnés en Alsace, des dangers auxquels sera exposée sa sœur, et plus encore de la contagion des idées révolutionnaires pour ses provinces belges, signera précipitamment la paix avec le Sultan pour ramener sur le Rhin ses troupes occupées aux rives du Danube. Catherine elle-même cédera un instant à la peur et ajournera le

démembrement de la Turquie, mais elle ne tardera pas à reprendre son sang-froid et ne pensera bientôt plus qu'à tirer parti de l'affolement général pour augmenter sa puissance et agrandir son empire. Elle comprendra vite que son peuple est trop barbare, trop oriental pour saisir les théories de la Révolution, et, rassurée par cette intime conviction, elle cherchera uniquement le moyen de se faire payer sa neutralité ou de vendre son concours. Égoïste calcul qui réussira à souhait, car la Pologne sera jetée en pâture à sa froide ambition. Elle servira également à rapprocher la Prusse de l'Autriche, et un second démembrement de cet infortuné pays deviendra l'une des clauses du traité de Reichenbach et le honteux corollaire de la déclaration de Pilnitz [1].

Aussi la période que nous avons parcourue dans notre précédent volume, et celle dont nous entreprenons ici l'étude, sont-elles entièrement différentes. La phase nouvelle est bien tranchée; elle a son caractère propre bien distinct. — Au lieu des rivalités séculaires des maisons de Hanovre et de Bourbon, de Brandebourg et d'Autriche, nous allons voir l'union de toutes les familles souveraines contre leur ennemi

[1] Cf. chapitres II et III du présent volume.

commun, l'esprit révolutionnaire. — *Guerre aux châteaux, paix aux chaumières,* sera le mot d'ordre des armées françaises; elles iront à la mort en chantant la *Marseillaise,* cette profession de haine contre les royautés; elles vomiront l'injure contre leurs ennemis, *ces hordes d'esclaves, de traîtres, de rois conjurés.* — Eux lutteront pour le principe d'autorité menacé, pour l'ordre social et pour la tradition. Autriche, Angleterre, Prusse, Russie, Savoie, Espagne, toutes les monarchies, en un mot, prendront la Révolution corps à corps et continueront jusqu'en 1815 cette lutte de géants, sans parvenir à l'étouffer complétement. La France identifiée, hélas! avec l'idée révolutionnaire, sous ses phases diverses de Royauté constitutionnelle, de République et d'Empire, aura à lutter seule contre l'Europe entière, et étonnera le monde par la sauvage énergie qu'elle déploiera pour la défense de sa cause.

Avant d'entrer dans le détail de ces luttes prodigieuses, cherchons à nous rendre compte de la situation politique, financière et militaire des principaux ennemis que la France devra combattre. Le plus redoutable d'entre eux sera sans contredit l'Angleterre: commençons donc par cette puissance notre examen de l'Europe en 1789.

Le royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande venait de terminer, quelques années auparavant, la troisième guerre que ses intérêts commerciaux et maritimes lui avaient fait entreprendre contre la France. La première, celle de la succession d'Autriche, avait, au point de vue colonial, laissé les deux puissances à peu près dans le *statu quo ante bellum*, mais avait infligé à la marine française des pertes dont elle devait se ressentir; la seconde, la guerre de Sept ans, avait valu à l'Angleterre de nombreuses et importantes acquisitions en Amérique et aux Indes; mais elle était sortie de la dernière lutte affaiblie par l'affranchissement des États-Unis, œuvre de sa rivale, et humiliée par le traité de Versailles. Aussi l'orgueil britannique avait-il besoin d'être vengé, et l'idée d'une revanche était-elle devenue la pensée favorite des ministres anglais depuis 1783.

Pareille revanche n'était pas chose facile avec des coffres vides et dans l'état d'isolement où se trouvait l'Angleterre. La dernière guerre l'avait mise, en effet, en dehors du système européen : ses prétentions d'omnipotence maritime l'avaient brouillée avec la Hollande, tandis qu'elles forçaient les puissances navales de second ordre à se réunir contre elle en une ligue de neutralité armée. — Seule des signataires de cette

ligue, la Russie lui avait témoigné depuis 1783 un peu de sympathie, mais ces bonnes dispositions avaient été de courte durée, et la cour de Pétersbourg, cajolée par celle de Vienne, n'avait pas tardé à entrer dans le système austro-français. Car l'alliance autrichienne, contractée en vue du *projet grec*, entraînait nécessairement de bons rapports avec la France, dont l'Autriche était, depuis le ministère du cardinal de Bernis, l'intime, sinon fidèle alliée[1]. L'administration du duc de Choiseul et le mariage du Dauphin avec l'archiduchesse Marie-Antoinette n'avaient fait que resserrer plus encore cette étroite union. L'Espagne, toute meurtrie des coups que les flottes anglaises avaient portés à sa marine, à son commerce et à son empire colonial, demeurait, elle aussi, fidèle à la France et au *pacte de famille*. La Prusse, affaiblie par les efforts démesurés qu'elle avait dû faire pour sortir victorieuse de la guerre de Sept ans, ne songeait qu'à panser ses plaies, à réorganiser son armée, à refaire ses finances, et repoussait systématiquement toute offre d'alliance d'où qu'elle vînt. Frédéric II, rassasié de triomphes et fatigué de gloire, n'aspirait qu'au repos et voulait la paix à tout prix. La Suède, la

[1] Cf. notre *Étude sur l'histoire diplomatique de l'Europe de* 1648 *à* 1791, 3e partie, ch. v.

Turquie, la Pologne, enfin, restaient les clientes et les protégées de la France. Bref, l'Angleterre demeurait isolée en Europe. Elle avait d'ailleurs fort à faire chez elle avec le désarroi de ses partis parlementaires, le procès de Warren-Hastings, le bill de réforme de l'Inde et le déficit de ses budgets. Aussi les trois années qui suivirent la paix de Versailles et la formation du cabinet Pitt furent-elles exclusivement employées à des réformes intérieures; mais dès que ce ministre fut parvenu en 1786 à tirer sa patrie de l'isolement diplomatique auquel l'avait réduite la dernière guerre, les choses changèrent de face. La Grande-Bretagne reprit rapidement sa place dans le concert des nations et ne tarda même pas à devenir l'arbitre de l'Europe.

William Pitt n'avait que vingt-cinq ans lorsqu'il prit les rênes du gouvernement le 8 décembre 1783. Deuxième fils de l'illustre lord Chatham, il était né dans le comté de Kent en 1759 et avait fait partie de la maison des communes dès l'année 1781. Il s'y fit remarquer par sa brillante opposition aux mesures proposées à l'égard de l'Inde et des colonies révoltées d'Amérique par le cabinet tory de lord North; plus tard, il soutint celui que présidait le marquis de Rockingham, et dont faisait partie son futur rival, le jeune et déjà illustre Fox. — Ce cabinet de fusion ne dura pas longtemps :

Rockingham mourut peu de temps après sa formation, et le comte de Shelbourne fut appelé à le remplacer. Ce choix froissa les collègues whigs du comte, qui était tory; tous se croyaient plus dignes que lui de présider le conseil. Fox, Burke, Cavendish donnèrent leur démission, et l'ancien cabinet Rockingham se désorganisa complétement. Lord Shelbourne dut en constituer un autre. Il y fit entrer, comme dans le précédent, à la fois des whigs et des tories, composant avec les modérés des deux camps un parti ministériel assez nombreux, mais qui se trouva manquer d'homogénéité. Pitt, que son esprit autoritaire rapprochait déjà des tories, fit partie de ce groupe mixte et accepta même le portefeuille de chancelier de l'Échiquier. Le cabinet Shelbourne eut l'ingrate mission de conclure la paix de Versailles, et, eu égard aux circonstances, s'en tira sans déshonneur. Malheureusement pour lui, les ultra-tories, conduits par lord North, et les ultra-whigs, dirigés par Fox, formèrent une *coalition*, qui fut fatale au ministère. Shelbourne mis en minorité dans les deux Chambres dut donner sa démission, Pitt imita son exemple, Fox fut chargé de former un nouveau cabinet, et il le composa de tories ardents et de whigs avancés. La présidence en fut déférée au duc de Portland. Fox et North se réservèrent les deux

secrétaireries d'État des affaires étrangères et de l'intérieur. Le Roi n'aimait pas les whigs, surtout pas des whigs aussi exaltés que ceux dont Fox venait de s'entourer, et il saisit la première occasion venue pour renvoyer ses nouveaux ministres. Le rejet du bill indien lui en fournit le prétexte le 8 décembre 1783.

Le cabinet avait présenté, en effet, au Parlement un projet de réorganisation du gouvernement de l'Inde, qui donnait à la Chambre des communes, et non à la couronne, le droit de nommer les futurs administrateurs de cette riche colonie. Or, M. Fox était l'idole de la Chambre basse : le futur chef du gouvernement de l'Inde était désigné d'avance. L'opposition put dire avec raison que l'on voulait créer un empire dans l'empire, *imperium in imperio,* et lord Thurlowe eut le droit de s'écrier dans la Chambre haute : « Voter ce projet de loi serait arracher la couronne de la tête de Sa Majesté pour la placer sur la tête de M. Fox. » — Tel était aussi l'avis du Roi, qui déclara énergiquement qu'il se retirerait dans son électorat de Hanovre, plutôt que de sanctionner une pareille loi. — Les lords évitèrent à leur souverain une si fâcheuse extrémité et rejetèrent, par huit voix de majorité, le projet de M. Fox, que la Chambre des communes avait voté à la presque unanimité de ses suffrages. — Le

Roi demanda au duc de Portland et à ses collègues leur démission et chargea William Pitt de la composition d'un nouveau cabinet. Tout autre eût reculé devant une tâche aussi difficile que celle de former un ministère, au lendemain d'un coup d'État du Roi, en dehors non-seulement de la majorité de la maison des communes, mais on peut presque dire de la totalité de cette Chambre, et cela, avec une problématique majorité de quelques voix seulement dans la Chambre haute. Pitt n'en accepta pas moins la mission qui lui était confiée, et il choisit pour collaborateurs lord Sydney, le marquis de Carmarthen, lord Thurlowe, le duc de Rutland, le comte Gower, le duc de Richmond, lord Howe et M. Dundas. Tous, excepté ce dernier, faisaient partie de la maison des lords; aussi le ministère eut-il la majorité dans la Chambre haute; mais les représentants des communes, irrités du renvoi de Fox, reformèrent la coalition qui avait renversé le comte de Shelbourne peu de mois auparavant, et mirent en minorité le nouveau gouvernement. Loin de se décourager, Pitt comprit que l'opinion publique lui serait favorable en dernier ressort, et qu'il finirait par triompher, avec l'appui du Roi et des lords. Aussi accepta-t-il bravement la lutte avec les communes. Seize fois il fut battu; mais chaque défaite essuyée dans l'enceinte

de la Chambre lui gagnait au dehors de nombreux partisans. Dès qu'il crut avoir suffisamment assuré sa popularité dans le pays, il demanda et obtint la dissolution du Parlement.

Les nouvelles élections le rendirent tout-puissant, et il put enfin jeter les yeux au dehors et songer à tirer sa patrie de l'isolement où elle se trouvait, pour lui faire reprendre dans le système européen la place qui lui était due. La situation s'était d'ailleurs singulièrement modifiée sur le continent depuis trois ans, et l'occasion était devenue favorable.

Le grand Frédéric était mort, et son successeur se trouvait sous l'étroite domination de M. de Hertzberg, grand partisan de l'alliance anglaise. M. de Hertzberg n'avait pu, sous le règne précédent, faire prévaloir ses préférences; mais, profitant de son ascendant sur l'esprit de Frédéric-Guillaume, il le décida à demander nettement à la France une alliance offensive et défensive, et, en cas de refus, à s'adresser à l'Angleterre. La proposition, courtoisement écoutée à Versailles, n'y fut cependant pas acceptée. Le crédit de la reine Marie-Antoinette, les opinions de M. de Vergennes, et d'ailleurs les principes d'une sage politique, défendaient à Louis XVI de sacrifier l'amitié de l'Autriche à celle de la Prusse : c'est ce qu'avait prévu

M. de Hertzberg. Frédéric-Guillaume se tourna aussitôt vers l'Angleterre, où ses avances furent accueillies par William Pitt avec un véritable enthousiasme. L'intervention en Hollande en fut quelques mois après la première conséquence; la seconde fut le démembrement de la Pologne, destiné à ruiner l'influence française; la troisième, la coalition de 1791, à laquelle l'Angleterre ne prit aucune part, mais dont elle fut une des instigatrices. Ce fut Pitt qui découvrit le moyen de mettre d'accord toutes les puissances, en leur sacrifiant l'aristocratique République polonaise, qu'on se plut à identifier avec la République française démocratique et jacobine. La sympathie que notre Révolution rencontra en Angleterre et au sein même du Parlement britannique, l'obligea, il est vrai, à s'arrêter pendant quelque temps dans cette voie. Peut-être même hésita-t-il entre les tristes prophéties de Burke et les dithyrambes passionnés de Fox; en un mot, le gouvernement britannique, après avoir singulièrement contribué à l'émotion de tous les cabinets européens à l'égard de la République française, se renferma dans une stricte neutralité dont il ne sortit qu'après la mort de Louis XVI et à la suite des provocations les plus directes de la Convention nationale. Mais alors Pitt n'hésita plus, ne changea plus d'avis,

et ne céda jamais. Il fut le seul homme politique de l'Europe dont la prodigieuse fortune de Napoléon n'abattit point le courage et ne vainquit jamais l'opiniâtre énergie. A lui revient le principal honneur de la victoire finale de 1815, et sa politique prépara, plus que toute autre, cette grande paix de Vienne, à laquelle il ne lui fut pas donné d'apposer sa signature. Car il mourut à la tâche, accablé de fatigue et de douleur, au lendemain d'Austerlitz. Rien n'est plus émouvant que le récit dans lequel Macaulay nous le montre mettant tout son espoir dans le succès de la dernière coalition, qu'il venait d'organiser, et se flattant d'accabler Napoléon sous les efforts réunis de la Russie, de l'Autriche et de l'Angleterre. Mais, tandis que les troupes britanniques s'embarquent pour l'Allemagne, que les armées russes quittent lentement la Pologne, l'empereur des Français transporte cent mille hommes des rives de l'Océan à la forêt Noire, surprend tout le monde par la rapidité de sa marche, et oblige une première armée autrichienne à capituler dans Ulm. De vagues rumeurs annoncent à Londres cette catastrophe, un samedi soir : Pitt refuse d'y croire. Le lendemain, on lui apporte un journal d'Amsterdam qui confirme la nouvelle, mais il ne comprend pas le hollandais, et, comme c'était dimanche, les

bureaux du ministère étaient fermés. Il saisit le journal et court chez lord Malmesbury, qui avait été longtemps ministre à la Haye. Malmesbury lui traduit le fatal article, et Pitt tombe évanoui, comme foudroyé par la terrible nouvelle. — Peu de jours après, l'annonce de Trafalgar vient lui rendre un peu de force et de courage; il se transporte en voiture dans la Cité, pour assister à un banquet du lord mayor, et la foule l'acclame dans le Strand, dételle son carrosse et le traîne en triomphe jusqu'à Mansion-House. « Espérons, leur dit-il d'une voix affaiblie, que l'Angleterre, qui a su se sauver par son énergie, puisse sauver l'Europe par son exemple. » — Ce furent les derniers mots que ce grand patriote eut l'occasion de prononcer en public. A la nouvelle d'Austerlitz, il dut se mettre au lit. Ses dernières paroles furent un éloge du futur duc de Wellington fait au frère de ce général, le marquis de Wellesley. Il mourut peu de jours après cet entretien, la rage au cœur, brisé par le chagrin, mais non découragé par la mauvaise fortune [1].

Telle fut la fin de ce grand ministre, sur le rôle duquel nous aurons à revenir maintes et maintes fois au cours de ce travail. En 1789, il avait relevé la situation de

[1] Cf. Macaulay, *Essay on Pitt*.

l'Angleterre en Europe; mais il avait à lutter encore contre bien des difficultés intérieures, dont la plus importante était le déficit des budgets. Jusqu'en 1786, le passif dépassait l'actif. En 1787 et en 1788, l'excédant des recettes n'avait été que d'un million de livres sterling. La dette publique restait énorme. Pitt eut le courage de consacrer tout l'excédant à un amortissement continu de cette dette, opération, qu'il n'interrompit jamais, même au plus fort de la lutte avec la France. Les économistes ont le droit de blâmer cette mesure, qui, au point de vue exclusivement financier, était évidemment mauvaise; mais l'historien a le devoir de constater qu'elle produisit alors un excellent effet, et que ce payement continu des dettes antérieures donna confiance aux capitalistes, assura le crédit de l'Angleterre et lui permit de faire, même dans les années les plus désastreuses de la guerre, d'excellents emprunts. La France, au contraire, ruinée par la banqueroute de la royauté, discréditée par les assignats républicains, génée par les entraves impériales du blocus continental, ne put jamais sortir des difficultés budgétaires, avant la paix de 1815. Cette différence entre la situation des deux rivales doit avoir été pour beaucoup dans le résultat final de la lutte.

Car en 1789 l'Angleterre n'avait pour ainsi dire pas d'armée. Son effectif était alors de soixante mille hommes, dont trente mille pris par le service colonial; aussi ne put-elle mettre en ligne que dix mille combattants. Ce furent donc les guinées de l'Angleterre, plus encore que ses soldats, qui finirent par vaincre la France. Il est juste d'ajouter que, de 1789 à 1815, la situation militaire du royaume s'améliora dans des proportions vraiment extraordinaires. « Il fallut du temps, ainsi que le dit M. de Bourgoing, pour transformer les habitudes d'une population pacifique et amener un nombre suffisant de citoyens à choisir la carrière des armes [1]. » Ce résultat n'en fut pas moins obtenu, sans qu'il eût été nécessaire de porter atteinte au principe constitutionnel, que nul n'est soldat malgré lui. L'historien cité indique par quels moyens ingénieux le gouvernement britannique parvint à réunir sous les drapeaux, en 1792, soixante mille hommes; en 1795, cent soixante mille hommes, et à partir de 1796, de deux à trois cent mille soldats.

Si l'armée britannique était faible au commencement de la lutte contre la révolution, en revanche la marine du royaume était alors, comme aujourd'hui, la

[1] *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution.*

première du monde. De plus, sa supériorité sur la marine française s'accroissait chaque jour, à cause de l'émigration de nos meilleurs officiers de marine, qui presque tous appartenaient à la noblesse. Les élèves de Dupleix et de Suffren, menacés par la révolution, quittaient nos canonnières et nos frégates, juste au moment où les Hood, les Saint-Vincent, les Collingwood et les Nelson, formés par la dernière campagne, aguerris par les revers que nous leur avions alors infligés, prenaient le commandement des escadres britanniques.

L'Allemagne, qui allait jouer le second rôle dans les guerres de la Révolution, était, en 1789, profondément divisée. L'accord que les conférences de Neisse et de Neustadt avaient établi entre Joseph II et le grand Frédéric n'avait pas été de longue durée, et la question de la succession de Bavière leur avait bientôt remis les armes à la main. Depuis lors, la paix de Teschen avait arrêté les hostilités, mais n'avait point fait cesser les rancunes. L'Empereur, jeune et ambitieux, supportait mal l'espèce de tutelle où le tenait Frédéric. Il voulut s'en affranchir. Comprenant qu'il ne pouvait entreprendre et exécuter de grands desseins sans l'aide d'un allié aussi ambitieux que lui, il tourna les yeux vers l'impératrice de Russie et lui

offrit son concours pour asservir la Pologne et démembrer la Turquie. Il fit toutes les avances et toutes les concessions, alla en personne causer avec la Czarine, lors du voyage de cette princesse en Tauride, et finit par élaborer avec elle un vaste plan, connu sous le nom de *projet grec*, qui ne tendait à rien moins qu'à chasser les Turcs de Constantinople et à partager leur empire européen entre la Russie, l'Autriche et la Grèce rendue à la liberté. — Mais, tandis qu'il songeait à briser, au profit de quelque grand-duc de Russie, les chaînes de la nation hellénique, il laissait asservir et contribuait à martyriser la Pologne. La Prusse s'en montra fort courroucée, non pas que le sceptique Frédéric respectât plus que l'Impératrice moscovite les droits du peuple polonais, mais parce qu'il voulait sa part des dépouilles. Aussi prit-il à l'égard de l'Autriche et de la Russie une attitude singulièrement menaçante. Frédéric-Guillaume continua la politique de son oncle, après la mort de ce dernier. Il fit plus encore, et, s'alliant à Stanislas-Auguste, prit la Pologne sous son immédiate protection. Ce fut à cette même époque qu'il se ligua avec la Grande-Bretagne contre le système austro-français. Une des conditions de la ligue fut que l'Angleterre soutiendrait la politique prussienne à Varsovie. Par suite de ces

diverses alliances, l'état de guerre succéda en Allemagne à l'état de paix entre les deux plus grands princes de l'empire, au moment même où s'assemblaient à Versailles les états généraux.

Leur transformation en assemblée constituante, et les réformes sociales et politiques de cette dernière, arrêtèrent tout court l'élan des deux rivaux. — La paix de Reichenbach scella l'union de l'Autriche et de la Prusse, qui entraînait le rapprochement de la Russie et de l'Angleterre; la Pologne fit les frais de la réconciliation. La déclaration de Pilnitz suivit de près la paix de Reichenbach et jeta sur la France l'armée de Brunswick.

Cette armée se composait des forces réunies de l'Autriche et de la Prusse, ainsi que des contingents fournis par les deux landgraves de Hesse et les trois Électeurs ecclésiastiques. Elle était d'environ 120,000 hommes, dont 60,000 Prussiens, 40,000 Autrichiens, 10,000 Hessois et 16,000 émigrés français, commandés par le prince de Condé[1].

Les forces militaires de la Prusse étaient alors évaluées à 200,000 hommes environ, chiffre que M. de Bourgoing trouve un peu exagéré et qu'il réduit à

[1] Cf. A. Thiers, *Histoire de la Révolution française*, 2e vol., p. 295.

163,000 hommes[1]. Alison, dans son *Histoire de l'Europe*, donne également le chiffre de 160,000 hommes[2]. La Prusse n'en gardait pas moins plus de 100,000 soldats armés, équipés et prêts à partir, en dehors de ceux qu'elle engagea dans la guerre contre la France en 1792.

La marine prussienne n'était pas à la hauteur de son armée et ne pouvait même pas compter honorablement parmi les marines de second ordre.

En revanche, les finances du royaume étaient excellentes : ses recettes dépassaient annuellement les dépenses de quinze millions de francs, et il possédait à Potsdam un trésor de guerre soigneusement amassé par le grand Frédéric, et qui, à la mort de ce prince, s'élevait à près de 300 millions[3].

L'Autriche pouvait disposer d'une belle armée de 283,000 hommes, admirablement équipés et disciplinés[4]. La façon vraiment remarquable dont elle résista à vingt années de défaites consécutives prouve quelle était sa force, sa cohésion et sa discipline. — La marine autrichienne, quoique peu importante,

[1] Bourgoing, *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française*, 2e partie, 1er vol.

[2] Alison, *History of Europe during the French Revolution*, 2e vol., ch. I.

[3] Cf. Bourgoing et Alison.

[4] Chiffres empruntés à Bourgoing. Alison estime que l'Autriche avait 375,000 hommes sous les armes.

était très-supérieure à la prussienne. Elle fut d'un grand secours pour les coalisés dans l'Adriatique et la Méditerranée, et servit plusieurs fois à transporter des troupes d'un point à un autre de l'Italie.

Les finances impériales, sans être en aussi bon état que celles de la Prusse, étaient loin cependant d'être mauvaises. « La dette, au dire de M. de Bourgoing, était considérable, il est vrai, et les intérêts à payer absorbaient environ le quart du revenu; néanmoins, en temps de paix, les recettes et les dépenses se balançaient à peu près exactement[1]. » Alison fait des ressources autrichiennes un tableau plus brillant : « Ce grand empire, dit l'historien anglais, contenait à cette époque une population de près de 25 millions d'habitants, avec un revenu de 90 millions de florins (soit 9 millions sterling), et comprenait les districts les plus riches et les plus fertiles au nombre de ses provinces. La fortune manufacturière des Flandres et la richesse agricole de la Lombardie n'ajoutaient pas moins aux ressources pécuniaires de l'empire, que l'énergique valeur des Hongrois et le zèle impétueux des Tyroliens ne contribuaient à sa force militaire[2]. »

[1] Bourgoing, *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution*, 2e partie, 1er vol.

[2] Alison, *History of Europe*, 2e vol., ch. I.

Les autres États de l'Allemagne étaient peu importants au double point de vue financier et militaire. Mais si leurs armées étaient peu considérables et leurs ressources limitées, en échange, ils faisaient un grand commerce de mercenaires et fournissaient des soldats à toutes les puissances européennes. Ces soldats allaient grossir les rangs du plus offrant, et furent, de 1793 à 1815, surtout à la solde de l'Angleterre.

La Russie, quoique mêlée à toutes les négociations qui amenèrent la paix de Reichenbach, quoique intéressée à la formation et au maintien de la coalition, puisqu'elle lui permettait de démembrer la Pologne, ne prit aucune part aux opérations de guerre dirigées contre la France en 1792. — Débarrassée de la double campagne de Suède et de Turquie, elle ne songea, tant que vécut Catherine, qu'à consolider son pouvoir en Pologne et à préparer l'entier anéantissement de cette république. Officiellement engagée dans la ligue des souverains, elle se bornait à promettre toujours un concours, qu'elle ne donnait jamais. Elle fut une des premières à rompre ses relations diplomatiques avec la France et à parler de croisade contre la Révolution, mais elle n'en vint à des hostilités réelles que sous le règne de Paul Ier.

Sa puissance militaire était alors, comme aujourd'hui, assez difficile à évaluer, à cause des éléments semi-barbares dont se composent ses armées. D'après Coxe[1], le chiffre officiel de l'armée régulière était de 368,000 hommes; mais cet auteur estimait qu'en réalité la Russie ne pouvait mettre en ligne que 100,000 combattants organisés et disciplinés. Les hordes kosaques et kalmouques n'étaient pas comprises dans ce calcul : leur rôle fut pourtant considérable dans les guerres de la Révolution, et les *hourras* de ces barbares féroces et pillards ont laissé dans nos campagnes de douloureux souvenirs.

La marine russe n'existait pour ainsi dire pas. Malgré les efforts de Pierre le Grand et de ses successeurs, le matériel était demeuré primitif et le personnel insuffisant. La flotte russe, qui alla incendier une escadre ottomane à Tchesmé en 1770, avait fait relâche dans nos ports de l'Océan, avant de se rendre dans la Méditerranée, et y avait provoqué la risée de nos officiers et de nos matelots.

L'état des finances russes est encore plus difficile à connaître que celui des armées moscovites. Suivant Coxe et Ségur, tous deux cités par M. de Bourgoing,

[1] Coxe's, *Voyage in Russia.*

les recettes étaient supérieures aux dépenses vers 1789; mais l'excédant était largement absorbé par l'amortissement des dettes contractées pendant les dernières guerres, de sorte que la Russie manquait de ressources extraordinaires pour faire face à de nouvelles campagnes. En échange, comme elle avait assez de crédit, elle pouvait facilement recourir à des emprunts étrangers.

La Suède se trouvait, comme la Russie, libre de porter ses armes contre la France après la paix de Vérélœ, qui avait été (du moins de la part de Gustave III) plus désintéressée que celle de Reichenbach. Le roi de Suède, doué d'une âme chevaleresque et haute, susceptible d'enthousiasme et de passion, incapable des froids calculs des princes ses voisins, avait proposé loyalement et sans arrière-pensée la paix à Catherine, à la condition qu'elle l'aiderait à combattre la Révolution. Relever l'autocratie du roi de France, qui l'avait aidé à ressaisir l'omnipotence dans son royaume, fut dès lors l'unique pensée du monarque suédois. Il pressait partout la formation d'une coalition, et mettait son épée au service de Louis XVI, quand il fut assassiné dans un bal masqué par Ankastrom en 1792. Quelle a été l'influence de la mort de ce prince, frappé par la noblesse dont il s'apprêtait à

aller relever au loin les priviléges, c'est ce qu'il est impossible d'apprécier exactement. On peut dire cependant que l'effet produit fut très-grand, tout en se demandant si les contemporains n'en ont pas exagéré la portée.

Gustave, en effet, n'était pas un grand capitaine, et la Suède, jadis redoutable, n'était en 1792 qu'une puissance tout à fait secondaire. « Aujourd'hui qu'il y a en Europe quatre monarchies pouvant disposer d'armées de plus de cent mille hommes, un roi de Suède avec quarante mille soldats doit renoncer à y jouer un rôle », voilà ce qu'écrivait naguère à son neveu le grand Frédéric. — Et en effet, la Suède ne pouvait mettre en ligne, à l'époque que nous étudions ici, que 47,500 combattants. — Les forces navales étaient plus considérables, et elle pouvait disposer d'une flottille nombreuse de navires d'un petit tonnage, mais fins voiliers et bien montés, outre dix-sept bâtiments de haut bord. Au point de vue maritime, elle pouvait donc être rangée tout de suite après les Provinces-Unies et avant l'Autriche, la Prusse et la Russie.

Les finances du royaume étaient muavaises : ses revenus ne dépassaient pas vingt-cinq millions, tandis que sa dette était de plus de quatre-vingt-dix millions;

aussi la Suède avait-elle pris l'habitude de vivre des subsides de la France.

Le Danemark était encore moins à craindre que la Suède. Ce royaume se trouvait d'ailleurs exclusivement absorbé par les réformes constitutionnelles de Struensée et ne s'occupa de politique extérieure que lorsqu'il se vit forcé, bien malgré lui, d'opter entre les croisières de Nelson et les baïonnettes françaises en 1801.

Il n'est besoin de mentionner la Pologne que pour la plaindre. Déjà démembrée en 1772, elle était destinée à devenir la victime d'une nouvelle entente de ses voisins et à souffrir un deuxième partage en 1792. L'année suivante, elle sera même rayée de la carte de l'Europe et mourra de ses discordes civiles. La fin tragique de cette infortunée république fera l'objet de notre second chapitre.

Les Provinces-Unies de Hollande semblaient destinées, elles aussi, à devenir, grâce à leurs dissensions intestines, la proie de leurs voisins. Le passage incessant de la République au Stathoudérat et de la forme monarchique au gouvernement populaire avait bouleversé tous les esprits, créé de nombreux mécontentements et fait naître de profondes inimitiés. En 1789 même, le stathouder venait de réprimer, d'accord avec

l'Angleterre et la Prusse, les tentatives démocratiques des patriotes, que soutenait la France. Nous avons vu plus haut le détail de ce curieux incident, qui rendit toute-puissante aux Pays-Bas la maison de Nassau; mais les patriotes hollandais demeuraient frémissants et ne tardèrent pas à devenir les prosélytes de la France révolutionnaire. Aussi Guillaume d'Orange fut-il une des premières victimes de notre propagande républicaine.

Les Provinces-Unies étaient beaucoup plus importantes alors que l'actuel royaume des Pays-Bas; elles avaient, au temps de Louis XIV et de Louis XV, joué un rôle important dans toutes les coalitions, et, quoique un peu déchues de leur grandeur factice, elles avaient pris une part considérable à la guerre de l'indépendance américaine. La marine hollandaise était encore, en 1789, une des premières du monde; les finances de la République étaient prospères, et son commerce des plus étendus. Mais elle n'avait pour ainsi dire pas d'armée et recourait ordinairement, pour la défense de son territoire, à des troupes mercenaires. Aussi le rôle des Pays-Bas fut-il insignifiant dans les guerres de la Révolution et de l'Empire.

La Suisse était profondément troublée, elle aussi, par les discordes des cantons aristocratiques et des

cantons démocratiques. Sa neutralité, obtenue en 1792 par l'énergie de Montesquiou et les négociations de Barthélemy, n'en fut pas moins pour la France d'une réelle utilité. Le gouvernement directorial reconnut les services rendus, en s'immisçant dans les querelles des Vaudois avec *messieurs de Berne* et en imposant, avec son protectorat, une constitution démocratique uniforme aux douze cantons.

En Italie, les dernières guerres avaient substitué l'influence autrichienne à l'antique prépotence espagnole. Tous les princes de cette péninsule se trouvaient étroitement unis à la maison d'Autriche ou dans la dépendance absolue de la cour de Vienne. Tous, par conséquent, modelaient leur conduite sur celle de leur puissante protectrice; mais en même temps ils prenaient à ce qui se passait en France un intérêt d'autant plus réel qu'ils considéraient le cabinet de Versailles comme leur défenseur naturel contre les exigences trop grandes que pourrait avoir celui de Vienne.

Leurs ressources militaires et financières étaient peu considérables : seul, le roi de Sardaigne avait une bonne armée de 35,000 hommes et des finances prospères. Le roi de Naples avait un effectif de 25,000 soldats; mais autant les Sardes étaient

braves et disciplinés, autant les Napolitains étaient impropres au métier des armes. La flotte napolitaine était assez considérable, et ses matelots passaient pour excellents; mais elle était mal équipée, mal armée et surtout mal commandée. En somme, le royaume des Deux-Siciles ne pouvait fournir à la coalition européenne qu'un faible appoint.

Il en était de même de Venise, tout à fait déchue de son ancienne grandeur; de Gênes, où l'élément commercial avait détruit l'élément militaire; des États pontificaux, de la Toscane, de Parme, de Modène et de Lucques. Ces divers États n'étaient appelés à jouer aucun rôle sérieux dans les guerres contre la France.

Le Portugal et l'Espagne disposaient d'armées peu importantes; leurs marines, naguère si redoutables, étaient tombées dans la plus complète décadence. L'Espagne comptait cependant une soixantaine de vaisseaux de ligne et 100,000 hommes sous ses drapeaux [1]. Le Portugal n'avait que 20,000 hommes de troupes régulières, treize vaisseaux de ligne et quinze frégates.

[1] Ce chiffre est emprunté à Bourgoing. Alison dit que la force nominale de l'Espagne était à cette époque de 140,000 hommes, mais qu'au commencement de la guerre ce royaume ne put même pas mettre en ligne 80,000 soldats.

Ce royaume fut de 1789 à 1815 le fidèle allié de l'Angleterre, et prit une part peu active, il est vrai, mais constante, à toutes les coalitions qui s'organisèrent contre la France.

En Espagne, au contraire, le Roi était, en sa qualité de proche parent de Louis XVI et d'allié de la France, à la fois fort mal disposé contre les innovations de nos assemblées et tenu à une extrême réserve, pour ne pas créer au Roi Très-Chrétien d'inutiles et périlleux embarras. Aussi vit-on en 1791 Charles IV empêcher une tentative contre-révolutionnaire préparée sur la frontières des Pyrénées par une poignée d'émigrés, dans la crainte que la moindre démonstration n'irritât les esprits et n'exposât la famille royale de France à de plus grands dangers. Il se crut même obligé, en 1792, d'assurer le nouveau gouvernement français de la continuation de ses bonnes dispositions à l'égard de ses voisins; mais dès que la Convention eut jeté comme un défi à l'Europe la tête de Louis XVI, on vit l'Espagne se joindre à la vaste coalition qui faillit tuer dans son berceau la République naissante.

CHAPITRE II

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET LES DERNIERS PARTAGES DE LA POLOGNE 1789-1795

En réunissant les états généraux de 1789, Louis XVI connaissait l'agitation qui régnait en France; mais il était loin de prévoir avec quelle rapidité l'opinion publique allait lui imposer ses volontés et accomplir des réformes, dont il n'entrevoyait la réalisation possible que dans un avenir encore assez lointain. La marche précipitée de la révolution étonna bien plus encore les souverains étrangers. « Le grand Frédéric lui-même ne l'avait pas prévue », a dit un de nos historiens [1]. Plus que tout autre, en effet, le roi de Prusse était absorbé par des préoccupations étrangères à la France. Nos embarras financiers, les troubles occa-

[1] TOCQUEVILLE.

sionnés dans nos provinces par la disette et la circulation des grains, et la pression de l'opinion publique sur le gouvernement pour réclamer des réformes dans toutes les parties de l'administration, loin d'inquiéter le génie du vieux monarque prussien, lui paraissaient autant de causes d'inaction diplomatique pour la France, et il s'en réjouissait, parce qu'il n'y aurait à craindre de ce côté aucun empêchement à l'exécution de ses desseins politiques.

Son successeur, Frédéric-Guillaume, envisagea avec la même quiétude et le même égoïsme les discussions de la cour de France avec le Parlement, les réunions des notables et la convocation des états généraux. On sait que vers 1789 il venait de contracter avec l'Angleterre l'alliance dont nous avons parlé dans notre précédent chapitre, et que, de concert avec cette puissance, il essayait d'affermir en Allemagne la grande situation que son oncle avait su faire à la Prusse aux dépens de l'Autriche, tandis qu'il luttait en Pologne contre les progrès de l'influence moscovite.

L'Angleterre, son alliée, voyait avec plus de plaisir encore le désordre grandir en France, le mécontentement général s'y faire jour et éclater en mille révoltes partielles sur tous les points du territoire. Souvent même le ministère britannique fut accusé d'avoir

fomenté des troubles qui devaient ruiner notre puissance et fournir à l'Angleterre l'occasion de mettre à profit nos discordes, pour nous attaquer et nous vaincre.

Sa politique à l'égard de la Russie était dictée depuis la paix de Versailles par des sentiments de rancune, analogues à ceux qu'elle nourissait à l'égard de la France; car elle ne pouvait pas oublier que la Russie avait été, en 1780, la promotrice de la ligue des neutres. Affaiblir et isoler la France, dissoudre la ligue, séparer la Prusse de la Russie, reprendre en Hollande une influence prédominante : tel avait été, à partir de 1783, le programme politique du cabinet de Saint-James. Longtemps, ainsi que nous l'avons dit plus haut, il lui fallut attendre une occasion favorable; car la France avait repris sous Louis XVI la situation internationale qu'elle avait perdue sous Louis XV. L'union de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie avait été consolidée par la ligue de neutralité armée, en 1780, et la Hollande, si mal traitée par l'Angleterre pendant la guerre d'Amérique, ne montrait au gouvernement britannique que ressentiment et méfiance. C'était en Pologne qu'était le défaut de la cuirasse. William Pitt sut le découvrir, et à partir de ce moment il commença une merveilleuse campagne diplomatique,

qui devait illustrer à jamais son nom, et qui peut se partager en deux périodes distinctes : de 1786 à 1793 et de 1793 à 1806.

Dans la première, il cherche à diviser pour régner, il brise la triple alliance des cours du Nord, éveille la jalousie de la Prusse au sujet de la Pologne, allume contre la Russie une triple guerre, profite des troubles de Hollande, exploite les dissensions intestines qui déchirent la France, et est sur le point de triompher partout, sans avoir tiré un coup de canon ni exposé la vie d'un soldat britannique. Mais il est trompé dans toutes ses prévisions; la Suède fait subitement la paix avec la Russie, les Turcs sont vaincus, et les innovations de l'Assemblée constituante, loin d'allumer chez nous la guerre civile, ne font que créer une France nouvelle unie contre l'étranger, désireuse de sauvegarder sa situation de grande puissance et assez forte pour défendre ses frontières. On n'est plus au temps de la Ligue, où la France se partageait en deux camps, qui l'un et l'autre appelaient à leur aide des troupes étrangères; on n'est même plus au temps de la Fronde, où une noblesse turbulente, soutenue par des soldats espagnols, parvient à disputer Paris au gouvernement régulier : la France, contrairement aux prévisions du ministre britannique, demeure

unie devant l'étranger. Quelques émigrés, il est vrai, vont demander protection et appui au roi de Sardaigne et aux électeurs de Trèves et de Mayence, au roi d'Espagne et à l'empereur d'Allemagne; quelques-uns se réfugient à Londres, mais la masse de la nation accueille avec enthousiasme les réformes constitutionnelles, et malgré les émigrés, malgré la cour, malgré le Roi même, défend avec une jalouse fierté aux autres puissances de s'immiscer dans ses affaires et de franchir ses frontières.

Pitt ne se déconcerte pas : son premier plan a échoué, il en forme un autre; il n'a pu ruiner la Russie, se venger de l'Autriche, déchaîner en France la guerre civile; la France reste plus forte et plus menaçante que jamais; il résout de l'accabler sous les efforts réunis d'une vaste coalition européenne, et affectant de prendre l'alarme des principes proclamés par nos assemblées, il applaudit à la noble conduite de Gustave de Suède, prêche l'union partout où il soufflait la discorde, donne la main aux Russes, pousse Frédéric dans les bras de Joseph II et leur crie à tous avec un effroi simulé : « Oublions les vieilles rancunes, ajournons nos querelles, sinon nous deviendrons la proie de l'esprit révolutionnaire : l'agitation française se propagera à l'Allemagne, à la Russie, à l'An-

gleterre même; les rois ne seront plus les maîtres chez eux, s'ils ne réduisent les Français à l'obéissance envers leur souverain, s'ils laissent à leurs peuples le dangereux exemple d'une nation imposant ses volontés à celui qui naguère était son maître absolu. » Et Catherine publie une proclamation fameuse en faveur de Louis XVI prisonnier et violenté par ses sujets rebelles; Frédéric-Guillaume et Joseph II se consultent sur la conduite à tenir vis-à-vis de la France dans la double question des princes possessionnés en Alsace, que la Constituante dépouille de leurs priviléges, et des rassemblements d'émigrés à Trèves et à Mayence, dont le cabinet de Versailles réclame la dispersion; la Savoie et la Suisse entrent en lutte avec la France, et l'Angleterre reste neutre jusqu'au 10 août 1792. C'est alors seulement qu'elle rappelle son ambassadeur, et elle ne prend les armes qu'après la mort de Louis XVI.

Cependant Pitt avait compris qu'une question de principes pourrait sans doute faire agir le chevaleresque Gustave de Suède ou l'utopiste Joseph d'Autriche, mais qu'elle ne suffirait pas à tirer de l'inaction Frédéric-Guillaume et la prudente Catherine. Pour les faire mouvoir, il fallait leur présenter quelque autre appât; Pitt n'hésita pas à leur rappeler que la Pologne

avait été en 1772 le gage de l'union de Saint-Pétersbourg, et qu'elle pouvait devenir de nouveau celui d'une réconciliation des trois cours. Ainsi se posa la question d'un deuxième partage de la Pologne.

Et pourtant la Pologne avait fait depuis 1772 de sublimes efforts pour se relever de l'état de décadence où l'avaient fait tomber des institutions vieillies. On peut dire avec raison, comme M. de Raumer [1], « que tout en frappant d'une sévère réprobation la conduite des trois cours copartageantes en 1772, l'histoire impartiale est obligée de reconnaître aussi les fautes des Polonais et de les signaler au blâme de la postérité », tandis qu'en 1792 on ne peut avoir pour la sagesse, le courage inébranlable, la persévérance et le généreux dévouement de cette malheureuse nation, qu'admiration et sympathie. Rien, en effet, n'est plus digne d'éloge que l'ardeur avec laquelle souverain, nobles et paysans se dévouèrent à la régénération de leur patrie après la désastreuse leçon de 1772.

La Russie avait alors rétabli en Pologne le régime anarchique, qui avait été la cause première des malheurs de cette république, et croyait empêcher toute réforme en instituant à côté de la Diète et du

[1] Raumer, *le Démembrement de la Pologne*, traduit en français par Charles de Forster. Berlin, B. Behr (E. Bock), 1877.

Sénat un conseil permanent de trente-six membres, tous à sa dévotion, qui gênait à chaque instant les corps législatifs dans leurs projets, modifiait leurs décisions, enfin, comme dernier argument, recourait à l'ambassadeur de Catherine et aux baïonnettes moscovites. Peut-être même les Polonais n'eussent-ils rien pu faire, si l'alliance anglaise n'était venue brouiller, en 1786, la Prusse et la Russie. Tant que Frédéric II et Catherine s'étaient entendus pour opprimer la Pologne, celle-ci n'avait pu rien faire d'utile à son relèvement; mais lorsque Frédéric-Guillaume commença à s'opposer aux envahissements de la Russie et offrit son alliance à la Pologne, Stanislas s'empressa d'accepter la main que lui tendait ce protecteur inattendu. Confiant en la loyauté du jeune souverain, il se déclara prêt à payer son alliance de la perte de Thorn et de Danzig. Un traité fut conclu entre les deux monarques le 29 mars 1790. Frédéric-Guillaume déclara par la bouche du marquis de Lucchesini, son ambassadeur à Varsovie, qu'il ne pensait aucunement à un nouveau démembrement de la Pologne, mais qu'il avait en vue « un dessein plus glorieux, celui de défendre l'Europe contre les Barbares du nord, et de rendre à la république son ancienne splendeur, sa puissance et ses libertés ». Il écrivit même à Stanislas : « Je

regarde comme très-précieux et très-honorable pour moi d'être le premier allié d'une nation aussi noble et aussi brave [1]. »

Forts de cette alliance, tous les amis de la patrie polonaise se mirent à travailler résolûment à sa résurrection, sous les auspices d'Ignace Potoçki et de Kollontay. Une diète fut convoquée pour reviser les institutions du pays, et placée sous la présidence d'un véritable patriote, le maréchal Malachowsky.

On sait que dans les diètes nulle mesure ne pouvait être adoptée autrement qu'à l'unanimité des suffrages. Le premier soin de Malachowsky fut d'obvier à cet inconvénient, en proposant que l'on confédérât la diète, c'est-à-dire que l'on décidât désormais toutes choses à la pluralité des voix. Cette modification, unanimement acceptée, décida du succès de l'œuvre entreprise. Et cependant, deux années entières s'écou-

[1] Celui qui, au nom de son maître, apportait des paroles si pleines de promesses, le marquis de Lucchesini, devait être quelques mois après un des promoteurs du second démembrement et se rendre tellement odieux à Varsovie, que la cour de Berlin fut obligée de le rappeler. C'était un Italien sans scrupule, originaire de Lucques, qui avait gagné les bonnes grâces de Frédéric II et s'était attaché au service de Prusse. Il était destiné d'ailleurs à trahir son pays d'adoption, comme il trahit en 1792 la confiance des Polonais, et à se laisser acheter par le prince de Talleyrand. Nous aurons plusieurs fois occasion d'en parler dans le courant de ce travail. Voir à ce sujet *Mémoires de madame de Rémusat*, vol. III, ch. XX et XXI, et FERRAND, vol. III, ch. XIV.

lèrent au milieu des intrigues de tout genre par lesquelles l'Autriche et la Russie cherchèrent à entraver la marche des délibérations. Malgré tous les embarras suscités, la constitution fut largement discutée, article par article. Les Russes, obligés de maintenir toutes leurs troupes en Finlande et sur la mer Noire, contenus d'ailleurs par l'attitude de la Prusse, n'osèrent intervenir directement dans la discussion, comme ils avaient fait à la diète de Radom, et ne purent empêcher que le projet constitutionnel ne fût accepté par le Roi et les grands dignitaires de la couronne, au palais de Radziwill, le 2 mai 1791. Il fut voté à la presque unanimité des suffrages dans la diète générale, tenue le lendemain, et devint, malgré un dernier et inutile effort de Mokronowski, un des chefs du parti russe, la loi fondamentale du royaume.

La nouvelle constitution transformait la République polonaise en une monarchie, héréditaire dans la maison électorale de Saxe, après la mort de Stanislas; maintenait au culte catholique les droits d'une religion d'État, mais accordait la plus large tolérance aux sectes dissidentes; confirmait les prérogatives de la noblesse, mais sauvegardait les droits des paysans. La constitution obviait d'ailleurs aux dangers ordinaires d'un gouvernement aristocratique, en infusant

perpétuellement du sang nouveau aux veines de la noblesse, par l'admission périodique de tous les représentants des villes qui auraient exercé leur mandat pendant deux ans, des personnes ayant rempli certaines fonctions civiles et militaires, enfin de tous ceux qui emploieraient leur fortune à l'achat de grandes propriétés foncières. — Le gouvernement se partageait entre trois pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire. — Les lois étaient faites par la diète, qui se composait d'une Chambre des députés et d'un Sénat; les députés étaient élus; les sénateurs, nommés par le Roi. — Le pouvoir exécutif était exercé, au nom d'un souverain irresponsable, par les ministres et le Conseil d'État.

Cette constitution du 3 mai 1791 est sans contredit la plus ancienne de l'Europe, après la constitution anglaise; elle n'est pas pour cela la moins sage. « Des fautes y seraient pourtant plus excusables, écrit M. de Raumer, que là où se rencontrent soit une longue expérience, soit des circonstances plus favorables; là enfin où des peuples plus avancés en civilisation se sont mis à l'œuvre. Quelle gloire n'est-ce donc pas pour les Polonais, d'avoir pu se tirer de la position la plus défavorable, la plus affreuse, position telle que les moyens les plus désespérés appelaient l'indulgence;

d'avoir su se donner une constitution dans laquelle, mieux que dans d'autres essais plus récents, les véritables principes de la raison et de la science politique semblent réalisés, en conciliant à la fois le passé, le présent et l'avenir... » Et plus loin M. de Raumer ajoute : « Une œuvre aussi belle et aussi juste méritait une longue durée et présentait à la Pologne les chances les plus favorables de prospérité. Une double responsabilité pèse donc sur les infâmes qui souillèrent cet acte si pur, sur les calomniateurs qui le décrièrent et sur les impies qui le détruisirent [1]. » Ce langage indigné fait honneur au fonctionnaire qui le tient, comme au gouvernement qui le permet, car M. de Raumer, conseiller privé, est professeur d'histoire à la Faculté royale de Berlin, et ses paroles ne s'appliquent à personne mieux qu'à Frédéric-Guillaume, roi de Prusse.

Ce souverain n'eut pas honte, en effet, d'aider à détruire cette belle œuvre, qui n'avait pu s'accomplir que grâce à sa protection ; à laquelle il semblait avoir offert si loyalement son concours, et qu'il louait encore avec une apparente sincérité le 23 mai 1791. « Je m'estime heureux, écrivait-il à cette date au roi Stanislas, d'avoir pu contribuer au maintien de la liberté et de

[1] Frédéric de Raumer, *le Démembrement de la Pologne*, traduction de Ch. de Forster.

l'indépendance de la Pologne, et un de mes devoirs les plus agréables sera de resserrer et d'affermir les liens qui nous unissent. »

Et pourtant un an ne s'était pas écoulé, que Frédéric-Guillaume non-seulement abandonnait Stanislas-Auguste, mais encore aidait Catherine à le dépouiller. Les Polonais s'étaient-ils donc rendus indignes de sa protection? avaient-ils trahi leur allié, abusé de leurs nouveaux priviléges et de leurs libertés? Non, ils étaient au contraire restés fidèles et reconnaissants, ils avaient mis sagement à exécution les principes de leur constitution, et se rendaient chaque jour plus dignes d'intérêt et d'encouragement. Malheureusement pour eux, un grand événement s'était passé dans le monde, qui avait réuni les intérêts opposés, hâté la paix entre la Russie et ses ennemies, rapproché la Prusse de l'Autriche et inspiré au gouvernement britannique une nouvelle politique, fatale à la Pologne : cet événement fut la révolution française. Par suite du bouleversement subit qu'elle amena dans le système des alliances, la Prusse n'eut plus intérêt à contrarier la Russie et à défendre la Pologne; moitié par calcul, moitié par aveuglement, elle ne voulut plus voir dans les réformes constitutionnelles de ce pays qu'un pendant des réformes constitutionnelles de la France; les patrio-

tes polonais, qui s'efforçaient de substituer l'ordre à l'anarchie, furent confondus avec les jacobins, qui allaient fonder l'anarchie sur les débris de la monarchie française, et, exagérant ses craintes à dessein, Frédéric-Guillaume n'hésita pas à les abandonner pour défendre, avec Catherine, ce qu'on affecta d'appeler l'*antique constitution polonaise*.

Singulier abus des mots! A la même époque, Catherine et Frédéric-Guillaume s'unissent pour défendre contre les envahissements populaires l'autorité royale; c'est au nom de la légitimité, du droit héréditaire et sacré des monarques, qu'ils protestent contre les innovations des assemblées françaises et s'apprêtent à les combattre, et c'est au nom de ces mêmes principes qu'ils n'hésitent pas à détruire en Pologne la monarchie, l'hérédité de la couronne, l'ordre et la loi, pour restaurer la république, l'élection du souverain et l'anarchie, avec les *pacta conventa* et le *liberum veto*. Catherine ne craint pas de dire, pour motiver l'entrée de ses troupes en Pologne, « que les soldats russes arrivent en amis pour assurer à la République ses priviléges et ses droits, et que tout bon Polonais comprendra combien il est intéressé personnellement à se confier aux vertus de l'Impératrice et à se joindre aux efforts magnanimes qu'elle va tenter, de concert avec

les vrais patriotes, pour restituer à la République la liberté, la sécurité et l'indépendance, que lui avait ravies la constitution du 3 mai 1791 ». — De son côté, Frédéric-Guillaume ose écrire dans un cynique manifeste : « Les principes pernicieux du démocratisme français prennent racine en Pologne, où il s'est formé des sociétés qui les professent publiquement. Une sage politique ne saurait permettre à cette faction de s'étendre et de devenir un ennemi dangereux. »

En conséquence, Catherine accueillit et appuya la protestation que quelques seigneurs polonais vinrent faire à Pétersbourg contre la constitution du 3 mai. Elle les renvoya chargés de présents, les engagea à se réunir en confédération privée, et leur promit l'appui de ses armées. Félix Potoçki, Rzewuski et Braniçki suivirent ces pernicieux conseils et furent les tristes promoteurs de la ligue de Targowiça, qui ne comptait que neuf adhérents quand la Czarine la prit sous sa protection, et prétendit y voir la Pologne en face du Roi, de la diète et du sénat, qu'elle traitait d' « innovateurs téméraires et liberticides ».

La lutte s'engagea, Stanislas fit appel à son allié le roi de Prusse; mais celui-ci, déjà circonvenu, répondit : « La République s'est donné une constitution à mon insu et sans mon intervention; je n'ai jamais

pensé à la défendre. L'état des relations entre la Pologne et la Prusse étant, depuis la conclusion du traité, tout à fait changé, les conventions de cette époque ne sauraient, après la promulgation de la constitution de 1791, être aucunement obligatoires[1]. »

Il ne restait plus aux Polonais qu'à combattre et sans doute à périr noblement. La diète et le sénat le comprirent, la guerre fut déclarée à la Russie, des levées en masse ordonnées dans tout le pays, et des pouvoirs extraordinaires et dictatoriaux confiés au Roi pour rendre, par l'unité du commandement, la résistance plus efficace.

On avait compté sans le caractère pusillanime et irrésolu de Stanislas-Auguste. Un moment enflammé par le souffle patriotique, gagné par l'héroïque enthousiasme de tous ceux qui l'entouraient, le Roi appela tout le pays aux armes par une magnifique proclamation, dont les nobles et courageuses expressions lui eussent fait le plus grand honneur si elles avaient toujours été la règle de sa conduite; puis il donna le commandement de l'armée à son neveu Joseph Poniatowski, dont la bravoure et l'énergie ne cessèrent de faire un singulier contraste avec la faiblesse du souverain.

Joseph partagea ses troupes en trois corps, garda

[1] Lettre du 8 juin 1792.

le commandement du premier et confia les deux autres aux généraux Wielhorsky et Thadée Kosciusko. Les Russes, supérieurs en nombre, commencèrent par remporter quelques succès et forcèrent les Polonais à la retraite; mais ceux-ci l'exécutèrent pas à pas, fatiguant et épuisant l'armée ennemie par de continuels engagements. Kosciusko commanda l'arrière-garde polonaise pendant toute la durée de cette retraite. Il parvint même plusieurs fois à battre les troupes moscovites et à arrêter leur marche. Enfin les Polonais, renforcés de contingents volontaires qui leur arrivaient tous les jours, et des nouvelles recrues qu'on leur expédiait de Varsovie, suspendirent tout à coup leur marche rétrograde pour disputer aux Russes le passage du Bug. Cette résistance inattendue eût pu être fatale aux Russes, ou du moins leur coûter cher; mais Joseph Poniatowski, à la veille de soutenir l'assaut de l'ennemi, reçut de son oncle l'ordre de se replier sur Brzesç, avec toutes ses forces. Persuadé qu'il s'agissait de trouver là de nouveaux renforts, afin de livrer finalement une bataille décisive, Joseph obéit. Les Russes franchirent le Bug sans trouver de résistance et rejoignirent inopinément l'arrière-garde polonaise à Dubienka. Kosciusko y soutint pendant une journée entière l'effort de toute l'armée ennemie, et permit

par ce brillant fait d'armes aux corps de Poniatowski d'achever leur mouvement de concentration autour de Brzesç. Il ne tarda pas à s'y rendre lui-même, faisant toujours face à un ennemi trois fois supérieur en nombre, électrisant ses soldats par son exemple et combattant à pied à la tête de son infanterie, afin de rendre le mouvement en arrière plus lent et plus assuré [1].

[1] Thadée Kosciusko, le héros de Dubienka, sera appelé plus tard à jouer un grand rôle dans l'histoire de la Pologne, et nous aurons à parler plus d'une fois de lui dans le courant de cet ouvrage. Il était né en Lithuanie, en 1746, d'une famille riche en noblesse, mais pauvre d'écus, et dont la fortune restreinte avait fait une cliente de l'illustre et puissante maison des Czartoryski. Ce fut grâce à la protection de ces seigneurs que le jeune Thadée se vit admettre, en 1769, à l'école des cadets, nouvellement fondée à Varsovie par le roi Stanislas. Il s'y distingua par une grande ardeur au travail, jointe à la plus heureuse facilité; y obtint les premières places et, en récompense de ses brillantes études, fut envoyé en France aux frais du gouvernement, pour compléter à notre école son instruction militaire. Ce fut à cette époque de sa vie qu'il se lia avec La Fayette et les deux Lameth. Il devait les retrouver plus tard en Amérique. — En effet, rentré en Pologne au lendemain du premier démembrement, il reçut avec une morne tristesse « une inutile épée de capitaine d'artillerie et des canons pour n'en rien faire ». (Voir MICHELET, *la Pologne martyre*.) Dès ce moment il commença à jeter au loin ses regards sur quelque point du globe où son activité pût servir à quelque chose, et pensa à l'Amérique. — Un hasard le décida tout à fait : il s'était épris d'une jeune personne de grande famille et de grande fortune, la propre fille du maréchal de Lithuanie; il en fut aimé, la demanda en mariage, vit sa requête dédaigneusement rejetée et résolut de l'enlever. Sosnowska consentit à seconder ce dessein, et les deux amoureux réussirent à s'enfuir; mais ils ne tardèrent pas à être rejoints. Sosnowska fut arrachée de ses bras, Kosciusko fut laissé pour mort sur une grand'route. Quand il revint à lui, il n'avait plus rien à espérer de l'avenir, dans une patrie asservie, privé de celle qu'il aimait, en butte à la haine d'ennemis puissants : il résolut de quitter la Pologne, et alla offrir son épée à Washington. Pendant la guerre d'Amérique, il se conduisit en homme qui cherchait la mort; mais il ne trouva

La retraite de Dubienka, véritable prodige de bravoure et de sang-froid, aussi glorieuse que la plus glorieuse victoire, avait exalté, à un degré indescriptible, le courage de l'armée polonaise. Chefs et soldats s'apprêtaient pour la grande bataille, qui était imminente, avec une entière confiance réciproque et sûrs du succès. Quelle ne fut pas leur surprise et leur douleur, quand ils apprirent que le Roi venait de signer la paix et qu'ils reçurent l'ordre de traiter les Russes en amis, de seconder leurs mouvements et d'obéir à leurs généraux! « Les soldats et les officiers, dit M. Ferrand [1], couverts des larmes de l'honneur et de l'héroïsme, brisaient ou jetaient leurs armes, dont ils

que la gloire, et revint à Varsovie, après la paix de Versailles, avec un nom déjà illustre. La guerre venait d'être déclarée à la Russie, Poniatowski lui confia un commandement, et nous venons de voir comment il sut justifier la confiance que le général en chef avait mise en sa bravoure et en sa capacité. L'affaire de Dubienka rendit son nom légendaire en Pologne; aussi le verrons-nous en 1792 porté à la dictature par l'acclamation de tous ses concitoyens. Nous le verrons au faîte de la fortune montrer les mêmes qualités que dans l'adversité; nous le verrons plus tard, dans l'exil, donner les plus nobles exemples de patriotisme, de patience et de modestie. Jusqu'à la mort il resta fidèle à la patrie polonaise, comme il resta fidèle à son premier, à son unique amour; et s'il n'eut pas la consolation de revoir la patrie rendue à elle-même, du moins apprit-il, avant de mourir, que Sosnowska, devenue veuve, accourait auprès de lui, fidèle elle aussi aux souvenirs de sa jeunesse. Elle le trouva mort quand elle arriva à Soleure, dans l'été de 1817. La mémoire de Kosciusko est restée une des plus belles et des plus pures du siècle. Kosciusko fut en effet un grand homme de guerre, un patriote intègre, un habile politique, et le meilleur des hommes. Cf. FERRAND, *Histoire des démembrements de la Pologne*, et MICHELET, *la Pologne martyre*.

[1] *Histoire des trois démembrements*, vol. II, l. XI, ch. XXXVII.

ne pouvaient plus faire usage pour défendre la patrie ; et la défaite la plus sanglante n'eût pas offert un tableau plus déchirant que celui de cette armée anéantie sans avoir combattu. »

En effet, Stanislas, à peine investi des pouvoirs, pour ainsi dire illimités, que lui avaient confiés la diète et le sénat, fut effrayé de sa responsabilité, et consentit à entrer en correspondance avec Catherine, paralysant la résistance de la nation par des négociations intempestives. — D'ailleurs, une fois en rapport avec l'Impératrice, il ne tarda pas à subir l'ascendant que cette femme avait toujours exercé sur lui, et il alla jusqu'à abandonner la cause des constitutionnels, pour adhérer à la confédération de Targowiça et implorer encore une fois la protection de la Russie. « Des novateurs insensés, écrivit-il dans sa proclamation du 25 août, attachés aux principes destructeurs de la sécurité des États, ont osé renverser les lois fondamentales de la République, consacrées par tant de siècles, et lui donner une constitution monarchico-démocratique. J'accède à la confédération de Targowiça ; je m'attache sincèrement à elle, et je promets, d'accord avec elle, d'agir d'autant plus volontiers pour le bien de l'État, que je reconnais pour bonnes et utiles les choses qu'on veut obtenir ; et l'appui magnanime

et désintéressé de S. M. l'Impératrice de toutes les Russies nous promet une heureuse issue et garantit une complète sécurité à la République [1]. »

Que ce langage était différent de celui que lui avaient fait tenir, un mois auparavant, Ignace Potoçki et Kollontay : « Comme tous les nobles défenseurs d'une cause sainte, votre roi brûle du désir de verser son sang pour la patrie, et ne craint pas d'exposer son front blanchi par les années aux dangers de la guerre. Suivez ses drapeaux, ils sont ceux de l'honneur [2]. »

La trahison du Roi ne tarda pas à produire ses tristes, mais inévitables résultats : les Targowiciens détruisirent la constitution, décrétèrent d'accusation les chefs du parti constitutionnel, et, après avoir rétabli partout le désordre et l'anarchie, votèrent des remercîments à Catherine pour les avoir aidés à accomplir cette belle œuvre.

Ce fut le moment que choisit Frédéric-Guillaume pour envahir, sans déclaration de guerre préalable et par simple mesure de sûreté, toutes les provinces polonaises limitrophes de son royaume. Les Targowiciens étonnés s'adressèrent à l'ambassadeur russe pour demander son appui contre cette inconcevable viola-

[1] Proclamation royale du 25 août 1792.
[2] Proclamation royale du 29 mai 1792.

tion du droit des gens : « L'Impératrice est pour le roi de Prusse, ou elle ne l'est pas », répondit-il tranquillement. « Dans le premier cas, votre protestation est inutile; dans le second, sa puissante protection suffit! » Ils ne tardèrent pas à apprendre que l'Impératrice était pour le roi de Prusse. Défense leur fut faite de recourir aux armes de par les ordres de Catherine, et peu après il leur fut signifié que dans les circonstances où se trouvait la République, « et pour échapper aux horreurs du jacobinisme, qui se propageait en Pologne, ainsi que pour consolider des principes plus salutaires, on ne pouvait rien faire de mieux que d'enfermer la République dans un cercle plus étroit, lui assignant le rang et la position d'un État de second ordre... », et que, « pour écarter des maux plus grands et protéger la République contre les affreuses conséquences des théories jacobines, la Prusse et la Russie occuperaient désormais les provinces polonaises limitrophes et les uniraient à leurs États ». Les Polonais étaient finalement invités à convoquer une diète « pour que l'on s'entendît *a l'amiable* sur les cessions à faire, et qu'on prît des mesures propres à *hâter l'exécution des volontés des deux puissances* ».

Le Roi, désillusionné, voulut abdiquer; il n'en eut

même plus le droit. La Czarine lui fit savoir que le moment était mal choisi, et qu'il devait attendre la fin de la crise, « *sans quoi elle ne lui accorderait point de retraite sûre* ». Il dut obéir encore et assembler la diète appelée à enregistrer les *volontés des deux puissances*. L'assentiment demandé était si dérisoire qu'on négligea même de convoquer les députés des contrées déjà annexées. Et pourtant, telle était l'indignation causée à tous les Polonais par tant d'iniquités, que, lorsque la diète s'ouvrit à Grodno le 17 juin 1793, la majorité s'y montra résolue à faire son devoir et à refuser, ou au moins à retarder autant que possible les cessions demandées. L'ambassadeur russe, Siewers, eut alors recours aux actes les plus arbitraires et les plus violents pour contraindre l'assemblée à sanctionner ses volontés. Après avoir mis le séquestre sur les biens des opposants et sur ceux du Roi lui-même, après s'être emparé des deniers publics et avoir refusé d'effectuer aucun payement, il alla jusqu'à jeter dans les cachots les membres les plus énergiques de la diète, et finit par fermer les portes de la salle des séances et l'entourer de soldats, afin d'y tenir tous les députés prisonniers jusqu'à ce qu'ils eussent voté le démembrement de leur pays. Empruntons à M. de Raumer, dont le travail m'a servi constamment de guide pour

cette partie du mien, le dramatique récit de cette journée [1] :

« .....Tous les membres de la diète, sans s'être concertés, gardèrent dans leur douleur un profond silence, car ils virent dans cette immobilité négative le seul moyen d'éluder une décision qu'on leur imposait. Alors le général russe Rautenfeld se leva du fauteuil qu'il occupait à la séance près du trône, et demanda que le Roi mît fin à cet inexplicable incident. Stanislas ayant répondu qu'il ne pouvait pas forcer les députés à parler, Rautenfeld courut chez l'ambassadeur, et, revenant bientôt, il annonça que tous les députés resteraient dans la salle jusqu'à ce qu'ils eussent donné leur consentement explicite, et que, si cela ne suffisait pas, il était autorisé à prendre toutes les mesures de violence qu'il jugerait convenables. Au même instant, Siewers écrivit au Grand Maréchal de Lithuanie : « Le Roi lui-même doit demeurer cloué « sur son trône jusqu'à ce qu'il ait cédé. Je ferai cou- « cher les sénateurs sur la paille dans la salle des con- « férences, tant que ma volonté ne sera pas exécutée. »

« Ankwitz, député partisan des Russes, décida le maréchal à demander par trois reprises différentes à

[1] *Le Démembrement de la Pologne*, par Frédéric DE RAUMER, traduit en français par Ch. DE FORSTER, publié chez Behr, à Berlin, en 1878.

l'assemblée si elle voulait qu'une commission signât le traité, et le même silence gardé jusqu'au lendemain matin fut regardé comme un assentiment. »

Ainsi s'accomplit le second démembrement de la Pologne : la Prusse lui arrachait, avec un territoire d'environ 800 lieues, plus d'un million de ses citoyens; la Russie faisait passer sous le joug moscovite quatre millions de Polonais, avec un territoire de 3,000 lieues. Ce qui resta de la Pologne, c'est-à-dire un territoire et une population à peine plus considérables que les provinces, que la Russie acquérait à elle seule, fut placé sous la protection dérisoire des cours copartageantes. Elles garantirent son indépendance et y rétablirent le gouvernement et la constitution qui avaient perdu l'antique et grande république.

Mais, se demandera le lecteur, que faisait donc l'Autriche pendant que s'accomplissaient sur ses frontières des événements si importants? Comment n'intervint-elle ni pour empêcher le deuxième démembrement, ni du moins pour y prendre part, ainsi qu'elle avait fait en 1772? — Quelques dates suffiront à expliquer son inaction :

Jusqu'en 1786, l'Autriche avait fait partie de la triple alliance des cours de Pétersbourg, de Berlin et de Vienne, organisée par le grand Frédéric en 1772, un

moment détruite par la guerre de succession de Bavière, mais virtuellement rétablie par la paix de Teschen; donc elle avait contribué, pour sa part, à empêcher la Pologne de redevenir assez forte pour redemander à ses voisines les provinces perdues lors du premier partage.

Après 1786, lorsque la politique de Pitt eut brouillé avec la Russie la Prusse, la Suède et la Turquie, la cour de Vienne, faisant cause commune avec celle de Pétersbourg, laissa cette dernière librement agir en Pologne, s'opposa à l'appui momentané que Frédéric-Guillaume prêtait alors à Stanislas-Auguste, et concentra surtout ses efforts sur le Danube, pour la réalisation du *projet grec,* dont nous avons parlé plus haut.

Survinrent en France les événements de 89, 90, 91; l'Autriche y prit un intérêt d'autant plus naturel que la Reine était une archiduchesse d'Autriche, sœur de ses empereurs, et que les provinces belgiques étaient limitrophes de la France. La révolution française effraya par conséquent la cour de Vienne plus que toute autre et lui fit assumer d'emblée le premier rôle dans la contre-révolution. Du reste, en leur qualité d'empereurs d'Allemagne, les souverains autrichiens furent obligés, dès les premières

séances de l'Assemblée nationale, de prendre en main la cause des princes possessionnés en Alsace, puis celle des électeurs de Trèves et de Mayence. Ce fut à eux que le gouvernement françait adressa les réclamations relatives aux émigrés, avec eux que Louis XVI d'une part, et de l'autre Coblentz, négocièrent secrètement. Une rupture avec la France était imminente, la guerre continuait avec la Turquie, il fallait à tout prix se rapprocher de la Prusse : c'était une question de vie ou de mort. Le traité de Reichenbach fit le rapprochement; mais il fallut donner carte blanche à Frédéric-Guillaume par rapport à la Pologne; il fallut, à plus forte raison, laisser faire Catherine, car un différend avec la Russie eût été alors fatal à l'Autriche.

Cependant le traité de Jassy termine en 1792 la guerre d'Orient; l'Autriche va peut-être pouvoir mettre des bornes aux envahissements de la Russie et de la Prusse en Pologne. Elle est sans doute plus intéressée que personne à y maintenir le désordre et l'anarchie; mais elle trouve qu'on va trop loin, et elle est sur le point d'agir, quand la France lui déclare la guerre. L'appoint des armées prussiennes lui devient indispensable sur le Rhin et aux Pays-Bas : aussi, par les conventions de Pilnitz et de Vienne, se voit-elle obligée

de nouveau de donner à la Prusse une entière liberté d'action dans la question de Pologne.

Peut-être du moins pourra-t-elle réclamer sa part des dépouilles polonaises. Les victoires du duc de Brunswick vont même lui permettre d'assumer à cet effet une attitude plus énergique; mais voilà que les premiers succès des coalisés amènent à Paris les massacres du 10 août et les journées de septembre; voilà que Louis XVI, traîné en prison, est déclaré déchu du trône et mis en jugement; voilà que la Convention proclame la République et que Dumouriez arrête dans l'Argonne les armées impériales. La cour de Vienne n'a plus d'yeux et d'oreilles que pour les événements de France; l'attentat contre la Pologne s'achève, et les cours copartageantes elles-mêmes semblent l'oublier pour ne s'occuper que de la question française. La Prusse le fait d'assez bonne foi et, se contentant de *germaniser* les provinces acquises, se désintéresse de ce qui se passe dans le reste de la Pologne. — La Russie, au contraire, a tout une autre attitude. L'occasion lui semble meilleure que jamais pour provoquer en Pologne des désordres tels que son annexion semble à tous les princes, préoccupés de la lutte contre la Révolution, une mesure de sûreté pleinement justifiée, et elle se met résolûment à l'œuvre

le lendemain même du deuxième démembrement.

L'ambassadeur Siewers, dont le maintien était devenu impossible en Pologne, fut rappelé, il est vrai, et remplacé par le général Ingolstrom; mais ce dernier, qui réunissait la double qualité d'agent diplomatique et de commandant en chef des troupes russes, se montra aussi exigeant et aussi dur que son prédécesseur. Un de ses premiers soins fut de rétablir le comité permanent, qui, après le partage de 1772, usurpa presque tous les pouvoirs de la diète et du Roi, et rendit par là de si grands services à la cause moscovite. Ce conseil commença par mettre en accusation les principaux auteurs de la constitution de 1791, notamment Ignace Potoçki et Kollontay, puis ceux qui, comme Wielhorsky et Kosciusko, avaient au passage du Bug et à Dubienka exposé leur vie pour la défendre. Tous ceux qui n'avaient point encore émigré durent s'enfuir à l'étranger pour se dérober à une mort presque certaine.

La diète continuait à siéger à Grodno, mais n'avait plus la force de résister aux volontés d'Ingolstrom et sanctionnait toutes les propositions du comité permanent. Nous n'en citerons qu'une, importante entre toutes par les résultats qu'elle produisit . celle de réduire à 15,000 hommes l'armée polonaise. La diète

vota cette mesure, qui devait mettre la patrie à la merci des troupes russes, et ordre fut donné à plusieurs commandants de corps de désarmer et de licencier leurs soldats. Ces infortunés défenseurs de la liberté polonaise, tout frémissants encore du rôle qu'on leur avait fait jouer pendant la courte campagne de l'année précédente, reçurent cette injonction avec colère et mirent à l'exécuter une extrême lenteur. L'un d'eux même, le général Madalinski, qui commandait une brigade dans le palatinat de Sieradz, refusa de s'y conformer et, faisant appel aux nobles de la contrée, organisa, avec quatre-vingts gentilshommes, une confédération privée pour le salut de la patrie. Quatre mille hommes accoururent à leur appel; Madalinski en prit le commandement et marcha sur Cracovie.

Ingolstrom envoya aussitôt des troupes russes au-devant des insurgés et somma le conseil permanent de diriger contre eux quelques régiments polonais, afin de bien faire constater qu'ils étaient des rebelles. Ces régiments tournèrent aussitôt leurs armes contre les Russes et se joignirent aux confédérés.

Pendant ce temps, une grande effervescence régnait à Cracovie; on y annonçait l'arrivée de Kosciusko, qui, à la tête de quelques émigrés, venait se joindre à Madalinski; on y conspirait publiquement, et le séjour

de cette ville devint si périlleux pour les Russes, qu'ils durent l'évacuer. Kosciusko y fit aussitôt son entrée. La population de Cracovie le reçut avec le plus grand enthousiasme; d'un commnn accord, on le proclama chef d'un gouvernement provisoire et commandant suprême de toutes les forces du Palatinat révolté. Son premier soin fut de faire prêter serment au Roi et à la constitution de 1791. Le Palatinat de Sieradz et Madalinski adhérèrent au gouvernement de Cracovie. La Lithuanie se souleva à l'appel du jeune Sapieha et reconnut la dictature de Kosciusko. La plus grande partie de la cavalerie et de l'infanterie de la couronne vint se joindre à lui. La noblesse, les Universités et les bourgeois accoururent en armes. Les paysans arrivèrent avec leurs fourches. Kosciusko se trouva ainsi à la tête de forces assez considérables pour marcher à la rencontre des Russes. — Ceux-ci s'avancèrent sur la rive gauche de la Vistule sous le commandement du général Tormansoff. — La rencontre eut lieu à Raçlawiçe et se termina pour les Russes par une déroute complète.

Kosciusko victorieux fit savoir aux puissances étrangères, par un manifeste à la fois énergique et mesuré, que les fédérés ne prenaient les armes que pour secouer le joug de la Russie; qu'ils n'étaient pas

des révolutionnaires et n'avaient rien de commun avec les jacobins de France, auxquels leurs ennemis prétendaient les assimiler; que leur unique désir enfin était de rétablir, sous l'autorité du roi Stanislas, la constitution de 1791 dans une Pologne ramenée aux limites de 1773. Ce manifeste, qui prétendait annuler le dernier partage, respectait au contraire celui de 1772. Kosciusko pensait se ménager par là l'appui ou du moins la neutralité de l'Autriche. Il n'en fut rien : cette puissance comprit la faute politique qu'elle avait commise lors du deuxième partage, et ne voulut pas la recommencer. Elle était d'ailleurs forcée de faire cause commune avec la Prusse, qui faisait campagne avec elle contre la France, et obligée de ménager la Russie, qui lui promettait de se joindre à la coalition. Aussi ne songea-t-elle pas un seul instant à prendre en main la cause des insurgés polonais; mais elle ne voulut pas non plus rester neutre. Son ministre à Varsovie fut chargé de remettre une note au conseil permanent pour laver la cour impériale du soupçon de connivence avec les insurgés, que le manifeste de Kosciusko pouvait faire naître. Il protestait dans cette note de l'horreur inspirée à son maître par l'insurrection de Cracovie, « qui proclamait, disait-il, les principes monstrueux de la Convention française et voulait

en adopter les abominables et sanguinaires procédés ».

Cependant Kosciusko, dédaignant de répondre à des assertions aussi injurieuses et aussi volontairement fausses, s'approchait en libérateur de Varsovie. La ville entière était en ébullition, les régiments polonais brûlaient du désir de se joindre aux insurgés et n'étaient contenus que par les ordres les plus exprès du Roi et la présence des troupes russes et prussiennes, très-supérieures en nombre. Ingolstrom, peu rassuré néanmoins par sa supériorité numérique, voulut désarmer les Polonais. Le régiment de Dzialynski, celui dont on était le moins sûr, reçut le premier l'ordre de remettre ses armes aux officiers russes. Il refusa, et, comme on prétendait l'y contraindre, fit feu sur les troupes moscovites; puis, se frayant un chemin au milieu d'elles, marcha droit au palais du Roi. Stanislas-Auguste, surpris par le bruit de la fusillade, accourut au milieu de ses gardes, les exhortant à ne pas l'abandonner. Tous lui jurèrent fidélité, mais lui déclarèrent que l'honneur les obligeait à secourir leurs compatriotes, et ils coururent au-devant du régiment de Dzialynski. L'insurrection ne tarda pas à devenir générale : toutes les troupes polonaises prirent les armes et se ruèrent sur les Russes. La population de Varso-

vie tout entière seconda cet élan, et la garnison moscovite se vit bientôt obligée d'évacuer la place. Ingolstrom soutint pendant quarante-huit heures dans son palais un véritable siége, et ne se décida à quitter Varsovie que lorsqu'il apprit que tous les autres quartiers de la ville avaient été abandonnés. Sa retraite ne puts'effectuerqu'au milieu des plus grandes difficultés, et il ne parvint à quitter l'hôtel de l'ambassade que par des jardins qui se trouvaient derrière le palais. Jamais retraite ne fut plus meurtrière, ni plus courageusement exécutée. Elle fait honneur aux troupes russes et à l'énergie d'Ingolstrom, et l'on se prend à regretter, en la lisant, que tant de bravoure ait été déployée au service de la plus méprisable des causes.

Varsovie délivrée adhéra aussitôt à la dictature de Kosciusko; le Roi confirma les pouvoirs dont il était déjà investi, et lui accorda le titre de Généralissime des armées polonaises. Kosciusko ne vint à Varsovie que pour y organiser, de concert avec le Roi, un gouvernement plus régulier, dont firent partie Ignace Potoçki et Kollontay, l'un comme ministre des affaires étrangères, l'autre comme chancelier du royaume. Après quoi Kosciusko repartit pour l'armée, qu'il eut soin de maintenir entre Varsovie et Cracovie, afin de

protéger également ces deux villes contre toute attaque.

Cependant Ingolstrom s'était retiré avec les débris de la garnison de Varsovie et les avait ramenés à Souwaroff et au prince Repnin, qui arrivaient à son secours avec deux armées de 40,000 hommes chacune. En même temps, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume envahissait la Pologne en personne, à la tête d'une armée prussienne, et les Autrichiens pénétraient dans le palatinat de Lublin, occupaient Sandomir et tombaient sur les derrières de l'armée de Madalinski. —Que d'efforts et que de troupes pour réduire une nation aux abois et accabler une armée à peine égale à un seul des corps envahissants! Le désespoir des Polonais leur faisait-il donc si peur? — Kosciusko ne pouvait cependant pas faire face à tous les ennemis à la fois. Aussi fut-il battu à Szekoçiny par les Prussiens et les Russes réunis. Sa retraite découvrit Cracovie, que Frédéric-Guillaume vint aussitôt assiéger.

Pourquoi, au milieu de cette lutte héroïque d'une nation entière faisant, pour secouer le joug de l'étranger, un dernier et sublime effort, avons-nous à enregistrer la plus ignoble des trahisons? Telle est pourtant notre tâche : Cracovie fut livrée au roi de Prusse par son commandant de place, le général

Wieniawski. « Deux généraux prussiens, raconte M. Ferrand, se présentèrent devant la ville, le 14 juin au soir. Le lendemain, dès le matin, elle fut sommée de se rendre et demanda un délai de quelques heures. Avant dix heures, une seconde sommation menaça du bombardement si l'on n'avait pas une réponse prompte. Cette menace ne pouvait être exécutée de longtemps. La portion de l'armée prussienne qui campait à la vue des remparts n'avait aucune artillerie de siége. Aucune des anciennes fortifications, ni aucun des nouveaux ouvrages, construits avec tant d'empressement depuis l'insurrection, n'avaient encore été attaqués, et cependant à onze heures on dressait la capitulation. Les Prussiens entraient dans la ville à midi, sans qu'il y ait eu un coup de canon tiré ! Cette honteuse précipitation fut expliquée quelques jours après, quand on sut que le général Wieniawski avait abandonné les insurgés et passé chez les Prussiens [1]. »

Encouragé par ce facile succès, Frédéric-Guillaume fit sommer également Varsovie de se rendre : « Monsieur mon frère, écrivit-il en même temps à Stanislas-Auguste, la position qu'occupent les armées autour de Varsovie, et les moyens efficaces qu'on commence à employer pour la réduire, moyens qui avancent et

[1] Ferrand, *Histoire des trois démembrements de la Pologne.*

augmentent à mesure que l'on prolonge une résistance inutile, doivent avoir convaincu Votre Majesté que le sort de cette ville n'est plus douteux. Je m'empresse de mettre celui des habitants entre les mains de Votre Majesté. Une prompte reddition, l'exacte discipline que je ferai observer à mes troupes, destinées à entrer à Varsovie, assureront la vie et la propriété des habitants paisibles de cette résidence. Un refus à la première et dernière sommation, que mon lieutenant général de Schwerin vient d'adresser au commandant de Varsovie, entraînera immanquablement et justifiera même toutes les extrémités les plus affreuses auxquelles on expose une ville ouverte qui provoquerait par son opiniâtreté les horreurs d'un siége et la vengeance de deux armées. Si dans la position où Votre Majesté se trouve, il lui est permis d'informer les habitants de Varsovie de cette alternative, et si on les laisse maîtres de leurs délibérations, je prévois d'avance, avec un plaisir extrême, que Votre Majesté deviendra leur libérateur. En cas contraire, je regretterai d'autant plus l'inutilité de cette démarche, que je ne serais pas dans le cas de la répéter, quelque vif que soit l'intérêt que je prends à la conservation de Votre Majesté et de tous ceux que les liens du sang et le dévouement ont appelés auprès de sa personne. Que Votre Majesté

veuille agréer, en tout cas, l'expression de la haute estime avec laquelle je suis, Monsieur mon frère, de Votre Majesté, le bon frère.

« FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

On doit cette justice au roi de Pologne qu'il ne songea pas un seul instant à imiter l'exemple de Wieniawski, et qu'il s'empressa de répondre à son *bon frère* avec une grande dignité : « L'armée polonaise sous le commandement du généralissime Kosciusko séparant Varsovie du camp de Votre Majesté, la position de Varsovie n'est pas celle d'une ville qui puisse disposer de sa reddition. Dans cette situation, rien ne justifierait les extrémités dont me prévient la lettre de Votre Majesté; car cette ville n'est ni dans le cas de l'acceptation, ni dans celui du refus de la sommation qu'a fait parvenir le lieutenant général de Schwerin au commandant de Varsovie. Mon existence ne m'intéresse pas plus que celle des habitants de cette capitale. Mais, puisque la Providence a voulu m'élever au rang qui me permet de manifester à Votre Majesté les sentiments de fraternité, je les invoque pour la détourner des idées de cruauté et de vengeance si contraires à l'exemple que les rois doivent aux peuples, et, je le pense sincèrement,

tout aussi opposées à votre caractère personnel. »

Kosciusko ne tarda pas à prouver au roi de Prusse combien ses sommations fanfaronnes étaient prématurées. Il fut en cela brillamment aidé par le prince Joseph Poniatowski, qui n'avait pas hésité un seul instant à se mettre sous les ordres de celui dont naguère il avait été le chef. Le corps de Poniatowski, directement opposé aux Prussiens, débusqua ces derniers de plusieurs de leurs positions, et contribua beaucoup à leur faire lever le siége de Varsovie.

La retraite de Frédéric-Guillaume fut la dernière joie de la Pologne. Bientôt après, Kosciusko, apprenant que les armées de Souwaroff et de Repnin allaient recevoir un renfort, que leur amenait le général Fersen, voulut empêcher la jonction de ce dernier au gros des troupes moscovites, et se porta au-devant de lui avec ses meilleurs régiments. La rencontre eut lieu dans la plaine de Maçieiowiçe. Elle fut terrible; les Polonais, malgré leur valeur, furent battus et obligés d'abandonner le champ de bataille à l'ennemi. La supériorité numérique des vainqueurs transforma la retraite en fuite, et la fuite en une affreuse débâcle. Kosciusko essaya vainement de l'arrêter; vainement il stimula le courage de ses troupes en se portant partout où le danger était le plus pressant; vainement il

ramena à l'ennemi coup sur coup ses bataillons décimés; la rage au cœur et l'injure aux lèvres, il apostrophait les fuyards, cherchait à leur communiquer quelque chose de son indomptable énergie, quand soudain son cheval s'abattit, et tomba mort sous lui. Blessé grièvement lui-même, il se vit entouré de soldats russes, désarmé, prisonnier. La nouvelle de sa perte, répétée de rang en rang, acheva d'amollir le courage des Polonais. Jetant leurs armes, affolés de désespoir, ils se sauvèrent dans toutes les directions. La cavalerie russe en fit un grand carnage et ramena à Fersen des bandes de prisonniers. Six mille hommes avaient péri, dont 100 officiers et 3 généraux; 21 canons étaient aux mains des vainqueurs.

En perdant Thadée Kosciusko, la Pologne avait perdu le plus noble et le plus glorieux de ses enfants, elle avait du même coup perdu toute chance et tout espoir de salut. Quelques intrépides défenseurs lui restaient bien encore; mais que pouvaient-ils désormais contre Souwaroff, Repnin, Fersen et les Prussiens réunis? Près de 150,000 hommes marchaient ensemble sur Varsovie, et il ne restait à Joseph Poniatowski, pour en défendre l'approche, que 15,000 soldats.

La résistance était devenue impossible; Joseph Poniatowski la tenta cependant, et, se repliant sur

Varsovie, il courut en disputer l'entrée. Mais il fut devancé par un corps prussien et trouva le chemin barré. Sa poignée de héros ne put entamer la masse compacte des Prussiens, et il dut se retirer vers les confins de l'Autriche, laissant Varsovie sans défense et Souwaroff à ses portes. Ce général attaqua aussitôt Praga, faubourg de Varsovie, séparé par la Vistule du reste de la ville. Douze mille hommes de troupes régulières, dernier débris des diverses armées polonaises, le défendirent avec acharnement; mais Souwaroff l'enleva de vive force. Le combat continua dans les rues de Praga pendant deux jours entiers, et les Russes ne demeurèrent maîtres de la place que lorsqu'il n'y resta plus un seul Polonais. Dix mille personnes de tout âge et de tout sexe y avaient péri; le reste s'était réfugié dans Varsovie, après avoir détruit tous les ponts de la Vistule.

Là encore on voulait lutter; une grande partie du peuple et tous les soldats pressaient Wawrzewski, le nouveau généralissime, de recommencer les horreurs de Praga. Mais le Roi et le gouvernement s'y opposèrent, et Ignace Potoçki eut le douloureux courage d'aller demander une capitulation à Souwaroff. Le général refusa de traiter avec lui, déclarant que la Czarine n'était pas en guerre avec la république de

Pologne, qu'elle ne reconnaissait nullement le gouvernement révolutionnaire que représentait Potoçki, et que par conséquent les Russes ne sauraient traiter qu'avec des personnes revêtues d'une autorité légitime. Il ajouta cependant qu'il accorderait volontiers la capitulation demandée à des militaires ou des magistrats municipaux.

On lui dépêcha aussitôt trois de ces derniers qui offrirent de lui rendre la ville, s'il promettait aux habitants la garantie de leurs personnes et de leurs biens. Souwaroff y consentit et permit généreusement aux troupes qui ne voudraient pas mettre bas les armes de sortir de Varsovie.

Le gouvernement révolutionnaire abdiqua ses pouvoirs entre les mains du Roi. Wawrzewski, le général Dombrowçki et le chancelier Kollontay évacuèrent la ville avec toutes les troupes régulières, et les Russes occupèrent Varsovie.

Les différents corps polonais qui, épars çà et là, tenaient encore la campagne et soutenaient en désespérés une inutile guerre de partisans, furent battus l'un après l'autre. Leurs chefs, Joseph Poniatowski, Wawrzewçki, Dombrowçki, Kollontay, les uns furent faits prisonniers, les autres réussirent à passer en pays étranger, et la Pologne se trouva ainsi entièrement asservie.

Le malheureux Stanislas-Auguste fut contraint de reprendre pendant une année encore le fardeau de la couronne, pendant que l'Autriche, la Prusse et la Russie dépeçaient son royaume et s'en arrachaient les morceaux. — Le partage entier du pays et la déposition du Roi étaient décidés en principe; on ne se disputait plus que sur la répartition du butin : ainsi la ville de Cracovie, occupée par les troupes prussiennes, était convoitée par l'Autriche; différents districts, où les Russes tenaient garnison, étaient demandés par la Prusse. La cour de Vienne et celle de Berlin, qui se reprochaient mutuellement les défaites subies par leurs armées dans la lutte contre la France, mirent dans leurs réclamations réciproques une telle acrimonie, qu'elles faillirent se déclarer la guerre. Leurs démêlés au sujet de la Pologne ne furent même pas étrangers à la paix conclue séparément entre la Prusse et la France à Bâle (1795), tandis que l'Autriche luttait encore en Allemagne et en Italie contre les armées de la République. Le gouvernement impérial, voyant par l'exemple de cette défection combien il devait peu compter sur la bonne volonté de Frédéric-Guillaume, résolut de traiter séparément à son tour avec le cabinet de Saint-Pétersbourg au sujet de la Pologne. Une négociation secrète fut entamée à cet

effet et aboutit à la signature d'un acte de partage, auquel la Prusse fut invitée à donner son adhésion. Elle le fit en effet, et l'acte du 3 janvier 1795 fut confirmé par un traité signé le 24 octobre de la même année à Saint-Pétersbourg par les ministres de Prusse et d'Autriche. — Le 25 novembre, jour anniversaire de son couronnement, Stanislas-Auguste fut contraint d'abdiquer. Il alla terminer ses jours à Saint-Pétersbourg, pensionné de Catherine.

La Prusse annexa à ses provinces le pays qui se trouvait compris entre ses anciennes frontières et la Vistule, ainsi qu'une partie des palatinats de Mazovie, de Podolie et de Cracovie, soit environ un million de milles carrés.

L'Autriche prit la contrée située entre le Bug et la Vistule, avec le reste du palatinat de Cracovie, dont la ville même de Cracovie, et une partie du palatinat de Sandomir, en tout 834 milles carrés environ.

La Russie enfin étendit sa domination sur ce qui restait de l'ancien royaume, c'est-à-dire environ 2000 milles carrés.

La Pologne avait officiellement cessé d'exister; son nom même fut rayé de la carte de l'Europe.

L'État était mort, mais non pas la nation. Partagée vivante encore entre ses trois vainqueurs, elle n'aura

qu'un désir et qu'un suprême espoir, celui de rassembler de nouveau ses membres épars et mutilés. Rien ne lui coûtera pour délivrer la patrie asservie, et les dernières convulsions de la victime feront bien des fois encore trembler ses bourreaux.

CHAPITRE III

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET LES PRÉLIMINAIRES DE LA PREMIÈRE COALITION EUROPÉENNE

1789-1791

La grande difficulté du règne de Louis XVI, cause principale, pour ne pas dire unique, de la convocation des états généraux, fut sans contredit l'état financier de la France. Les guerres et les prodigalités ruineuses de Louis XIV et de Louis XV avaient légué au royaume des charges écrasantes. La campagne d'Amérique les accrut encore, et, au lendemain du traité de Versailles, le pays, obéré de dettes, semblait courir à une banqueroute inévitable. Un gouvernement énergique eût pu sans doute éviter cette catastrophe en détruisant les abus de l'administration, en réduisant les dépenses de la cour, et surtout en changeant l'assiette de l'impôt. Seul en effet le peuple payait les taxes, fournissait la taille et subissait la corvée, tan-

dis que la noblesse et le clergé ne contribuaient aux charges de l'État que par des dons volontaires aussi rares que peu productifs. De plus, nobles et ecclésiastiques percevaient, sur la masse déjà imposée de la nation, des dîmes et des redevances, qui faisaient de la situation de vilain la plus misérable des conditions sociales. Et cependant ces classes privilégiées, qui, loin de pourvoir aux besoins du royaume, pressuraient encore les imposés à leur profit particulier, possédaient en 1789 plus de la moitié de la richesse immobilière du pays.

Louis XVI comprit qu'il y avait là des réformes à effectuer; Turgot, Necker, même Calonne et Loménie de Brienne essayèrent d'en accomplir quelques-unes; mais la bonne volonté du monarque et les efforts de ses ministres échouèrent devant l'opposition égoïste des privilégiés, la résistance maladroite du Parlement de Paris et les tracasseries impolitiques des deux assemblées de notables. Hélas! elles échouèrent surtout devant l'indécision et la faiblesse du Roi, qui, « pendant toute sa vie, qui ne fut qu'un long martyre, eut, ainsi que le dit M. Thiers, la douleur d'entrevoir le bien, de le vouloir sincèrement et de manquer de la force nécessaire pour l'exécuter[1] ». Dominé par

[1] THIERS, *Histoire de la Révolution française*, 1er vol.

des coteries de cour, cédant à la pression du moment, et conduit par les personnes de son entourage, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, il ne tenta des réformes que pour les abandonner aussitôt après les avoir entreprises. Détruisant l'ancien régime sans en fonder un nouveau, il mécontenta tout le monde et finit par laisser à la nation le soin de se sauver elle-même du désordre et de la ruine. Les états généraux, convoqués en 1789 pour remédier aux maux de la France, ne furent mis en présence d'aucun plan concerté d'avance, ni contenus par aucune autorité sérieuse; aussi s'empressèrent-ils de saisir l'initiative que le Roi laissait échapper de ses mains trop débiles. Le tiers état, en majorité dans l'Assemblée, s'empara successivement de tous les pouvoirs, bouleversa l'ordre social, désorganisa l'administration, suspendit la justice, brisa la discipline de l'armée, provoqua un schisme dans le clergé, supprima la noblesse, annula la royauté et ne parvint pas, malgré la spoliation des ordres privilégiés, à atteindre le seul but qui eût été proposé à ses efforts : l'équilibre des finances. Les constituants étaient pourtant gens de bonne foi, mais remplis d'illusions et amoureux d'utopies : ils crurent rétablir l'ordre dans leur patrie et ne firent qu'y déchaîner l'anarchie, autorisant par leurs empiéte-

ments toutes les usurpations de la populace et partant tous les crimes; ils crurent fonder une monarchie constitutionnelle et ne s'aperçurent pas qu'ils avaient détruit la royauté et préparé la république; ils prétendirent respecter le Roi, et ne surent le préserver d'aucun outrage; ils voulurent le sauver, et ils rendirent inévitables sa déchéance et sa mort.

Les cabinets étrangers entrevirent le danger, dès les premières séances de l'assemblée; ils pressentirent l'orage, mais sans en mesurer la portée. Aussi, bien qu'instruits par leurs ambassadeurs des périls auxquels les exposaient eux-mêmes nos doctrines révolutionnaires, nos discordes et notre anarchie, ils ne songèrent d'abord qu'à en tirer profit. L'Angleterre le laissa voir si clairement, qu'elle fut même accusée de fomenter chez nous les désordres de la rue, et que l'ambassadeur de Georges III, le duc de Dorset, dut protester par deux fois contre d'injurieuses imputations.

La Prusse assistait aussi avec une secrète joie à nos dissensions intestines, qui lui permettraient sans doute, à un moment donné, d'attaquer impunément la maison d'Autriche, notre alliée.

L'Autriche elle-même n'était pas fâchée de voir la France se désintéresser des questions de politique

extérieure, au moment où elle songeait à porter sur la Pologne et la Porte, ces deux clientes de nos rois, une main déloyale. Elle ne tarda pas cependant à comprendre combien une complète désorganisation de la France serait nuisible à ses intérêts, et s'effraya des conséquences que la révolution française pourrait entraîner par rapport aux Pays-Bas autrichiens, alors révoltés. Sans doute Louis XVI était incapable de favoriser la rébellion brabançonne; mais n'y aurait-il pas tout à craindre de quelque élan de l'Assemblée en faveur de ses frères de Belgique? Les provinces belges, limitrophes des nôtres, de langue et presque de race françaises, ne seraient-elles pas tentées de se donner à la France révolutionnaire et exposées, plus que tout autre pays, à la contagion de nos doctrines? Voilà pourquoi le comte de Mercy, ambassadeur d'Autriche près la cour de Versailles, eut ordre de suivre attentivement les événements de France, de seconder la résistance de la Reine, d'agir sur l'Assemblée au moyen de Mirabeau et par l'intermédiaire du comte de la Marck, plus tard enfin d'offrir à Louis XVI le concours des armées impériales.

L'Espagne eut occasion, elle aussi, de s'alarmer bientôt, et à juste titre, des réformes constitutionnelles; car elle fut une des premières atteinte par la transfor-

mation de notre gouvernement. L'affaire de la baie de Nootka (dont nous parlerons plus loin) lui prouva, dès l'année 1790, que le pacte de famille ne survivrait pas à l'autocratie des rois de France. Aussi la cause de Louis XVI devint-elle promptement celle du gouvernement espagnol lui-même.

La Suède et le Piémont mirent une égale ardeur à défendre notre royauté expirante, mais chez eux l'intérêt ne joua qu'un rôle secondaire. La politique des cabinets fut dominée et conduite par le caractère personnel des souverains.

L'impératrice de Russie affecta une grande émotion, mais se contenta jusqu'à sa mort de jouer l'indignation, sans qu'il lui en coûtât ni un rouble ni un Kosaque. — Elle fut à peu près la seule souveraine qui ne prit aucune part réelle à la croisade des rois contre la Révolution.

Car la crainte succéda bientôt à la joie, même chez les princes les plus hostiles à notre pays. Après avoir applaudi à notre effacement, ils tremblèrent devant notre exemple. Aussi peut-on dire que la politique européenne passa, de 1789 à 1793, par trois phases assez distinctes. Dans la première, on s'émut individuellement de ce qui se faisait en France; mais chacun tâcha d'en tirer avantage au profit de ses hai-

nes ou de son ambition personnelles. Dans la deuxième, les diverses cours, se sentant toutes menacées, cherchèrent à concerter leur attitude et à combiner leur conduite; mais la menace n'était pas encore suffisante pour faire taire les dissentiments et oublier les rancunes. Dans la troisième, enfin, terrifiées par la situation qui était faite à Louis XVI, exaspérées par la suspension de son autorité royale, mises en demeure, ou de prévenir quelque attaque imminente, ou de défendre les droits violés de leurs sujets, ou d'arrêter des mouvements révolutionnaires au dedans de leurs propres frontières, toutes les monarchies ajournèrent leurs querelles et s'unirent dans une même pensée de défense personnelle et d'intervention armée.

Ce sont ces trois phases que nous allons chercher à retracer ici, suivant l'ordre chronologique des faits. Nous ne prétendons aucunement raconter la Révolution; aussi ne mentionnerons-nous les événements de France que par voie de rappel ou d'allusion, nous bornant à indiquer les conséquences diplomatiques de ces événements, et l'effet qu'ils produisirent en Europe.

Le 27 décembre 1788, Necker présenta à la signature du Roi le décret de convocation des états généraux. Ce fatal document accordait au tiers état une représentation double de celle des autres ordres. Il ne

décidait pourtant pas si les délibérations de l'Assemblée auraient lieu en commun ou dans des Chambres séparées, et ne stipulait pas si l'on voterait par tête ou par ordre. C'était dire au tiers : « Ce que nous n'osons vous donner, nous vous permettons de le conquérir » ; langage dangereux au lendemain du jour où Sieyès imprimait dans un libelle politique ces audacieuses paroles : « Qu'est aujourd'hui le tiers état? — Rien. — Que doit-il être? — Tout. » Aussi peut-on dire que le 27 décembre 1788 Louis XVI signa sa déchéance.

Le 5 mai de l'année suivante s'ouvrirent les états généraux. Que d'illusions en ce jour solennel? Le Roi comptait sur la nation pour l'aider à supprimer les abus, la nation comptait sur le Roi pour alléger ses charges et diminuer ses souffrances. Les privilégiés eux-mêmes sentaient qu'ils avaient des sacrifices à faire, et paraissaient disposés à se dévouer pour le salut de tous. Tous enfin croyaient qu'une entente serait facile entre gens qui voulaient une même chose : le bien public !

Et dès le lendemain, pourtant, que de déceptions! que de rivalités! que de haines! C'est que les mots *bien public* sont d'une singulière élasticité, chose que tous désirent ou prétendent vouloir, mais que chacun comprend à sa manière et voit à travers le prisme de

son intérêt ou de son ambition! Ce bien public, qui devait tous les unir, les sépara irrévocablement et, dès la première séance, déchaîna entre le peuple, les privilégiés et le Roi une guerre qui ne devait finir qu'avec le privilége et avec la royauté.

Le tiers prétendit que la vérification des pouvoirs devait avoir lieu en commun; la noblesse et le clergé voulurent examiner séparément la validité des mandats de leurs représentants. — La cour eut beau s'entremettre et nommer des commissaires, elle ne put terminer le différend à l'amiable et résolut de le trancher d'autorité. Mais déjà il était trop tard, le tiers s'était arrogé le titre d'Assemblée nationale, parlait en maître, sommait les autres ordres d'obéir à ses injonctions souveraines. Le Roi fit fermer la salle des séances: les députés du tiers se réunirent dans celle du Jeu de paume et jurèrent, avec Bailly, leur président, *de ne point se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeraient, jusqu'à ce que la Constitution du royaume fût établie et affermie sur des fondements solides* (20 juin 1789).

Deux jours après, le Roi paraissait à l'Assemblée avec tout l'éclat de la majesté souveraine; il essayait d'intimider les députés du tiers, comme naguère il intimidait les conseillers du Parlement; il cherchait,

en un mot, à faire un lit de justice. Mais, si sa personne est encore respectée, déjà son autorité n'est plus reconnue; et, le Roi sorti, l'Assemblée reprend ses délibérations, au point où elle les avait laissées. M. de Brézé enjoint aux députés d'évacuer la salle : « Vous avez entendu les ordres du Roi », dit-il à Bailly; et le Président répond : « Je vais prendre ceux de l'Assemblée. » Mirabeau s'élance aussitôt à la tribune et s'écrie : « Oui, monsieur, nous avons entendu les « intentions qu'on a suggérées au Roi; mais vous « n'avez ici ni voix, ni place, ni droit de parler. « Cependant, pour éviter tout délai, allez dire à votre « maître qu'entrés ici par la puissance du peuple, on « ne nous en arrachera que par celle des baïonnettes. » — Et le maître des cérémonies du Roi sort, marchant à reculons devant ses nouveaux souverains! Le Roi lui-même, en apprenant l'outrage, hésite un instant et finit par dire *avec humeur* : « Eh bien, qu'on les laisse [1]. » Que de faiblesse, là où tant d'énergie eût à peine suffi! Louis XVI a de l'humeur et laisse faire; un autre eût éprouvé de la colère et l'eût montrée! Mais il semble que Dieu, voulant en ses mystérieux desseins que la Révolution réussît jusque dans ses der-

[1] Cf. TAINE, *Révolution française*.

nières conséquences, ait tout exprès placé sur le trône de France un souverain incapable d'enrayer la marche des événements. Honnête, généreux, animé des plus pures intentions, Louis XVI n'était pas l'homme de ces royales audaces qui sauvent une couronne, ou qui du moins la brisent avec éclat. Au lieu de résister, il aima mieux laisser faire, et l'Assemblée se mit à la besogne avec un singulier entrain.

Le jour même, elle vota le maintien de tous les arrêtés déjà pris : substituant une Assemblée nationale unique aux états généraux et à leurs trois ordres, s'arrogeant le droit exclusif d'établir et de décréter l'impôt, renouvelant enfin son serment de ne point se séparer avant d'avoir fait une constitution nouvelle. Puis elle déclara inviolable et sacrée la personne de tous ses membres. Peu à peu les députés de la noblesse et du clergé, imitant la conduite du Roi, acceptèrent un à un les faits accomplis et vinrent prendre place au sein de l'Assemblée nouvelle. Les travaux constitutionnels commencèrent aussitôt.

Cependant la Reine et la cour essayaient de ramener le Roi à des sentiments plus énergiques. MM. de Breteuil et de La Vauguyon lui assurèrent qu'un coup d'autorité pouvait encore réussir, s'il était secrètement préparé, soudainement exécuté et surtout appuyé par

des forces suffisantes. Le Roi, ajoutant foi à leurs assertions, concentra des troupes autour de Versailles et appela au ministère ces deux conseillers le 11 juillet 1789, en remplacement de Necker et de Montmorin, à qui des lettres de cachet apprirent inopinément leur disgrâce. — Le premier était exilé; le second, eu égard à ses intimes relations avec le Roi, dont il avait été le menin, ne fut que renvoyé. La Luzerne, Puységur et Saint-Priest durent remettre leurs portefeuilles à MM. de Broglie, Foulon et Damécourt. — Dès le lendemain, qui était un dimanche, la nouvelle s'en répand dans Paris; une foule houleuse s'assemble au Palais-Royal, et de là, conduite par Camille Desmoulins, va promener par toute la ville le buste de Necker, réclamant à grands cris son rappel. Le régiment de Royal-Allemand, ayant à sa tête le prince de Lambesc, charge les séditieux et provoque une rixe sanglante, qui ne fait qu'exaspérer l'émeute. Le 12 et le 13, le peuple en armes brûle et pille plusieurs maisons, dévaste Saint-Lazare, force le garde-meuble pour se procurer des armes, et attaque même l'hôtel de ville. — Le 14 enfin, cette populace en délire, affolée par deux journées d'excès et de licence, se porte vers la Bastille et la somme de se rendre. Les gardes-françaises fraternisent avec les émeutiers, leur

amènent du canon et commencent un siége en règle. Tout le monde connaît la fin de ces sanglantes saturnales, la reddition de la Bastille, le massacre de ses gardes, le meurtre du marquis de Launay. Peu après, le donjon fut rasé, le peuple dansa sur les décombres, et l'anniversaire de ce jour honteux devint une fête nationale!

Pendant que Paris s'enivrait de sang et de soi-disant liberté, l'Assemblée empêchait l'armée d'agir, intimidait le Roi, lui arrachait le renvoi de ses nouveaux ministres et lui imposait le rappel de Necker. Louis XVI céda comme toujours, l'exilé genevois reprit les rênes du gouvernement, l'Assemblée l'applaudit, Paris l'acclama, et tout sembla rentrer dans l'ordre et dans le repos.

L'effet produit en Europe par la révolution du 14 juillet n'en fut pas moins immense. A Londres, elle fut commentée dans tous les cercles politiques et commença la scission du parti libéral, qui jusque-là avait été unanimement favorable aux innovations qui se poursuivaient en France. Les ultra-whigs continuèrent à les exalter avec Fox; les modérés commencèrent avec Burke à en blâmer l'étendue et les excès. Les uns prétendaient identifier notre révolution avec celle qui avait détruit en Angleterre l'autocratie des Stuart; les autres déclaraient que, semblables dans leurs origines,

les deux révolutions différaient entièrement dans leurs conséquences, et, tout en demeurant fidèles aux principes de 1688, renièrent les horreurs de 1789. — A Vienne, l'émotion fut peut-être plus grande encore, et le libéral Joseph II vit s'évanouir en un moment toutes ses illusions : car c'était le triomphe des idées libérales qu'il voulait naguère imposer à ses États, qui produisait en France les bouleversements dont M. de Mercy et la Reine lui donnaient, dans leur correspondance, de minutieux et effrayants détails. Cependant le retour de Necker, sans le rassurer complétement, lui rendit quelque espérance. — A Berlin, à Pétersbourg, à Madrid et même à Londres, on crut aussi que cet illustre ministre pourrait contenir et diriger le torrent révolutionnaire. Aussi ne prêta-t-on qu'une oreille distraite aux alarmantes prédictions des émigrés, qui commençaient à affluer dans toutes les capitales de l'Europe, ayant à leur tête le propre frère du Roi, M. le comte d'Artois.

Mais Necker n'eut qu'un jour de popularité. Le peuple brisa l'idole, dès qu'elle lui fut rendue, et le ministre n'eut pas assez d'énergie, d'éloquence et d'audace pour disputer à Mirabeau la faveur de l'Assemblée et à La Fayette les acclamations de la rue. Le trouveur de millions, comme l'avaient si justement

surnommé les Anglais, se livra tout entier à des calculs financiers, ne songea qu'à éviter la banqueroute et laissa les affaires politiques suivre le cours qu'elles pourraient. L'Assemblée reprit, dès le 15 juillet, ses travaux constitutionnels, oscillant entre la Constitution anglaise, préconisée par Mounet et Lally-Tollendal, et un régime républicain à peine déguisé sous des formes monarchiques. Ce dernier finit par l'emporter, et, sans se l'avouer, sans même le vouloir, les constituants commencèrent à voter une série de mesures restrictives de l'autorité royale, qui ne tendaient à rien moins qu'à supprimer la royauté et à remplacer le despotisme d'un souverain par celui d'une Assemblée.

Il nous est impossible de donner ici, ne fût-ce qu'un court aperçu des travaux de la Constituante. Bornons-nous à citer, à mesure que nous les rencontrerons, les délibérations de cette Assemblée, qui eurent une influence immédiate et directe sur les relations de la France avec les autres puissances européennes.

En feuilletant les annales de la Révolution, la première date qui doive nous arrêter, à ce point de vue particulier et restreint, est évidemment celle du 4 août. On sait que dans cette nuit mémorable la noblesse et le clergé, rivalisant de patriotisme avec le

tiers état, firent au salut public le sacrifice de leurs droits féodaux, et que l'Assemblée, acceptant leur abdication unanime et spontanée, décréta l'absolue et entière abolition de tous les priviléges dans le royaume de France.

Cette mesure indispensable et juste eut le tort cependant d'être trop généralisée et d'atteindre non-seulement les Français, mais les nobles, princes, ordres et souverains étrangers qui possédaient des terres au dedans de nos frontières. Les princes du saint-empire possessionnés en Alsace furent les premiers à se plaindre de la violation de leurs droits, déclarant qu'ils les tenaient de la constitution germanique, et non des lois françaises, et que la diète de l'empire, non l'Assemblée nationale, eût été seule compétente pour y porter atteinte. L'empereur Joseph dut protester en conséquence, comme chef du saint-empire, et réclamer pour la noblesse allemande, ainsi lésée, ou la restitution de ses priviléges, ou du moins une sérieuse indemnité. La réclamation fut déférée à un comité, dit comité héraldique, qui ne l'admit ni ne la rejeta complétement, et elle devint, à partir de ce jour, un sujet de discussions et de querelles entre la chancellerie impériale et le gouvernement français. L'affaire donna lieu, de 1789 à 1792, à un long échange de notes parfois assez

violentes, et fut un des prétextes de la rupture.

Une seconde cause de brouille entre Vienne et Paris fut l'accueil fait par l'Assemblée à la demande de secours que lui adressèrent les Brabançons révoltés. Depuis le commencement de l'année, en effet, les Pays-Bas autrichiens étaient en ébullition. Les décrets de Joseph II, relatifs au clergé de l'Empire et aux universités ecclésiastiques des Pays-Bas, avaient provoqué une révolte en Flandre et en Brabant. Le duc de Saxe-Teschen et l'archiduchesse Christine, son épouse, cogouverneurs de ces provinces, avaient été contraints de quitter Bruxelles et de céder la place au prince de Trauttmansdorff. Le nouveau gouverneur arriva disposé à faire de plus larges concessions, mais il vint trop tard. Les Pays-Bas étaient en feu, les troupes impériales étaient chassées par les rebelles, et le Brabant proclamait son indépendance. Heureusement pour l'Empereur, la révolution brabançonne se scinda dès son début en deux factions distinctes, celle des vonckistes et celle des statistes. Vonck et les siens commencèrent par diriger le mouvement. Ils voulurent ériger les provinces belgiques en une république aristocratique, dont la constitution devait être modelée sur celle de la Hollande, et qui même eût pu se confédérer un jour avec les Provinces-Unies. En attendant, elle

recevrait l'appui direct des états généraux et les encouragements clandestins de la Prusse et de l'Angleterre. Mais bientôt les statistes l'emportèrent. Leurs chefs, Van der Noot et Van Eupen, donnèrent à la rébellion un caractère plus démocratique, prirent modèle sur la France et s'adressèrent à Louis XVI, ainsi qu'à l'Assemblée constituante, comme à leurs protecteurs naturels. M. de Montmorin, fidèle aux traditions de l'alliance autrichienne, renvoya, sans la lire, la lettre des députés brabançons et obtint une première fois de l'Assemblée qu'elle en fît autant. Mais Van der Noot écrivit une deuxième lettre à la Constituante; sa missive fut ouverte cette fois et communiquée à l'Assemblée, qui délibéra sur ce qu'elle avait à faire. Il est vrai qu'elle résolut d'ajourner la question; mais le fait même d'avoir délibéré, ne fût-ce qu'un instant, sur la demande des Brabançons était une violation du droit des gens et des traités d'alliance qui nous unissaient à l'Autriche. C'était un outrage fait à la cour de Vienne, et l'empereur Joseph s'en montra fort mécontent. A sa légitime colère se joignit la crainte de voir une pareille demande finir un jour par être accueillie, et la méfiance succéda à la cordialité dans ses rapports diplomatiques avec la cour de Versailles.

Car il n'y avait plus à distinguer la cour de l'Assem-

blée. Il n'y avait plus à séparer le Roi des révolutionnaires, depuis que Louis XVI avait sanctionné, par sa lettre du 12 août, tous les décrets de la Constituante, qu'il avait accepté publiquement le régime nouveau en assistant le 13 au *Te Deum* solennel qui fut chanté en l'honneur de la Constitution en l'église de Notre-Dame, qu'il avait enfin officiellement endossé toute la responsabilité des fautes diplomatiques commises par l'Assemblée.

Dans le courant du mois et pendant celui de septembre, cette dernière en grossit le nombre. Les emprunts demandés par Necker n'avaient pas réussi à combler le déficit. L'évêque d'Autun, M. de Talleyrand, proposa de suppléer à l'insuffisance de ces moyens par la confiscation de tous les biens du clergé, et, malgré l'éloquence de l'abbé Maury, la Constituante décréta que toutes les propriétés de mainmorte seraient mises à la disposition du trésor. — La mesure était trop générale, comme l'avait été déjà l'abolition des priviléges, car le clergé français n'était pas seul frappé. Le décret portait atteinte en même temps aux droits de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, à ceux de l'évêque de Strasbourg, qui était prince du saint-empire en même temps que prélat français, de l'évêque de Spire, possessionné en France et qui par

conséquent se voyait dépouillé à un double titre, enfin de l'abbé de Mührbach, qui, en sa qualité d'abbé immédiat du saint-empire, prétendait ne relever que de l'Empereur et de la Diète. Le grand maître de Malte protesta auprès du roi de France par l'intermédiaire de son ambassadeur, le bailly de Suffren, et auprès de la Diète par l'organe du grand prieur d'Heitersheim, son représentant en Allemagne. — L'Empereur dut prendre en main les intérêts des évêques et prélats immédiats de l'Empire, comme naguère il avait pris la défense de sa noblesse laïque, et un *office* impérial vint joindre une nouvelle réclamation à toutes celles que M. de Mercy avait déjà adressées à notre gouvernement. Ainsi s'augmentait le nombre des griefs de l'Empereur et de l'Empire contre la cour de Versailles.

Pendant que Joseph II demandait quelques exceptions à la loi commune, le Pape protestait contre l'ensemble du décret. En sa qualité de chef de la catholicité et par conséquent de l'Église de France, Pie VI ne pouvait pas laisser s'accomplir la spoliation de notre clergé sans protester contre cette mesure, utile sans doute, peut-être même nécessaire, mais en tout cas singulièrement arbitraire. La plainte pontificale fut néanmoins très-modérée. Pie VI comprenait apparemment l'imminence du danger auquel étaient

exposées les finances du royaume, et ne protestait que pour sauvegarder les principes. — Son langage mesuré contrastait singulièrement avec la violence de la note impériale. Il est vrai que Joseph II avait sur le cœur l'affaire des Brabançons, dont les succès contribuaient à l'aigrir. L'appui à peine dissimulé que la ligue anglo-prussienne leur accordait, la maladresse de Trauttmansdorff et la mauvaise attitude de ses troupes de Belgique, enfin le peu de succès de ses armées contre les Ottomans, contrastant avec les victoires que remportaient coup sur coup Potemkin et Souwaroff : tout contribuait à exaspérer l'Empereur [1]. Aussi déversait-il sur nous une partie de sa mauvaise humeur. En conséquence, nos relations diplomatiques avec l'Empire se trouvèrent on ne peut plus tendues dès l'automne de 1789.

Cependant, à partir de cette époque, un nouveau revirement se produisit, et le mécontentement de l'Empereur, qui naguère s'étendait jusqu'à la personne même du Roi, ne s'exerça plus que contre les ministres et contre l'Assemblée. Le Roi avait, hélas! acquis de nouveaux droits à l'indulgence et à la commisération, grâce aux lois de l'Assemblée sur le *Veto*

[1] 1er août. Victoire de Souwaroff à Fockchany. — 24 août. Défaite de Gustave de Suède en Finlande. — 20 sept. Victoire de Souwaroff à Rimnick. — 10 nov. Victoire de Potemkim à Bender.

et surtout aux tristes journées des 5 et 6 octobre, résultat de la famine et de la peur. — Le bruit s'était répandu dans Paris que la cour préparait un nouveau coup d'État. Et de fait, elle y songeait, mais maladroitement et sans suite, comme elle faisait toutes choses depuis le commencement de la révolution. M. de Breteuil avait conseillé au Roi de dissoudre l'Assemblée et de se réfugier à Metz, au milieu de son armée, d'où il aurait pu dicter ses volontés aux factieux; d'autres lui parlaient déjà d'appeler à son aide l'étranger; Mirabeau lui avait offert ses services, dédaigneusement rejetés par le comte de Montmorin; le comte d'Artois et M. de Calonne complotaient publiquement à Turin, prétendant organiser une contre-révolution; les émigrés, déjà nombreux, se réunissaient à Trèves et à Mayence, sans trop savoir ce qu'ils voulaient, et se groupaient à tout hasard autour du prince de Condé; la Reine avait avec M. de Mercy-Argenteau des entretiens mystérieux; mais tout cela était décousu, incohérent et sans danger. Néanmoins, ce qui s'en répandait dans le public effrayait les populations et leur faisait craindre des périls imaginaires. Joignez à ces frayeurs une affreuse disette, les hallucinations de la faim, le brigandage de la guerre des farines, qui se continuait aux portes mêmes

de Paris : et l'on comprendra l'irritabilité nerveuse qui régnait dans la capitale. Ce fut à ce moment que la cour appela à Versailles quelques régiments étrangers; que les gardes du corps donnèrent à Royal-Cravate un banquet de bienvenue, auquel assistèrent le Roi, la Reine et toute la cour; que des cocardes tricolores furent, dit-on, foulées aux pieds; que les dames du palais se mirent à en distribuer des blanches à leurs amis; que de jeunes écervelés les promenèrent dans Paris; bref, que des royalistes aussi dévoués qu'imprudents éveillèrent la méfiance de l'Assemblée par leur langage et ameutèrent Paris par leur imprévoyante arrogance. Quelques discours inopportuns de l'Assemblée firent le reste : Paris en armes réclama la présence du Roi et du pain. Pour empêcher qu'on n'enlevât le souverain, une foule d'ouvriers sans ouvrage, de femmes sans nourriture, de filles soudoyées, de soldats déserteurs, et de brigands qui épiaient toute occasion de pillage, marcha sur Versailles sous la conduite du trop fameux Santerre. On connaît les scènes qui en furent la suite : les femmes de la halle défilant devant le Roi pour réclamer du pain, la Reine insultée par la populace, des coups de fusil répondant à des cris de mort, les émeutiers envahissant le palais, la résistance héroïque des gardes du corps, l'heureuse, sinon loyale

intervention de La Fayette et le voyage du Roi, qui revint à Paris précédé des têtes sanglantes de Foulon et de Damécourt. Une foule ignoble et hurlante le suivait, l'entourait même. De toutes parts on criait avec une joie bestiale : « Nous ramenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron. »

Pour contenter et apaiser sa *bonne ville,* Louis XVI consentit à s'installer aux Tuileries avec toute la famille royale. L'Assemblée se déclara inséparable de la personne du souverain et vint tenir ses séances dans la capitale. C'était aller au-devant de toutes les complications, de toutes les émeutes, de tous les crimes. Et pourtant, comme la révolution marchait par soubresauts, présentant d'étranges alternatives d'ébullition et de calme, après les orages d'octobre, et malgré la présence à Paris des députés et du Roi, vinrent des jours assez sereins. Novembre et décembre s'écoulèrent sans convulsions, et l'année 1789 finit dans une relative tranquillité.

Que ce calme apparent était trompeur, hélas! Combien de germes de discorde, de troubles et de crimes ne cachait-il pas? Tout le monde, on peut le dire, se haïssait en France à cette époque; tout le monde se méfiait du voisin; le moindre souffle devait fatalement rallumer l'incendie. L'année nouvelle trouva le Roi

désarmé en face de la Constituante, découragé, hésitant, mais vaguement résolu à se soustraire d'une façon quelconque à une situation qui devenait tous les jours plus intolérable. Mais par quels moyens? Voilà ce qu'il ignorait; ce que ni lui ni personne n'aurait pu dire à la cour! Louis XVI n'avait aucun plan personnel; mais il écoutait tous ceux qui lui étaient suggérés, avec une égale faveur et un égal scrupule. Tous ses partisans lui en proposaient : la Reine offrait le sien, Monsieur et Breteuil en présentaient un autre, le comte d'Artois et Calonne en caressaient un troisième, La Fayette avait son idée, Mirabeau son projet! Séparés, tous ces efforts, toutes ces négociations, tous ces complots étaient inefficaces, et le seul homme qui eût pu les réunir, acceptant ceci, rejetant cela, dirigeant tout vers un même but : le Roi, en un mot, n'avait pas assez de volonté. Aussi ce fut la Reine qui devint l'âme de ces diverses tentatives; ce fut elle qui essaya de sauver la royauté. Et cependant Marie-Antoinette, malgré son énergie, hésita parfois, tâtonna et s'engagea successivement dans des voies différentes, que nous croyons devoir signaler brièvement ici, à cause de l'immixtion de la cour d'Autriche dans plusieurs de ces essais de résistance, et de l'effet produit par eux sur les divers cabinets européens.

La Reine conseilla d'abord l'intimidation : la séance royale du 23 juin 1789, le coup d'État du 11 juillet, la concentration des troupes, fatal prélude des journées d'octobre, avaient été en grande partie son œuvre. Ces diverses tentatives échouèrent, et la Reine dut substituer la ruse à la violence. A partir de ce moment, elle engagea le Roi à tout accepter, à tout laisser faire, à hâter même la marche des événements pour voir sortir le bien de l'excès du mal. Mais le bien ne venait pas assez vite, le mal devenait difficile à supporter. Il fallut recourir au complot. Or les complots ne manquaient pas, il n'y avait qu'à choisir. La Reine refusa avant tout d'accepter les offres des princes émigrés, qui proposaient une contre-révolution appuyée par des armées étrangères : « S'ils réussissent, disait-elle avec raison, leur tyrannie sera cent fois plus dure que celle de l'Assemblée. » Mirabeau inspirait trop de dégoût et trop peu de confiance, pour qu'elle lui permît d'emmener la cour à Rouen. La Fayette était trop populaire et trop puissant pour qu'on voulût lui demander conseil. Ce furent donc les plans du comte de Provence et de M. de Breteuil qui obtinrent l'assentiment de la Reine.

Ils consistaient à faire partir le Roi clandestinement de Paris pour Metz, où des troupes nombreuses seraient réunies pour le défendre contre toute agression, sous

le commandement du maréchal de Bouillé. Une fois libre, le Roi devait dissoudre l'Assemblée et, de sa seule autorité, octroyer au royaume une constitution assez libérale, dût-il pour l'imposer recourir à la force. Henri IV, disait-on, n'était-il pas le plus populaire de nos rois? Et pourtant Henri IV avait conquis son royaume à la pointe de l'épée, il était entré en vainqueur dans sa capitale. Pourquoi Louis XVI n'en ferait-il pas autant? L'Empereur, mis par M. de Mercy au courant de ces projets, devait leur fournir un appui moral, ou tout au plus financier, en accréditant un ambassadeur auprès de la cour de Metz, en reconnaissant officiellement le nouveau gouvernement que M. de Breteuil devait organiser dans cette ville, et finalement en massant quelques troupes sur nos frontières avec le but ostensible et avoué de venir en aide à son beau-frère en cas de besoin. Mais, contrairement aux desseins du comte d'Artois et du prince de Condé, qui tous deux voulaient appeler en France l'étranger et vider le différend de la nation et du Roi avec des baïonnettes sardes, autrichiennes et espagnoles, Monsieur exigeait que les Impériaux respectassent notre territoire et ne fussent appelés en France que si une catastrophe imprévue rendait leur intervention absolument inévitable. — Monsieur, la Reine et Breteuil, plus fiers que les

princes émigrés, voulaient sauver la France d'elle-même par elle-même. L'Empereur comprit leurs patriotiques susceptibilités et donna à leur projet un entier assentiment. Le marquis de Favras fut aussitôt envoyé en Hollande pour y négocier un emprunt destiné à faciliter l'exécution des projets de la cour. Il en revenait à peine et continuait ses pourparlers avec les banquiers d'Amsterdam, lorsqu'il fut arrêté, jugé, condamné pour complot contre la sûreté de l'État et, inaugurant l'égalité civile même dans le supplice, pendu, comme eût pu l'être naguère le dernier des croquants. Son silence voulu (d'autres disent son ignorance des desseins qu'il servait) sauva la cour; ni la Reine ni le comte de Provence ne furent compromis, et le duc d'Orléans, qui pourtant était étranger à ces intrigues, fut seul atteint. On l'exila à Londres sous prétexte de mission diplomatique, et le pauvre Favras resta la seule victime de cette tentative avortée.

Marie-Antoinette et Monsieur ne se laissèrent pas décourager par si triste aventure, et, le premier moment d'effroi passé, ils reprirent leurs projets où ils les avaient laissés; mais cette fois, ils y associèrent M. de Mirabeau. Ce dernier s'était mis en rapport avec la cour par l'intermédiaire du comte de la Marck et de Mercy-Argenteau. — De là cette fable d'un

comité autrichien, qui fut si brutalement reprochée à la Reine pendant son procès, et qui avait déjà cours en 1790. — « On en veut beaucoup à M. de Saint-Priest, écrivait le 29 mai le mystérieux épistolier dont Lescure a retrouvé la correspondance aux Archives de Saint-Pétersbourg; on croit qu'il est l'arc-boutant du *comité autrichien,* cette chaîne antipopulaire dont le premier anneau est aux Tuileries et qui s'étend dans toutes les cours de l'Europe. En Piémont, ce sont le comte d'Artois, le prince de Condé, le duc de Bourbon; en Italie, les Polignac; en Allemagne, le maréchal de Broglie, les calotins de l'Alsace; à Vienne, le baron de Breteuil, car l'ambassadeur de France y paraît ami de la révolution; à Madrid, MM. de la Vanguyon et de Sartines; en Suisse, Pierre le Noir; à Londres, le déprédateur Calonne [1]. »

Un pareil comité n'exista jamais que dans les imaginations haineuses ou affolées; mais on ne saurait nier que les deux intermédiaires dont se servit Mirabeau pouvaient jusqu'à un certain point être appelés des Autrichiens. Auguste d'Arenberg, comte de la Marck, était un prince du saint-empire germanique,

[1] Lescure, *Correspondance secrète sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la Cour et la Ville,* publiée d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

possessionné en Alsace, colonel d'un régiment allemand au service de France, et député de la noblesse d'Alsace aux états généraux de 1789. Comme tel, il fit partie de l'Assemblée nationale, et devint le collègue de Mirabeau. Leur correspondance, publiée par M. de Bacourt, explique l'origine de leur liaison; nous y renvoyons le lecteur [1]. Le comte de Mercy-Argenteau, Lorrain de naissance, était devenu sujet français depuis l'annexion de la Lorraine; il n'en continuait pas moins à représenter l'Empereur d'Allemagne, son ancien maître, auprès du roi Louis XVI, son nouveau souverain. — Lorsque Mirabeau voulut faire parvenir à la cour ses offres de service, naguère refusées par Montmorin, ce fut au comte de la Marck qu'il s'adressa. Celui-ci en causa avec Mercy-Argenteau, qui se chargea de faire passer des mémoires à Monsieur. Le prince ne répondit d'abord que par de vagues remercîments; car les projets de Mirabeau ressemblaient singulièrement à ceux du comte de Breteuil, et Favras était encore en Hollande. — L'exécution de cet infortuné décida Monsieur à renouer les négociations avec M. de Mirabeau. Le grand tribun fut reçu par lui d'abord, eut ensuite avec la Reine des entretiens secrets dans

[1] *Correspondance de Mirabeau avec le comte de la Marck*, publiée par M. de Bacourt, 3 vol., édités chez Lenormant.

les appartements de madame Campan (entretiens qui eurent lieu de nuit et donnèrent naissance à de bien tristes calomnies), enfin obtint une audience du Roi, et signa avec le monarque un véritable traité d'alliance. Malheureusement pour sa gloire, il accepta, en échange de ses services, une pension royale et le payement de ses nombreuses dettes. Faut-il en conclure qu'il s'est vendu à la cour? C'est là une délicate question, que nous ne saurions discuter ici, car elle sortirait du cadre de notre travail. Nous aimons à croire cependant, avec M. Thiers, avec M. de Bacourt et avec le prince d'Arenberg, que Mirabeau a toujours été un monarchiste libéral, qu'il avait combattu les abus de la royauté et non la royauté elle-même, que la sentant menacée et la croyant nécessaire au salut de la patrie, il tenta bravement de la sauver, sans renier ses convictions ni trahir son passé. Nous estimons trop haut son amour du pays, pour admettre qu'une question d'argent ait été, malgré de fâcheuses apparences, le triste mobile de sa conduite[1].

Mirabeau proposa au Roi d'accepter franchement une partie des réformes constitutionnelles, pour pouvoir rejeter les autres avec plus d'autorité; essaya de

[1] Voir A. Thiers, *Histoire de la Révolution française*, 1er vol., ch. IV; Bacourt, *Introduction à la Correspondance de la Marck et Mirabeau*, P. Auguste d'Arenberg, autobiographie, *ibid.*, 1er vol.

défendre une à une toutes les prérogatives du pouvoir exécutif, successivement attaquées et détruites par l'Assemblée nationale; crut un moment diriger la révolution en prenant le ministère; puis, quand cette espérance lui fut enlevée par un mesquin décret de ses collègues jaloux, en arriva, comme les autres donneurs d'avis, à conseiller au Roi la fuite et l'emploi de la force. — Louis XVI devait quitter Paris, dissoudre l'Assemblée, en convoquer une nouvelle, faire une proclamation indiquant les réformes qu'il acceptait et les lois dont il demandait la révision, confier à Mirabeau le ministère et au maréchal de Bouillé la garde de sa personne. Si les constituants résistaient aux ordres de leur souverain, ils devaient être déclarés rebelles et combattus comme tels. C'eût été la guerre civile, sans doute, mais sans intervention étrangère ni réaction. C'eût été par conséquent, il faut bien l'avouer, la seule qui eût peut-être réussi. — Appeler des troupes étrangères eût été se rendre à jamais impopulaire; s'appuyer sur la noblesse eût été puéril; il fallait combattre la révolution par des révolutionnaires, les libéraux par d'autres libéraux. La nation affolée par cet étrange spectacle se fût demandé dans quel camp étaient ses vrais défenseurs, et eût fini sans doute par se rallier tout entière au parti qui aurait

eu pour lui l'autorité du Roi et la parole de Mirabeau. Tel était du moins l'espoir du puissant allié que la cour se donna dès les premiers mois de l'année 1790.

Malheureusement une sorte de fatalité pesait sur les projets de l'infortuné Louis XVI. Pendant la fin de cette année et le commencement de 1791, l'exécution des plans de Mirabeau, décidée en principe, fut différée de jour en jour, du propre aveu de son auteur. On leur croyait d'autant plus de chance de réussir, que les fautes de l'Assemblée seraient devenues plus nombreuses et plus incontestables; aussi retardait-on à dessein l'heure de l'action. Sur ces entrefaites, Mirabeau tomba subitement malade et mourut le 2 avril 1791.

On était à la veille d'exécuter son projet d'évasion, car la marche des événements avait été si rapide pendant les derniers mois, que Louis XVI n'avait plus le choix des moyens et ne pouvait plus attendre. Il fallait se soumettre dorénavant jusqu'au bout, se laisser arracher une à une les prérogatives les plus essentielles de tout pouvoir exécutif, se voir chasser du trône; ou bien il fallait fuir loin de Paris et reconquérir sa couronne. Le Roi était d'autant plus en droit de le faire, que dis-je? il avait d'autant plus le devoir d'agir de la sorte, qu'il n'avait rien à se reprocher, qu'il ne pouvait pas être accusé d'avoir contrarié

l'Assemblée, ou d'avoir provoqué, par quelque résistance impolitique, des mesures violentes et des usurpations, qui, en pareil cas, fussent devenues presque légitimes. Mirabeau avait su lui faire comprendre que la révolution était faite, qu'il n'y avait plus à revenir au passé, ni à ressusciter la distinction des ordres, ni à rétablir les priviléges, ni à revendiquer pour lui-même l'autorité illimitée et sans contrôle d'autrefois. Louis XVI avait consenti à être le souverain constitutionnel d'une France nouvelle et presque démocratique. La seule chose à laquelle il se refusait avec raison était de laisser usurper par l'Assemblée toutes les attributions du pouvoir exécutif et de permettre qu'on arrachât au gouvernement tout moyen de gouverner. Le discours qu'il prononça le 4 février 1790 prouve quelles étaient ses idées dès cette époque, et demeure un modèle de bon sens, comme de bonne foi. Il y exposait dans un exorde saisissant les maux terribles du royaume, mais s'empressait d'ajouter qu'il ne fallait point désespérer du salut de la patrie, si les représentants de la nation voulaient marcher d'accord avec le souverain et unir leurs efforts aux siens pour apaiser les haines, calmer les mécontentements, modérer les ardeurs intempestives, restreindre les revendications imprudentes; bref, pour pacifier le

pays par une attitude à la fois ferme et clémente, énergique, mais prudente. Aux uns, il recommandait la douceur envers ceux que la Constitution nouvelle avait dépouillés, amoindris, voire même chassés de France; aux autres, il conseillait de faire de bonne grâce et de bonne foi le sacrifice de leurs intérêts particuliers aux intérêts publics; enfin, parlant de lui-même, il ajoutait ces nobles paroles : « J'aurais bien aussi des pertes à compter, si au milieu des plus grands intérêts de l'État je m'arrêtais à des calculs personnels; mais je trouve une compensation, qui me suffit, une compensation pleine et entière, dans l'accroissement du bonheur de la nation, et c'est du fond de mon cœur que j'exprime ici ce sentiment. Je défendrai donc, je maintiendrai la liberté constitutionnelle, dont le vœu général, d'accord avec le mien, a consacré les principes. Je ferai davantage et, d'accord avec la Reine, qui partage tous mes sentiments, je préparerai de bonne heure l'esprit et le cœur de mon fils au nouvel ordre de choses, que les circonstances ont amené. Je l'habituerai dès ses premiers ans à être heureux du bonheur des Français et à reconnaître, malgré le langage des flatteurs, qu'une sage constitution le préservera des dangers de l'inexpérience et qu'une juste liberté ajoute un nouveau prix aux sentiments

d'amour et de fidélité dont la nation, depuis tant de siècles, donne à ses rois des preuves si touchantes. »

Louis XVI passe alors au grave sujet de la délimitation des pouvoirs publics, expose ses idées sur la matière et supplie l'Assemblée de ne point se laisser entraîner par une méfiance qui n'a plus de raison d'être, à désorganiser l'administration et à confondre tous les pouvoirs.

Jamais essai de conciliation ne fut plus loyalement tenté ; jamais espérances plus sincères ne furent exprimées en un langage plus touchant et plus beau. Pourquoi faut-il que l'Assemblée n'y ait répondu que par de vains applaudissements? Le Roi prêchait la concorde, et jamais l'Assemblée ne se montra plus divisée; il conseillait la clémence et la douceur envers les mécontents et les inquiets : on ne fit que multiplier les causes de mécontentement et d'effroi; il demandait l'affermissement du pouvoir exécutif, et l'on ne fit que l'affaiblir; il implorait la confiance : on y répondit par une surveillance ombrageuse, outrageante, ridicule! — Qui eut tort et qui eut raison alors? du Roi ou de l'Assemblée? — qui fut coupable des maux qui fondirent peu après sur notre infortuné pays? La justice commande assurément de dire qu'en 1789 Louis XVI eut des défaillances de volonté, des incohérences de

conduite, des hésitations de conscience éminemment regrettables à quelque point de vue que l'on se place, mais qu'à partir de 1790 son rôle fut parfait, et que tous les torts incombèrent dès lors à l'Assemblée. — Ce fut elle qui manqua de mesure et de sens politique, elle qui légitima par ses actes la conduite ultérieure du Roi. Annulé par la Constituante, emprisonné par le peuple, Louis XVI n'eut plus qu'une pensée : fuir Paris et dissoudre l'Assemblée. Et pour parvenir à ce but, il fallait bien dissimuler son mécontentement et feindre pour les réformes constitutionnelles un enthousiasme outré, dont l'exagération même prouvait que l'on n'était plus libre de les rejeter; il fallait enfin se concerter secrètement avec tous ceux dont on espérait quelque appui ou secours, depuis Mirabeau jusqu'à l'empereur d'Allemagne. C'est ce que fit le Roi, et il faut le reconnaître, cette attitude lui était imposée, hélas! par les événements.

Que de votes néfastes, que de pernicieux décrets de l'Assemblée vinrent lui donner raison depuis le discours de février jusqu'à la fuite de Varennes! La vente de 400 millions de biens ecclésiastiques, résolue presque au lendemain de la séance royale; les révoltes que cette mesure provoqua dans les provinces du Midi, où les excitations du clergé, jointes à celles

de la petite cour de Turin, déchaînèrent une véritable guerre civile à la fois religieuse et politique; la fondation du club des Jacobins; les discours qu'y prononcèrent la plupart des députés libéraux; la discussion sur le droit de paix et de guerre; la magistrature rendue élective, au lieu d'être laissée au choix du souverain; la constitution civile du clergé; la fête de la fédération, où, non contents de célébrer de sanglants et douloureux souvenirs, les députés imposèrent à Sa Majesté l'humiliation d'être entièrement assimilée à Bailly, leur président. C'en était trop, la mesure était comble : le Roi résolut de s'y soustraire et commença à préparer les moyens de s'évader. Mirabeau entra pour cela en relations directes avec le ministre politique M. de Montmorin, mit dans la confidence le lieutenant de police Talon, ainsi que le maître des postes, M. de Sémonville; on commença à gagner des journalistes et à embaucher des pamphlétaires; on se mit à cajoler quelques députés influents; on tenta même d'entrer en rapports avec M. de La Fayette, malgré la haine que lui portait Mirabeau; enfin l'on eut soin de tenir au courant de ces divers agissements les cours étrangères, et plus particulièrement celle de Vienne.

Cette dernière circonstance, si souvent reprochée à

Louis XVI, avait été rendue nécessaire et même indispensable par une série d'événements. D'abord l'empereur Joseph était mort le 20 février 1790 et avait été remplacé sur le trône d'Allemagne par son frère Léopold. Il fallait donc savoir si les intentions du nouveau monarque seraient aussi bienveillantes que celles de son prédécesseur. Ensuite la question de la baie Nootka, dont la possession était revendiquée à la fois par l'Espagne et l'Angleterre, ayant failli amener une rupture entre ces deux puissances, le Roi Catholique avait, en vertu du pacte de famille, invoqué le secours de la France au mois de mai 1790. Louis XVI avait ordonné aussitôt l'armement de trente navires et avait notifié ces préparatifs à l'Assemblée. Celle-ci, au lieu de les approuver purement et simplement, comme c'eût été son devoir, en prit prétexte pour discuter la question préalable de savoir si le Roi n'aurait pas dû lui demander l'autorisation de faire ces armements. — C'était s'arroger le droit d'interpréter à sa guise les devoirs qui résultaient des conventions internationales existantes. C'était dire à toutes les puissances européennes : La parole de la France ne signifie plus rien, tout ce qu'elle a pu vous promettre jusqu'ici, considérez-le comme non avenu, car nous le ratifierons ou l'annulerons, le cas échéant, selon les caprices

de notre bon plaisir. On imagine la colère qu'une pareille discussion provoqua à Madrid et l'assurance qu'elle donna au cabinet de Saint-James. Aussi l'Espagne, sentant qu'il n'y avait plus à compter sur la France, renonça-t-elle à toutes ses prétentions, évitant par ce prudent désistement une guerre désastreuse avec la Grande-Bretagne. La diplomatie officielle de la France devait naturellement répondre aux plaintes acerbes de M. de Florida-Blanca en défendant la conduite de l'Assemblée; mais le Roi ne pouvait pas omettre d'expliquer à Charles V qu'il n'était pour rien dans l'humiliation que l'attitude de la France avait infligée à l'Espagne. Il devait donc, jusqu'à un certain point, tenir au courant de ses déceptions et de ses espérances la cour de Madrid. Celle de Savoie devait, elle aussi, être informée des projets clandestins du roi de France, car Victor-Amédée II avait accueilli à Turin le comte d'Artois, son beau-frère, et avec ce prince le remuant Calonne. Le comte d'Artois et son ministre préparaient une véritable contre-révolution, communiquant avec les émeutiers du Midi, avec les mécontents de Bretagne, avec les émigrés de Cologne, négociant avec l'Angleterre, intriguant à Vienne et à Berlin. Il était donc de toute nécessité de faire savoir au roi de Sardaigne, au roi

d'Angleterre, au roi de Prusse et à l'Empereur qu'on désavouait entièrement le comte d'Artois et M. de Calonne. Ce fut surtout à Vienne qu'il fallut bien établir que les plans concertés aux Tuileries avec Mirabeau, La Marck, Breteuil et Mercy, n'avaient rien de commun avec ceux des princes émigrés. Aussi vit-on à un moment dans la capitale de l'empire trois ambassadeurs de France : l'envoyé officiel qui représentait le gouvernement français, M. de Breteuil, qui parlait au nom du Roi, et un émissaire du comte d'Artois.

Voilà donc l'Autriche, la Prusse, l'Angleterre, l'Espagne et la Sardaigne mises forcément au courant des divergences survenues entre le roi de France et son propre gouvernement; les voilà par conséquent plus ou moins initiées au projet d'évasion et de lutte à main armée. Voilà enfin Louis XVI et M. de Montmorin obligés d'avoir, comme avait naguère Louis XV, une diplomatie officieuse et secrète à côté de leur diplomatie officielle et ostensible. L'un et l'autre avaient d'ailleurs fort à faire en ce moment, car l'empereur Léopold, peu soucieux de poursuivre les projets aventureux de son frère, commença dès son avénement à négocier avec la Turquie, pour mettre fin à la guerre qu'il soutenait contre ce pays; avec la

Prusse, pour éviter celle que Joseph II était sur le point d'entreprendre contre Frédéric-Guillaume à propos de la Pologne et des affaires de Belgique; avec la Hollande et l'Angleterre, pour obtenir à l'amiable qu'elles cessassent de soutenir la révolte brabançonne; avec la Russie, enfin, pour ajourner l'exécution du fameux *projet grec* conçu par Joseph et Catherine, lors du voyage de cette princesse en Tauride. N'y avait-il pas à craindre que l'alliance austro-française, devenue désormais inutile à l'Autriche, ne fît les frais de sa réconciliation avec les diverses puissances? — Ne devait-on pas redouter que les agitations de Paris ne devinssent le prétexte d'un important changement dans le système politique de l'Europe? — Oui, certes, car les cours européennes étaient alors dans la seconde phase que nous avons indiquée au commencement de ce travail, et leur manière d'envisager les choses de France était assez exactement connue de nos agents diplomatiques et signalée au comte de Montmorin. Elles commençaient toutes à s'inquiéter de ce qui se passait dans notre pays; pourtant la menace n'était pas encore suffisante pour imposer silence à leurs dissentiments et à leurs rancunes; mais déjà elles comprenaient qu'un échange de vues sur la question française devenait nécessaire. La diplomatie officielle de la

France devait veiller à ce que cet échange de vues n'aboutît pas à nous exclure complétement du système européen; la diplomatie du Roi devait tâcher, de son côté, que l'accord ne se fît pas dans le sens d'une intervention immédiate, comme le désiraient les émigrés, tout en cherchant à intéresser les puissances au sort de la famille royale et à la réussite de ses projets.

Telle était la situation diplomatique lorsque s'ouvrit le congrès de Reichenbach, le premier où l'Europe s'occupa officiellement et d'un commun accord de la révolution française. Les travaux s'en continuaient au moment même où se faisaient en France les préparatifs de la fête du 14 juillet. On sait que plusieurs révolutionnaires étrangers, habillés de leurs costumes nationaux, vinrent demander à l'Assemblee l'autorisation de prendre part à la cérémonie de la fédération, pour y représenter les espérances libérales et démocratiques de toute l'Europe; on sait que l'orateur de ce groupe cosmopolite était un Prussien nommé Anacharsis Clotz; on sait enfin que la Constituante écouta favorablement leur demande et permit à ces aventuriers d'assister officiellement à la cérémonie du Champ de Mars. Est-il nécessaire d'ajouter que ce petit fait, qui passe presque inaperçu dans l'histoire de notre révolution, produisit à

Reichenbach un effet considérable et ne fut pas sans influence sur la conclusion de la paix signée le 30 juillet 1790 entre l'Autriche et la Prusse, sous la médiation de la Russie et de l'Angleterre [1]?

Cette paix fut l'œuvre de la Révolution française et surtout des généralisations de l'Assemblée constituante, de l'universalité de son langage et de ses actes de propagande. La France allait se trouver désormais, grâce à cette mémorable Assemblée, exclue du concert des puissances, mise à part, sinon au ban de l'Europe. Ce n'était pas encore l'ennemie commune, que l'on combattit plus tard, mais c'était déjà la pestiférée, autour de laquelle on tirait un cordon sanitaire.

Les événements qui suivirent la fête de la Fédération ne donnèrent d'ailleurs que trop raison, et aux appréhensions du roi de France, et aux précautions prises par les puissances étrangères. Ce furent d'abord les révoltes militaires de Metz et de Nancy, puis la nouvelle émission de huit cents millions d'assignats sur les biens du clergé, la démission de Necker; celles de Saint-Priest et de La Tour du Pin, remplacés par deux jacobins (Duport du Tertre et Duportal); les gênes imposées au maréchal de Bouillé dans son commandement par le nouveau ministre de la guerre, la désor-

[1] Voir au chapitre suivant les détails du congrès de Reichenbach.

ganisation presque absolue et systématique de l'armée, les nouveaux débats religieux amenés par la constitution civile du clergé, le serment exigé des ecclésiastiques et le schisme qui en résulta; toutes choses qui faisaient désespérer du salut de la France même les plus exaltés, et portaient des libéraux et des constitutionnels, comme Malouët et Lally-Tollendal, à rejoindre à l'étranger des émigrés aussi réactionnaires que les Polignac ou les Calonne.

Aussi le plan de Mirabeau reçut-il un sérieux commencement d'exécution à partir de l'automne 1790. — Maître des affaires étrangères, par Montmorin; de la police, par Talon; de la poste, par Sémonville; de la liste civile, par Duportal; sûr de l'Empereur, par Mercy-Argenteau, La Marck et Breteuil; influant sur l'Assemblée, par Chapelier, Duquesnoy, Beaumetz, d'André et beaucoup d'autres; nommé pour quelque temps président de cette Chambre; ayant un pied dans les conseils de La Fayette, comme chef de bataillon élu de la garde nationale; communiquant directement avec la Reine par l'intermédiaire de l'archevêque de Toulouse, son collègue à l'Assemblée, lequel remplissait auprès de Marie-Antoinette les fonctions d'aumônier; ayant rallié à son opinion le comte de Provence, et fort de la parole du Roi, qui lui avait fait les pro-

messes les plus formelles, Mirabeau se trouva tout à coup à la tête d'un véritable ministère occulte, qui aurait pu exercer une réelle influence sur les destinées du pays, si son action s'était exercée plus longtemps. Mais pour réussir, il ne suffisait pas d'avoir un groupe parlementaire intelligent et docile, une police bien faite et vingt-cinq millions de liste civile à sa disposition, il fallait encore pouvoir compter sur un grand chef militaire. Un instant, on songea à La Fayette, l'idole de la garde nationale, en même temps que général rendu cher aux troupes régulières par les glorieux souvenirs de la guerre d'Amérique. On provoqua des entrevues avec ce grand révolutionnaire. Elles eurent lieu, mais n'amenèrent aucun résultat satisfaisant. Entre La Fayette et Mirabeau il y avait un abîme d'idées, d'opinions, de caractères, de plus une trop grande rivalité politique pour qu'une entente fût possible. On renonça à un rapprochement irréalisable, et l'on voulut s'assurer le concours de M. de Bouillé. Ce général était à Metz; lui écrire eût été chose délicate et dangereuse; on résolut, en conséquence, de lui dépêcher le comte de la Marck [1]. En sa qualité d'étranger, il devait moins que tout autre éveiller l'attention;

[1] Cf. *Correspondance de la March et Mirabeau*, 3e vol. et Introduction.

d'ailleurs, il avait pour passer par Metz un bon prétexte, celui de reconduire jusqu'à Strasbourg la princesse de Stahrenberg, sa sœur, qui était venue lui faire visite à Paris. Le comte de la Marck se chargea de la commission avec joie et partit pour Metz, muni de deux billets du Roi pour le maréchal de Bouillé, l'un ostensible, l'autre secret. « Je profite avec plaisir, disait Sa Majesté dans le premier, de l'occasion que me fournit le voyage du comte de la Marck à Metz, pour vous renouveler les assurances de toute ma satisfaction des services que vous m'avez rendus dans les circonstances difficiles où vous vous êtes trouvé. Je ne peux que vous engager à vous conduire comme vous l'avez fait jusqu'à présent, et vous prier de compter à jamais sur toute ma reconnaissance et mon estime [1]. » Dans le second billet, le Roi avertissait M. de Bouillé qu'il pourrait avoir la plus complète confiance dans le comte de la Marck [2]. Celui-ci quitta Paris le 8 février 1791, s'entretint avec le maréchal, et l'ayant trouvé tout disposé à servir le Roi, lui communiqua les desseins de la cour, et lui dit le nom de celui à qui elle en avait confié l'exécution. M. de Bouillé

[1] *Correspondance de Mirabeau et de la Marck*, publiée par Bacourt, 3e vol., p. 47.
[2] *Ibid.*

se montra d'abord assez peu enthousiasmé de voir Mirabeau devenu le protecteur du Roi; mais il finit par accepter cette idée, et se mit entièrement à la disposition de Sa Majesté pour tout ce qu'il lui plairait ordonner. « J'ai remis par écrit à M. de Montmorin le compte rendu de mes deux conférences avec M. de Bouillé », lisons-nous dans une lettre adressée par le comte de la Marck à la Reine, le 19 février, à son retour d'Alsace. « Je le fais copier pour le remettre au Roi, et je ne manquerai pas d'en faire passer immédiatement une copie à Votre Majesté. » — Malheureusement ce compte rendu a été perdu, et le récit auquel nous avons emprunté le détail ci-dessus a été écrit par le prince Auguste d'Arenberg, vingt ans après les scènes qu'il raconte. Nous y renvoyons cependant le lecteur curieux de connaître plus en détail cet intéressant épisode. Il se trouve dans une sorte d'autobiographie du prince, que M. de Bacourt a placée, en manière d'introduction, dans le premier volume de la correspondance de Mirabeau et de la Marck.

Rien ne s'opposait plus dès lors à l'accomplissement du dernier grand plan de Mirabeau; il ne s'agissait que de bien choisir son moment. Mais ce n'était pas chose facile : le départ de Mesdames pour Rome en donna bien la preuve. Les tantes du Roi émigrèrent

en effet dans les premiers jours de février 1791 ; mais non-seulement elles furent arrêtées plusieurs fois, comme encore il leur fallut une autorisation de l'Assemblée pour quitter Arnay-le-Duc, où la municipalité les retenait prisonnières. De plus, Barnave, ayant pris la parole dans l'Assemblée pour blâmer le départ de Mesdames, insinua qu'il était aussi question du départ d'un autre personnage. Cette phrase suffit pour faire courir le peuple au Luxembourg, où résidait Monsieur; on s'y empara de la personne de ce prince et on l'amena de force aux Tuileries, l'obligeant à s'établir près du Roi, afin de les tenir tous deux dans la même prison. — Peu après, la journée du 28 février et l'arrestation des *chevaliers du poignard,* dans le palais même du Roi, par M. de La Fayette son geôlier, vinrent donner une nouvelle preuve des dangers auxquels s'exposerait la famille royale si elle quittait Paris, et des précautions dont un pareil départ devait être entouré. Aussi fut-il encore une fois ajourné, et sur ces entrefaites Mirabeau tomba malade et mourut. « Je suis fort en peine, écrivait M. de Mercy, en apprenant l'état presque désespéré de Mirabeau, de la personne qui nous intéresse. Ce serait un grand malheur si elle nous manquait au moment où on devait se flatter de recueillir le fruit de ses intentions et de ses

lumières. Toutes les chances tournent contre nous. On ne peut lutter contre un guignon aussi décidé..... [1].»
Et de fait, la mort de Mirabeau fut un immense malheur. La cour essaya vainement de lutter contre un *guignon aussi décidé;* mais elle n'y réussit pas. Elle voulut substituer Sieyès à Mirabeau; mais l'abbé posa des conditions et fit des réserves telles, qu'on dut renoncer au projet de s'en servir. Faute de grand premier rôle, on dut se résigner à employer des doublures, telles que Chapelier, Cabanis, Duquesnoy. Mais cela ne menait à rien, et le comte de la Marck, qui était resté à la tête de l'immense outillage politique organisé par son défunt ami, sentit que le fardeau en était trop lourd pour ses épaules. — Il le déclara franchement, pressant la cour de partir, afin qu'elle pût agir ouvertement et s'entourer d'hommes sinon plus dévoués que lui, du moins plus utiles.

Sur ces entrefaites, le Roi, qui ne voulait pas recourir au ministère d'un prêtre assermenté pour faire ses pâques, ni en employer un dissident aux Tuileries au vu et su de tout le monde, résolut d'aller passer quelques jours à Saint-Cloud pour y accomplir secrètement ses devoirs religieux, d'une manière qui ne

[1] *Correspondance de Mirabeau et de la Marck,* 3e vol., lettre du 4 avril 1791. Cette lettre était datée de Bruxelles, où Mercy avait remplacé Trautmansdorff, comme gouverneur des Pays-Bas autrichiens.

répugnât pas à sa conscience. Le départ pour Saint-Cloud aurait d'ailleurs l'avantage de donner la mesure de sa liberté. — On sait que ce départ ne put avoir lieu, que la populace l'empêcha et que le Roi dut rentrer aux Tuileries. — C'était pour les projets de fuite une sérieuse entrave, car si le Roi avait pu sortir librement de Paris pour se rendre à quelque palais des environs, le départ définitif eût pu s'accomplir plus facilement. L'essai tenté le 18 avril prouva la nécessité de recourir à un déguisement, afin de quitter les Tuileries sans être découvert et arrêté. A partir de ce moment, on ne songea plus qu'aux moyens d'exécuter ce dessein. M. de la Marck s'occupait encore de composer des discours à prononcer au sein de l'Assemblée et essayait de faire entrer dans le ministère occulte des éléments nouveaux; M. de Montmorin écrivait des circulaires aux puissances pour leur annoncer, dans des termes volontairement exagérés, que le Roi acceptait et approuvait de plus en plus la constitution nouvelle; mais le Roi et la Reine ne prêtaient à tout cela qu'une attention distraite et n'avaient en tête que leur projet d'évasion. Il fut enfin exécuté, à l'insu de tout le monde et même des confidents habituels, dans la nuit du 20 au 21 juin [1].

[1] Voir pour plus de détails les *Mémoires de Fersen*.

Il n'entre pas dans le cadre de notre travail de raconter les épisodes si dramatiques du malencontreux voyage de Varennes, ni l'arrestation des augustes fugitifs, ni leur douloureux retour à Paris; bornons-nous à dire qu'à peine revenu dans sa capitale, Louis XVI fut suspendu de ses fonctions royales et dut subir une surveillance plus étroite et plus incommode que jamais. La suspension fut, bien entendu, notifiée aux puissances étrangères et devint le point de départ de la troisième période, dont nous avons parlé au commencement de cette étude. La première, la période expectante, avait commencé avec la réunion des assemblées de notables et avait duré jusqu'au 14 juillet 1790. Cette journée fut le prétexte d'une première entente de la Prusse et de l'Autriche au sujet des affaires de France : elle ouvrit la deuxième période, toute de conversations diplomatiques et d'échanges de vues sans résultat. Les événements qui suivirent le retour de Varennes allaient transformer ces conciliabules platoniques en une coalition effective.

CHAPITRE IV

TRAITÉS DE REICHENBACH, DE VERELOE ET DE SISTOWA. — CONFÉRENCES DE MANTOUE D'AIX-LA-CHAPELLE ET DE VIENNE. DÉCLARATION DE PILNITZ.

1790-1791

Lorsque l'empereur d'Allemagne Joseph II mourut le 20 février 1790, son frère Léopold, qui lui succéda comme archiduc d'Autriche, roi de Bohême et de Hongrie, et quelques mois plus tard comme chef élu du saint-empire romain germanique, se trouva en cette double qualité dans la plus embarrassante des situations politiques. Aux Pays-Bas, il avait à lutter contre la révolte brabançonne, soutenue par la Hollande, la Prusse et l'Angleterre; en France, il devait défendre les prétentions de la noblesse et du clergé allemand, que les décrets de l'Assemblée nationale avaient dépouillés; aux rives du Danube, il continuait une guerre désastreuse contre les armées ottomanes,

et, en même temps, il se voyait menacé d'une rupture avec la ligue anglo-prussienne, à cause des agissements moscovites en Pologne. Or ces agissements ne profitaient pas à l'Autriche, et si Léopold les tolérait, c'était uniquement pour ne point s'aliéner, en si graves conjonctures, les bonnes grâces de l'impératrice Catherine, son alliée.

Le nouvel empereur était un prince éminemment pacifique; aussi ne voulut-il pas continuer l'aventureuse politique de son prédécesseur. Son premier soin fut de rétablir la tranquillité aux Pays-Bas, en révoquant les règlements et ordonnances que le défunt empereur y avait établis; puis il chercha à se mettre d'accord avec la Hollande, la Prusse et l'Angleterre, non-seulement par des négociations diplomatiques avec ces diverses puissances, mais encore au moyen d'une correspondance directe avec le roi Frédéric-Guillaume. Il fit en même temps des ouvertures de paix à la Turquie, malgré les engagements pris par Joseph II envers l'impératrice Catherine; mais il eut soin de calmer les susceptibilités de cette princesse par la promesse formelle de ne point s'immiscer dans les affaires de Pologne et de lui laisser sur ce terrain une entière liberté d'action. Cette prudente attitude explique la longanimité avec laquelle le cabinet de

Saint-Pétersbourg vit un armistice se conclure entre l'Autriche et la Porte, de même qu'elle fait comprendre l'abstention de la cour de Vienne au second partage de la Pologne. Cet infortuné pays, après avoir été jeté en pâture à la Russie par l'empereur Léopold, fit encore les frais de sa réconciliation avec la ligue anglo-prussienne. L'Angleterre, heureuse de voir les bonnes dispositions du cabinet de Vienne à l'égard de l'empire ottoman, dont il consentait à respecter l'intégrité, se plut à démontrer à Frédéric-Guillaume que la Prusse aurait plus d'intérêt à seconder en Pologne les vues ambitieuses de Catherine, qu'à essayer d'y mettre obstacle. Hertzberg eut beau opposer son influence à celle de William Pitt, la diplomatie britannique n'en réussit pas moins à arrêter sur leurs frontières respectives des armées toutes prêtes à entrer en campagne, et elle ne mit en présence que les plénipotentiaires des cours de Vienne, de Berlin et de Stamboul aux congrès de Reichenbach et de Sistowa.

Celui de Reichenbach s'ouvrit le 27 juin 1790. Il était en pleine activité au moment où l'Assemblée nationale organisa la fête de la Fédération et consentit à y donner un rôle plus que singulier au sujet prussien Anacharsis Clootz [1]. La Prusse fut représentée

[1] Cf. chapitre précédent.

au congrès par le comte de Hertzberg et le marquis de Lucchesini; l'Autriche, par le prince de Reuss et le baron Spielman. L'Angleterre et la Hollande y figurèrent comme puissances médiatrices, et s'y firent représenter, l'une par M. Ewart, l'autre par le baron de Reden. La Pologne enfin y envoya un plénipotentiaire, le prince Jablonowski.

Depuis l'ouverture des conférences jusqu'au 15 juillet, le comte de Hertzberg soutint à Reichenbach ses idées personnelles, au nom du Roi son maître. Il avait été, on s'en souvient, l'organisateur de la triple alliance qui unissait alors la Prusse à l'Angleterre et à la Hollande; c'était lui qui avait conseillé à son souverain de prendre en main la protection de la Pologne, et de conclure avec Stanislas-Auguste un traité des plus avantageux [1]; c'était lui enfin qui avait donné le signal de la lutte contre la ligue austro-russe, la battant en brèche à Varsovie, tandis que la Hollande faisait passer secrètement des subsides aux Brabançons et que l'Angleterre soutenait ouvertement la Suède et le Sultan. Aussi prétendait-il imposer à l'Autriche des conditions, auxquelles les plénipotentiaires impériaux refusaient naturellement de souscrire. Les conférences semblaient près d'être rompues, lorsque le 15 juillet

[1] Cf. ch. II.

Hertzberg reçut l'ordre formel du Roi son maître de changer d'attitude et de langage. — Les craintes inspirées à Frédéric-Guillaume par l'extension de notre propagande révolutionnaire doivent être certainement considérées comme la principale cause de cet ordre inattendu. Il convient d'ajouter cependant qu'il fut également inspiré par d'autres considérations. — La cession de Thorn et de Danzig avait été (le lecteur ne l'a sans doute pas oublié) le prix dont Stanislas-Auguste avait résolu de payer la protection prussienne. Or la diète polonaise faisait mine de trouver ce prix excessif, et ne se hâtait guère de ratifier le traité Lucchesini [1]. La crainte de voir cet instrument diplomatique définitivement rejeté par la Pologne vint donc s'ajouter dans l'esprit de Frédéric-Guillaume à l'irritation que lui causait l'incident d'Anacharsis Clootz. Enfin une troisième cause se réunit au deux premières : l'Angleterre conseillait un changement de politique.

Mais pourquoi l'Angleterre, cette ennemie irréconciliable de la France, travaillait-elle à un accommodement avec l'Autriche, notre alliée? — Peut-être parce qu'elle prévoyait que l'alliance franco-autrichienne ne durerait plus longtemps; peut-être parce que William

[1] Cf. ch. II.

Pitt méditait déjà d'écraser la séculaire rivale au moyen d'une coalition européenne, dont le prétexte eût été notre révolution politique; peut-être enfin parce qu'il craignait, comme le pense M. de Bourgoing, que l'Empereur ne finît par céder à la France ses provinces belgiques, si l'on continuait d'y fomenter la révolte [1]. — Nous nous proposons de rechercher le motif réel qui fit agir le plus grand de nos ennemis, l'illustre Pitt, et d'étudier dans un autre travail le secret mobile de sa merveilleuse politique; contentons-nous, en ce moment, de simples hypothèses, qui sont d'ailleurs toutes plausibles, peut-être même toutes également vraies.

Quoi qu'il en soit, ce fut surtout aux suggestions de cet habile ministre que céda le roi de Prusse, lorsqu'il envoya au comte de Hertzberg les singulières instructions dont nous venons de parler. Elles eurent pour effet immédiat la conclusion du traité de Reichenbach, signé le 27 juillet 1790.

Comme cet acte ne mettait fin à aucune guerre, les hostilités n'ayant jamais éclaté entre les hautes parties contractantes, il n'y eut pas lieu de lui donner la forme solennelle d'un traité proprement dit, et les

[1] Cf. Fr. de Bourgoing, *Histoire diplomatique de l'Europe*, 1re partie, ch. II et III.

plénipotentiaires des deux cours se bornèrent à échanger une série de déclarations, contre-signées par les représentants des puissances médiatrices. Deux de ces déclarations furent rendues publiques, les autres demeurèrent secrètes. La première eut trait à la Turquie : l'Autriche se déclarait prête à conclure un armistice avec la Porte, à ouvrir un congrès pour la signature de la paix avec cette puissance, sous les auspices de la Prusse et de l'Angleterre ; à accepter pour base des négociations le *statu quo ante bellum,* sauf quelques légères rectifications de frontières, auxquelles la Porte ne serait priée de souscrire que si elles lui paraissaient acceptables ; enfin à garder la neutralité entre la Turquie et la Russie, si la guerre se poursuivait entre ces deux pays.

La deuxième déclaration concernait les Pays-Bas : Frédéric-Guillaume retirait, en termes ambigus et embarrassés, la protection qu'il avait accordée aux rebelles brabançons, tout en demandant pour eux une amnistie générale.

Dans les conventions secrètes, il était parlé de la nécessité d'une entente entre les diverses puissances au sujet de la conduite à tenir vis-à-vis de la France, et stipulé que l'Empereur et le roi de Prusse convoqueraient, le cas échéant, un congrès à cet effet. Il était

également décidé que Frédéric-Guillaume, pour ne point brouiller l'Autriche avec la Russie, laisserait agir en Pologne l'impératrice Catherine, et que, loin de s'opposer aux envahissements de cette princesse, il imiterait l'exemple, dans la mesure de ses intérêts, ou plutôt de son ambition.

Les déclarations à peine échangées, la Prusse et l'Angleterre engagèrent la Russie à faire des ouvertures de paix à la Porte, pour pouvoir se consacrer tout entière aux questions de France et de Pologne. Elles lui proposèrent leurs bons offices à cet effet; mais Catherine rejeta hautement leur médiation, se réservant de proposer la paix à ses ennemis directement, si bon lui semblait et quand il lui plairait. Cette fierté de langage n'excluait pas chez la victorieuse souveraine sa prudence ordinaire; aussi, pendant qu'elle rejetait les bons offices des cours de Berlin et de Londres, elle acceptait avec empressement l'offre d'un armistice, que venait de lui faire le Roi de Suède, et proposait pour bases d'une entente le *statu quo ante bellum*. Gustave venait d'éprouver en Finlande de sérieuses difficultés; sa capitale s'était vue peu auparavant, et malgré la victoire navale de Swenska-Sond, exposée à un coup de main des flottes moscovites; la proposition de Catherine ne pouvait donc que lui être

agréable. D'ailleurs, son esprit aventureux était séduit réellement par le motif qu'il invoquait pour mettre fin à la guerre : ce motif, chacun le sait, était la nécessité de s'unir pour défendre contre la nation française les droits méconnus et violés du Roi Très-Chrétien, qui étaient communs à tous les souverains et qu'ils avaient tous un égal intérêt à soutenir. Dans la bouche de Catherine, cette phrase, devenue le lieu commun obligé de toutes les conversations diplomatiques de l'époque, n'était assurément qu'un prétexte et qu'un leurre; mais dans l'esprit du roi de Suède elle prit une tout autre importance; elle fut le principal mobile de sa conduite et elle devint même bientôt sa seule préoccupation, le seul but de sa politique extérieure. Voilà comment le *péril français,* après avoir rapproché les maisons de Brandebourg et d'Autriche, devint encore le trait d'union entre la Suède et la Russie, et le prétexte, sinon la cause, du traité de paix et d'alliance signé à Vereloë le 14 août 1790. — Gustave abandonna les Turcs et les Polonais : Catherine retira sa protection aux rebelles suédois et laissa mourir sur l'échafaud les chefs de la conjuration d'Aniala, dont elle avait été pourtant la principale instigatrice. Moyennant ces lâchetés réciproques, un traité de paix et d'amitié fut conclu entre les deux puissances; les

conquêtes respectives furent rendues, et toutes choses rétablies sur le pied où elles étaient avant la guerre. Une alliance contre les révolutionnaires français fut même ébauchée, sans conviction de la part de Catherine, mais avec une sincérité absolue de la part du roi de Suède. Ce dernier entra aussitôt en négociations avec la Prusse, l'Autriche, l'Angleterre et la Sardaigne pour organiser en faveur de Louis XVI une première coalition. Mais partout, sauf à Turin, ses propositions reçurent des réponses dilatoires. Il est vrai qu'à Vereloë, comme à Reichenbach, chacun avait reculé, chacun avait abandonné ses alliés ou ses clients, chacun avait sacrifié un plus faible que soi, excusant toutes ces vilenies d'un seul mot : « Il faut s'unir contre les révolutionnaires. » Mais cette nécessité, qui ne tarda pas à s'imposer réellement à toutes les monarchies, n'était à cette époque qu'un prétexte diplomatique, comme on en trouve dans tous les temps, pour masquer les désertions honteuses ou pallier les violences malhonnêtes. Ce qui prouve qu'elle ne répondait qu'à une inquiétude bien vague encore, c'est que tous ces longs discours sur le péril français n'aboutirent à aucun plan de conduite, ni à aucune résolution pratique.

Le congrès de Sistowa suivit de près les conféren-

ces de Vereloë et de Reichenbach. Les négociations entre l'Empereur et le Sultan commencèrent dans cette ville le 2 janvier 1791, sous la médiation des rois de Prusse et d'Angleterre. Elles durèrent longtemps et se terminèrent par un traité assez onéreux pour la Sublime Porte. Le Sultan était abandonné, lui aussi, *à cause du péril français*. En réalité, la Suède et la Prusse, qui ne s'étaient unies à lui que par égoïsme, le laissaient sans défense, parce qu'elles n'en avaient plus besoin. Les causes de l'alliance avaient disparu, et l'on ne songeait plus à l'allié. Quant à l'Angleterre, pourvu qu'elle ne vît point les Russes au Bosphore (ce qui était alors, comme aujourd'hui, son principal effroi), peu lui importait que l'empire ottoman fût un peu mutilé sur le cours du Danube [1].

Voilà comment finit cette période, où la Révolution, tout en servant de prétexte à l'ambition des grandes puissances, leur causa cependant assez d'inquiétude pour suspendre momentanément leurs querelles. Les traités de Reichenbach, de Vereloë et de Sistowa, suivis bientôt des pourparlers de Iassy entre la Russie et la Porte, pacifièrent l'Europe pour quelque temps et lui permirent à un moment donné de se coaliser

[1] Le traité de Sistowa fut signé en août 1791. — Cf. 1er vol. de notre tude sur l'*Histoire diplomatique de l'Europe*.

contre la France, devenue démagogique, puis républicaine et enfin régicide.

La fuite de Louis XVI et de la famille royale de France dans la nuit du 20 au 21 juin 1791; l'arrestation de Varennes; la suspension de l'autorité royale décrétée par l'Assemblée nationale, et la notification qui en fut faite aux diverses puissances, firent succéder une véritable stupeur aux inquiétudes un peu vagues que l'on avait ressenties jusqu'alors. On comprit que le *péril français* n'était pas un simple expédient diplomatique, et qu'il existait réellement; on vit qu'il fallait le combattre, qu'il était nécessaire d'agir; mais on s'aperçut qu'on n'avait pris aucune résolution sérieuse en vue de cette éventualité. Car rien de ce qui s'était fait jusqu'alors n'avait eu de portée. A Vienne, on avait écouté avec une bienveillance un peu platonique, et les plaintes de Marie-Antoinette et les propositions de Breteuil, et les projets de Mirabeau. L'Empereur avait même fini par donner audience, dans la ville de Mantoue, au comte d'Artois et à M. de Calonne. On y avait élaboré un projet de coalition; mais, d'une part, la cour de France avait refusé de sanctionner les résolutions prises à Mantoue, s'opposant à toute intervention étrangère à main armée; d'autre part, l'empereur Léopold, revenu, grâce à

l'influence du prince de Kaunitz, à des idées moins belliqueuses, avait ajourné toute action et s'était borné à donner des ordres à M. de Mercy, pour qu'il tint de l'argent à la disposition du roi de France et massât un corps d'observation sur la frontière des Pays-Bas [1].

La cour de Berlin avait été plus énergique, et dès le mois de janvier 1791, son ambassadeur à Paris, le baron de Goltz, avait proposé au comte de Montmorin de faire entrer en France une armée prussienne de 80,000 hommes afin d'y restaurer l'autorité royale. Mais Louis XVI, fidèle à sa résolution de repousser toute intervention étrangère, avait refusé cette offre, comme il rejeta plus tard les propositions apportées de Mantoue par M. de Durfort. Frédéric-Guillaume n'en était pas moins resté disposé à intervenir militairement dans les affaires de France, et il avait envoyé en Italie, pendant le voyage que fit l'empereur Léopold dans son grand-duché de Toscane, M. de Bischoffswerder pour engager ce souverain à se concerter avec lui, en vue d'une action immédiate contre les révolutionnaires français. La Prusse ne figura cependant pas parmi les puissances qui, à Mantoue, offrirent leur appui à Louis XVI.

[1] Cf. Bourgoing, *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française*, 1re partie, ch. III.

Le roi de Sardaigne avait été, dès le début de la révolution, un adversaire ardent des idées nouvelles. Il avait accueilli avec empressement son beau-frère le comte d'Artois et M. de Calonne, et s'était associé à toutes leurs entreprises. Il avait mis d'ailleurs sa vaillante armée à la disposition de tous ceux qui avaient songé à marcher au secours de Louis XVI. Ce fut d'abord le roi de Suède qui, après la paix de Vereloë, fit appel aux diverses puissances et ne fut écouté qu'à la cour de Turin. Ce furent ensuite les royalistes du Midi qui demandèrent et reçurent ses subsides pour organiser le camp de Jalès. Ce fut enfin l'empereur d'Allemagne qui accepta dans les conférences de Mantoue l'appoint des troupes piémontaises.

L'Espagne avait pris, elle aussi, une part assez active à l'échauffourée des royalistes du Midi, et elle avait eu un rôle important aux pourparlers de Mantoue.

Le roi de Suède, enfin, n'avait cessé de crier aux armes depuis Saint-Pétersbourg jusqu'à Turin, depuis Berlin jusqu'à Madrid. En 1791, il s'était rendu en personne à Aix-la-Chapelle pour conférer avec le prince de Condé et les émigrés français, qui s'étaient réunis dans les électorats de Trèves et de Mayence.

Mais, encore une fois, ces diverses tentatives avaient manqué d'ensemble et n'étaient arrivées à aucun résultat

pratique, lorsque l'arrestation de Louis XVI et sa déchéance momentanée vinrent réveiller toutes les craintes et ranimer les courages chancelants. Le premier qui apprit cette fatale nouvelle fut Gustave de Suède. Il la tint de la bouche même du maréchal de Bouillé, qui venait de quitter la France, après avoir adressé à l'Assemblée nationale une lettre pleine de menaces. La colère du maréchal vint exaspérer la généreuse irritation du Roi, et ordre fut aussitôt donné au ministre de Suède à Paris, M. de Staël, de rompre toutes relations diplomatiques avec le gouvernement français. Les comtes de Provence et d'Artois rejoignirent à Aix-la-Chapelle le Roi et le maréchal de Bouillé, et aussitôt un plan d'attaque fut concerté par eux. Nous en empruntons l'analyse à l'ouvrage de M. de Bourgoing [1]. « Monsieur, dit-il, devait se faire reconnaître comme régent, car le droit du premier prince du sang était ouvert *ipso facto* par la captivité du Roi et du Dauphin ; il constituerait un gouvernement, aurait des ministres, accréditerait des agents diplomatiques auprès des divers souverains. Tous ses actes tendraient à préparer une intervention armée et aussi prompte que possible des puissances.

[1] Bourgoing, *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française.*

Le plan d'attaque était le même que celui arrêté à Mantoue : les Autrichiens devaient entrer par la Flandre, les troupes des cercles, en y comprenant les Prussiens, par l'Alsace; les Suisses, par la Franche-Comté; les Sardes, par le Dauphiné; les Espagnols, par les Pyrénées. Pour maintenir les Anglais dans la neutralité, dont leur gouvernement donnait l'assurance, on leur abandonnerait les Antilles françaises, s'ils jugeaient à propos de s'en rendre maîtres. Gustave se réservait à lui-même un rôle considérable; à l'aide des subsides qu'il espérait obtenir de la Russie, il comptait réunir sous ses ordres d'abord 16,000 Suédois, puis un corps russe, et enfin 12,000 Hessois et quelques autres Allemands appartenant à des princes de l'Empire, aussi disposés que le Landgrave à vendre le sang de leurs sujets. A la tête de ces troupes, le successeur de Gustave-Adolphe et de Charles XII espérait s'illustrer en entrant en France par Dunkerque et en portant les coups les plus sensibles à la révolution. »

L'empereur d'Allemagne apprit à Padoue la catastrophe de Varennes; et fit signifier à M. de Montmorin, par son ambassadeur à Paris, qu'il n'entendait avoir aucune relation diplomatique avec la France, tant que le Roi ne serait pas remis en liberté et réintégré dans

ses droits souverains. Il fit en même temps défendre à l'ambassadeur de France, M. de Noailles, de paraître désormais à la cour. Et aussitôt le prince de Kaunitz renoua les négociations avec M. de Bischoffswerder. Elles aboutirent à un traité préliminaire entre les maisons d'Autriche et de Brandebourg, signé à Vienne le 25 juillet 1791. En voici la substance, d'après M. de Bourgoing : « Dès que la paix entre le Sultan et la Czarine serait signée, l'Autriche et la Prusse concluraient un traité formel d'amitié et d'alliance; elles se garantiraient leurs États, s'engageraient à ne contracter aucune alliance à l'insu l'une de l'autre, s'entendraient pour effectuer incessamment le concert auquel l'Empereur venait d'inviter les principales cours de l'Europe, et se prêteraient réciproquement secours, dans le cas où la tranquillité intérieure de l'un ou de l'autre État viendrait à être troublée [1]. »

M. de Bourgoing ajoute qu'il fut aussi question dans ce traité des affaires de Pologne, et semble croire qu'à cette époque le roi de Prusse était encore sympathique à Stanislas-Auguste et à la constitution du 7 mai. Il y était dit, en effet, que les deux cours contractantes inviteraient celle de Russie « à convenir

[1] Fr. de Bourgoing, *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française*, 1re partie.

avec elles de ne rien entreprendre pour altérer l'intégrité et le maintien de la libre constitution de Pologne » ; elles s'engageaient à ne pas chercher à placer sur le trône de Pologne un prince de leur maison, et à ne pas employer leur influence pour l'assurer à qui que ce fût en dehors d'un mutuel accord. Différents documents, que nous avons eu occasion de parcourir au *Public Record Office* de Londres, nous donnent lieu de supposer, au contraire, que depuis les conférences de Reichenbach, Frédéric-Guillaume penchait vers le parti qu'il prit ostensiblement un mois plus tard, celui de concourir pour sa part au démembrement de la république polonaise [1]. La diète avait d'ailleurs refusé peu auparavant de sanctionner l'abandon de Thorn et de Danzig, et il eût été inexplicable que le roi de Prusse répondît à un pareil procédé par une bienveillance soutenue. Les stipulations du traité préliminaire de Vienne n'étaient, à notre avis, que la transition naturelle entre les promesses faites en 1790 par le marquis de Lucchesini à Stanislas-Auguste et les résolutions qui allaient être prises à Pilnitz.

Le roi de Prusse avait imité, à l'égard de la France,

[1] Cf. correspondance de l'ambassade britannique à Berlin avec le Foreign Office, années 1790-1791.

au moment de l'arrestation de Varennes, l'exemple de l'Empereur, et avait aussi momentanément suspendu ses relations diplomatiques avec le gouvernement provisoire que l'Assemblée nationale avait investi de la direction du royaume pendant la suspension de Louis XVI. Mais il n'avait pas rappelé son ambassadeur. M. de Goltz fut chargé d'attendre à son poste que Sa Majesté Très-Chrétienne eût repris le gouvernement de l'État.

Seul le roi d'Espagne ne se contenta pas d'une silencieuse réprobation; il ordonna à M. de Fernan-Nunez de remettre au comte de Montmorin une note qui avait été préparée avant l'arrestation de Varennes, mais dont les termes n'en convenaient pas moins aux circonstances. Le Roi Catholique y exhortait les Français (toujours d'après M. de Bourgoing) « à réfléchir sur le parti que leur Roi avait été obligé de prendre, à revenir sur les procédés outrés qui pouvaient y avoir donné cause, à respecter sa personne sacrée, sa liberté, son immunité et celle de la famille royale. En remplissant ces devoirs, la nation française trouverait dans le Roi Catholique les sentiments d'amitié et de conciliation qu'il lui avait toujours témoignés [1].»

[1] Fr. de Bourgoing, *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française.*

Cette communication lue à l'Assemblée par Montmorin y souleva de véritables tempêtes. Les députés Rabaut et André y répondirent par des protestations passionnées, se déclarant prêts à mourir plutôt que de souffrir que l'étranger se mêlât des affaires de la nation française. Montmorin fut accusé dans les journaux « de favoriser les trames et les intrigues des puissances étrangères » et traité « d'araignée diplomatique, occupée à renouer les fils de la vaste conspiration qui allait éclater sur la France comme un coup de tonnerre [1] ». La note de M. de Florida-Blanca fournit enfin à l'imprévoyante et impolitique éloquence de plusieurs députés l'occasion d'insulter tous les souverains de l'Europe. Brissot notamment donna, dans son discours du 10 juillet, les appellations de *prince imbécile et méprisé, grand inquisiteur, souverain faible et timide,* enfin de *tyrans obscurs,* au stathouder de Hollande, au roi de Prusse, à l'empereur d'Allemagne et aux différents princes du saint-empire [2].

De pareilles diatribes n'étaient pas faites pour calmer l'irritation des cours européennes. Aussi, dès qu'on sut à Vienne et à Berlin que la paix était signée à Sistowa depuis le 4 août, prit-on jour pour l'entre-

[1] Cf. F. Masson, *le Département des affaires étrangères pendant la Révolution,* ch. II.

[2] *Ibid.*

vue des souverains, qui avait été décidée en principe par le traité préliminaire du 25 juillet. La rencontre eut lieu à Pilnitz le 25 août. L'Empereur était accompagné de son fils aîné, l'archiduc François, du maréchal de Lascy et du baron de Spielman. Le roi de Prusse amenait en sa compagnie M. de Bischoffswerder, le prince de Hohenlohe-Ingelfingen et le colonel Stein [1]. Le 26 août arrivèrent inopinément le comte d'Artois, le maréchal de Bouillé et M. de Calonne. Les négociations commencèrent aussitôt, et les illustres émigrés français y furent tout naturellement conviés. Ceux-ci opinaient pour une intervention immédiate; les Prussiens s'y montraient également disposés; mais les Impériaux témoignèrent à cet égard une réserve à laquelle on était loin de s'attendre. Plus d'un motif aurait pu cependant faire prévoir ce refroidissement dans les dispositions naguère si belliqueuses de la cour d'Autriche : d'abord le caractère timide de Léopold; ensuite l'âge et l'humeur pacifique du prince de Kaunitz, dont M. de Spielman représentait fidèlement les idées; puis la prudence du maréchal de Lascy, auquel les dernières campagnes avaient persuadé que les armées autrichiennes avaient besoin, pour

[1] Cf. Bourgoing, *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française.*

se refaire, de quelques années de repos; enfin l'attitude modérée prise en France par les Feuillants, qui détenaient encore le pouvoir; la répression sanglante qu'ils avaient opposée au Champ de Mars aux démonstrations républicaines de la populace, et par-dessus tout, les messages de Louis XVI et de Marie-Antoinette. L'un et l'autre en effet écrivaient ou faisaient savoir à Léopold et aux princes émigrés qu'ils s'opposaient formellement à toute intervention militaire. M. de Fersen, le baron Louis, le chevalier de Coigny apportèrent successivement de Paris les mêmes recommandations : Leurs Majestés Très-Chrétiennes priaient les souverains étrangers de ne point intervenir dans les affaires intérieures du royaume; elles espéraient amener un apaisement général par l'acceptation formelle et l'essai sincère de la nouvelle constitution; elles pensaient à ce prix trouver d'énergiques défenseurs du trône, dans des hommes dont elles s'étaient défiées jusqu'alors, tels que Barnave et Pétion; elles engageaient enfin les princes émigrés, et surtout le comte d'Artois et Monsieur, à revenir prendre à leurs côtés, en France, la place qui leur appartenait. La cour impériale fut-elle dupe de ces généreuses illusions, ou trouva-t-elle commode de les partager? — Quoi qu'il en fût, ses plénipotentiaires ne parlè-

rent à Pilnitz que d'attendre, de se réserver pour plus tard, d'ajourner toute intervention militaire.

Grâce à cette divergence de vues entre les différentes parties contractantes, aucun des deux avis ne triompha complétement, et l'on finit par formuler une déclaration bâtarde, destinée à donner satisfaction à la fois aux uns et aux autres. Elle fut rédigée par Spielmann, Bischoffswerder et Calonne. En voici le texte :

« S. M. l'Empereur et S. M. le roi de Prusse, ayant entendu les désirs et les représentations de Monsieur et de M. le comte d'Artois, se déclarent conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve actuellement le roi de France comme un objet d'un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe. Elles espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les puissances dont le secours est réclamé, et qu'en conséquence elles ne refuseront pas d'employer, conjointement avec Leurs Majestés, les moyens les plus efficaces, relativement à leurs forces, pour mettre le roi de France en état d'affermir, dans la plus parfaite liberté, les bases d'un gouvernement monarchique, également convenable aux droits des souverains et au bien-être de la nation. Alors et dans ce cas, Leursdites Majestés l'Empereur et le roi de Prusse sont résolues d'agir promptement, d'un mutuel accord, avec les

forces nécessaires pour obtenir le but proposé et commun. — En attendant, elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient à portée de se mettre en activité. »

C'était menacer au lieu de frapper; c'était par conséquent, à quelque point de vue que l'on se place, une faute grossière. Si l'on pense que l'Empereur et le roi de Prusse ne devaient point s'immiscer dans les affaires de France, on doit trouver qu'ils eussent mieux fait aussi de se taire, et que la déclaration de Pilnitz ne pouvait que les exposer à une attaque des Français. Si l'on est d'avis, au contraire, que les deux souverains avaient raison de prendre en main la cause de la royauté, on doit estimer encore plus qu'ils eussent mieux fait d'agir que de parler. Une brusque attaque, telle que la conseillait le maréchal de Bouillé, eût peut-être réussi, car la France était alors tout à fait désorganisée, l'armée manquait de chefs, l'Assemblée était divisée, et les plus hardis n'osaient pas encore être des rebelles. Le moyen terme auquel on s'arrêta avait par contre tous les inconvénients : il exaspérait les révolutionnaires, sans profit pour la cause royale; il leur donnait l'alarme, les mettait au courant des projets des deux cours, et leur permettait enfin de se préparer à la résistance.

L'Empereur et le roi de Prusse s'occupèrent également aux conférences de Pilnitz des affaires de Pologne, confondant à dessein la révolution polonaise avec la révolution française, et traitant de jacobins ceux qui voulaient restaurer à Varsovie l'autorité royale, comme ceux qui en sapaient à Paris les fondements déjà si ébranlés. Ce fut à Pilnitz que le roi de Prusse abandonna ouvertement la cause de Stanislas-Auguste et des constitutionnels de Pologne, ce fut là qu'il résolut d'intervenir dans les affaires de la république royale, non plus en opposition des desseins de Catherine, mais à l'appui au contraire de sa perfide politique. On y prit l'engagement, moitié par hypocrisie, moitié par une réelle confusion d'idées, de guerroyer à la fois toutes les révolutions et d'écraser les constituants polonais, quitte à détruire du même coup leur patrie, par intérêt pour elle. C'est là peut-être ce qui fût arrivé pour la France, si l'on eût suivi les conseils de Bouillé. Peut-être ces conférences, qui eurent pour corollaire un second démembrement de la Pologne, eussent-elles produit, en ce cas, un premier partage de la France! Les plans du vieux maréchal ne lui étaient inspirés que par d'incontestables sentiments de loyauté et de patriotisme; mais leur exécution eût pu entraîner pour son pays les plus funestes conséquences! Que

dans ces paroles le lecteur ne cherche pas un blâme, qui est loin de notre pensée : Bouillé eut le malheur de vivre à une de ces époques profondément troublées, où, selon la grande parole de Tacite, *le devoir est incertain.* Les Français d'aujourd'hui, ceux du moins qui sont droits et sincères, le savent, hélas! par expérience. Ils ne peuvent que plaindre les Français honnêtes d'alors, à quelque parti qu'ils aient appartenu; ils n'ont pas le droit de les blâmer.

CHAPITRE V

DÉCLARATION DE GUERRE AU ROI DE BOHÊME ET DE HONGRIE. PREMIÈRE COALITION.

3 SEPTEMBRE 1791 — 20 AVRIL 1792

Peu de jours après la signature du traité secret de Pilnitz et de la fameuse déclaration, qui fut seule publiée, l'Assemblée nationale terminait à Paris l'œuvre de la constitution, et, relevant Louis XVI de la déchéance momentanée qui le frappait, soumettait son travail à la sanction royale [1]. — Le Roi l'accepta purement et simplement. Il fit notifier cet acte aux puissances et aux princes émigrés. L'Empereur saisit avec empressement le prétexte qui lui était ainsi fourni pour surseoir à toute démonstration belliqueuse, permit à M. de Noailles de reparaître à sa cour et répondit à la dépêche du gouvernement français par un *office*

[1] 3 septembre 1791.

assez mesuré, dans lequel il exprimait le vœu de voir le parti adopté par le roi de France obtenir tout le succès que Sa Majesté semblait en attendre, et l'espoir que, prévenant le retour des faits dont l'Europe s'était alarmée, il ôterait aux diverses puissances tout motif de prendre les armes contre la France [1]. Quelques jours après, le prince de Kaunitz adressait une circulaire aux divers gouvernements qui avaient adhéré aux projets élaborés soit à Padoue, soit à Pilnitz [2]. « Il y était dit, lisons-nous dans l'ouvrage de M. de Bourgoing, que les périls qui avaient menacé le Roi et la monarchie en France n'étaient plus instants; que la majeure partie de la nation paraissait revenue à des principes plus modérés; que le Roi se livrait à la confiance, et qu'il avait librement accepté la constitution. Toutefois l'Empereur ne dissimulait pas que ces apparences si récentes, et à plusieurs égards si incomplètes, ne suffisaient pas pour dissiper les appréhensions, conséquence des événements précédents; qu'il regardait comme d'un intérêt commun pour les puissances de maintenir le concert qui existait entre elles, et de faire connaître à Paris qu'il subsistait [3]. »

[1] 28 octobre 1791.

[2] 1er novembre 1791.

[3] Fr. de Bourgoing, *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution*, 1re partie, ch. IV.

Le roi de Prusse imita la prudente attitude du chef de l'Empire, et toutes les cours de l'Europe, sauf la Suède et l'Espagne, répondirent à la notification du gouvernement français par des dépêches mesurées et conciliantes.

Pendant que les gouvernements européens montraient, en général, une si sage modération, les émigrés français, loin d'imiter leur exemple, s'agitaient à grand bruit, niaient que l'acceptation de Louis XVI eût été libre, affectaient de considérer le comte de Provence comme le régent du royaume, et organisaient sous le commandement du prince de Condé une sorte de petite armée, tumultueusement assemblée dans les électorats de Trèves et de Mayence. Le Roi et la Reine écrivirent aux princes de leur maison pour les arrêter dans cette voie funeste et les rappeler auprès de leurs personnes; la nouvelle Assemblée et le gouvernement les invitèrent à rentrer en France; mais ils demeurèrent sourds à tous appels et continuèrent des préparatifs militaires, qui étaient plus irritants que dangereux. L'opinion publique finit par s'en émouvoir. L'Assemblée législative affecta d'en être inquiète, et décréta, le 27 novembre, qu'elle enverrait au Roi une commission de vingt-quatre membres pour le prier de requérir de l'Empereur et des électeurs de Trèves et

de Mayence la dispersion des rassemblements d'émigrés qui avaient lieu aux Pays-Bas et dans les États de ces deux princes [1].

Louis XVI, sans même attendre la venue de la commission, écrivit à cet effet aux deux électeurs et pria l'empereur Léopold de ne pas permettre que les émigrés se réunissent en armes dans ses provinces belgiques. Il l'invita aussi à intervenir auprès des électeurs, en sa qualité de chef du corps germanique, pour empêcher l'organisation de l'armée dite des Princes. L'électeur de Trèves répondit d'abord en niant qu'il y eût dans ses États des rassemblements militaires, puis en déclarant que nulle loi internationale ne lui défendait de donner asile à de malheureux proscrits, et enfin en prétendant que la demande dont il avait reçu communication ne pouvait émaner de la libre volonté du roi de France, et que, par conséquent, il n'avait à en tenir aucun compte. — L'Empereur répondit, avec moins d'insolence, par l'envoi d'un décret impérial défendant de répandre dans ses États aucun libelle séditieux, et par l'assurance qu'aucune concentration militaire d'émigrés n'avait lieu aux Pays-Bas, ce qui était vrai. Mais il évitait de parler de ce qui avait lieu effectivement dans les électorats,

[1] Cf. THIERS, *Histoire de la Révolution française*, 2e vol., ch. I.

et commettait la maladresse de notifier dans la même dépêche à notre gouvernement le *conclusum* par lequel la Diète de l'Empire, réunie à Ratisbonne, refusait d'accepter pour les princes allemands possessionnés en Alsace les indemnités pécuniaires que l'Assemblée constituante leur avait attribuées en échange de leurs droits seigneuriaux[1].

Ces réponses irritèrent beaucoup les nouveaux conseillers dont s'était entouré le roi de France, et les déterminèrent à suggérer à Sa Majesté la déclaration qu'elle prononça devant l'Assemblée législative dans la séance du 14 décembre. Louis XVI y annonçait aux députés de la nation qu'il venait de signifier aux électeurs que si avant le 15 janvier tout attroupement d'émigrés n'avait point cessé dans leurs États, ils seraient considerés comme ennemis de la France; qu'il sommait Léopold d'intervenir auprès d'eux comme chef du saint-empire, et que si satisfaction n'était pas donnée à ses légitimes exigences, il se verrait obligé de proposer à l'Assemblée de déclarer la guerre. — De chaleureux applaudissements saluèrent ces dernières paroles, et l'enthousiasme ne fit que grandir, lorsque le ministre de la guerre, M. de Narbonne, vint exposer, après la sortie du Roi, les mesures qui

[1] Office impérial du 3 décembre 1791.

allaient être prises en prévision d'une rupture éventuelle avec l'empire germanique. C'étaient : l'organisation de trois armées, leur échelonnement le long des frontières du nord et de l'est, enfin la nomination de La Fayette, Lückner et Rochambeau pour en prendre le commandement [1].

On ne se figure pas le regain de popularité que ces actes valurent à l'infortuné Louis XVI et à la Reine; mais ils furent loin d'obtenir le résultat qu'en attendaient le souverain, les ministres, l'Assemblée et la nation elle-même. Voici en effet ce que nous lisons, à la date du 23 décembre, dans la correspondance secrète de Lescure, cet écho si fidèle de l'opinion publique en France à cette époque :

« Le manifeste de l'Empereur, ou plutôt sa lettre au « Roi, dans laquelle il réclame avec vigueur les droits « des princes allemands possessionnés en France, n'a « point effrayé notre ministère. Il paraît que l'on se « croit sûr d'éviter une guerre avec l'Empire, guerre « qu'il importe plus encore peut-être à Léopold qu'à « notre cour de prévenir. Mais ce manifeste, que l'on « crie dans les rues, a fait une vive sensation sur le « peuple. Il s'est porté avec fureur au club des Feuil- « lants; ils auraient été très-maltraités sans le secours

[1] Cf. THIERS, *Révolution française*, 2e vol., ch. I.

« de la garde nationale et les soins du commissaire « qui fit fermer le club... Cependant le Roi et la Cour « voient leur parti s'accroître journellement dans le « peuple. Il est évident que le Roi a reconnu que ses « plus chers intérêts étaient liés à ceux de la nation [1]. »

Et la lettre suivante, qui est du 30 décembre, commence par ces mots : « La guerre! C'est le cri géné- « ral, dont la France retentit de l'une de ses extré- « mités à l'autre [2]. »

Que s'était-il donc passé dans cette semaine d'intervalle, écoulée entre les deux missives du correspondant parisien? — Il était arrivé à Paris un nouvel *office* impérial, daté du 21 décembre, dans lequel Léopold, loin d'obtempérer aux réclamations de son beau-frère, signifiait à notre gouvernement que, sachant par une expérience journalière que les intentions modérées du Roi n'étaient pas suivies, il avait donné l'ordre au maréchal de Bender, commandant les forces impériales aux Pays-Bas, de se tenir prêt à venir en aide à l'électeur de Trèves, si ce prince était attaqué. L'Empereur ajoutait qu'il espérait encore que la France s'abstiendrait de toute agression, et prévenait le Roi

[1] *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la cour et la ville, de* 1716 *à* 1792, publiée d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, par M. DE LESCURE, t. II.

[2] Correspondance secrète de Lescure, t. II.

qu'une rupture avec l'Électeur entraînerait les suites les plus graves, tant de la part du chef et des États de l'empire germanique, que des autres souverains réunis en concert pour le maintien de la tranquillité publique et pour la sûreté des couronnes[1].

Et pourtant les dispositions du cabinet de Vienne étaient toujours aussi pacifiques; mais il avait interprété les paroles de Louis XVI, le discours de M. de Narbonne, les dépêches du successeur de Montmorin, M. Delessart, et surtout l'adresse au Roi, votée le 15 décembre par l'Assemblée législative, comme les symptômes d'un parti pris de guerre. Rien en effet n'était plus belliqueux que ce document, par lequel les députés répondaient à la déclaration royale en *promettant à l'Europe étonnée le spectacle nouveau de ce que peut un grand peuple outragé, dont tous les bras seront mus par tous les cœurs, et qui, voulant fortement la justice et la paix, combattra lui-même ses ennemis*[2].

L'accueil enthousiaste fait à La Fayette, lorsqu'il traversa Paris pour aller prendre le commandement de son corps d'armée; le voyage du ministre de la guerre aux frontières du Nord et de l'Est, suivi le 11 janvier

[1] Cf. Bourgoing, *Histoire diplomatique*, 1re partie, ch. IV, et Thiers, *Révolution française*, 2e vol., ch. I.

[2] Cf. Bourgoing, *Histoire diplomatique*, 1re partie, ch. IV.

d'un discours plein d'assurance, par lequel il rendait compte à l'Assemblée de l'état des places fortes, du bon esprit des troupes et de l'élan des gardes nationales; les déclamations fanfaronnes du comité diplomatique et les discussions passionnées des clubs sur la question si brûlante de la guerre, tout cela était de nature à confirmer la cour impériale dans ses appréhensions et à lui persuader que le gouvernement français avait résolu en principe de faire la guerre et n'attendait, pour la déclarer, que la fin de ses préparatifs militaires [1]. Aussi aux apprêts belliqueux de la France fut-il répondu dans toute l'Allemagne par des mobilisations et des concentrations de troupes, qu'on ne cherchait plus à dissimuler. Il est vrai, cependant, que par un reste de prudence l'électeur de Trèves fit en même temps défense aux émigrés de continuer leurs armements et ordonna la fermeture de leurs magasins. La nouvelle officielle en arriva peu de jours après le rapport fait à l'Assemblée sur le dernier office impérial par Gensonné, le fougueux organe du comité diplomatique; mais, ajoute M. Thiers, « dans les dispositions où l'on était, une pareille nouvelle fut froidement accueillie. On ne voulut y voir que de

[1] Voir le détail de tous ces événements dans l'*Histoire de la Révolution française* de M. Thiers, 2e vol., ch. I et II.

vaines démonstrations sans résultat, et l'on persista à demander la réponse définitive de Léopold [1]. »

Le rapport de Gensonné terminait en effet par l'injonction faite au gouvernement de demander à l'Empereur une dernière explication sur sa manière d'interpréter le traité de 1756, « attendu, disait l'orateur, que la France avait toujours prodigué ses trésors et ses soldats à l'Autriche, sans jamais en obtenir de retour; que le traité d'alliance avait été violé par la déclaration de Pilnitz et les suivantes, dont l'objet était de susciter une coalition armée des souverains; qu'il l'avait été encore par l'armement des émigrés, souffert et secondé même par les princes de l'Empire; attendu, enfin, que les ordres donnés pour la dispersion des rassemblements n'avaient été qu'apparents, que la cocarde blanche n'avait cessé d'être portée au delà du Rhin, et que la cocarde nationale y était journellement outragée [2] ».

Delessart eut beau se conformer à cette injonction et prier, par une note confidentielle, M. de Noailles de demander des explications catégoriques à la cour impériale; il eut beau tenir l'Assemblée au courant des

[1] Thiers, *Histoire de la Révolution française*, 2e vol., ch. II.

[2] Cf. discours de Gensonné du 14 janvier 1792. Thiers, *Révolution française*, et F. Masson, *le Département des affaires étrangères pendant la Révolution*.

dépêches assez fermes qu'il écrivait au gouvernement espagnol au sujet des rassemblements d'émigrés sur la frontière des Pyrénées; comme il ne voulait pas se plier aux fantaisies belliqueuses des girondins, les maîtres du jour; comme il osait parfois résister aux exigences absurdes du comité diplomatique; comme enfin il cherchait à modérer la fougue batailleuse de son collègue Narbonne, il fut invectivé rudement par Brissot dans la séance du 17 janvier, taxé de faiblesse par Fauchet le 19 du même mois, au club des Jacobins; menacé de nouveau, au sein de l'Assemblée, d'une mise en accusation par Hérault de Séchelles, le 22 février, et dénoncé comme complice de l'Autriche, de la cour, des émigrés même, pendant la discussion sur l'affaire des princes allemands possessionnés en France, laquelle recommença le 25 février [1].

Le 1er mars, il rendit compte à l'Assemblée de l'état des négociations avec l'Autriche, et lut publiquement, d'abord, la dépêche qu'il avait envoyée à M. de Noailles, pour être communiquée confidentiellement au prince de Kaunitz, puis la réponse de ce ministre. « Dans cette note, écrit notre ancien collègue,

[1] Cf. Thiers, *Révolution française*, 2e vol., ch. II. Bourgoing, *Histoire diplomatique*, 1re partie, ch. IV. F. Masson, *le Département des affaires étrangères*, ch. III.

M. Frédéric Masson, le chancelier proteste des intentions pacifiques de son maître, mais justifie en même temps la convention de Pilnitz; il déclare que *l'anarchie chaque jour grandissante en France est un péril pour l'Europe tout entière, que par leurs doctrines et leurs actes les jacobins attaquent tous les trônes, et il ne voit de garantie de paix que dans leur ruine.* D'ailleurs, qui attaque? — La France. Ses troupes sont sur pied, ses généraux nommés, les fonds décrétés, les plans arrêtés, et les journaux ont commencé la campagne [1]. » L'Assemblée, incapable de se rendre compte des sentiments qui avaient dicté la dépêche de Kaunitz, et ne comprenant point que l'Europe entière ne fût pas trop heureuse d'applaudir aux innovations qui remplissaient d'enthousiasme les cœurs de tous ses membres, s'obstina à ne voir dans ces paroles qu'une nouvelle preuve de la complicité de Delessart avec la cour impériale.

Cependant le ministre des affaires étrangères poursuit ses communications et donne lecture d'une lettre que vient de lui adresser le représentant de la Prusse, M. de Goltz, pour lui signifier, au nom du Roi son maître, que toute invasion du territoire de l'Empire par les troupes françaises serait considérée à Berlin

[1] F. Masson, *le Département des affaires étrangères*, ch. III.

comme un *casus belli*. Il montre par là que les principes contenus dans la dépêche du prince de Kaunitz ont été concertés d'avance entre l'Autriche et la Prusse, et fait voir qu'une rupture avec l'une entraînerait nécessairement une guerre avec l'autre. Il termine enfin par l'exposé succinct de la dépêche qu'il se propose de faire signer au Roi, en réponse à celle de la chancellerie de l'Empire. « Cette dépêche, dit M. Frédéric Masson, est pacifique et mesurée, mais nette et catégorique en même temps. Elle repousse toute immixtion dans les affaires intérieures du pays et réclame les bons offices de l'Empereur pour détruire le concert existant contre la France [1]. »

Il n'en fallait pas davantage pour faire éclater contre le malheureux Delessart toutes les colères des députés de la Législative. Étrangers jusqu'à ce jour, du moins pour la plupart, aux affaires publiques, ils ne comprenaient ni les politesses du langage diplomatique, ni les égards que les plus grandes nations ont l'habitude de témoigner aux autres puissances. Ils ne virent dans les paroles de Delessart et dans son appel aux bons offices de la cour de Vienne que faiblesse humiliante pour un peuple libre et abaissement de l'honneur national; ils jugèrent son langage indigne du pays qu'il représentait,

[1] F. Masson, *le Département des affaires étrangères*, ch. III.

et lui en firent un crime. Le député Rouyer proposa aussitôt la mise en accusation du ministre; Chabot, Ducos et Mailhe appuyèrent sa motion; mais l'Assemblée, par un reste de bon sens ou de pudeur, refusa de la discuter. Le 6 mars, d'autres députés la reprirent sans plus de succès; mais le 10 du même mois, Brissot, la faisant sienne, y ajouta des dénonciations personnelles contre Delessart, telles que d'avoir caché des dépêches et tronqué des documents apportés à la tribune. Il appuya sa demande d'un de ces discours comme on en faisait tant à cette époque, où toute prévoyance était appelée lâcheté et tout ménagement taxé de trahison. La mise en accusation fut enfin discutée et votée à une très-grande majorité. Delessart n'assistait pas à la séance et ne put se défendre. Quelques amis dévoués coururent à son hôtel pour lui porter la terrible nouvelle, et lui conseillèrent de s'enfuir; mais il refusa avec dignité et se constitua prisonnier [1].

[1] Jean-Marie-Antoine-Claude de Valdec de Lessart (ou Delessart) était né en Guyenne en 1742. Son origine était obscure, et sa carrière, toute d'administration intérieure, fut assez terne jusqu'au jour où il se vit appelé à prendre le portefeuille de l'intérieur et, par intérim, celui des finances (25 janvier 1791). Quand il les échangea le 16 novembre contre celui des affaires étrangères, sa popularité était déjà usée. Il finit de la perdre à l'ingrate mission de concilier les exigences du pouvoir avec celles d'une constitution qu'il avait acceptée avec ardeur et dont il n'avait pas compris ou voulu comprendre les fautes. Lorsqu'il se constitua prisonnier, on l'envoya à Orléans. Il y était encore en août 1792, quand les prisonniers

Et pourtant ce n'était pas la prison que méritait Delessart, mais bien au contraire la reconnaissance et l'éloge. Si les hommes appelés à le juger avaient été moins aveuglés par la passion, ils eussent compris combien il y avait de patriotisme et de bon sens dans les efforts, que ce ministre n'avait cessé de faire, soit pour empêcher la guerre, soit pour éviter que la France l'entreprît sans alliés et seule contre l'Europe entière. Mais il est de l'essence des gouvernements comme des Assemblées révolutionnaires de braver à la fois tous les périls, avec cette imprévoyante arrogance de gens qui, rejetant tout d'un coup les traditions du passé, dédaignent, ou plutôt ignorent les enseignements de l'histoire. Heureusement pour la France, à côté des personnalités bruyantes de l'Assemblée, existaient, dans les bureaux des divers ministères, d'obscurs employés d'ancien régime qui travaillaient sans relâche à réparer les bévues et à rendre les fautes moins fatales. Pendant que les Vergniaud, les Brissot, les Gensonné couraient avec une téméraire audace au-devant d'une guerre universelle, sans se préoccuper s'il y avait de

d'État qui s'y trouvaient réunis furent transportés à Paris et massacrés, chemin faisant, à Versailles, par la populace. De Lessart périt dans la bagarre, lardé de coups de couteau et de sabre, avec quarante-trois de ses compagnons d'infortune. (Cf. à ce sujet TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 565, et MASSON, *le Département des affaires étrangères*, ch. VI.)

l'argent dans les coffres publics, des vivres et des munitions dans les magasins militaires, des navires dans nos ports, et, au point de vue restreint auquel nous nous sommes placés, s'il y avait dans le monde une seule puissance sur l'alliance ou même la neutralité de laquelle on pût compter, Delessart, secondé, ou plutôt dirigé par les *premiers commis* de son département, fonctionnaires modestes, mais rompus par une longue pratique aux combinaisons de la politique extérieure, essayait de conjurer le péril en faisant partir pour Berlin le comte de Ségur, pour Londres M. de Talleyrand, et en dépêchant M. de Custine au vieux duc de Brunswick. Ce prince était tout naturellement désigné, par le prestige militaire dont il jouissait en Europe, comme le chef probable des armées allemandes au jour de la rupture avec la France. Nos trois agents avaient pour mission : d'inviter secrètement la Prusse à revenir aux errements du temps du grand Frédéric; d'offrir à l'Angleterre la cession de quelqu'une des petites Antilles, et notamment de Tabago, en échange d'une promesse formelle de neutralité; de proposer enfin à Brunswick le commandement des armées franco-prussiennes, s'il décidait la cour de Berlin à se rapprocher de celle des Tuileries. Ces ambassades étaient habilement conçues;

elles auraient pu, si les violences de l'Assemblée n'en avaient pas détruit l'effet, éviter à la France le double danger de soutenir sur terre une lutte inégale contre toutes les puissances continentales, et sur mer une campagne qui, entreprise dans de si déplorables conditions, ne pouvait être que désastreuse et rappeler les plus mauvais jours des guerres de Sept ans et de la succession d'Autriche. — Mais la révolution française inspirait une telle répulsion à tous les gouvernements, que nos diplomates ne furent pas écoutés. La Prusse préféra d'ailleurs les profits certains de l'alliance austro-russe aux chances problématiques d'une rupture avec ses deux plus puissantes voisines. Le duc de Brunswick, tout épris encore de gloire militaire, aima mieux s'illustrer à la tête des armées allemandes, que d'attendre une nomination incertaine de généralissime des troupes prussiennes et françaises, que les jacobins de Paris n'eussent d'ailleurs certainement pas ratifiée; l'Angleterre enfin voyait avec trop de plaisir la désorganisation politique et sociale de la France, pour consentir à se lier les mains en échange d'un avantage aussi mince que celui de l'acquisition de Tabago. — William Pitt n'avait pas encore, à cette époque, l'intention de prendre les armes contre la *séculaire rivale;* mais il trouvait un

cruel plaisir à la voir devenir elle-même et contre elle-même l'instrument de la vengeance britannique. — Quelque infructueuses qu'aient été les missions de MM. de Ségur, de Custine et de Talleyrand, l'historien doit reconnaître qu'elles témoignent de la part de ceux qui les ont conçues une qualité fort rare, paraît-il, à cette époque : du bon sens.

Pendant que Delessart, accusé de trahison, quittait le portefeuille des affaires étrangères, et que le ministère feuillant, dont il faisait partie, cédait la place à un cabinet girondin, l'empereur Léopold mourait subitement à Vienne (8 mars 1792), et le roi de Suède, Gustave III, était assassiné à Stockholm par Ankastroem. Frappé dans la nuit du 16 au 17 mars, ce souverain n'expira que le 29 du même mois, après avoir assuré la transmission de la couronne à son fils, institué un conseil de régence sous la présidence du duc de Sudermanie, et contenu l'anarchie en punissant le régicide. — C'était pour la révolution française un ennemi de moins, et un des plus exaltés; mais vu les ressources réelles de la Suède, la disparition de Gustave III ne pouvait pas avoir sur les événements l'influence qu'on s'est plu à lui attribuer.

On ne saurait en dire autant de la mort de Léopold, dont la prudence avait seule empêché jusqu'alors

une rupture immédiate. Il laissait la succession de ses États héréditaires à son fils l'archiduc François, qui était loin d'avoir l'esprit aussi calme et l'humeur aussi pacifique. Le jeune roi de Bohême et de Hongrie n'avait pas non plus, vu son âge, le prestige nécessaire pour demeurer le chef réel de la lutte contre la révolution, pour imposer sa volonté au roi de Prusse, contenir les princes allemands et les souverains étrangers, enfin pour tenir tête aux exigences et aux entraînements des princes émigrés.

De son côté, le successeur de Delessart, le fameux Dumouriez, n'était pas homme à empêcher la guerre. Ce n'est pas qu'il ne fût aussi bon diplomate que le dernier ministre; élevé au contraire pour ainsi dire dans les coulisses de la diplomatie, il en connaissait tous les secrets; mais il appartenait à cette vieille école qui haïssait l'alliance autrichienne et ne songeait qu'à détruire l'œuvre des Stahrenberg et des Bernis, des Kaunitz et des Choiseul. Il voulait rompre avec l'Autriche, mais avec l'Autriche seule, pour incorporer à la France les Pays-Bas autrichiens; mais il n'eut pas l'esprit de comprendre que, dans un pareil moment, attaquer l'Autriche serait entrer en lutte avec l'Allemagne entière et s'exposer à une guerre probable avec l'Espagne, la Savoie, le Saint-Siége, la

Russie et peut-être même l'Angleterre; car la première de ces puissances avait été mécontentée, lors de l'affaire de Nootka, par la tacite rupture du pacte de famille. La Savoie se montrait irritée de la spoliation de la comtesse d'Artois, qui était princesse savoisienne et dont les biens furent confisqués par ordre de l'Assemblée. Le Saint-Siége paraissait exaspéré du séquestre des biens de mainmorte et de l'annexion du comtat Venaissin. La Russie était liée à la cour d'Autriche par de récents traités, et l'Angleterre pourrait être entraînée par le désir fort naturel de prendre part à la curée [1].

La dernière dépêche du gouvernement français à la cour impériale avait été celle dont le plan, communiqué à l'Assemblée le 1er mars, devint le prétexte

[1] Dumouriez est né à Cambrai le 25 janvier 1739. Élevé au collége Louis-le-Grand, il devint cornette au régiment d'Escars-Cavalerie et fit une carrière militaire des plus lentes. A cinquante ans il n'était encore que mestre de camp; mais s'étant lié avec Favier, après la guerre de Sept ans, il devint un des agents de la diplomatie secrète de Louis XV et fut envoyé, soit pour le compte du département des affaires étrangères, soit pour celui du ministère occulte, tantôt en Corse, tantôt en Russie, tantôt en Pologne et en Suède. Mi-diplomate et mi-soldat, mi-espion et mi-aventurier, faisant partout le coup de feu, il s'acquit une singulière réputation de bravoure et d'adresse, mais sans parvenir à mériter ni estime, ni considération. Aussi fut-il tantôt récompensé, tantôt puni, tantôt employé, tantôt emprisonné, et finalement amené par les hasards de sa carrière aventureuse à Cherbourg, où il dirigeait les travaux de fortification quand survint la Révolution. Elle en fit aussitôt un chef de gardes nationales, puis un lieutenant général et enfin un ministre des affaires étrangères! Cf. F. Masson, *le Département des affaires étrangères;* — Bourgoing, *Histoire de la diplomatie;* — Broglie, *le Secret du Roi,* etc., etc., etc.

des accusations dirigées contre celui qui était alors ministre des affaires étrangères. — Adressée par Delessart à Léopold, elle fut reçue par l'archiduc François, devenu roi de Bohême et de Hongrie, et la réponse de ce prince arriva à son tour aux mains de Dumouriez. Elle était du 18 mars. « Il y était dit, écrit M. de Bourgoing, que les mesures défensives de l'Autriche ne pouvaient être mises en parallèle avec les mesures hostiles de la France, et que le nouveau roi de Bohême et de Hongrie, fidèle à la politique de son père, ne consentirait jamais à se lier les mains d'avance, de façon à ne pouvoir étouffer les troubles que les exemples et les coupables menées des jacobins fomentaient en Belgique. Quant au concert des puissances, relativement aux affaires de France, le cabinet de Vienne ne croyait pas devoir le faire cesser, *tant que subsisteraient les causes qui en avaient provoqué et nécessité l'ouverture. Le roi de Bohême,* disait-on en terminant la note, *conserve l'espoir que la France saura soustraire son indépendance et son repos aux atteintes d'une faction sanguinaire et furieuse, qui s'acharnait de plus en plus à détruire par la voie des émeutes et des violences populaires l'exercice de toute espèce d'autorité, de lois et de principes;..... mais dussent ses artifices et ses desseins prévaloir, le Roi se flattait que la partie saine*

et principale de la nation envisagerait alors dans une perspective consolante l'appui, l'existence d'un concert, dont les vues sont dignes de sa confiance et de la crise la plus importante qui ait jamais affecté les intérêts communs de l'Europe [1]. »

Ce n'était plus, on le voit, l'esprit du prudent empereur qui avait dicté cet office peu mesuré. Il vint fournir à Dumouriez un nouveau prétexte pour déclarer le plus tôt possible la guerre à l'Autriche. Fidèle cependant à son utopie de ne combattre que cette puissance, il chercha à l'isoler du concert européen, dont elle était l'âme et le chef, en recommençant à Berlin et à Londres les démarches infructueuses ordonnées par son prédécesseur. M. de Talleyrand retourna en Angleterre, mais ce fut cette fois M. de Custine qui dut renouveler à la cour de Prusse les offres faites naguère par le comte de Ségur. Dumouriez fit en même temps partir pour Madrid M. de Bourgoing, à l'effet d'entamer avec la cour d'Espagne des pourparlers analogues à ceux dont étaient chargés Custine et Talleyrand. La chute de M. de Florida-Blanca, auquel on attribuait surtout l'attitude hautaine gardée par l'Espagne depuis la fuite de Varennes, et son remplacement au ministère par le comte d'Aranda, qui avait été longtemps ambas-

[1] Office impérial du 18 mars.

sadeur en France et passait pour beaucoup plus enclin aux idées nouvelles, justifiaient tout à fait cette troisième mission et semblaient même lui assurer plus de chances de succès qu'aux deux autres.

Cependant les rapports avec l'Autriche se tendaient de plus en plus. Avant même de recevoir la réponse de la chancellerie impériale à la dernière communication de Delessart, notre nouveau ministre des affaires étrangères avait envoyé à M. de Noailles des instructions telles, que cet ambassadeur avait trouvé inutile de présenter ses lettres de créance au nouveau souverain et avait préféré demander sa démission que de devenir l'instrument d'une rupture que jusqu'alors il avait cru pouvoir éviter. Dumouriez riposta ensuite à la note de Kaunitz, du 18 mars, par une dépêche qui équivalait à une déclaration de guerre. « Elle portait, écrit M. de Bourgoing, que si par le retour du courrier le gouvernement français ne recevait pas une déclaration très-franche que le cabinet de Vienne renonçait à tous les traités conclus à l'insu de la France, avec des intentions hostiles contre elle, et ne retirait pas les troupes qui la menaçaient, le Roi se regarderait comme en état de guerre [1]. »

La cour d'Autriche, ne doutant plus de la rupture,

[1] F. DE BOURGOING, *Histoire diplomatique de l'Europe.*

reprit les négociations entamées avec la Prusse au sujet de la prochaine campagne, que la mort de Léopold avait interrompues. En effet, peu avant cet événement imprévu, Frédéric-Guillaume avait fait proposer à l'Empereur de prendre l'offensive contre la France, mais ne l'avait point trouvé enclin à accepter cette manière d'agir. François ne voulut pas non plus se donner les torts d'être l'agresseur, mais se montra disposé à prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour répondre à la déclaration de guerre de la France par une entrée en campagne immédiate. Aussi les deux cours rédigèrent-elles une circulaire pour prier tous les États d'Allemagne de tenir leurs armées prêtes pour une lutte immédiate, et une autre adressée aux puissances étrangères pour leur demander dans quelle mesure les alliés pourraient compter sur leur concours. L'envoyé de Prusse, M. de Bischoffswerder, dut même, en revenant à Berlin, s'arrêter à Prague pour y conférer avec le général en chef des troupes autrichiennes, le prince de Hohenlohe-Ingelfingen, et convenir d'une entrevue entre ce prince et le duc de Brunswick, auquel était réservé le commandement suprême des armées coalisées.

Toutes les dispositions militaires étant ainsi prises, le comte Philippe de Cobenzl, vice-chancelier de l'Em-

pire, déclara à M. de Noailles, dans une dernière audience, que le concert établi entre les diverses puissances européennes ne serait rompu que le jour où satisfaction serait donnée aux princes possessionnés, où le Pape se serait entendu avec la France, au sujet du comtat Venaissin; où enfin le gouvernement français aurait recouvré assez d'autorité et de force pour pouvoir réprimer les désordres qui inquiétaient l'Europe à ce moment.

M. de Noailles, dont Dumouriez avait déjà annoncé la démission à l'Assemblée, et auquel il venait de donner pour remplaçant M. de Maulde, eut le pénible devoir de porter à la connaissance de son gouvernement les déclarations du comte de Cobenzl. Il savait pourtant qu'elles devaient provoquer la crise finale. Et en effet, dès que Dumouriez eut reçu la dépêche, il la lut au Roi en son conseil et accompagna sa lecture d'un rapport qui concluait à la nécessité de déclarer la guerre au roi de Bohême et de Hongrie. Le conseil appuya unanimement la motion du ministre des affaires étrangères, et Louis XVI n'osa point y mettre opposition [1].

Dès le lendemain (19 avril), Dumouriez communiqua à l'Assemblée la lettre royale par laquelle Sa

[1] Cf. Thiers, *Révolution française*. — Bourgoing, *Histoire diplomatique*, etc.

Majesté annonçait sa visite pour le jour suivant, et le 20 avril, après que le ministre eut donné lecture des griefs que le gouvernement français prétendait avoir contre la cour de Vienne, Louis XVI adressa aux députés, avec un calme apparent qui fut très-remarqué, ces paroles tristement mémorables :

« Vous venez d'entendre le rapport qui a été lu à mon conseil. Ses conclusions y ont été adoptées unanimement. J'en ai moi-même adopté la détermination. Elle est conforme au vœu plusieurs fois exprimé de l'Assemblée nationale et à celui qui a été exprimé par plusieurs citoyens de divers départements. J'ai dû épuiser tous les moyens de maintenir la paix. Maintenant je viens, aux termes de la constitution, vous proposer formellement la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. »

Et le Roi se retira au milieu des applaudissements les plus enthousiastes.

CHAPITRE VI

CAMPAGNE DE 1792.
PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE EN FRANCE.
PROCÈS ET MORT DE LOUIS XVI.

20 AVRIL 1792 — 21 JANVIER 1793.

Le moment de popularité que la déclaration de guerre au roi de Bohême et de Hongrie valut à Louis XVI fut de bien courte durée, et les premiers événements de la campagne de 1792 contribuèrent même à hâter sa déchéance, son emprisonnement et sa mort. La Prusse, conformément aux dernières conventions, se joignit à l'Autriche pour lutter contre la France. Elle rappela son ambassadeur, M. de Goltz, et signifia à notre gouvernement qu'elle considérait la déclaration de guerre à l'Autriche son alliée comme un *casus belli*. Elle en agissait ainsi d'autant plus volontiers qu'il était alors question dans tous les entretiens diplomatiques d'un nouveau démembrement de la Pologne, et qu'elle pourrait en conséquence demander

et obtenir, pour prix de sa coopération militaire, les districts tant convoités de Thorn et de Danzig. L'archiduc François n'était pas encore élu empereur d'Allemagne, et rien n'empêchait l'électeur de Brandebourg de mettre pour condition à son vote qu'on lui laisserait les mains libres de ce côté. La Russie ne pouvait pas plus que l'Autriche s'opposer à ce que Frédéric-Guillaume satisfît son ambition par rapport à la Pologne, car toute résistance maladroite eût amené fatalement une rupture avec la ligue austro-prussienne et compromis ce qu'une cauteleuse et déloyale politique préparait depuis vingt ans [1]. Le cabinet de Vienne se résigna à laisser toute latitude à ceux de Pétersbourg et de Berlin dans la question polonaise ; mais ne pouvant empêcher un second partage de la république royale, il voulut du moins en prendre sa part. Il entama à cet effet d'actives négociations en Angleterre et en Russie. Mais William Pitt fit comprendre à M. de Stadion que son maître devait être trop heureux que l'Angleterre ne profitât point de l'occasion pour battre en brèche l'alliance austro-prussienne, qu'elle se bornât à garder la neutralité et qu'elle écartât même, sans discussion, les propositions qui lui étaient transmises au nom du gouvernement français par MM. de

[1] Cf. notre premier chapitre.

Chauvelin et de Talleyrand. Catherine, de son côté, assura à l'ambassadeur d'Autriche que le roi de Bohême et de Hongrie devait se féliciter de n'avoir pas à redouter une diversion moscovite sur ses frontières du nord et de l'est, promit sa coopération contre la France, mais laissa à son interlocuteur la persuasion qu'elle ne tiendrait pas sa parole. C'est ce qu'elle fit en effet [1].

Aussi rien ne fut plus lugubre que la cérémonie du couronnement du nouvel empereur d'Allemagne. Elle eut lieu le 14 juillet 1792 et se trouve décrite dans les Mémoires de Metternich en termes qui montrent le désappointement et l'inquiétude qui régnaient alors à la cour impériale [2]. François II eût pu croire en effet, peu de temps auparavant, que l'alliance prussienne n'était que le prélude d'une coalition universelle contre la France, qu'il allait diriger à sa guise les destinées de l'Europe et devenir pour longtemps l'arbitre incontesté du monde. Et avant même les premiers coups de canon, la Prusse lui dictait des conditions et lui montrait par là combien était incertaine et instable

[1] Cf. Krones, *Geschichte Oesterreichs*, 4e vol., liv. XX. — H. de Sybel, *Geschichte Europas zur zeit der Franzosischen Revolutions*, 1er vol. — F. de Bourgoing, *Histoire diplomatique de l'Europe*, 2e partie, 1er vol. — Stanhope, *Life of William Pitt*, 1er vol., etc.

[2] Cf. *Mémoires de Metternich*, 1er vol.

son amitié; l'Angleterre dissimulait à peine sa jalousie; la Russie exploitait les embarras du moment, et les autres puissances, ou refusaient, ou marchandaient leur concours. La Suède, naguère si belliqueuse sous le règne de Gustave III, était tout à coup devenue pacifique à outrance sous la régence du duc de Sudermanie. L'Espagne, qu'on croyait à la veille de déclarer la guerre à la France, sous le ministère Florida-Blanca, avait changé de politique en changeant de ministres, et s'était décidée, sous l'administration libérale du comte d'Aranda, à garder une neutralité expectante. La Savoie elle-même, après avoir été plus loin qu'aucune autre puissance dans la voie de la contre-révolution, avait de tardives hésitations, se sentait isolée et craignait l'abandon de l'Espagne. Elle redoutait surtout de voir sa petite armée aux prises non-seulement avec les troupes que le gouvernement français avait massées au pied des Alpes, mais encore avec toutes celles qui étaient réunies le long des Pyrénées, et que la nouvelle attitude de la cour de Madrid allait rendre disponibles. Il était bien tard cependant pour reculer, car l'arrestation de M. de Sémonville, envoyé comme ambassadeur à Turin, malgré les protestations du roi Victor-Amédée, avait amené, dès le 26 avril, la rupture des relations diplomatiques entre les cours de Sardaigne et de France.

Le monarque sarde espérait cependant encore éviter la guerre. De son côté, Dumouriez, fidèle à son plan d'isoler l'Autriche, et peu soucieux d'entamer de nouvelles hostilités, avait ordonné au général de Montesquiou de demeurer en face de l'armée piémontaise, prêt à défendre nos frontières, mais sans prendre l'offensive [1].

En un mot, la guerre se réduisait aux proportions modestes, mais d'autant plus effrayantes pour l'Autriche, d'une guerre de nation à nation. Le vieux chancelier de l'Empire, le prince de Kaunitz, qui n'avait cessé de conseiller à Léopold et à François II de se méfier de Berlin, et qui n'avait été entraîné à l'alliance prussienne que pas à pas et malgré lui, aima mieux quitter le ministère que d'assister aux désillusions et aux déboires qu'il avait prédits et prédisait encore à son maître. Il donna donc sa démission, refusée une première fois le 2 août, remise de nouveau le 19 du même mois et définitivement acceptée le 10 septembre 1792 [2]. Ce fut le comte Philippe de Cobenzl qui le remplaça comme chancelier de cour et d'État, prenant ainsi la direction suprême de la politique extérieure de l'Empire.

[1] Cf. *Mémoires de Dumouriez*, Bourgoing et Sybel.
[2] Cf. Krones, *Geschichte Oesterreichs*, 4e vol, livre XX.

Cependant le canon, l'*ultima ratio regum*, faisait taire peu à peu la diplomatie. La guerre, déclarée le 20 avril, avait commencé deux jours après. Ce furent les Français qui prirent l'offensive, en envahissant les Pays-Bas sous le commandement de La Fayette, tandis que les corps d'armée de Lückner et de Rochambeau se bornaient aux rives de l'Océan et sur les bords du Rhin à protéger nos frontières. De leur côté, les troupes alliées, placées sous le commandement suprême du duc de Brunswick, devaient envahir le territoire français du côté de Longwy, Verdun et Sedan, tandis que dans les Pays-Bas les généraux autrichiens avaient ordre de repousser simplement l'attaque, sans songer à porter la guerre au delà des frontières. Le duc Albert de Saxe-Teschen et le maréchal Clerfayt y commandaient les troupes impériales, secondés par huit mille émigrés, placés sous la direction du duc de Bourbon. Leur tâche fut facile, attendu que les envahisseurs, manquant de discipline et de confiance en leurs chefs, se débandèrent dès les premières rencontres. Le 26 avril, deux corps d'armée français prirent la fuite en même temps, l'un à Quiévrain, l'autre à Namur, criant qu'on les trahissait et massacrant leurs officiers. Le général Théobald Dillon, qui commandait en chef l'un des deux corps, fut une des victimes de

cette inexplicable panique. La Fayette rejoignit en toute hâte ces détachements affolés, les arrêta dans leur déroute, mais n'osa plus les ramener à l'ennemi. Il avait compris qu'il lui faudrait beaucoup de temps pour raffermir les courages chancelants et surtout pour rétablir l'autorité et le prestige du commandement. Les Impériaux en profitèrent pour nous attaquer à leur tour entre Mons et Namur, et en moins d'un mois ils nous eurent entièrement chassés des provinces belgiques.

Rochambeau, mécontent du rôle secondaire et humiliant qu'on lui avait fait jouer pendant cette malencontreuse expédition, se démit de son commandement. On le partagea entre Lückner et La Fayette; mais ces deux généraux ne songèrent pas à reprendre l'offensive, plus préoccupés qu'ils étaient de ce qui se passait à l'intérieur du royaume que des mouvements d'ailleurs inoffensifs de l'ennemi. Et ils avaient raison, car d'un moment à l'autre ils pouvaient être appelés à rétablir l'ordre au dedans des frontières, tandis que les alliés semblaient mettre une lenteur voulue dans leurs évolutions et témoigner une sorte de répugnance à engager les hostilités.

« La nouvelle de la malheureuse issue des combats de Quiévrain et de Tournay, et du massacre du général

Dillon, écrit M. Thiers, causa à Paris une agitation générale. Il était naturel de supposer que ces deux événements, à en juger par leur concours et leur simultanéité, avaient été concertés. Tous les partis s'accusèrent. Les jacobins et les patriotes exaltés soutinrent qu'on avait voulu trahir la cause de la liberté. Dumouriez, n'accusant pas La Fayette, mais suspectant les feuillants, crut qu'on avait voulu faire échouer son plan pour le dépopulariser. La Fayette se plaignit, mais moins amèrement que son parti, de ce qu'on l'avait averti trop tard de se mettre en marche et de ce qu'on ne lui avait pas fourni tous les moyens nécessaires pour arriver. Les feuillants répandirent, en outre, que Dumouriez avait voulu perdre Rochambeau et La Fayette, en leur traçant un plan sans leur donner les moyens de l'exécuter. Une intention pareille n'était pas supposable, car Dumouriez, en faisant ains des plans de campagne et en s'écartant à ce point de son rôle de ministre des relations extérieures, s'exposait gravement s'il ne réussissait pas. D'ailleurs, le projet de donner la Belgique à la France et à la liberté faisait partie d'un plan qu'il méditait depuis longtemps. — Comment supposer qu'il voulût en faire manquer le succès? Il était évident que ni les généraux ni les ministres n'avaient pu mettre ici de la mauvaise

volonté, parce qu'ils étaient tous intéressés à réussir. Mais les partis mettent toujours les hommes à la place des circonstances, afin de pouvoir s'en prendre à quelqu'un des maux qui leur arrivent [1]. »

Ce quelqu'un fut en dernière analyse le ministre de la guerre Desgraves, auquel tout le monde reprocha, soit d'avoir adopté les plans de Dumouriez, soit de n'avoir pas su en assurer la réussite. Desgraves donna sa démission, et le portefeuille de la guerre fut offert à Dumouriez, qui n'osa pas en assumer, en un pareil moment, la lourde responsabilité et le fit donner au girondin Servan. Le ministère se trouva ainsi entièrement composé de membres de la Gironde [2].

On eût pu supposer que, devenu par là tout à fait homogène, il allait donner l'exemple de l'entente la plus féconde. Il n'en fut rien, et dès le lendemain de la nomination de Servan la désunion éclata au sein du cabinet. La question religieuse en fut la première cause, quelques-uns des ministres ayant voulu sommer le Roi de prendre pour confesseur un prêtre assermenté, tandis que Dumouriez leur niait le droit de s'immiscer dans les affaires de conscience du souverain. Puis vint la fable du comité autrichien, auquel la

[1] *Histoire de la Révolution française*, 2e vol., ch. III.
[2] Cf. Thiers, *Histoire de la Révolution française*, *ibid.*

Gironde eut la faiblesse de donner créance. Le ministère voulut en conséquence changer la maison civile et la maison militaire de la Reine. Il se heurta de nouveau contre l'opposition de Dumouriez. Bref, le ministre des affaires étrangères devint peu à peu le protecteur de la cour contre ses collègues; et lorsque le cabinet dont il faisait partie fit voter par l'Assemblée deux dangereux décrets (l'un contre les prêtres non assermentés, condamnant à la déportation tout ecclésiastique dénoncé par vingt citoyens actifs comme factieux; l'autre ordonnant la formation aux portes de Paris d'un camp de vingt mille fédérés), — il offrit au Roi de le débarrasser de tous ses collègues et de former un nouveau ministère, dont les idées pourraient s'accorder davantage avec celles de Leurs Majestés. — Louis XVI accepta, et, renvoyant tout à coup le 13 juin ses trois ministres les plus populaires, qui étaient Roland, Clavière et Servan, il confia le portefeuille de la guerre à Dumouriez et remplaça Roland et Clavière par les deux personnes que lui désigna son nouveau favori. L'Assemblée acclama les ministres disgraciés et accueillit par des huées le successeur de Servan. Dumouriez eut beau tenir tête à l'orage avec une remarquable fermeté, il n'en fut pas moins obligé de déclarer au Roi qu'il fallait sanctionner les décrets

pour ne pas trop ameuter l'opinion publique. Louis XVI refusa, et Dumouriez découragé donna à son tour sa démission, échangeant ses deux portefeuilles contre le commandement d'une division à l'armée du Nord.

L'infortuné souverain, auquel cette dernière tentative de gouverner avec les hommes de la Révolution laissa la conviction absolue qu'il n'y réussirait ni avec les girondins ni avec les feuillants, appela ces derniers au pouvoir, pour se conformer aux exigences de la constitution, mais n'eut plus pour son pays d'autre espoir de salut qu'en l'étranger. Ce fut alors qu'il commit une des fautes les plus graves de son règne, une de celles qui lui ont été le plus reprochées, celle d'envoyer secrètement un émissaire, nommé Mallet du Pan, aux monarques alliés (avec lesquels il était pourtant officiellement en guerre), afin de leur suggérer l'idée d'adresser à la France un manifeste collectif, dont il avait l'illusion de se promettre un immense résultat. Les souverains devaient y exposer qu'ils entendaient ne pas faire la guerre au peuple français, mais aux seuls jacobins, et que tendant les bras à toute la partie saine de la nation qui resterait fidèle à son roi, ils ne réserveraient leurs rigueurs que pour une poignée d'agitateurs qui pervertissait le pays et le menait à sa ruine. — La nouvelle de cette mission se répandit

rapidement dans le public et exaspéra la haine des révolutionnaires contre le Roi. Ce fut désormais entre eux une guerre à mort, inavouée encore, mais d'autant plus terrible qu'elle était plus ténébreuse. Les effets ne s'en firent pas longtemps attendre, et la journée du 20 juin, incidemment provoquée par le *veto* opposé aux deux décrets sur la proscription des non-assermentés et sur la formation d'un camp sous Paris, le fut encore davantage par le bruit répandu de l'alliance du souverain avec l'étranger. Le *veto* du Roi fut officiellement annoncé à l'Assemblée législative le 19. Déjà depuis la chute de Dumouriez la populace parisienne était en émoi. Cette dernière nouvelle mit le feu aux poudres. Les faubourgs prirent les armes et coururent à l'Orangerie, où siégeait l'Assemblée, pour lui soumettre ou plutôt lui imposer une de ces pétitions à la fois audacieuses et incohérentes comme on en voit aux époques troublées. Le président de la Législative eut peur, malgré son apparente fermeté; il répondit aux émeutiers, au lieu de les chasser, et leur permit de défiler devant lui avec leurs bannières, leurs culottes percées au bout des piques et leurs bonnets rouges portés triomphalement sur des fourches. — Près de trente mille individus de tout âge, de tout sexe et même de toute condition traversèrent ainsi la salle

des séances en chantant la *Carmagnole*. De là ils se rendirent au château des Tuileries, en forcèrent les grilles, envahirent le palais, et, pénétrant sans résistance jusqu'aux appartements du Roi, se disposaient à en enfoncer les portes, lorsque Louis XVI les fit toutes ouvrir. Accompagné de M. de Liancourt et de trois ou quatre fidèles, le Roi monta sur une table et se déclara prêt à écouter leurs doléances, en imposant à la foule par son calme et sa sérénité. On renouvela devant lui la pétition soumise à l'Assemblée, on le pria de retirer son *veto*, on lui enjoignit même de sanctionner sur l'heure les deux décrets : « Ce n'est ni le lieu ni le moment! répondit-il avec fermeté, je ferai tout ce qu'exigera la Constitution. » — « Cette résistance, ajoute M. Thiers, produisit son effet. *Vive la nation! vive la nation!* s'écrient les assaillants. — *Oui*, reprend Louis XVI, *vive la nation! je suis son meilleur ami.* — *Eh bien, faites-le voir*, lui dit un de ces hommes en lui présentant un bonnet rouge au bout d'une pique. Un refus était dangereux, et certes la dignité pour le Roi ne consistait pas à se faire égorger en repoussant un vain signe, mais, comme il le fit, à soutenir avec fermeté l'assaut de la multitude. Il met le bonnet sur sa tête, et l'approbation est générale. Comme il étouffait par l'effet de la saison et de la foule, l'un de ces

hommes à moitié ivre, qui tenait un verre et une bouteille, lui offre à boire. Le Roi craignait depuis longtemps d'être empoisonné; cependant il boit sans hésiter, et il est vivement applaudi[1]. » Des dangers et des insultes analogues étaient imposés en même temps à Madame Élisabeth, au Dauphin et à celle que la foule appelait haineusement l'*Autrichienne*. Mais là encore le courage calme et résigné tint en respect les passions populaires. Le peuple évacua peu à peu le château, et il ne resta de cette journée, qui eût pu être fatale, que l'attristant souvenir.

Lorsque la nouvelle en arriva à l'armée, elle produisit chez les uns une joie stupide et chez les autres un légitime effroi. Les généraux surtout en furent atterrés. Comment en effet affronter avec courage l'ennemi qu'on avait devant soi, si on laissait par derrière une populace armée, insurgée, victorieuse, qui pouvait d'un jour à l'autre devenir un nouvel ennemi à combattre? La Fayette comprit si bien le danger qu'il se rendit à Paris en toute hâte, se présenta à la barre de l'Assemblée et demanda énergiquement la répression de la révolte triomphante et le châtiment des auteurs, ou meneurs, de la journée du 20 juin. Ses patriotiques paroles demeurèrent sans

[1] *Histoire de la Révolution française*, 2e vol., ch. III.

effet, et Paris resta à la merci des faubourgs et de la lie du peuple.

Cependant l'Empereur et le roi de Prusse avaient publié, avant d'entrer en campagne, deux manifestes, exposant à l'Europe les causes de la rupture avec la France. Ces pièces, conformes à la tradition des deux chancelleries, étaient très-dignes et très-modérées. Malheureusement Mallet du Pan rejoignit François II au moment de son couronnement et l'accompagna à Coblentz, au quartier général des armées alliées. Là se réunirent les principaux chefs de la coalition : l'Empereur, le roi de Prusse, le duc de Brunswick, le comte de Provence, le comte d'Artois, les maréchaux de Broglie, de Castries et de Bouillé. Ils résolurent de déférer aux vœux du roi de France et de rédiger, suivant la proposition de Mallet du Pan, un manifeste collectif, adressé, non plus à l'Europe, mais au peuple français. Ce document devait être de nature, comme disait l'émissaire de Louis XVI, « à inspirer la terreur à ceux qui n'étaient accessibles qu'à ce sentiment, et la confiance à ceux qui n'avaient été qu'abusés ». Il fut rédigé peu de jours après la réunion des souverains à Coblentz, daté du 25 juillet 1762 et signé : Charles-Guillaume-Ferdinand duc de Brunswick-Lunebourg.

Mais loin d'inspirer la confiance, comme l'eût désiré Louis XVI, cette pièce célèbre fut écrite en termes si peu mesurés qu'elle ne pouvait provoquer que la terreur ou plutôt la haine. — Le généralissime des armées austro-prussiennes y déclarait que les deux cours alliées ne se proposaient pas d'autre but que le bonheur de la France, et qu'elles faisaient uniquement la guerre pour rendre la liberté au Roi Très-Chrétien, à la Reine et à la famille royale; que leurs troupes protégeraient quiconque se soumettrait au Roi, mais que tous ceux qui oseraient résister seraient traités en rebelles et punis avec toute la rigueur du droit de la guerre. Brunswick sommait enfin tout particulièrement la ville de Paris et l'Assemblée nationale de faire leur soumission au Roi, et protestait d'avance contre tout acte émanant des autorités constituées en France, tant que la personne sacrée du souverain ne serait pas réellement en sûreté.

Trois jours après, le manifeste Brunswick était connu à Paris et y produisait une effervescence inouïe. Pendant ce temps, les alliés, entièrement organisés, commençaient leur mouvement en avant. Le duc de Saxe-Teschen, le maréchal Clerfayt et le duc de Bourbon devaient (comme nous l'avons dit plus haut) se borner à menacer notre frontière du nord et faire face

aux armées de Rochambeau et de La Fayette. Le comte d'Erbach, le prince Esterhazy et le prince de Condé devaient en faire autant sur la frontière de l'est, se maintenant sur la défensive, protégeant la rive du Rhin et occupant ainsi l'aile droite de l'armée, que commandait Lückner [1]. Les coups décisifs devaient être portés sur notre frontière nord-est par le gros des troupes austro-prussiennes sous le commandement du maréchal de Brunswick, du roi de Prusse en personne et du prince de Hohenlohe-Ingelfingen. Dix mille émigrés, sous les ordres des maréchaux de Broglie et de Castries (parmi lesquels figuraient les deux frères de Louis XVI), devaient eux aussi prendre part aux opérations dirigées contre Longwy, Sedan et Verdun.

Il ne saurait entrer dans notre plan de raconter en détail ni les opérations militaires qui suivirent, ni les fatales *journées* qui en furent à Paris la triste conséquence. Bornons-nous donc à faire de ces événements un court précis :

Le 28 juillet, le manifeste Brunswick était imprimé dans tous les journaux royalistes de Paris. Le Roi et la cour furent accusés d'en avoir été les auteurs.

[1] Plus tard, La Fayette et Lückner échangèrent leurs commandements et firent passer l'armée du nord au centre, et celle du centre au nord.

Louis XVI le désavoua par un message empreint de tristesse ; mais les expressions touchantes dont il se servit n'émurent plus ni l'Assemblée ni le peuple. « Il pouvait cependant le faire de bonne foi, dit M. Thiers, puisque cette pièce était si différente du projet qu'il avait proposé[1]. » Tel n'était pas l'avis de l'Assemblée, qui ordonna l'impression du message, « pour faire éclater, ainsi que plusieurs députés le dirent à la tribune, le contraste qui existait entre les paroles du Roi et sa conduite[2] ».

Le 30 juillet, les troupes coalisées, réunies autour de Coblentz, se mirent en mouvement vers la frontière de France, mais avec une extrême lenteur, justifiée sans doute par la crainte où était le roi de Prusse de précipiter les événements insurrectionnels de Paris, dont il ne cessait d'être exactement instruit.

Le 3 août, le maire de Paris, Pétion, demanda à l'Assemblée, au nom des quarante-huit sections de la capitale, de prononcer la déchéance du Roi. La pétition fut prise en considération, et l'on en fixa la discussion au 10 août.

Les derniers amis de Louis XVI, ceux qui, fidèles au malheur, n'avaient pas encore quitté Paris, pré-

[1] *Révolution française*, 2e vol., ch. IV.
[2] Cf. THIERS, *ibid.*

voyant l'issue de la délibération, résolurent de l'enlever et de s'enfuir à l'étranger avec lui, la Reine et le Dauphin. La liste civile était épuisée, et il fallut recourir, pour sauver le Roi, à des dons particuliers. MM. de Liancourt et de Montmorin, ainsi que d'autres loyaux serviteurs, consacrèrent ce qui leur restait d'argent à cette entreprise désespérée. Le 9 au soir, on se réunit chez M. de Montmorin pour préparer l'évasion fixée au lendemain. Dans la nuit, les plans furent communiqués au Roi et acceptés par lui; mais dans le moment même le comité insurrectionnel préparait une *journée* pour ce lendemain prédestiné.

Le néfaste 10 août est trop connu pour qu'il y ait besoin d'en raconter les tristes péripéties. Personne n'ignore que la foule envahit le château dans l'après-midi, massacrant les gardes-suisses et les gentilshommes de la maison du Roi, et que Louis XVI, après avoir un moment songé à résister à cette agression l'épée à la main, se décida à aller demander asile et protection à l'Assemblée. Celle-ci eut la lâcheté de ne pas le recevoir dans la salle de ses séances, et donna pour refuge à la famille royale la loge du logographe. Ce fut de là que Louis XVI entendit prononcer sa déchéance momentanée et déclarer exécutoires tous les décrets auxquels il avait opposé son veto. Une

assemblée nouvelle fut convoquée aussitôt, pour décider en dernier ressort la question de la déchéance et établir une nouvelle forme de gouvernement. On lui donna le nom de Convention nationale.

Le 17 août, fut tumultueusement inauguré à Paris le premier tribunal révolutionnaire, juridiction exceptionnelle créée tout exprès pour juger les *complices du crime du 10 août*. Par ces mots étaient désignés ceux qui, au péril de leurs jours, avaient défendu leur souverain et s'étaient montrés fidèles à leur devoir!

Le même jour, La Fayette faisait arrêter aux frontières les commissaires de l'Assemblée qui étaient venus lui apprendre la déchéance du Roi et lui enjoindre de prêter serment au gouvernement provisoire. Dans son indignation, il ordonna à ses généraux de faire prêter serment au Roi par toutes leurs troupes, et en fit autant avec une grande solennité. Un seul de ses lieutenants refusa d'obéir à ses ordres; ce fut l'ancien protecteur de Louis XVI, l'ancien ministre et conseiller du Roi : le général Dumouriez!

Lückner suivit l'exemple de La Fayette, mais plus timidement. Il n'alla pas jusqu'à prêter un nouveau serment au Roi, mais il refusa jusqu'à nouvel ordre d'en prêter un au gouvernement provisoire. Aussi n'encourut-il pas, comme son collègue, les rigueurs de

l'Assemblée. M. de La Fayette fut déclaré traître à la patrie, privé de son commandement et mis en accusation, tandis que Lückner ne fut que rappelé à Paris pour y organiser une armée de réserve. Kellermann le remplaça dans son commandement, pendant que Dumouriez était désigné pour successeur à La Fayette. Ce dernier comprit qu'il n'y avait pas à lutter, ni à mener sur Paris une armée où la désobéissance était glorifiée; aussi, pour échapper à une arrestation imminente, passa-t-il la frontière, allant demander asile au quartier général du maréchal Clerfayt. Les alliés ne furent pas généreux envers lui; ils le traitèrent en prisonnier de guerre, puis lui proposèrent, pour prix de sa mise en liberté, l'abjuration de ses croyances et la condamnation de son passé. La Fayette refusa et fut envoyé, sous bonne garde, dans une forteresse d'Allemagne.

Le 19 août, un corps autrichien, sous le commandement de Clerfayt, franchit enfin nos frontières sans trouver de résistance. Le même jour, un détachement prussien pénétra sur le territoire français par le village de Fontoy. Nos avant-postes essayèrent de lui barrer le passage, mais furent facilement repoussés. Le lendemain, Impériaux et Prussiens faisaient leur jonction sous les murs de Longwy, qu'ils investirent aussitôt. La place, sommée de se rendre, refusa de

capituler. On la bombarda : et le 23, la garnison fut obligée de parlementer. L'ennemi lui accorda une capitulation honorable et prit possession de Longwy au nom du roi de France.

En apprenant la reddition de cette ville, l'Assemblée furieuse, et surtout effrayée, vota la peine de mort contre tout commandant de place qui capitulerait à l'avenir, puis elle ordonna une nouvelle levée de 20,000 hommes. Quelques députés timorés proposèrent que le gouvernement et l'Assemblée fussent transférés dans une ville du Centre ou du Midi; mais Danton, l'un des membres du gouvernement provisoire, s'y opposa, déclarant qu'on devait rester à Paris et qu'on le pourrait sans danger, mais à la condition de *faire peur aux royalistes*. Ce sinistre programme ne devait pas tarder à être réalisé.

Le 27 août, la place de Verdun fut investie. Le 2 septembre, elle capitula; et ce même jour, tandis que la garnison défilait devant les alliés et se retirait avec armes et bagages, le gouverneur de Verdun, M. de Beaurepaire, se brûlait la cervelle pour ne pas survivre à la reddition de la ville. Pendant qu'il mettait fin à ses jours d'une manière si tristement héroïque, la nouvelle de la prise de Verdun se répandait dans Paris et permettait à Danton, Marat, Billaud-Varennes et

autres sectaires, de mettre à exécution leur projet de *faire peur aux royalistes* en massacrant tous ceux que des visites domiciliaires, ordonnées depuis trois jours, avaient entassés dans les prisons. Le carnage commença dans la cour de l'Abbaye, par la mort de vingt-sept prêtres non assermentés, qu'on transféra de la Conciergerie à cette autre prison dans la journée du 2 septembre. Insultés sur tout le parcours par une populace frémissante, que des meneurs excitaient au meurtre, ils furent massacrés au moment où ils descendaient de voiture. L'Église eut ainsi l'honneur de fournir aux *travailleurs de septembre* leurs premières comme leurs plus pures victimes. — Tandis que le dernier de ces malheureux tombait sous les coups des meurtriers, survient un membre de la commune, Billaud-Varennes, ceint de son écharpe, et, loin d'arrêter les assassins, il leur crie : « Peuple! tu massacres tes ennemis, et tu fais bien. » — Et le peuple, encouragé par ces hideuses paroles, court à l'église des Carmes, tue cent prêtres orthodoxes qui y étaient enfermés (et parmi eux l'archevêque d'Arles), puis revient à l'Abbaye, demande du vin, s'enivre dans la cour encore jonchée de cadavres, enfonce la porte des prisons et, parodiant la justice, organise pour diriger ses meurtres un tribunal, dont la présidence est con-

fiée à l'huissier Maillart. La procédure est sommaire, l'exécution immédiate. Les derniers survivants de la garde suisse, le comte de Montmorin, le valet de chambre du Roi et une foule de prisonniers, arrêtés sous les plus futiles prétextes, défilent devant ce prétoire improvisé, sont condamnés, poussés dans la cour et mis en pièces par une foule de bourreaux volontaires. Le carnage dure toute la nuit, non-seulement à l'Abbaye, mais dans toutes les prisons de Paris, et le 3 au matin Billaud-Varennes vient remercier les égorgeurs au nom du conseil de la commune, et il leur annonce que la ville reconnaissante achève d'allouer aux *travailleurs,* dont il contemple avec joie l'œuvre sanglante, vingt-quatre livres par tête. Il n'en fallait pas davantage pour exciter les bandits auxquels il s'adresse à commettre de nouveaux crimes. Ne fallait-il pas mériter les éloges et surtout l'argent de la commune? La terrible besogne recommence et dure, presque sans interruption, jusqu'au 4 septembre. On ne s'arrête que lorsque les prisons sont vides et que dans les cours il n'y a plus de place pour les cadavres!

Il est facile de comprendre que de pareilles nouvelles, arrivant aux généraux allemands et aux princes coalisés, devaient ralentir singulièrement leur

élan. N'était-ce pas payer trop cher le triomphe, que d'exposer au carnage, après chaque succès, des milliers d'innocentes victimes, et ne fallait-il pas craindre qu'une victoire un peu retentissante ne fût fatale aux prisonniers du Temple? Aussi, dans le conseil de guerre tenu après la prise de Verdun, en présence du roi de Prusse, des maréchaux Clerfayt, de Hohenlohe, de Bouillé, de Castries, enfin des ministres d'Autriche, de Savoie et de Russie, le duc de Brunswick proposa-t-il d'arrêter la marche de ses armées et d'offrir la paix à la France, à la seule condition que la liberté fût rendue à Louis XVI et à tous les membres de la famille royale. Ce sage avis ne prévalut point contre les illusions tenaces des émigrés, les bouillants conseils du ministre moscovite et surtout l'exaspération de Frédéric-Guillaume. — On décida de continuer le mouvement sur Paris; mais, tandis qu'on discutait, on ne pensait pas à s'assurer des défilés de l'Argonne, qui devaient ouvrir le chemin de la Champagne, et on laissait à Dumouriez le temps de les occuper. « Si j'avais eu affaire au grand Frédéric, avoue ce général dans ses dépêches, dès le 3 septembre j'aurais été chassé jusqu'à Châlons. » — Au lieu de cela, il eut le temps de se fortifier dans les divers passages de l'Argonne et d'établir son quartier général dans le camp

retranché de Grand-Pré. — Malheureusement pour lui, il avait confié la garde du passage dit de la Croix-aux-Bois à un détachement très-insuffisant, commandé par le général Chazot. Clerfayt l'attaqua le 13 septembre, et fut repoussé; mais il revint à la charge le 14, avec des troupes plus nombreuses, et emporta d'assaut cette importante position. Le passage de l'Argonne était libre désormais; l'armée de Dumouriez, coupée en deux, pouvait être facilement séparée de celle de Kellermann, et en quelques jours on devait arriver aux portes de Paris. Mais pour cela il eût fallu que les armées alliées fussent menées avec entrain et décision. Or le maréchal de Brunswick, soit effet de l'âge, soit regret d'exécuter un plan contraire à ses vues, n'avança qu'avec une extrême lenteur. Il semble qu'il eût peur d'être victorieux et d'apprendre les conséquences de ses succès. Aussi Chazot eut-il le temps de ramener à Dumouriez les restes de sa division, échappés à la déroute de la Croix-aux-Bois. Ces troupes étaient si démoralisées, qu'un parti de hussards autrichiens faillit les mettre en fuite et leur causa une honteuse panique à Dommartin-sur-Hans, peu avant leur jonction avec Dumouriez. Ce dernier s'était replié derrière l'Aisne, après avoir abandonné à l'ennemi le camp de Grand-Pré, et il attendait à Valmy

l'avant-garde de l'armée de Brunswick pour lui livrer bataille. Mais Brunswick ne se hâtait pas de la lui offrir, et répétait tous les jours au roi de Prusse qu'il valait mieux parlementer que combattre, et qu'il y allait du salut de la famille royale de France. — Frédéric-Guillaume, ennuyé de ces lenteurs, attaqua en personne le moulin de Valmy, sans prévenir le prudent maréchal; aussi rien n'était prêt pour une agression vigoureuse, et l'avantage resta à Dumouriez. Les Prussiens campèrent cependant à peu de distance du champ de bataille, gardant toujours la route de Paris et séparant Dumouriez de Kellermann. La victoire de Valmy avait été glorieuse pour les Français, sans aucun doute; mais elle ne fut pour eux d'aucune utilité matérielle. — L'effet moral fut au contraire immense : Paris était un peu rassuré; le roi de Prusse, moins confiant, allait écouter davantage les conseils de Brunswick; et parmi les prisonniers amenés à Dumouriez se trouvait le secrétaire du cabinet du roi de Prusse, M. Lombard, un des plus chauds partisans de la paix avec la France [1].

[1] Il y a plusieurs versions sur l'arrestation de M. Lombard; les uns, et de ce nombre est M. de Bourgoing, prétendent qu'il se fit prendre à dessein; d'autres assurent qu'il fut fait prisonnier d'une façon tout à fait accidentelle, et que, par conséquent, l'initiative des négociations vint de Dumouriez, non de Frédéric-Guillaume. M. de Sybel défend chaudement cette dernière version.

Lombard prit sur lui de dire au général français que le Roi son maître serait assez disposé à traiter avec la France, à la condition que les prisonniers du Temple fussent mis en liberté. Dumouriez crut que le moment était arrivé où son plus cher projet, celui de séparer la Prusse de l'Autriche, allait pouvoir se réaliser, et il se hâta d'envoyer à Frédéric Guillaume un parlementaire sous prétexte d'un cartel d'échange. Ce parlementaire fut Westermann, grand ami de Danton et l'un des organisateurs de la journée du 10 août.

Westermann fut très-bien accueilli au quartier général du roi de Prusse, qui avait beaucoup réfléchi depuis le combat de Valmy, et qui se décida à renvoyer en même temps que Westermann au camp français le colonel Manstein, avec des propositions plus précises et surtout plus officielles que celles que Lombard avait faites à Dumouriez[1]. « Manstein, écrit M. de Bourgoing, por-« tait au général français de la part de Frédéric-Guil-« laume les paroles les plus flatteuses : — Dumouriez, « disait-il, pouvait, s'il le voulait, faire cesser la guerre, « mettre un terme aux discordes de la France, et

[1] Cf. pour ces derniers épisodes : Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, 1er vol., liv. IV, ch. IV, et Bourgoing, *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française*, 2e partie, t. Ier, ch. VIII.

« rendre ainsi un service éminent à son pays et à « l'Europe. Pour atteindre ce but, tous les secours à la « disposition des coalisés lui étaient assurés. — Le « général répondit que c'était le roi de Prusse qui « était l'arbitre de la paix; que si ce prince ramenait « ses troupes derrière la frontière et restait neutre, « l'Empereur, sans autre allié que la Sardaigne, serait « bien obligé de traiter; que, quant à lui, Dumouriez, « bien qu'il n'approuvât pas tout ce qui se passait en « France, il ne pouvait travailler à y remédier tant « qu'il était obligé de donner tous ses soins à combattre « l'invasion. Comme Manstein insistait, il repoussa « avec dignité des insinuations trop directes de tra- « hison, tout en laissant la porte ouverte à de nou- « veaux pourparlers et en témoignant le désir de « revoir le négociateur prussien. La conférence se « termina par l'engagement pris de faire cesser sur le « front des deux armées les tirailleries inutiles [1]. »

Tandis que ces singuliers pourparlers se continuaient entre Dumouriez et le roi de Prusse, la Convention nationale tenait à Paris ses premières séances. Ouverte le 21 septembre, elle proclama ce jour-là même que *la royauté était abolie en France*. « Aussitôt,

[1] F. DE BOURGOING, *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française*, 2e partie, t. Ier, ch. VIII.

écrit M. de Sybel, éclata un long cri d'allégresse, et une troupe de volontaires, composée de cent cinquante chasseurs, défila dans la salle au son des trompettes, en jurant de ne se séparer qu'après avoir exterminé tous les ennemis de la liberté. L'enthousiasme ne permit pas de continuer les délibérations, et la séance fut levée, aux applaudissements frénétiques des tribunes. — Ce n'était pas sans raison cette fois, ajoute-t-il, qu'on avait célébré les débats de la Convention par une musique guerrière et par le cliquetis des armes. Ces débats assuraient non-seulement la continuation de la terreur en France, mais encore de la guerre européenne [1]. »

Et pourtant au camp des alliés, comme à celui des Français, on conservait encore des illusions. Le roi de Prusse espérait sauver la famille royale de France, peut-être même rétablir la monarchie en offrant la paix. Dumouriez croyait possible d'acheter la retraite des coalisés par la mise en liberté de Louis XVI. Il ne désespérait même pas d'obtenir à ce prix la rupture de l'alliance austro-prussienne et de rendre possible la réalisation de son rêve, la conquête des Pays Bas autrichiens. — Aussi, le 24 septembre, le colonel

[1] H. de Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, 1er vol., liv. IV, ch. III.

Manstein revint-il au quartier général de Sainte-Menehould. Son maître ignorait encore le premier décret de la Convention et l'avait chargé de proposer à Dumouriez un projet d'accord, dont nous empruntons l'analyse à M. de Bourgoing : « Louis XVI serait délivré; il reprendrait son autorité comme avant le 10 août; l'armée alliée quitterait le territoire français et rendrait les places qu'elle occupait; enfin, à la suite de la signature de ces préliminaires, un congrès s'assemblerait pour la conclusion de la paix définitive [1]. »

Dumouriez dut annoncer au colonel prussien que la Convention nationale venait de décréter l'abolition de la royauté, et cette déclaration mit naturellement fin à la conférence. Des cartels d'échange donnèrent lieu cependant à de nouveaux pourparlers entre les chefs des deux armées et aboutirent, après de nombreuses péripéties (dont le lecteur pourra trouver le détail dans les histoires de Sybel et de Bourgoing), à un accord tacite entre le roi de Prusse et le général Dumouriez. Cet accord a été longtemps contesté ou passé sous silence par nos historiens, notamment par M. Thiers; mais des ouvrages plus récents ne laissent

[1] F. de Bourgoing, *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française*, 2e part., 1er vol

aucun doute sur son existence et son authenticité. — Dès le 26 septembre, au dire de M. de Sybel, Dumouriez écrivait à Servan pour le prier de ne pas abandonner les pourparlers avec Frédéric-Guillaume : « J'avoue, écrivait-il au ministre, que dans ma conviction, rien ne saurait être plus important pour la France que de séparer la Prusse de la coalition. Jusqu'ici je n'ai été que la raquette destinée à lancer les propositions d'un côté à l'autre; mais les Prussiens ont confiance en moi, à cause de mon titre d'ancien ministre; je pourrais donc entamer de sérieuses négociations, aussitôt que vous le jugerez convenable [1]. » Le projet de Dumouriez, qui venait d'être investi du commandement en chef de toutes les armées du Nord et auquel allait être subordonné désormais son ancien collègue Kellermann, était d'abord d'arrêter à tout hasard les hostilités, pour se donner le temps de fortifier son armée en nombre comme en discipline, puis d'essayer de détacher Frédéric-Guillaume de la coalition. Il voulait lui proposer la reconnaissance de la République, l'évacuation du territoire français, la rupture de l'alliance avec l'Autriche et la neutralité, en cas de guerre entre nous et cette dernière puis-

[1] Cf. Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, 2e vol., ch. IV.

sance. En échange, la République renouvellerait l'antique alliance des cours de Versailles et de Berlin, et soutiendrait la Prusse dans les démêlés qui pourraient lui survenir avec l'Autriche et la Russie.

Le premier mémoire que Dumouriez fit passer au roi de Prusse, pour lui démontrer les avantages de son système, n'eut cependant aucun succès. Le moment avait été, paraît-il, mal choisi : « Le marquis de Lucchesini, écrit M. de Sybel, qui était chargé des affaires diplomatiques au quartier général et qui venait de passer quelques jours à Verdun, était revenu la veille auprès du Roi et avait entièrement changé la face des choses. Quoiqu'il fût beau-frère de Bischoffswerder, il était étroitement lié avec Manstein; ainsi que celui-ci, il avait considéré comme une folie l'alliance autrichienne conclue par Bischoffswerder; mais il trouvait maintenant que Manstein s'engageait trop légèrement sur une route dangereuse. Lucchesini objecta, en première ligne, que Dumouriez n'avait encore produit aucun titre qui l'autorisât à traiter, et qu'il était douteux, dans l'état d'anarchie où se trouvait alors Paris, que le ministre lui-même eût le pouvoir d'entrer en négociations. Puis il fit remarquer que Dumouriez seul profitait de la suspension d'armes actuelle, tandis que la seule apparence d'une entente

rendait la Prusse suspecte à ses alliés, ce qui devait éveiller une double méfiance au sujet de la sincérité des propositions faites par le général français. Le Roi apprécia la justesse de ces observations; quoiqu'il fût guéri de son ardeur belliqueuse et qu'il désirât en finir honorablement, il comprit aussitôt qu'on l'avait engagé trop légèrement avec les républicains. . . .

. . . . . .

Manstein reçut l'ordre de répondre sur-le-champ que chacun avait ses principes, et que, pour le Roi, il n'en était pas de plus sacré que de rester fidèle à ses alliés. Il en résulta des explications, dans lesquelles, dit Lucchesini, la bonté du Roi ne l'empêcha pas de témoigner son mécontentement au colonel, premier promoteur de ces pourparlers. Le duc de Brunswick fut enveloppé dans cette disgrâce, et il dut se résigner à publier, le 28, un nouveau manifeste, dans lequel il reproduisait contre les Français toutes ses menaces du mois de juillet [1]. »

Cette bourrasque fut passagère, et Frédéric-Guillaume, avec la mobilité accoutumée de son caractère, ne tarda pas à se laisser persuader par l'habile mais peu scrupuleux Lucchesini, que s'il y avait danger pour

[1] H. DE SYBEL, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution*, t. Ier, l. IV, ch. IV.

lui à prêter une attention sérieuse aux propositions françaises, il y avait par contre un réel intérêt à feindre de les écouter et à prolonger les conférences et les pourparlers avec l'ennemi. L'armée coalisée se trouvait en effet dans une position des plus critiques. Son séjour prolongé dans les plaines détrempées de la Champagne avait épuisé le pays et rendait le ravitaillement des troupes extrêmement difficile. De plus, la dyssenterie s'était déclarée dans les rangs des coalisés et y faisait de terribles ravages. Enfin, pendant que les alliées perdaient leur temps à parlementer, les Français grossissaient leurs armées de levées successives, et de nombreux enrôlements volontaires doublaient le nombre de leurs combattants. L'armée de Brunswick était devenue numériquement inférieure de beaucoup à celle de Dumouriez. Il ne fallait pas songer à maintenir l'offensive dans de pareilles conjonctures et à continuer l'invasion; c'était l'avis de Brunswick, c'était celui des généraux autrichiens, et Frédéric-Guillaume lui-même dut s'y ranger.

Une autre raison non moins puissante conseillait la retraite aux alliés : la Convention, reconnaissant qu'il serait difficile de lutter en Allemagne avec la coalition, avait conçu le hardi projet de la vaincre en Italie. Montesquiou reçut en conséquence l'ordre d'atta-

quer les troupes savoisiennes, devant lesquelles il s'était tenu jusqu'alors dans une attitude purement défensive, ou plutôt expectante, et de menacer Genève, afin de forcer les cantons suisses à la neutralité. Il entra en campagne dans la nuit du 24 septembre, s'empara du passage de San Paregliano sur l'Isère, repoussa les Piémontais, et s'avançant rapidement jusqu'au cœur de la Savoie, occupa le 25 Chambéry, tandis qu'un de ses lieutenants, le général Anselme, soulevait le comté de Nice et s'en rendait maître au nom de la République française. Un détachement de neuf mille hommes se portait en même temps aux portes de Genève et y provoquait une véritable panique. Notre chargé d'affaires près les cantons suisses, M. Barthélemy, en tira parti pour leur arracher une promesse formelle de neutralité.

Ces nouvelles parvenaient coup sur coup au quartier général du roi de Prusse et lui enlevaient ses dernières velléités d'invasion et d'attaque. « C'est alors, écrit M. de Sybel, qu'arrivèrent les commissaires français Benoît et Westermann, très à propos pour les Prussiens; car jusqu'alors Dumouriez avait recueilli tous les avantages de la trêve; il importait maintenant à la Prusse de diminuer les périls de sa

retraite en prolongeant habilement les négociations [1]. »

Nous pouvons ajouter que si Dumouriez désirait sincèrement la paix, peut-être ne craignait-il pas non plus d'amuser les Allemands par des négociations inutiles, afin de permettre au ci-devant marquis de Custine, devenu général républicain et ardent démagogue, de pousser victorieusement sur Mayence une pointe hardie. Ce fut le 30 septembre, au moment où Benoît et Westermann entamaient de nouveaux pourparlers avec Manstein et Lucchesini, que M. de Custine se mit en marche.

« Les Français étaient si convaincus de leur supériorité, ajoute M. de Sybel, qu'il ne fut pas difficile de leur inspirer la plus complète sécurité. On évita avec soin les promesses compromettantes, on se borna, et cela suffisait, à exprimer en toute occasion la répugnance réelle qu'inspirait la guerre [2]. » Sybel prétend encore, d'après une lettre de Morris à Washington du 7 janvier 1793, que d'autres moyens furent employés auprès de Westermann, lequel y aurait été très-accessible et aurait eu déjà plusieurs concussions sur la conscience. Nous verrons des assertions analogues se

[1] H. DE SYBEL, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, 2e vol., ch. IV.

[2] H. DE SYBEL, *ibid.*

produire à toutes les époques troublées de notre histoire à l'égard d'un grand nombre de personnages révolutionnaires. Nous aimons à croire qu'elles sont injustes pour la plupart; mais il est naturel qu'elles prennent naissance chaque fois que le hasard des révolutions met sur la scène politique des aventuriers, au lieu des personnalités indiscutables, auxquelles sont dévolus les premiers rôles en des temps réguliers. Westermann ne fut peut-être pas acheté; il n'y a pas besoin de le soupçonner pour expliquer sa conduite, qui s'explique sans cela; mais il a pu l'être, car peu d'hommes politiques étaient alors en France au-dessus du soupçon. — « Toujours est-il, continuons-nous à lire dans l'ouvrage de M. de Sybel, que Westermann se montrait plein de joie et d'enthousiasme. « Que « veux-tu de plus? écrivait-il à un de ses amis, qui « habitait Strasbourg, je suis tout-puissant ici, j'ai « dîné hier chez le Roi; la Prusse va se séparer de « l'Autriche; l'univers entier ne peut plus rien contre « la République [1]. » Et le roi de Prusse, avec une délicatesse au moins douteuse, exploitait son infatuation de parvenu, le trompait sur les intentions réelles des alliés et en profitait pour faire décamper l'armée

[1] H. DE SYBEL, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, t. Ier, liv. IV, ch. v.

coalisée, sans qu'elle fût inquiétée par un ennemi très-supérieur en nombre. « Pendant tous ces pourparlers, écrit M. de Sybel, l'armée traversait tranquillement l'Argonne. Dumouriez lui-même, revenu à l'espoir d'une paix séparée, empêcha toute poursuite. Kellermann, qui voulait inquiéter la marche des Prussiens, fut mis dans le secret, et se montra bientôt aussi enchanté que Westermann. Les Prussiens, écrivait-il le 3 octobre à Servan, ne semblent pas éloignés d'abandonner les émigrés. Nous pourrions les gagner à peu de frais et écraser complétement l'Empereur. » Puis jetant ses regards sur l'Europe : « Nous abandonnerions, disait-il, l'Autriche aux Prussiens, qui pourraient lui enlever le reste de la Silésie et s'emparer de Danzig et de Thorn; par là ils se brouilleraient avec les Russes, et nous leur enverrions une flotte de secours dans la Baltique [1]. » Voilà les chimères avec lesquelles on leurrait nos négociateurs, nos généraux et même nos ministres; car on avait fini par y croire à Paris aussi fermement qu'au quartier général de Sainte-Menehould.

Ce qui est plus étrange, c'est qu'on avait fini par craindre à Vienne que Frédéric-Guillaume ne jouât un double jeu. Et pourtant ses négociations avaient assuré la retraite des Impériaux autant que celle de ses pro-

[1] H. DE SYBEL, *Histoire de l'Europe*, t. Ier, liv. IV, ch. V.

pres soldats. Mais on connaissait dans le conseil aulique la facilité de caractère du roi de Prusse, et l'on chercha à se mettre en garde contre elle. Aussi Clerfayt et Hohenlohe-Kirchberg reçurent-ils, le 8 octobre, l'ordre de quitter l'armée de Brunswick et de se replier avec toutes leurs troupes sur les Pays-Bas. Cette retraite rendit la position des Prussiens tellement critique, qu'on a peine à comprendre comment nos généraux n'en profitèrent pas pour leur couper la retraite. Heureusement pour eux, Dumouriez était aveuglé par la poursuite de ses plans politiques, et ils purent atteindre Verdun sans coup férir.

Pendant ce temps, Custine et Montesquiou continuaient à remporter, l'un en Italie, l'autre en Allemagne, de faciles mais retentissants succès. Montesquiou faisait franchir les Alpes à une partie de son armée, sous le commandement du général Anselme, tandis que lui-même achevait la conquête de la Savoie et terrorisait la Suisse. Anselme, arrivé jusqu'aux portes de Gênes, rançonna indignement cette ville, bien que le gouvernement génois eût protesté de sa neutralité, et la Convention, mise en appétit par ces premières exactions, ordonna au général en chef de l'armée des Alpes de faire pour Genève ce qu'Anselme venait de faire pour Gênes. Mais Montesquiou n'était pas homme

à se faire l'instrument de pareilles déprédations, et il refusa d'obéir, blâmant même énergiquement, dans ses lettres à Servan, la conduite de son lieutenant. Aussi fut-il dénoncé à l'Assemblée comme traître à la patrie et mis en accusation. Il n'échappa à une arrestation certaine et à une mort probable qu'en se réfugiant à Genève. Mais sa fuite n'arrêta pas le triomphe de l'armée des Alpes, dont les nouveaux chefs rançonnèrent désormais sans scrupules les pays conquis. Custine, de son côté, franchissait le Rhin, semant sur son passage une indicible panique, s'emparait de Mayence, de Francfort et de Friedberg, et menaçait Coblentz. Quelques étapes encore, et il prenait à revers l'armée de Brunswick. Déjà plusieurs princes allemands demandaient à traiter, déjà le landgrave de Hesse quittait avec son contingent de mercenaires l'armée des coalisés, pour protéger ses États menacés, quand Custine s'arrêta. — Les plans de Dumouriez venaient de lui être communiqués, et il ne voulut pas en compromettre le succès par d'intempestives victoires.

Le roi de Prusse n'en fut pas moins effrayé de se voir dans une position aussi critique, et, craignant d'avoir à continuer seul la lutte entreprise contre la Révolution, il fit aux diverses puissances, et notam-

ment à l'Angleterre et à l'Espagne, un appel désespéré. Il ne reçut de toutes parts que des réponses évasives et ne chercha plus son salut que dans la ruse, car il s'agissait de regagner Longwy en présence d'un ennemi trois fois plus nombreux, par des chemins que les pluies avaient rendus presque impraticables, avec des troupes extenuées de fatigue et décimées par la dyssenterie. La cour impériale, loin de prendre pitié de cette pénible situation, eut l'infamie de chercher à en tirer parti pour satisfaire son ambition personnelle. La Russie en fit autant. Alors commencèrent entre ces deux puissances, la Prusse et la France, une série de négociations honteuses, où la cause de Louis XVI et de la monarchie fut entièrement oubliée, et où chacun ne songea qu'à s'accommoder avec la République au mieux de ses intérêts particuliers. Seule, la mort de Louis XVI, frappant de stupeur tous les souverains, devait mettre un terme à cette triste période, que nous allons tâcher de retracer le plus brièvement qu'il nous sera possible.

Deux grosses questions étaient alors sur le tapis diplomatique : le partage de la Pologne et l'échange des Pays-Bas autrichiens contre l'électorat de Bavière. Le lecteur connaît la première; quelques mots suffiront pour le mettre au courant de la seconde.

L'empereur Joseph II avait plusieurs fois songé à réunir la Bavière à ses États héréditaires. La guerre de succession de Bavière et le traité de Teschen, qui la termina, furent provoqués par ce constant désir. Plus tard, n'ayant pu s'adjoindre l'électorat par voie de conquête ou d'achat, Joseph II songea à l'acquérir par voie d'échange. — C'était le moment où les Pays-Bas lui donnaient le plus de souci. Il proposa en conséquence à l'Électeur de lui céder ses provinces belges au lieu et place de la Bavière; mais la Prusse opposa son *veto* à ce marché, qui eût rendu la maison d'Autriche toute-puissante en Allemagne. Joseph II dut ajourner son projet. Léopold n'y donna aucune suite; mais François II, qui avait hérité de l'ambition effrénée de son oncle, proposa de nouveau l'échange à l'électeur de Bavière et choisit pour cela le moment où le roi de Prusse, tout à la guerre de France et aux projets de partage de la Pologne, devait être le moins en mesure de s'opposer à la réalisation de ce projet. Aussi Frédéric-Guillaume n'osa-t-il pas refuser son consentement à ce marché; mais il y mit pour condition que la principauté d'Anspach-Bayreuth serait cédée à la Prusse.

Le cabinet de Vienne essaya de mettre à profit le moment où Frédéric-Guillaume, réduit à ses seules

forces, serait le plus menacé par les armées françaises, pour offrir à la Convention de reconnaître la République, à la condition que celle-ci prêtât les mains à l'échange. — La forme républicaine, disait le baron Spielmann au conseil des ministres de l'Empereur, est destinée à isoler et à affaiblir la France. Il n'y a donc pas intérêt à la combattre. L'Autriche ne gagnerait rien à rétablir la monarchie française; elle aurait tout à gagner, au contraire, en adoptant un *modus vivendi,* qui la mettrait en bons termes avec la nouvelle république et la garantirait contre toute défection de la Prusse et toute alliance de cette monarchie avec les révolutionnaires. Elle pourrait ainsi dépecer la Pologne, s'annexer la Bavière, dominer l'Allemagne et même reprendre le *projet gree.* — En un mot, elle deviendrait par là, en peu de mois, la première puissance de l'Europe et l'arbitre du monde. — Quant à Louis XVI et à Marie-Antoinette, dont l'existence était si menacée, c'est à peine si l'on en parlait pour mémoire. Qu'ils eussent la vie sauve : c'est tout ce qu'il fallait demander, au gré de Spielmann, pour ces princes infortunés.

Les projets du baron furent très-goûtés par l'Empereur, qui le chargea aussitôt d'aller lui-même négocier avec la République française et la Prusse. Spiel-

mann arriva en France au moment où les Prussiens évacuaient Longwy et rendaient aux troupes républicaines les dernières places qu'ils occupaient sur le territoire français [1]. Le moment lui parut opportun pour entrer en pourparlers, et deux négociations commencèrent aussitôt, l'une à Luxembourg, l'autre au quartier général du roi de Prusse. Dans la première, l'Autriche était représentée par le comte de Mercy-Argenteau et le baron de Thugut; dans la seconde, par le baron Spielmann et le baron de Collenbach. — La première était destinée à masquer l'autre; elle n'eut jamais un caractère sérieux et mérite à peine d'être mentionnée. L'autre, au contraire, marcha rapidement. A peine arrivés au quartier général prussien, les ministres de l'Empereur déclarèrent à M. d'Haugwitz, qui était de service auprès du Roi, que l'Autriche n'avait pas le moindre intérêt à continuer la guerre, et qu'elle était décidée à reconnaître la République, attendu que cette forme de gouvernement ne pouvait qu'amoindrir la puissance de la France. Ils ajoutèrent que des avantages réels pourraient seuls décider l'Empereur à continuer les hostilités et prièrent Haugwitz de demander péremptoirement à Frédéric-Guillaume son consentement au troc de la Bavière con-

[1] 22 octobre 1792.

tre les provinçes belgiques et à l'annexion de la principauté d'Anspach-Bayreuth aux domaines de la maison d'Autriche. En échange de cette dernière cession, François II permettrait au roi de Prusse d'enlever une province de plus au royaume de Pologne. Si ces propositions n'étaient pas agréées de Sa Majesté Prussienne, on pourrait donner aux hostilités une nouvelle impulsion et chercher en France des indemnités territoriales, comme compensation aux frais de la guerre.

« Cette déclaration, écrit M. de Sybel, mettait enfin dans tout son jour le vrai caractère de la guerre entreprise par les puissances allemandes. Nous savons déjà que cette guerre n'avait jamais été une guerre offensive ni une guerre de principes. Elle avait été entreprise à regret, pour résister aux agressions de la Révolution française. Une fois commencée, il est vrai, elle avait aussitôt éveillé à Vienne aussi bien qu'à Berlin des idées de cupide ambition, et la question des indemnités avait toujours servi à dissimuler des projets de conquête; mais, jusqu'ici, cet avide égoïsme ne s'était jamais manifesté dans les discussions auxquelles les affaires françaises avaient donné lieu; il n'avait jamais été question vis-à-vis de la Convention que du rétablissement de l'ordre, de la tranquillité et de la paix.

Cette dernière apparence de désintéressement allait disparaître [1]. »

Tandis que Spielmann dévoilait avec cynisme au ministre prussien les projets de sa cour, de son côté le général Valence transmettait, au nom de la Convention, de nouvelles propositions au maréchal duc de Brunswick. Le gouvernement français offrait, non plus une paix séparée avec la Prusse, comme le désirait Dumouriez, mais une paix générale; promettait de rendre la liberté à Louis XVI et à sa famille; accordait enfin une amnistie aux émigrés, si, de leur côté, les coalisés consentaient à reconnaître la République et si l'Empereur octroyait l'indépendance à ses provinces belges, ou les cédait à un prince moins puissant. C'était là, il faut le reconnaître, de la bonne politique, et nous n'aurions que des éloges à faire à la diplomatie républicaine si elle avait toujours eu des conceptions aussi heureuses. Il ne devait malheureusement pas en être ainsi, et quelques mois après la mission du général Valence nous la verrons se jeter dans une voie de propagande révolutionnaire, qui eût pu être funeste pour la France, si les puissances européennes avaient été plus unies. —En attendant, la pro-

[1] H. DE SYBEL, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution*, t. Ier, l. IV, ch. V.

position de Valence semblait facile à concilier avec les projets d'échange de la Bavière; aussi fut-elle très-favorablement accueillie par le duc de Brunswick et aussitôt transmise à M. d'Haugwitz. Ce ministre envoya immédiatement au château d'Aubagne, quartier général de Kellermann, MM. de Reuss et de Lucchesini pour y conférer avec le général Valence. Mais ils crurent s'apercevoir que les généraux français agissaient sans l'autorisation de leur gouvernement, et ils se retirèrent sans donner aucune suite à la négociation. N'eût-il pas été plus juste de dire que ni les généraux ni les ministres n'étaient capables de lutter en France contre le torrent révolutionnaire, et que ni les uns ni les autres n'osaient prendre des engagements, qui pouvaient leur coûter la tête? Tous eussent été heureux de voir leurs propositions leur revenir comme émanant des alliés, mais aucun n'eût osé avouer à la Convention qu'il en avait pris l'initiative. — Les plénipotentiaires prussiens ne s'en rendirent pas compte, et ainsi échoua cette dernière tentative d'un apaisement général.

Frédéric-Guillaume appela alors au camp de Merle tous les diplomates qui se trouvaient soit au quartier général de Brunswick, soit à Luxembourg. Mercy, Thugut, Spielmann, Reuss, Haugwitz et Lucchesini s'y réunirent en sa présence, s'y disputèrent de la façon la

plus brutale et finirent par se déclarer mutuellement que leurs gouvernements respectifs ne s'occuperaient plus de la guerre de France et s'accommoderaient séparément avec la République, si, en attendant que la question bavaroise fût mûre, une nouvelle entente n'intervenait pas entre eux au sujet de la Pologne. On déploya une carte de ce malheureux pays, et le roi de Prusse y traça de sa main la limite des nouvelles provinces qu'il entendait annexer à ses États. Les plénipotentiaires impériaux se récrièrent sur l'étendue de ce territoire, mais Haugwitz leur déclara que c'était le dernier mot du Roi son maître, et ils durent transmettre cet ultimatum à leur cour. — « Je suis un homme perdu! » s'écriait Spielmann en sortant de cette conférence; et en effet, parti avec l'espérance d'effectuer l'échange de la Bavière, de garder la principauté d'Anspach-Bayreuth, de faire en Pologne la part du lion à l'Autriche par la simple menace d'un accommodement séparé avec la République française, il voyait cette menace se retourner contre son maître, amener l'ajournement de l'échange et le refus de cession d'Anspach-Bayreuth, et provoquer enfin un développement extraordinaire des prétentions du roi de Prusse à l'égard de la Pologne. La politique a parfois de ces justes retours!

Pendant que ces curieux événements se passaient au château de Merle, les généraux français, outrés de voir leurs propositions demeurer sans réponse, écrivirent à leur gouvernement qu'il ne fallait plus songer qu'à combattre. Dumouriez se rendit même à Paris pour y déclarer que l'heure de l'action était venue. Ses paroles furent chaudement applaudies, et la Convention, enhardie par l'évacuation de notre territoire, par l'échec récent qu'avaient subi les Impériaux au siége de Lille, par les succès de l'armée des Alpes et par les faciles triomphes de Custine en Allemagne, décida que nos armées reprendraient immédiatement l'offensive. Kellermann devait franchir la frontière de l'Est et marcher au-devant de Custine. Dumouriez était autorisé à exécuter son projet favori, la conquête des Pays-Bas autrichiens. Il y donna tous ses soins et, déployant une merveilleuse activité, mit son armée en état de commencer la campagne dès la fin du mois d'octobre, pendant que les Allemands perdaient leur temps, au château de Merle, en discussions mesquines et stériles.

Dumouriez se mit en marche le 28 octobre, pénétra en Belgique le 3 novembre, chassant devant lui les troupes du duc de Saxe-Teschen, et ne fut un instant arrêté que le 9 novembre, dans les plaines de Jem-

mapes. Clerfayt venait de rejoindre le corps d'armée du duc Albert, et tous deux offrirent la bataille aux Français. — Dumouriez l'accepta et remporta sur les Impériaux une éclatante victoire, qui lui ouvrit la route de Bruxelles. — Les partis belges, qui supportaient avec peine le joug de l'Autriche et qui étaient travaillés depuis plusieurs mois par des émissaires de la Convention, profitèrent de ce moment pour se soulever contre la domination impériale. Les troupes autrichiennes, menacées à la fois par l'ennemi et par les rebelles, durent évacuer les Pays-Bas. Mons ouvrit ses portes aux Français le 9 novembre, Bruxelles huit jours après, puis Namur, puis Anvers; et Dumouriez devint, en moins d'un mois, maître du pays tout entier.

Pendant ce temps, on discutait à Paris la double question de savoir si Louis XVI serait jugé et par quel tribunal il devait l'être. Une lutte parlementaire des plus vives s'engagea à ce sujet, « la dernière, dit M. Thiers, entre les idées de la Constituante et celles de la Convention ». Ceux qui demeuraient fidèles à l'esprit de 1789 étaient portés à croire le Roi déchu irresponsable et à considérer sa personne comme inviolable et sacrée. Les ardents, au contraire, prétendaient voir en lui un traître à la patrie et récla-

maient à grands cris son jugement et sa mort. Ce furent ces derniers qui l'emportèrent, et l'on résolut d'abord de faire le procès au Roi, puis de le traduire devant la Convention elle-même.

Cette triste victoire des montagnards en amena fatalement plusieurs autres : Servan dut quitter le portefeuille de la guerre et se vit remplacé par Pache; l'élément purement militaire de nos armées fut sacrifié à l'élément démagogique, les troupes régulières furent subordonnées à la garde nationale; les exactions les plus terribles imposées aux généraux à l'égard des pays occupés; la diffusion des assignats leur fut impérieusement prescrite; enfin les traditions diplomatiques des derniers ministres des relations extérieures demeurèrent à jamais abandonnées. Elles consistaient, on s'en souvient, à restreindre et à localiser pour ainsi dire les hostilités. La France n'avait déclaré la guerre qu'au roi de Bohême et de Hongrie, et lorsque l'Allemagne en masse releva le gant jeté à son futur empereur, notre diplomatie s'était attachée à faire comprendre aux divers États germaniques que nous n'en voulions qu'à l'Autriche. Plus tard, on avait rompu avec la Savoie et l'on avait inquiété les cantons suisses; mais on s'était empressé d'assumer le rôle d'attaqué, répudiant celui d'agresseur, et Dumou-

riez s'était efforcé de rassurer l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande et en général tous les pays avec lesquels nous n'étions pas officiellement en guerre. Mais à partir de novembre 1792 on oublia toute réserve, on renia toute prudence et l'on rompit de parti pris avec l'Europe entière sous le plus futile des prétextes, par le décret du 19 de ce mois.

« Plusieurs fois déjà, écrit M. de Sybel, dans les discussions qui s'étaient élevées au sujet de Louis XVI, il avait été question de l'affranchissement de l'Europe à la tribune de la Convention, lorsque, le 19 novembre, quelques employés du petit duché allemand de Nassau-Saarbrück implorèrent l'appui des Français contre les despotes qui les opprimaient. Ce prétexte insignifiant en lui-même parut de nature, dans la situation où l'on se trouvait alors, à provoquer une grande déclaration des principes de la politique française. La Convention rendit donc à l'unanimité le décret suivant : *La France déclare qu'elle accordera secours et fraternité à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté, et elle charge le pouvoir exécutif de donner des ordres aux généraux des armées françaises pour secourir les citoyens qui auraient été ou qui seraient vexés pour la cause de la liberté.* — Ce décret fut traduit dans toutes les langues de l'Europe; on ordonna

de le répandre en tous pays, et un article additionnel, portant qu'il ne s'appliquait pas aux gouvernements amis, fut supprimé par l'ordre du jour [1]. »

Un pareil décret était fait pour relever le courage des révolutionnaires de tous pays et mettre les armes à la main de toutes les puissances qui avaient jusqu'alors gardé la neutralité entre la cause de l'ordre et celle des rois. Les républicains anglais envoyèrent des députés à la Convention pour demander son appui, déclarant que la Grande-Bretagne était prête à se soulever. Le parti démocratique entra à Genève en guerre ouverte avec les autorités du canton, aristocratiquement constituées. L'évêché de Bâle s'érigea en république rauracienne et demanda le protectorat de la France. Quelques révolutionnaires allemands imitèrent l'exemple de ceux du duché de Nassau-Saarbrück. Enfin Nice et la Savoie envoyèrent des représentants à Paris pour demander l'incorporation de leur pays au territoire de la République. — Le 21 novembre, la Convention céda à leurs vœux et déclara que l'ancien comté de Nice et l'ancien duché de Savoie feraient désormais partie intégrante de la France et formeraient une nouvelle circonscription territoriale

[1] H. de Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, t. II, ch. III.

sous le nom de département du Mont-Blanc. Le président de l'Assemblée, Grégoire, profita de l'occasion pour aggraver encore l'effet déjà si désastreux du vote, en l'accompagnant de ces paroles : « Tous les gouvernements sont nos ennemis, tous les peuples sont nos frères; ou nous succomberons, ou la liberté sera rendue à toutes les nations. » — « Il devenait évident, écrit lord Stanhope à ce sujet, que, pareils aux sectaires de Mahomet, les révolutionnaires français songeaient à conquérir le monde soit par la conversion, soit par l'épée [1]. »

Rien n'était plus absurde au point de vue diplomatique, mais on ne saurait nier qu'il n'y eût une réelle grandeur à braver ainsi l'Europe entière pour le triomphe d'une idée et à croire que cette idée serait assez forte pour bouleverser le monde. Elle a fait en somme l'Europe actuelle, avec ses qualités et ses défauts; ce qui semblerait prouver que les révolutionnaires n'avaient pas tout à fait tort de confier en sa puissance.

Jusqu'à cette époque, le gouvernement britannique s'était montré enclin à garder la neutralité la plus absolue, bien qu'il eût contribué par les conseils de ses diplomates à faciliter, sinon à provoquer l'accord

[1] Earl STANHOPE, *Life of William Pitt*, 1er vol., ch. XII.

des puissances continentales contre la France révolutionnaire [1]. Le roi Georges avait rappelé son ambassadeur en France, le comte Gower, à la suite des événements du 10 août; mais il avait permis à notre représentant, M. de Chauvelin, et à M. de Talleyrand, de demeurer en Angleterre et de continuer à conférer avec le ministre des affaires étrangères, lord Grenville, bien qu'il ne leur reconnût plus aucun caractère officiel. Plus tard, lorsque la conquête des Pays-Bas eut amené les troupes françaises sur la Meuse et l'Escaut, lorsqu'il fut constant que des rapports s'établissaient entre les révolutionnaires anglais et les émissaires de

[1] Les ouvrages un peu anciens prêtent tous un rôle prépondérant et actif à William Pitt dans la formation de la première ligue contre la France, et insinuent que l'argent britannique contribua à fomenter les troubles à Paris de 1789 à 1793. — Les histoires plus récentes, au contraire, lavent le gouvernement britannique de cette dernière imputation et prétendent donner à Pitt une attitude hésitante et effacée jusqu'en 1793. Nous croyons qu'on a été trop loin dans un sens autrefois, et que maintenant on va trop loin dans l'autre. Nous nous proposons de faire voir dans un travail ultérieur, d'après des documents officiels des Archives anglaises, que si le cabinet de Saint-James ne fomenta pas le désordre en France, il le vit du moins avec plaisir, et que son plus ardent désir fut, de 1789 à 1793, de voir la séculaire rivale écrasée par une invasion victorieuse, réduite pour longtemps à l'état peu inquiétant de puissance de second ordre, punie par là de sa coopération à l'indépendance des États-Unis et forcée même de démanteler quelques-unes de ses places maritimes (notamment Cherbourg) et d'abandonner aux Anglais une partie de ses colonies de l'Inde et de l'Amérique. Pitt ne garda la neutralité que dans l'espoir d'arriver à ce but sans bourse délier et sans précipiter sa patrie dans les hasards inutiles d'une guerre dont elle devait, plus que toute autre puissance, recueillir les bénéfices.

la Convention, lorsqu'on apprit à Londres que le gouvernement français préparait secrètement un coup de main contre la Hollande, que les décrets de la Convention venaient de proclamer, contrairement à tous les traités existants, la libre navigation de l'Escaut, et que nos ministres transformaient le paisible port d'Anvers en une station militaire pour les escadres françaises, lorsque enfin une flottille républicaine vint jeter l'ancre dans l'estuaire du fleuve, malgré les protestations des autorités néerlandaises, William Pitt comprit que la Grande-Bretagne ne pourrait pas demeurer longtemps étrangère à la lutte [1]. Sa lettre du 13 novembre au marquis de Stafford en fait foi : « Mon cher lord, écrit-il à ce ministre, les étranges et malheureux événements qui se sont suivis si rapidement sur le continent sont à plus d'un point de vue le sujet de sérieuses, je dirai même d'anxieuses réflexions. — Ce qui presse le plus concerne la situation de la Hollande, comme Votre Seigneurie le verra d'après la dépêche ci-jointe de lord Auckland, et comme cela devait avoir lieu forcément à la suite des événements de Flandre. Si malheureux qu'il puisse être de voir notre pays engagé dans la lutte, il me paraît absolument impossible d'hésiter à venir en aide à notre alliée

[1] Cf. Earl Stanhope, *Life of William Pitt*.

en cas de besoin, et la déclaration explicite de nos sentiments à cet égard me paraît être le moyen le plus propre d'empêcher peut-être la circonstance de se produire. Nous avons cru, en conséquence, que le mieux était de donner sans délai des instructions à lord Auckland, afin qu'il présentât aux États Généraux un mémoire, dont je vous transmets ci-joint une expédition. J'y ajoute une copie des instructions adressées à sir Morton Eden à Berlin. Celles qui ont été envoyées à Vienne sont à peu près de la même teneur. Elles sont nécessairement conçues en termes très-vagues, vu l'ignorance où nous sommes des projets de la Prusse et de l'Autriche, et l'incertitude des événements que chaque jour peut produire. Il semble impossible de décider, quant à présent, d'une façon définitive, la ligne de conduite que nous devons adopter, excepté en ce qui concerne la Hollande. Peut-être quelques ouvertures pourront-elles nous être faites et nous permettront-elles de contribuer à terminer la guerre entre plusieurs puissances continentales, laissant la France (ce qui, je pense, est le parti le plus sage) arranger ses affaires intérieures comme elle le pourra. Cependant toute la situation devient si délicate et si critique, que j'ai trouvé utile de réclamer la présence au prochain conseil de tous les membres du cabinet,

qui pourront, sans trop d'incommodité pour eux, nous aider de leur concours. Ce serait une grande satisfaction pour moi de compter dans ce nombre Votre Seigneurie [1]. »

Le conseil se réunit en effet peu de jours après et résolut de mettre en pratique le vieil axiome : *Si vis pacem, para bellum.* — La marine reçut l'ordre de se mettre sur le pied de guerre, et des appels de milice furent autorisés, pour renforcer en cas de besoin l'armée régulière.

Peu après le chancelier de l'Échiquier apprit les décrets du 19 et du 21 novembre. De nombreux troubles en furent la conséquence en Angleterre, et un nouveau conseil de cabinet fut assemblé pour faire face aux graves difficultés du moment. — On y résolut la répression sévère des manifestations et des émeutes, et, en conséquence, la force armée fut mise à réquisition pour dissiper les rassemblements à Sheffield, à Yarmouth, à Leeds et dans bien d'autres villes encore. Thomas Paine fut traduit devant le jury et condamné pour avoir publié une brochure intitulée : « les Droits de l'homme. » Enfin, le 2 décembre, le roi Georges ouvrit la session du Parlement par un discours qui fit

[1] Cf. earl STANHOPE, *Life of William Pitt*, 1er volume, dernier chapitre.

sensation. Sa Majesté y exprimait le désir de conserver la paix, mais ne dissimulait pas la sérieuse inquiétude que lui causaient les dispositions de la France à provoquer des troubles dans tous les autres pays, au mépris des droits des puissances neutres. Elle y déclarait enfin que la prudence lui avait fait un devoir de prendre quelques mesures pour l'augmentation de ses forces navales et militaires. — Et ses craintes n'étaient que trop fondées, car le but avoué de la politique française était alors « d'appeler tous les peuples à la liberté ».

Les plans de la Convention étaient gigantesques; il s'agissait de révolutionner tous les pays d'Europe au moyen d'agents secrets, de les diviser par de trompeuses négociations, de détruire la plupart des monarchies par le fer et le feu, d'en ruiner quelques autres par l'intrigue et de faire effondrer les dernières au « choc même de notre amitié ». Ce fut pour exécuter ce programme que des émissaires furent clandestinement envoyés en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Angleterre, en Hollande, en Russie même et jusques en Turquie. Pendant ce temps, notre ministre des relations extérieures (c'était alors Lebrun, élu dans la journée du 10 août, en remplacement de Bigot de Sainte-Croix) renouvelait auprès de Frédéric-Guillaume les

instances que Dumouriez avait déjà faites auprès de ce souverain pendant la campagne de France. Le général chargé de transmettre les propositions françaises au roi de Prusse fut cette fois M. de Custine. Il le fit par l'intermédiaire du landgrave de Hesse-Hombourg, dont il occupait le territoire. « Si la Prusse consentait à reconnaître la République, faisait-il dire au Roi, la France abandonnerait ses conquêtes en Allemagne et rendrait la liberté à Louis XVI. » (23 novembre 1792.) — Le marquis de Lucchesini fut aussitôt envoyé à Coblentz pour y négocier avec les agents de la Convention, qui étaient Mandrillon et le libraire Mettra. Le duc Auguste de Saxe-Weimar se joignit au plénipotentiaire prussien; mais les entretiens qu'ils eurent avec Mandrillon et Mettra n'aboutirent à aucun résultat. Ces derniers ne voulaient qu'une paix séparée avec la Prusse et les petits États de l'Allemagne, tandis que Lucchesini et le duc de Saxe-Weimar n'acceptaient de reconnaître officiellement la République qu'à la condition de faire participer l'Autriche aux négociations et de rendre la paix générale. Mandrillon et Mettra eurent beau prendre à part le ministre prussien et lui offrir, au nom de Lebrun, une alliance offensive et défensive avec le Roi son maître, Lucchesini refusa d'écouter aucune proposition de paix séparée, et les confé-

rences de Coblentz furent définitivement rompues.

Les hostilités recommencèrent aussitôt par l'attaque et la prise de Francfort, vainement défendue par Custine contre les troupes prussiennes. Privés de cette place, les Français ne purent se maintenir sur la rive droite du Rhin et durent se replier sur Mayence.

Jusqu'alors les agents français avaient toujours protesté de l'intention où était leur gouvernement de respecter la Hollande, à la condition que la maison d'Orange ne se montrât pas hostile à la République; mais, voyant échouer sa tentative d'un accord séparé avec la Prusse, Lebrun mit de côté tous ménagements envers cette puissance et entra en pourparlers avec le parti hollandais, qui aspirait à renverser le stathoudérat et à substituer à ce gouvernement semi-monarchique un régime franchement républicain. Une pareille entente émut au plus haut point les cours de Berlin et de Londres, qui avaient toujours été les protectrices de la maison d'Orange et des stathoudhériens. M. de Chauvelin, qui était resté, ainsi que nous l'avons dit plus haut, en relations officieuses avec lord Grenville, fut aussitôt invité à faire savoir à Paris qu'une rupture de la France avec les États Généraux de Hollande serait considérée par l'Angleterre comme un *casus fœderis*, et l'obligerait à prendre les armes en faveur

de ses alliés. Lebrun protesta mollement de son désir de respecter le territoire néerlandais, mais ne rappela point les émissaires qu'il avait en Hollande. Seule la crainte d'entrer en lutte avec l'Angleterre fit ajourner de quelques semaines encore l'invasion de ce pays. — Mais le retard ne devait pas être de longue durée, car la prétention mise en avant par notre gouvernement, de faire reconnaître la République par toutes les puissances avec lesquelles il n'était pas encore officiellement en guerre, et surtout la mort de Louis XVI, rompirent bientôt les derniers vestiges de relations diplomatiques qui nous liaient encore au reste de l'Europe.

Le 16 décembre, le roi de Naples apprit qu'une flottille française venait d'entrer dans la rade, et qu'un simple grenadier lui était envoyé comme ambassadeur par le chef de cette escadre destinée à attaquer la Sardaigne. — Il consentit à l'entendre, tant était grand l'effroi causé par l'apparition soudaine des vaisseaux français, et l'ambassadeur de rencontre, le nommé Belleville, fut admis à lui soumettre une sorte d'*ultimatum*. La cour de Naples devait opter entre la reconnaissance de la République ou la guerre avec la France. Ferdinand préféra reconnaître notre nouveau gouvernement et permit à M. de Mackau (l'ancien ministre

du Roi Très-Chrétien, qu'il avait cessé de recevoir depuis le 10 août) de reparaître à sa cour comme le représentant officiel de la République française.

Presque à la même époque, une sommation à peu près analogue était faite au Pape. — Depuis le mois d'avril 1791, la curie romaine avait rappelé sa nonciature de Paris. La France, de son côté, avait cessé de maintenir une légation auprès du Saint-Siége. Les choses en étaient là, lorsque dans le mois d'octobre 1792 les élèves de l'école française de Rome se prétendirent molestés par les autorités pontificales et demandèrent au gouvernement de la République de les protéger. Lebrun ordonna à l'un des secrétaires de l'ancienne légation de France à Naples de se rendre à Rome pour y exposer la plainte des jeunes gens français au gouvernement pontifical. Il enjoignit en même temps à cet infortuné, qui s'appelait Basseville, d'arriver avec tout l'appareil d'un ambassadeur, de placer sur sa porte les armes de la République et de demander au Pape une audience officielle. C'était prétendre imposer à la curie romaine la reconnaissance implicite de notre nouveau régime politique. Le Saint-Père refusa de traiter Basseville autrement que comme un agent officieux, et lui défendit d'arborer ses couleurs nationales. Basseville n'en tint nul compte et se promena

au Corso avec la cocarde tricolore à son chapeau et aux chapeaux de ses gens. La foule s'en indigna et le poursuivit de ses huées. Il essaya de tenir tête à l'orage, mais ne fit qu'exaspérer la populace. On se rua sur sa voiture; il essaya de se sauver, fut poursuivi, rejoint et massacré (13 janvier 1793).

Pendant que la prétention de se faire reconnaître à Rome comme ambassadeur de la République avait pour Basseville de si tragiques conséquences, Chauvelin, à Londres, et Bourgoing, à Madrid, cherchaient à se faire recevoir, eux aussi, comme représentants officiels de la France républicaine.

A Madrid, M. de Bourgoing fut écouté avec bienveillance. Charles IV et son nouveau ministre, Godoï, duc de l'Alcudia (connu plus tard sous le nom de prince de la Paix), essayèrent de sauver la vie de Louis XVI, non-seulement en reconnaissant notre nouveau gouvernement, mais encore en concluant avec nous un traité de neutralité et de désarmement, dont les avantages considérables eussent été de nature à impressionner des hommes moins aveuglés par la passion que ne l'étaient ceux de la Convention. Le chargé d'affaires que l'Espagne avait maintenu jusqu'alors à Paris,

M. Ocaritz, fut chargé de proposer au ministre des relations extérieures l'échange de deux notes identiques par lesquelles les gouvernements de Sa Majesté Catholique et de la république française se promettraient de garder une stricte neutralité, au cas où l'une des deux puissances entrerait en guerre avec une autre nation, quelle qu'elle fût, et de retirer de leurs frontières respectives les corps d'armée qui s'y trouvaient actuellement assemblés. M. Ocaritz présenta, en même temps que ces deux projets de déclarations conformes, une dépêche dans laquelle il exposait tout l'intérêt que le Roi son maître éprouvait, en qualité de proche parent, pour le sort de l'infortuné Louis XVI, et demandait qu'en échange des services que la neutralité et le désarmement de l'Espagne allaient rendre à la République, il fût permis à l'ancien monarque prisonnier de se retirer dans un pays étranger, où les conditions de son existence seraient stipulées par un traité. « Les instructions de l'agent espagnol, ajoute M. de Bourgoing, l'autorisaient à offrir, pour sauver le chef de la maison de Bourbon, la reconnaissance du gouvernement républicain, la médiation du cabinet de Madrid auprès des puissances coalisées, l'abdication de Louis XVI, des garanties, et au besoin des otages, pour assurer la conduite ultérieure du monarque

déchu [1]. » — La lecture des trois pièces espagnoles faite par Lebrun à la Convention, au lieu de produire l'effet qu'en avait espéré Charles IV, ne fit qu'exaspérer les haines des conventionnels contre leur ancien souverain. « Ocaritz ne se découragea pas, écrit encore M. François de Bourgoing; il suivait avec anxiété les phases de ce terrible drame, et, au moment suprême, dans la lugubre nuit du 19 janvier, pendant qu'on recensait les votes, il transmettait une nouvelle note. Elle était très-pressante, réitérait les instances précédentes pour obtenir la vie du malheureux roi, offrait derechef la médiation et la garantie de l'Espagne, et se terminait par la proposition de recevoir et d'envoyer à Madrid toutes les conditions honorables que la Convention jugerait nécessaire d'imposer, pourvu qu'il y eût sursis a l'exécution de la sentence. Les hommes qui venaient de prononcer le fatal arrêt ne voulurent même pas souffrir qu'on lût publiquement la pièce espagnole. Danton alla jusqu'à demander que la guerre fût immédiatement déclarée au Roi Catholique; mais l'Assemblée régicide se borna à voter l'ordre du jour, aux applaudissements sauvages des tribunes [2]. »

[1] Cf. Bourgoing, *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution*, 2e partie, t. I.

[2] F. de Bourgoing, *Histoire diplomatique*, 2e partie, t. I.

Pendant que la cour de Madrid faisait ainsi d'inutiles efforts pour sauver les jours du roi de France, celle de Londres, invitée à joindre ses instances aux démarches espagnoles, se bornait à déclarer dans ses dépêches que si la peine de mort était prononcée contre Louis XVI, elle refuserait tout asile dans les États britanniques aux personnes qui se seraient rendues coupables d'un crime aussi atroce [1]. William Pitt prévoyait que toute intervention étrangère en faveur de Louis XVI serait inutile, sinon dangereuse, et il ne voulut pas suivre le duc de l'Alcudia dans la voie où ce ministre s'était engagé. Il eut cependant à se prononcer, dès l'ouverture du Parlement, sur la question de la reconnaissance de la République. Elle lui fut posée à la fois par Fox et par Chauvelin. Le premier proposa, dans la Chambre des communes, que le gouvernement britannique reconnût notre nouvelle forme politique, et le second demanda à présenter au roi Georges des lettres qui l'accréditaient officiellement auprès de Sa Majesté comme ambassadeur de la République. Pitt n'hésita pas un seul instant et refusa de recevoir M. de Chauvelin autrement que comme l'agent officieux d'un gouvernement de fait, et non de

[1] Cf. *Correspondance diplomatique du cabinet de Saint-James avec Berlin, Vienne et Madrid*, 1792. Public. *Record-Office* de Londres.

droit. Il s'opposa en même temps à la motion de Fox et la fit rejeter à une immense majorité. Chauvelin retira momentanément sa demande et attendit à Londres de nouvelles instructions; mais Lebrun, moins patient que lui, considéra le refus de la cour Saint-James comme une insulte à la dignité nationale, et lui ordonna de réclamer ses passeports.

A ce même moment, la Convention prononçait la condamnation de Louis XVI, et la tête du Roi martyr tombait sur l'échafaud.

Dès que Georges III sut la terrible nouvelle, il fit intimer à M. de Chauvelin l'ordre de quitter le territoire britannique dans les huit jours, avec tous les membres de sa légation. — La Convention répondit à cette injonction en votant la guerre contre la Grande-Bretagne dans sa séance du 1er février 1793, et, comme rien n'empêchait plus dès lors l'invasion de la Hollande, la guerre fut déclarée le jour même à cette république. — Peu après on apprenait à Paris que M. de Bourgoing venait d'être chassé de Madrid, et l'on décrétait aussi la guerre contre l'Espagne (7 mars). Le même jour on résolut de marcher sur Rome, afin de punir le meurtre de Basseville, et sur Naples, pour châtier le roi des Deux-Siciles d'avoir congédié pour

la seconde fois M. de Mackau, lorsqu'il eut appris l'exécution du chef de sa maison.

La France se trouva ainsi en guerre, non-seulement avec l'Autriche, la Prusse et la plupart des États de l'Allemagne, mais encore avec le royaume de Naples, le Saint-Siége, l'Espagne et l'Angleterre. La Russie elle-même consentit à signer avec les puissances belligérantes plusieurs traités de subside, qui la constituaient en état de guerre avec la France. Le Portugal, comme allié de l'Angleterre, promit d'unir ses forces à celles de l'Espagne et se joignit à la coalition. L'ordre de Malte enfin mit à la disposition des alliés les escadres de la Religion. Il n'y eut jusqu'au Sultan lui-même qui ne refusât de recevoir à sa cour M. de Sémonville, lequel prétendait représenter à Constantinople la République française, et qui n'enjoignît à ce diplomate de quitter le territoire ottoman.

CHAPITRE VII

DEUXIÈME COALITION EUROPÉENNE. CAMPAGNES DE 1793, 1794 ET 1795.

La mort de Louis XVI resserra l'union, naguère si chancelante, des cours européennes et les réunit, ainsi que nous venons de le voir, en une deuxième coalition plus redoutable encore que la première. Déjà, depuis le mois de décembre, un accord était intervenu entre l'Empereur et le roi de Prusse pour transformer la guerre, de défensive qu'elle était, en offensive. Dès qu'on apprit la terrible catastrophe du 21 janvier, le prince de Cobourg prit le commandement suprême des forces autrichiennes, qui avaient été considérablement augmentées, et reçut l'ordre de s'entendre avec le duc de Brunswick pour attaquer les Français sur la rive gauche du Rhin, ainsi que pour essayer de leur reprendre la Belgique. Sur ces entrefaites, l'Angleterre ayant donné ses passe-ports

à M. de Chauvelin, comme nous l'avons dit plus haut, la Convention lui avait déclaré la guerre, en même temps qu'aux États généraux, le 1er février. L'armée hanovrienne fut aussitôt mobilisée et se dirigea vers la Hollande pour protéger ce pays contre les Français. Hugues Maret essaya bien encore d'empêcher la lutte avec la Grande-Bretagne. Il alla en Angleterre et parvint même à se faire recevoir par lord Grenville; mais de part et d'autre on était allé trop loin pour pouvoir reculer [1]. La Convention comprit qu'une guerre maritime allait s'ajouter à la guerre continentale, et n'essaya plus que de la circonscrire. M. de Bourgoing proposa à la cour de Madrid de signer les promesses de désarmement et de neutralité, dont M. Ocaritz avait soumis le projet à la Convention pendant le procès du Roi; mais l'exécution de Louis XVI avait produit en Espagne une telle indignation, que pour toute réponse, le duc de l'Alcudia l'envoya à notre légation, avec ses passe-ports et l'ordre de quitter immédiatement l'Espagne. Les escadres du Roi Catholique reçurent la permission de courir sus aux navires français. Les hostilités commencèrent aussitôt dans le golfe de Gascogne, avant même que la Convention eût officiellement déclaré

[1] Cf. *Maret, duc de Bassano,* par le baron Ernouf. Paris, Charpentier. 1 vol. in-8°.

la guerre à Charles IV (7 mars). Le gouvernement de la République vit alors à quel immense péril il s'était exposé avec tant d'imprévoyance. Il fut effrayé de la multiplicité des ennemis qu'il avait à combattre, et surtout de la désorganisation de ses armées et de sa marine. Pour y remédier, la Convention destitua Pache, le ministre de la guerre, et le remplaça par Beurnonville; elle ordonna une levée de 300,000 hommes et vota l'émission de huit cents millions d'assignats. Et cependant elle accentua encore sa politique de bravade à l'égard de l'Europe, en décrétant l'incorporation à la France de la principauté de Monaco et du bailliage de Schaumbourg (14 février), ainsi qu'en accueillant la demande des jacobins de Belgique, qui réclamaient l'annexion de leur pays à la grande République (3 mars). Cette dernière mesure n'eut pas le temps d'être mise à exécution.

En effet, Dumouriez venait à peine de franchir la frontière hollandaise, près de Berg-op-Zoom, que l'armée autrichienne se mit en marche vers la Belgique (17 février). Pendant que le général de Bylandt se voit obligé de rendre Bréda aux Français (27 février), et que le général Miranda investit Maëstricht (21 février), une division de l'armée de Cobourg attaque les républicains à Eschweiller et se fraye un

chemin jusqu'à Maëstricht (1er mars). Miranda est obligé d'abandonner le siége de cette ville, et l'archiduc Charles y entre en libérateur le 4 mars.

Malgré cet échec, Dumouriez voulait continuer l'invasion de la Hollande; mais il reçut de Paris l'ordre de rentrer en Belgique (6 mars). Les Autrichiens l'y suivirent et furent bientôt rejoints par 16,000 Hanovriens et 10,000 Hollandais. De son côté, un corps prussien, sous le commandement de Brunswick-Oels, entra en Belgique par le Luxembourg. Le 15 mars, les Prussiens s'emparèrent de Tirlemont; le 17, les Impériaux livrèrent bataille à Dumouriez entre cette ville et le village de Neerwinden. Malgré la plus opiniâtre résistance et les actes de bravoure les plus éclatants, l'armée française fut obligée de laisser le champ de bataille à l'ennemi et de battre en retraite sur Louvain. Les Autrichiens harcelèrent notre arrière-garde, que Dumouriez commandait en personne, et lui livrèrent aux environs de Louvain une série de combats, qui obligèrent nos troupes à se replier sur Bruxelles et à évacuer peu à peu la Belgique.

Pendant ce temps, la nouvelle émission d'assignats et la levée de 300,000 hommes amenaient des soulèvements sur plusieurs points de notre territoire, notam-

ment à Toulon et en Vendée. Les royalistes en profitèrent pour appeler à Toulon la flotte hispano-anglaise, et pour commencer cette terrible guerre de Vendée, qui devait finir seulement sous le consulat de Bonaparte, sept ans après !

En Suisse et en Italie, la France ne fut pas plus heureuse. Le traité de Landrecy, conclu par Montesquiou avec la république de Genève, fut désavoué par la Convention; l'acte de neutralité, signé à Berne par M. Barthélemy, fut violé par les troupes françaises, et les cantons, refusant à leur tour d'en observer les stipulations, tirèrent autour du pays de Genève un cordon militaire, destiné à protéger à la fois le territoire de cette petite république et celui de la confédération [1]. L'expédition de Sardaigne échoua misérablement. La Corse se souleva sous Paolo Paoli, à l'instigation de l'Angleterre. Le grand-duc de Toscane, qui le premier de tous les souverains avait reconnu en 1792 la République française à l'approche de nos armées, se joignit à la coalition. Le roi de Naples, cédant aux instances de sa femme, l'archiduchesse Marie-Caroline, congédia M. de Mackau. Sa flotte se réunit aussitôt à l'escadre britannique, qui croisait sur les côtes de la Corse et de la Sardaigne, tandis que son armée, répon-

[1] Cf. F. de Bourgoing, *Histoire diplomatique.*

dant à l'appel de Pie VI, allait protéger Rome. Gênes elle-même, qui depuis le commencement de la Révolution n'avait cessé de témoigner ses sympathies pour la France, et qui avait si bien accueilli le général Anselme, fatiguée des contributions de guerre par lesquelles nous avions répondu à son amitié, se souleva contre notre domination et appela à son secours les Anglais et les Napolitains [1].

Telle était la triste situation extérieure de la France en avril 1793 ; un fait plus grave encore faillit à ce moment ajouter aux périls du dehors ceux d'une guerre civile entre la Convention et l'armée de Dumouriez. La discorde, qui existait entre eux à l'état latent depuis l'entrée de nos troupes en Belgique, éclata au grand jour après les défaites de Neerwinden et de Louvain, lorsque le prestige du général n'en imposa plus aux jalousies des montagnards et aux fureurs des jacobins, dont il n'avait cessé de restreindre et de contrarier en Belgique le despotisme intolérant et avide [2]. Aussi fut-il accusé de trahison par les jacobins de Paris et menacé de perdre son commandement. Moitié par écœurement de tant d'ingratitude, moitié par l'effet de cette ambition sans scrupules qui était le propre de son

[1] Cf. Cantu, *Histoire d'Italie;* et Zeller, *Histoire d'Italie.*
[2] Cf. Sybel, Bourgoing et Thiers.

caractère, Dumouriez résolut de se venger des montagnards en leur arrachant le pouvoir, et il entra en négociation avec l'ennemi.

Le soir même de son dernier échec devant Louvain, sachant ce qui se tramait contre lui à Paris, il proposa un armistice aux armées impériales. Son aide de camp, Montjoie, se rendit à cet effet aux avant-postes autrichiens et s'aboucha avec le chef d'état-major du prince de Cobourg, qui était le général Mack. Celui-ci vint à son tour conférer le lendemain avec le général français, et il s'établit entre eux un accord analogue à celui qui était intervenu après la canonnade de Valmy. « Il fut convenu verbalement, écrit M. de Bourgoing, que les Impériaux ne feraient plus de grandes attaques, que Dumouriez ne chercherait pas à livrer bataille, que les Français se retireraient lentement sur Bruxelles, et qu'après l'évacuation de cette ville, on conviendrait de ce qui serait fait ultérieurement [1]. »

Tout se passa comme il avait été convenu : les Français évacuèrent Bruxelles le 24 au matin, et le soir même les Autrichiens en prirent possession sans combat. — Peu de jours après, nos troupes quittèrent le territoire belge, et Dumouriez continua ses négociations avec le prince de Cobourg. Déjà il lui avait fait

[1] Cf. F. de Bourgoing, *Histoire diplomatique*, 2e partie, 1er vol.

pressentir son intention de combattre la Révolution et de restaurer le Dauphin; le 26, il s'en ouvrit entièrement avec le général Mack, priant les Impériaux de le laisser agir et même de lui prêter main-forte en cas de besoin. Il s'engagea par contre à remettre entre leurs mains plusieurs places de notre frontière, comme gage de sa sincérité. — Le général autrichien accepta avec empressement des propositions aussi séduisantes, et, le 30, Mack vint en porter la nouvelle à Dumouriez, à son quartier général de Tournay, l'invitant pour le 3 avril à une conférence définitive avec le prince de Cobourg et l'archiduc Charles. Par prudence, ils s'en tinrent à des promesses verbales, évitant de rien écrire qui pût être saisi par les commissaires de la Convention. Malgré tant de précautions, on conçut des soupçons à Paris. Les allées et venues du général Mack donnèrent l'éveil à la Convention, et Dumouriez fut mandé à la barre de l'Assemblée. Il refusa d'obéir et se constitua ainsi en état de rébellion ouverte. Sentant qu'il n'y avait plus à reculer, il résolut de payer alors d'audace et publia, le 2 avril, un ordre du jour dans lequel il annonçait officiellement ses projets. Il essayait en même temps de surprendre Lille et Valenciennes, dont il savait les garnisons toutes dévouées au nouveau gouvernement. Mais par un juste retour de la

fortune, son ordre du jour réussit beaucoup moins bien qu'il ne l'avait espéré. Ses généraux et ses soldats firent pour lui ce qu'il avait fait pour La Fayette; des régiments entiers abandonnèrent son armée; enfin Lille et Valenciennes, prévenues à temps, résistèrent à son attaque. Malgré de si fâcheux débuts, Dumouriez ne perdit point courage, et, le 4 au matin, il se rendit au rendez-vous qui lui avait été donné par les généraux autrichiens. Sur son chemin il rencontra trois bataillons de volontaires, qui tirèrent sur son escorte et lui tuèrent plusieurs hommes; il n'en poursuivit pas moins sa route jusqu'aux avant-postes impériaux. Là il trouva le général Mack et, pour ne pas perdre de temps, ne voulut pas aller plus loin. La nuit se passa en conférence avec Mack, et il fut convenu que le prince de Cobourg publierait incessamment un manifeste, dont on ébaucha aussitôt le projet, tandis que Dumouriez essayerait de s'emparer de Condé pour remettre cette forteresse aux troupes autrichiennes. — Dans le manifeste projeté, qui parut en effet deux jours après, le généralissime des armées impériales devait se déclarer prêt à seconder les intentions bienfaisantes et généreuses du général français et de sa brave armée; il devait même promettre que ses soldats coopéreraient en amis et bons compagnons d'armes

à la restauration de la royauté et de la constitution monarchique de 1791.

Le 5 au matin, Dumouriez revint à Tournay accompagné d'une escorte autrichienne; mais en arrivant au camp de Maulde, il apprit que toute son armée était désorganisée, que ses troupes partaient en masse pour Valenciennes, afin de se joindre à celles qui étaient restées fidèles à la Convention. Dans le camp même, les défections étaient nombreuses, et l'artillerie tout entière se disposait à partir. L'entreprise était évidemment manquée, et Dumouriez dut se résoudre à reprendre tristement le chemin qu'il venait de parcourir avec tant d'illusions, abattu, découragé, seul et protégé par les Impériaux contre ses propres soldats. Quelques-uns de ses lieutenants et un escadron de hussards le rejoignirent aux avant-postes autrichiens, et ce fut avec sept ou huit cents hommes qu'il parut devant le prince de Cobourg, auquel il avait promis une armée. C'était, depuis le commencement de la révolution, le quatrième de nos généraux qui passait à l'ennemi; mais ce fut celui qui le fit le plus misérablement. Bouillé, La Fayette et Montesquiou avaient émigré sans se déshonorer : Bouillé, parce qu'il obéissait à un aveugle dévouement à son roi; La Fayette, parce qu'il ne sacrifia aucune de ses idées et fut reçu

par l'ennemi en ennemi; Montesquiou, parce qu'il quitta seul l'ingrate patrie, qui voulait payer de la mort ses triomphes et ses services, sans conspirer avec l'étranger. Mais Dumouriez, qui avait passé sa vie à changer d'opinions et de conduite, n'agit que par ambition personnelle et ne mérite point que l'histoire lui concède le bénéfice des circonstances atténuantes, qu'elle peut à divers titres, croyons-nous, accorder à ses prédécesseurs.

Avant que la rébellion de Dumouriez n'aboutît à un si triste résultat, la cour de Vienne, instruite par le prince de Cobourg de ses pourparlers avec le général français, avait invité toutes les puissances à se réunir en congrès à Anvers, afin de se concerter avec elle en vue des éventualités auxquelles paraissaient devoir donner naissance les projets de Dumouriez. — Tous les gouvernements s'étaient empressés de répondre à l'appel de l'Empereur, et de toutes parts arrivèrent à Anvers les plénipotentiaires européens, au moment même où le général rebelle, abandonné par ses troupes, venait demander asile au camp des Impériaux. Le congrès ne s'en ouvrit pas moins le 8 avril, sous la présidence du prince de Cobourg. Son chef d'état-major l'accompagnait pour expliquer lui-même aux membres du congrès ce qui s'était passé entre lui et

Dumouriez. La cour impériale était représentée en outre par les comtes de Metternich et de Stahremberg. — La Prusse avait envoyé deux plénipotentiaires, l'un diplomate et l'autre militaire : c'étaient M. de Keller, ministre de Prusse à la Haye, et le général de Knobelsdorff. — Les états généraux avaient prié le stathouder de se rendre en personne à Anvers. Ce prince y vint accompagné de son fils aîné. — L'Angleterre enfin avait confié, elle aussi, ses intérêts à un membre de la maison royale, le duc d'York, second fils du Roi. Ce prince avait été chargé du commandement suprême des troupes britanniques, lors de la rupture avec la France, et venait d'entrer en Hollande avec le contingent hanovrien. Il était accompagné de lord Auckland, ministre britannique en Hollande. — C'était, on le voit, un congrès plus militaire que diplomatique; il n'eut d'ailleurs à s'occuper que de concerter des plans de campagne, puisque la lutte, qu'on s'était flatté de voir terminer, allait recommencer avec une nouvelle ardeur.

Elle semblait plus que jamais devoir être favorable aux alliés, car leurs forces s'étaient considérablement augmentées, du moins en apparence, et s'accrurent encore dans le courant de l'été, grâce à l'infatigable activité de la diplomatie anglaise. Depuis le

23 mars, le corps germanique tout entier avait déclaré la guerre à la France, et les membres de la Diète s'étaient interdit non-seulement toute alliance individuelle avec la République, mais encore toute neutralité envers elle. L'Angleterre avait pris à sa solde les troupes des princes allemands, qui avaient voulu mettre leurs soldats au service de la coalition, et avait signé un premier traité de subsides avec l'électorat de Hanovre, le 4 mars. — Le 10 avril, elle en signa un autre avec le landgrave de Hesse-Cassel, qui mettait à sa disposition 8,000 combattants. Le 25 mars, la Russie s'était enfin officiellement liée par une convention signée à Londres, et avait promis son concours. Le 25 avril, le roi de Piémont s'interdit par un traité avec la Grande-Bretagne de mettre bas les armes, tant que l'Angleterre continuerait la lutte et protégerait de ses escadres les côtes de Sardaigne. De son côté, l'Angleterre s'obligea à lui servir, tant que dureraient les hostilités, un subside annuel de 200,000 francs. Enfin, le 25 mai, les plénipotentiaires d'Espagne et d'Angleterre échangèrent à Aranjuez la promesse formelle de ne faire la paix qu'en commun et de se garantir mutuellement leurs possessions.

Ce qui est surtout remarquable dans la brillante campagne diplomatique entreprise par William Pitt,

c'est qu'avec ce sens pratique qui semble le propre de sa race, il ne se laissa jamais entraîner à faire une guerre uniquement de principes. « Les Français se battent pour des idées, disait lord Beaconsfield il y a quelques années, à propos des affaires d'Orient; mais les Anglais ne luttent que pour des intérêts matériels et positifs[1]. » William Pitt, fidèle à cette maxime éminemment britannique, n'oublia pas un seul instant de chercher dans la campagne contre la France « une indemnité pour le passé et des sûretés pour l'avenir[2] ». Aussi les traités de Londres et d'Aranjuez furent-ils très-favorables aux intérêts de la Grande-Bretagne. On peut en résumer l'esprit en deux mots : c'était la revanche de la ligue de neutralité armée de 1780[3].

Pendant que l'Angleterre augmentait ainsi la cohésion de la ligue européenne et que l'Empereur et l'Empire se disposaient à agir contre nous avec plus de vigueur, le nouveau général français, Dampierre, cherchait à renouer des négociations avec le prince de Cobourg. Il lui promettait, au nom de la Convention, d'échanger la Reine et le Dauphin contre les commis-

[1] L'auteur se souvient d'avoir entendu le ministre anglais dire ces curieuses paroles, à propos de l'annexion déguisée de Chypre.

[2] Discours du 9 avril 1793.

[3] Voir le détail de ces traités dans l'*Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française*, par F. DE BOURGOING, 2e partie, vol. II, ch. I.

saires de la Convention, que Dumouriez avait livrés aux Impériaux lors de sa rébellion, et lui offrait un armistice. — Cobourg prêta l'oreille aux communications françaises, et tout le mois d'avril se passa en conférences entre Mack et le général Chérin [1]. — Mais l'Empereur ayant ordonné au prince de ne pas se laisser berner plus longtemps par des négociations inutiles, les pourparlers furent interrompus, et les hostilités recommencèrent dans les premiers jours de mai, en Flandre et sur le Rhin. A la même époque, l'insurrection de la Vendée, soutenue par l'Angleterre, prit un développement inquiétant pour le gouvernement républicain; les escadres britanniques menacèrent Toulon, et les Espagnols franchirent les Pyrénées. La Convention, faisant face à tant de périls avec une rare énergie, déclara que la patrie était en danger, et confia la mission de la sauver à un comité, qu'elle investit de pouvoirs dictatoriaux. Ce fut le trop célèbre Comité de salut public, qui noya dans le sang toutes les velléités de révolte, commit les actes les plus arbitraires et les plus barbares, mais qui mérita son nom, car il sauva la patrie de l'invasion étrangère et du morcellement qui en eût été l'inévitable conséquence. Au point de vue diplomatique, ce

[1] Cf. Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, 4e vol.

comité ne manqua ni de sens ni d'habileté. Ce fut sous son inspiration, et plus particulièrement par l'initiative de Danton, que la Convention renonça au rêve conçu naguère de républicaniser le monde, et à cette politique grandiose et absurde qu'elle avait affirmée au commencement de sa carrière, et qui consistait à traiter en ennemies toutes les monarchies de l'Europe. Elle comprit que le danger était trop grand pour l'augmenter encore par des théories inutiles et dangereuses, et, entrant résolûment dans une voie nouvelle, elle autorisa, par un décret du 23 mai, l'échange des prisonniers de grade à grade, signa un traité d'alliance et de subside avec le ministre de Suède et poussa la tolérance jusqu'à permettre à M. de Staël d'en accepter les clauses seulement *ad referendum;* enfin elle entama des négociations avec la Porte pour décider cette puissance à rompre avec la Russie[1]. Il est vrai que le duc de Sudermanie n'osa pas s'exposer aux vengeances de l'Angleterre en ratifiant le traité du 17 mai, et que le Sultan eut peur de déclarer la guerre aux Moscovites; mais tous deux reconnurent officiellement la République française, entrèrent avec elle en rapports diplomatiques réguliers

[1] Cf. Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur;* Thiers, *Révolution française;* Bourgoing, *Histoire diplomatique;* Masson, *le Département des Affaires étrangères;* Sybel, *Histoire de l'Europe,* etc.

et lui promirent de garder une stricte neutralité entre elle et les coalisés[1].

Cependant les opérations militaires se poursuivaient sur toutes nos frontières, et le Comité de salut public leur imprimait une nouvelle vigueur. De tous côtés les Français prirent l'offensive et se ruèrent sur leurs ennemis avec une témérité qui allait leur coûter cher, mais qui devait étonner et même effrayer les chefs de la coalition.

A l'armée du Nord, Dampierre, réunissant les corps épars de Dumouriez, essaya de nouveau d'envahir la Belgique; mais 230,000 alliés menaçaient notre frontière de ce côté, et Dampierre courait à un échec certain. Le 1er mai, il fut repoussé devant Condé, qu'investissaient les troupes impériales; le 8, il chercha de nouveau à faire lever le blocus de cette place, mais fut encore battu et blessé mortellement. Le général Lamarche, auquel échut le commandement, renonça aux projets de son prédécesseur et se replia sur Valenciennes. Les alliés prirent alors l'offensive à leur tour et vinrent nous attaquer au camp de Famars. Lamarche se défendit avec vigueur; mais pliant devant le nombre, il dut se retirer sur Cambrai. Les Impériaux investirent aussitôt Valenciennes.

[1] Cf. F. de Bourgoing, *Histoire diplomatique*.

Pendant ce temps, les Français essuyaient des échecs analogues à l'armée du Rhin : Custine se faisait battre par le roi de Prusse, le 17 mai, et se voyait forcé de reculer devant les armées alliées, permettant aux Prussiens de commencer le blocus de Mayence. A ce moment, un nouvel ennemi vint prendre rang parmi nos adversaires, ce fut l'électeur de Bavière Charles-Théodore. — Ce prince avait promis son concours aux alliés depuis le commencement de la guerre, mais s'était borné à leur donner de bonnes paroles. Il s'était même, en 1792, montré assez disposé à négocier avec les généraux républicains. Le *Placitum Imperii*, qui interdit à tous les membres du corps germanique de traiter isolément avec les Français, coupa court à ses velléités de transactions particulières, mais ne le décida pas à joindre ses forces à celles de l'Empire. Il fallut que le cabinet de Vienne le sommât positivement d'opter entre une coopération immédiate ou la guerre avec la coalition, pour le déterminer à mettre en ligne ses huit mille soldats. — Ce fut au siége de Mayence que ces nouveaux combattants firent leurs premières armes.

L'armée d'Italie ne fut pas plus heureuse que celles du Nord et du Rhin : en Savoie, les neiges arrêtèrent sa marche, et dans le comté de Nice elle se fit battre

devant Saorgio le 12 juin, ouvrant aux troupes piémontaises le chemin de la France. — L'armée des Pyrénées enfin, plusieurs fois repoussée par les généraux Ricardos et Caro, dut livrer au premier, avec la vallée du Tech, toutes les communications entre la Catalogne et le Roussillon, et au second le défilé d'Irun et le passage de la Bidassoa.

Tous ces échecs donnèrent à plusieurs villes du Centre et du Midi le courage de se soulever contre la Convention : Lyon, Marseille, Nîmes et Toulouse, exaspérées de l'arrestation et du procès des girondins, chassèrent les jacobins de leurs murs et, se constituant en fédération, organisèrent une petite armée de 6,000 hommes, qui marcha contre les troupes de la Convention et leur enleva toute la vallée du Rhône. La ville de Bordeaux refusa aussi d'obéir à un gouvernement qui envoyait ses représentants au supplice; enfin les départements de l'Eure et de la Mayenne et les cinq départements bretons se séparèrent de la métropole. — Il est impossible d'imaginer une situation plus désastreuse ; et pourtant, elle n'abattit pas l'indomptable courage des conventionnels et la farouche énergie du second Comité de salut public, formé après le coup d'État du 31 mai et augmenté de plusieurs membres le 14 juillet. — Partageant entre eux l'admi-

nistration du pays, ils se vouèrent à leur tâche avec une sauvage âpreté : qui envoyant des levées nouvelles aux frontières ou élaborant des plans de campagne; qui pourvoyant de victimes les échafauds; qui noyant dans la Loire la révolte bretonne et terrorisant la Normandie; qui étouffant dans le sang l'insurrection lyonnaise et la fédération provençale. Cependant les coalisés continuaient la série de leurs triomphes : Condé, Valenciennes et Mayence tombaient en leur pouvoir au mois de juillet; Dunkerque était investie par les Anglais, et le Quesnoy bloqué par les Impériaux; les Prussiens pénétraient en Lorraine, et les Austro-Bavarois en Alsace; aux Alpes et aux Pyrénées, nos armées perdaient chaque jour un peu plus de terrain; en Vendée, les troupes de la Convention ne parvenaient pas à triompher des royalistes, malgré la mort de Cathelineau; enfin le général Kilmaine, qui commandait alors notre armée du Nord, découvrait tellement Paris, que des coureurs autrichiens furent vus à quelques lieues de la capitale (août 1793).

Heureusement pour la France, l'Autriche, la Prusse et la Russie se disputaient alors les lambeaux de la Pologne, et, tout à cette question de partage, négligeaient les opérations contre la République française. De là une inaction des armées coalisées sur nos fron-

tières du Nord et de l'Est, qui paraîtrait inexplicable sans ce motif. Mais l'accalmie ne convenait pas à l'Angleterre. Elle tenait à finir promptement la guerre contre la France : aussi intervint-elle pour concilier les ambitions rivales des cours de Vienne et de Berlin. Elle signa à cet effet à Londres, le 31 août, un traité d'alliance avec la Prusse, dans lequel les deux puissances se promettaient de continuer activement la guerre contre la République et de ne poser les armes que d'un commun accord. La Prusse s'engagea à entraver par tous les moyens possibles notre commerce avec les puissances qui n'étaient pas encore engagées dans la lutte, et, renonçant aux principes qu'elle avait adoptés en 1783 sur le droit des neutres, accepta les théories britanniques sur la matière. En échange, le cabinet de Saint-James se fit fort d'obtenir que l'Autriche renonçât au projet d'échange de la Bavière et laissât la Prusse et la Russie prendre possession des provinces polonaises, dont elles imposeraient la cession à la diète de Grodno [1]. La cour de Vienne serait autorisée à se dédommager des frais de la guerre contre la France par l'annexion éventuelle de l'Alsace, de la Lorraine et de la Flandre. M. de Lherbach fut aussitôt envoyé par l'Empereur au camp de Mayence, pour

[1] Cf. chapitre II.

accepter cet arrangement et le faire agréer au roi de Prusse. La cour impériale ne demandait que l'assentiment de ce prince à des conquêtes futures et un peu problématiques, en compensation des acquisitions certaines et en partie consommées qu'elle lui laissait faire en Pologne. Frédéric-Guillaume s'empressa donc de souscrire aux propositions de M. de Lherbach, et la guerre française prit ainsi le caractère désormais officiel et ostensible d'une guerre de conquête. Mais le roi de Prusse, qui n'avait plus rien à gagner sur le Rhin, s'en désintéressa de plus en plus. Il déclara même, dans une note remise à M. de Lherbach le 22 septembre, qu'il n'entendait prendre aucun engagement au delà de la campagne de 1793, et, pour mieux prouver combien la question polonaise devenait plus importante à ses yeux que la française, il quitta Mayence pour se rendre en Pologne. Déjà le maréchal de Möllendorff y occupait les provinces que la Prusse prétendait incorporer à ses domaines, et dont la diète de Grodno confirma l'abandon par le traité du 25 septembre [1]. Frédéric-Guillaume ne recula pas devant la tâche humiliante d'étouffer toute résistance dans ces malheureuses contrées, et préféra faire en Pologne le métier de bourreau que de continuer sur le Rhin celui

[1] Cf. chapitre II.

de soldat, dont il s'était tiré avec honneur dans les deux dernières campagnes (octobre 1793).

« Tandis que la coalition perdait l'occasion favorable que lui offraient la prise de Mayence et celle de Valenciennes, lisons-nous dans l'ouvrage de M. de Bourgoing, tandis que ses généraux ne prenaient sur la frontière de Belgique que des mesures dictées par un esprit d'avidité aveugle et imprévoyant, que sur le Rhin les jalousies des cabinets de Vienne et de Berlin, réveillées par le second partage de la Pologne, maintenaient dans une hésitation stérile les armées austro-prussiennes, la Convention, ou pour mieux dire le nouveau Comité de salut public, agissait aussi vigoureusement qu'efficacement pour résister à l'assaut qui lui était livré de toutes parts [1]. »

En effet, dès le 10 août était décrétée la levée en masse de toute la nation française, et peu après votée la loi des suspects destinée à contenir et à terroriser les royalistes; la reine Marie-Antoinette était mise en jugement, comme pour défier l'Europe; enfin des troupes nombreuses étaient envoyées contre la Vendée, la Bretagne, le Lyonnais et la Provence.

Le 8 août commença le siége de Lyon. Peu de jours

[1] Cf. F. de Bourgoing, *Histoire diplomatique de l'Europe*, 2e partie, tome II, ch. XVIII.

après, les fédérés provençaux furent battus à Septenne et à Salon ; enfin Marseille et Toulon furent menacés par les conventionnels. Cette dernière place, effrayée des rigueurs qu'elle était appelée à subir de la part des vainqueurs, invoqua l'aide de l'escadre hispano-anglaise, qui croisait devant la rade. L'amiral Hood s'empressa de répondre à l'appel des Toulonnais et prit possession du port et de la ville au nom du roi de France, Louis XVII (23 août 1793). Mais Lyon et Marseille ne furent pas secourues et tombèrent au pouvoir des conventionnels (septembre et octobre 1793). Toutes deux payèrent chèrement leur courte rébellion.

La Vendée et la Bretagne tinrent plus longtemps et, malgré deux défaites essuyées à Luçon dans les premiers jours de septembre, continuèrent bravement la lutte. La victoire revint même aux royalistes à la fin du mois. Le 13 à Coron, le 19 à Torfou et à Beaulieu, le 21 à Montaigu et le 22 aux Sables-d'Olonne, les républicains, commandés par Ronsin, Santerre et même Kléber, laissèrent le champ de bataille aux soldats de Charette, de Lescure, d'Elbée et de Bonchamp. Mais ces trois derniers périrent après la cruelle défaite qui leur fut infligée à Cholet, et où trente mille royalistes avaient soutenu contre les troupes régulières de la République leur dernière bataille rangée.

L'insurrection vendéenne n'allait plus être, après cette désastreuse journée, qu'une incommode guerre de partisan.

Pendant ce temps, Nantes était obligée d'ouvrir ses portes à l'impitoyable Carrier, dont le nom est resté attaché aux souvenirs de la plus cruelle des répressions et maudit jusqu'à ce jour sur les rives de la Loire. La plus grande partie de la Bretagne, effrayée par un pareil exemple, rentra du même coup dans l'ordre et dans l'obéissance (octobre 1793).

Ce n'était pas seulement contre les ennemis du dedans que le Comité de salut public déployait son énergie; ceux du dehors furent eux aussi en butte à ses attaques dès l'entrée en fonction des nouveaux commissaires. L'armée du Nord reçut aussitôt l'ordre de reprendre l'offensive, et le 6 septembre le général Houchard, obéissant aux injonctions reçues de Paris, attaqua les troupes hanovriennes de Freitag à Hondschoote, les défit et les repoussa jusqu'à Furnes. — Là, Freitag fut rejoint par un corps austro-anglais, que commandait le duc d'York en personne, et put offrir aux Français une nouvelle bataille. Le général Houchard, craignant la supériorité numérique de l'ennemi, battit en retraite à son tour et se replia sur Menin et Werwick, où il eut la chance de rencontrer et de vaincre à

deux reprises un détachement hollandais, qui n'avait pu rejoindre le gros de l'armée alliée. Mais là s'arrêtèrent ses succès : le Quesnoy fut pris le 12 septembre malgré ses efforts; le 13, il essuya une sanglante défaite à Landrecies; le 16, il fut battu de nouveau à Courtray et dut se retirer précipitamment pour ne pas se laisser envelopper par les forces réunies du duc d'York, du prince d'Orange et du prince de Cobourg. Le Comité de salut public, qui avait décrété la victoire, destitua de son commandement l'infortuné général, le fit arrêter, ramener prisonnier à Paris et bientôt après guillotiner sur la place de la Révolution. Les vaincus n'avaient alors que la cruelle perspective de passer à l'ennemi ou de mourir sur l'échafaud.

Kellermann fut plus heureux à l'armée d'Italie. Tandis qu'un de ses lieutenants, le médecin Doppet, achevait, sous les yeux du conventionnel Dubois-Crancé, le siége de Lyon, et que Dumerbion battait, le 8 septembre, l'armée que commandait le roi de Sardaigne Victor-Emmanuel, dans le comté de Nice, lui-même arrêtait l'invasion piémontaise dans la vallée du Rhône, empêchait les troupes sardes de donner la main aux royalistes lyonnais et les rejetait dans le haut Dauphiné. Les généraux piémontais craignirent d'y être bloqués par les neiges et repassèrent les Alpes :

dès les premiers jours d'octobre. Une partie de la Provence resta seule au pouvoir des Italiens.

Sur les Pyrénées, les hostilités furent assez vives, mais sans grand résultat. Le général Ricardos, vainqueur à Truillas en septembre, ne put profiter pour le moment de sa victoire, et se contenta d'attendre, sur le territoire français, les renforts dont les cours de Madrid et de Lisbonne lui annonçaient la prochaine arrivée. Ce ne fut que vers la fin de l'année qu'il put reprendre l'offensive, ainsi que nous le verrons plus loin.

Pourquoi faut-il qu'après avoir assisté aux mesquines querelles des alliés, qui rapetissent si étrangement leur cause, après avoir rappelé les combats et les luttes prodigieuses par lesquels la France faisait face à la fois aux ennemis du dedans et du dehors, palliait par son courage la cruauté de ses victoires et ennoblissait la cause de la Révolution par l'héroïsme de ses défenseurs, pourquoi faut-il que nous ayons à jeter sur Paris un regard plein d'horreur et de mépris? — Depuis la mort du Roi, l'échafaud n'y a point fait relâche, et le hideux spectacle des exécutions quotidiennes a sans cesse assouvi les appétits sanguinaires de la plèbe. Nobles, prêtres, bourgeois, royalistes ou suspects de toutes conditions, de tout âge et de tout

sexe ont tour à tour arrosé de leur sang la place de la Révolution; puis, dévorant ses propres enfants, la République a tourné le glaive contre ses premiers et plus fidèles défenseurs. D'abord les girondins, ensuite leurs amis avoués et leurs partisans supposés, enfin les généraux que la fortune avait trahis un instant, et tous leurs lieutenants, étaient tombés successivement sous le couperet fatal. Le duc d'Orléans n'avait pas échappé non plus au sort commun, et, tout égalitaire qu'il fût devenu, avait été exécuté comme prince du sang. — Et au milieu de tant de victimes si diverses, la plus auguste, la plus intéressante de toutes, la Reine, fut elle aussi conduite à la guillotine le 16 octobre 1793[1].

Cette terrible année finit sans autres événements importants, du moins au point de vue diplomatique. Au dedans des frontières, la guerre civile était partout contenue; une révolte éclata bien encore à Strasbourg, mais Saint-Just et Lebon en eurent bientôt raison; à Paris, à Lyon, à Marseille, à Bordeaux et à Nantes la terreur continuait de régner en sanglante souveraine; enfin la Vendée elle-même semblait à jamais vaincue. « Il n'y a plus de Vendée, écrivait Westermann après la bataille de Savenay; elle est

[1] Cf. Thiers, *Histoire de la Révolution française*, 3e volume.

morte sous notre sabre libre avec ses femmes et ses enfants. Je viens de l'enterrer dans les bois et dans les marais de Savenay. Suivant les ordres que vous m'avez donnés, j'ai écrasé les enfants sous les pieds des chevaux et massacré les femmes, qui, au moins pour celles-là, n'enfanteront plus de brigands. Je n'ai pas un prisonnier à me reprocher. J'ai tout exterminé [1] ! »

Aux frontières, les hostilités se poursuivirent assez mollement d'octobre à décembre 1793, et, comme elles ne furent plus interrompues à chaque instant, ainsi qu'elles l'avaient été jusqu'alors par des entrevues de généraux et des pourparlers diplomatiques plus ou moins officiels, nous croyons inutile d'en faire un récit aussi détaillé que celui que nous venons de consacrer aux campagnes précédentes. Bornons-nous à dire qu'à l'armée du Nord Jourdan succédait à Houchard, et qu'au moment où ce dernier expirait sur l'échafaud, son remplaçant faisait lever aux alliés le siége de Maubeuge. Victorieux à Wattignies, il obligea même l'armée de Cobourg à repasser la frontière de Flandre. — Dans l'est, au contraire, nos armées du Rhin et de la Moselle, dirigées par des généraux inca-

[1] Cf. F. de Bourgoing, *Histoire diplomatique*, 2e partie, 2e volume, et baron Poisson, *l'Armée et la garde nationale*.

pables, ne surent pas défendre l'Alsace contre les troupes de Brunswick et de Würmser. Ce dernier, vainqueur à Wissembourg, envahit sa province natale et y fut accueilli en compatriote et en libérateur. Mais il eut la sottise de publier un manifeste, dans lequel il annonçait aux Alsaciens qu'ils allaient avoir le bonheur de redevenir Allemands, et, comme ils n'étaient aucunement disposés à goûter une pareille félicité, toutes les portes lui furent fermées, Strasbourg lui résista, et les armées républicaines eurent le temps de se reformer sous de nouveaux généraux et de lui barrer le chemin. Bientôt même les deux armées de la Moselle et du Rhin ayant été réunies sous l'autorité de Hoche, ce jeune et brillant capitaine reprit l'offensive et finit par se rendre maître des lignes de Wissembourg et du camp de Kayserlautern dans les derniers jours de décembre 1793. La proclamation de Würmser eut enfin une conséquence non moins funeste pour les alliés, et qui facilita singulièrement le triomphe de Hoche : elle accentua le dissentiment qui existait entre les cabinets de Vienne et de Berlin. La conquête de l'Alsace et son annexion aux domaines de la maison d'Autriche, auxquels elle avait appartenu jadis, n'étaient pas de nature en effet à plaire au roi de Prusse. Aussi commença-t-il à exiger, en échange de cet agrandisse-

ment des domaines impériaux, soit une indemnité de trente millions de florins, soit la cession de la Silésie autrichienne. François II ne se hâtait pas de répondre, et ordre fut aussitôt donné à Brunswick de ne plus seconder le maréchal Würmser dans sa campagne victorieuse. La retraite inespérée des Prussiens fut pour beaucoup dans la défaite des Impériaux. La gloire de Hoche est trop grande pour que cette constatation porte une atteinte quelconque à sa légitime renommée[1].

Il ne nous reste plus, pour terminer ce court aperçu des derniers événements militaires de l'année, qu'à signaler les victoires remportées par les Hispano-Portugais à Villelongue (7 décembre), Banyuls (12 décembre) et Collioure (21 décembre), la soumission de tout le Roussillon au général Ricardos, enfin le siége et la prise de Toulon par les républicains. Ce fut là que le jeune Bonaparte préluda aux hautes destinées qui l'attendaient.

La perte de Toulon fit pour les Espagnols, les Napolitains, les Sardes, les chevaliers de Malte et les Anglais, ce que la conquête de l'Alsace avait fait pour les Prussiens et les Impériaux. L'escadre anglaise s'était jetée sur la Corse, après avoir quitté la rade de Toulon; les diverses puissances qui avaient pris part à la cam-

[1] Cf. Bourgoing et Sybel.

pagne toulonnaise poussèrent des cris d'alarme. Toutes craignirent avec raison que la Grande-Bretagne ne voulût s'assurer par la conquête de cette île l'omnipotence maritime dans la Méditerranée. Venise et Gênes, qui étaient sur le point de céder aux instances et aux menaces britanniques, refusèrent d'adhérer à la coalition ; la Toscane, qui venait de promettre son concours, arrêta le départ de ses troupes ; Naples, qui s'était liée à l'Angleterre par un récent traité [1], se plaignit d'avoir été jouée ; enfin les cabinets de Turin et de Madrid adressèrent à celui de Saint-James des récriminations si vives qu'elles faillirent détruire leur union naguère si étroite [2].

Aussi l'année 1794 commença-t-elle sous les plus fâcheux auspices pour les alliés, si toutefois il est permis de donner encore ce nom à un ramas de puissances aussi profondément divisées. Jamais la France n'avait été plus disposée à soutenir une guerre à outrance, sans trêve ni merci ; jamais au contraire les alliés n'avaient plus désiré la paix avec la République, afin de pouvoir donner tous leurs soins aux nombreuses questions qui les préoccupaient alors : par-

[1] Traité du 13 juillet 1793.

[2] Cf. STANHOPE, *Life of W. Pitt*. — HELFERT, *la Reine Caroline et la Révolution française*. — BOURGOING, *Histoire diplomatique*. — SYBEL, *Histoire de l'Europe*, etc.

tage de la Pologne, droit des neutres, occupation de la Corse, suprématie en Orient.

« Qui ose parler de paix? s'écriait Barrère, au sein de la Convention, dans la séance du 22 janvier. Ceux qui aspirent à ajourner la contre-révolution à quelques mois, à quelques années, en donnant aux étrangers, aux tyrans, le temps de se restaurer, le temps de sucer les peuples, de refaire leurs approvisionnements, de recruter leurs armées.

« Qui ose parler de paix? Brunswick, Cobourg, Pitt, Hood et Ricardos!

. . . . . .

« Il faut la paix aux monarchies, il faut l'énergie guerrière à la république.

« Il faut la paix aux esclaves, il faut la fermentation de la liberté aux républicains.

« Il faut la paix aux gouvernements, il faut toute l'activité révolutionnaire à la République française.

« La mort vaut mieux qu'une paix honteuse ou insuffisante. Une guerre désastreuse vaut mieux qu'une paix factice. Ni paix, ni trêve, ni armistice aux tyrans coalisés. Voilà le mandat patriotique que les républicains sincères et les vrais amis de la liberté nous ont donné[1]. »

[1] Cf. Bourgoing, *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française*, 2e partie, 2e volume, chapitre XXI.

Pendant ce temps l'Autriche, la Prusse et la Russie, telles que des chiennes à la curée, se disputaient, en grognant et en se montrant les dents, les lambeaux de la Pologne, tandis que la Suède et le Danemark protestaient par la convention du 27 mars 1794 contre la tyrannie maritime de l'Angleterre, qui, depuis le commencement de la guerre, avait déchiré tous les anciens traités concernant le droit des neutres. Leurs réclamations, comme toutes celles des peuples faibles, ne furent pas écoutées du cabinet de Saint-James. Elles provoquèrent même de la part de la Russie, de la Prusse et de la Hollande des déclarations qui paraissent bien étranges, quand on se rappelle le langage tenu par ces puissances en 1780. Voici ce que nous lisons à cet égard dans l'intéressant ouvrage de M. de Bourgoing :

« Par des notes adressées aux cours de Stockholm (30 juillet) et de Copenhague (10 août), le cabinet impérial annonçait que la Czarine faisait sortir de ses ports une flotte de quinze vaisseaux de ligne destinée à croiser dans la mer Baltique et dans celle du Nord, pour intercepter le commerce *des rebelles français;* il ajoutait que depuis que les grandes puissances de l'Europe s'étaient réunies contre une nation régicide, la neutralité n'avait plus d'excuse, puisque les États

les plus faibles n'avaient plus rien à craindre en prenant parti contre la France. *Si certaines cours n'étaient pas en état de faire des efforts efficaces et décisifs, elles devaient concourir au même but par d'autres moyens en leur pouvoir, et nommément par l'interruption de tout commerce et de toute communication avec les perturbateurs du repos public.* L'Impératrice se croyait d'autant plus en droit de proposer cette mesure qu'elle l'avait adoptée dans ses États malgré le préjudice passager qu'ils en éprouvaient... La conclusion était qu'on demandait aux deux États scandinaves de refuser des convois de guerre aux bâtiments de leurs nations destinés pour la France, et de prescrire à tous ceux, qui feraient voile pour d'autres ports, de subir la visite des vaisseaux russes. Il était sous-entendu que les navires non convoyés qui se dirigeraient vers la France seraient traités conformément à l'ordre du cabinet anglais du 8 juin[1].

« Le texte de la pièce établissait nettement que le caractère tout particulier de la guerre était l'unique raison pour la Russie de déroger aux principes qu'elle

[1] C'était un règlement de l'amirauté britannique qui aggravait encore les entraves que l'Angleterre avait de tout temps prétendu imposer au commerce des neutres en temps de guerre, et qui prescrivaient notamment que tout bâtiment chargé de blé ou de farine à destination de France devait être arrêté et envoyé dans un port anglais ou ami pour y vendre sa cargaison.

avait naguère énergiquement soutenus, et que le cas présent ne tirait pas à conséquence pour l'avenir. — Le ministre de Prusse à Copenhague appuya, lui aussi, les prétentions britanniques par une note (21 juillet) où il déclarait que le Roi son maître ne voulait *s'écarter en rien des principes que les circonstances avaient fait adopter à la cour de Londres, relativement au commerce des nations neutres avec la France pendant la guerre actuelle.* Le ministre des Pays-Bas passa un office analogue à M. de Bernstorff le 19 août[1]. »

La tyrannie britannique, si bien acceptée dans la Baltique et dans la mer du Nord, fut bien moins admise dans la Méditerranée. Aussi, lorsqu'après l'évacuation de Toulon, la flotte de l'amiral Hood jeta un corps de débarquement sur les côtes de Corse, sous prétexte de venir en aide à l'insurrection de Paolo Paoli, toutes les puissances méditerranéennes prirent ombrage de cette occupation déguisée. La Russie elle-même, qui aspirait alors comme aujourd'hui à la possession du Bosphore et à la suprématie en Orient, se prit à faire des observations à ce sujet au cabinet de Saint-James. L'Espagne ne se contenta point de récri-

[1] Bourgoing, *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française*, 2e partie, 2e volume, chapitre xx. — Le comte de Bernstorff était le premier ministre du roi Christian.

minations inutiles et, de l'aveu de la cour de Naples et peut-être même de l'Empereur, essaya d'entrer en négociations avec la France pour la conclusion d'une paix séparée. Elle le fit par l'intermédiaire de son ministre à Copenhague, que le comte de Bernstorff mit en rapport avec le représentant de la République française, M. Grouvelle. Mais la Convention, qui n'avait pas encore fait la révolution de thermidor, était plus décidée que jamais à n'accorder aucune trêve à ses ennemis. Elle refusa d'écouter les propositions transmises par Grouvelle (25 juin 1794), ainsi qu'elle avait écarté, peu de mois auparavant, celles que lui transmettait M. Barthélemy, notre chargé d'affaires en Suisse, comme émanant officieusement de la cour de Vienne (1er février 1794)[1].

Seule de toutes les puissances coalisées, l'Angleterre était décidée, elle aussi, à poursuivre à outrance la lutte commencée. Elle avait été la dernière à descendre dans l'arène; mais elle se montrait fermement résolue à y rester la dernière. L'énergie de Pitt ne le cédait en rien à celle de la Convention. Mais que pouvaient ses efforts contre les indécisions des cours germaniques, l'égoïsme de la Russie qui lui demandait

[1] Cf. Bourgoing, *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française*, 2e partie, 2e volume, chapitre xx.

des subsides pour entrer en campagne, la jalousie des puissances méditerranéennes et la résistance, d'ailleurs légitime, des peuples scandinaves et des États-Unis d'Amérique, qui refusaient de se plier aux exigences britanniques sur le commerce des neutres?

Aussi, en 1794, la guerre continua-t-elle sur toutes nos frontières avec un redoublement de vigueur du côté des Français et une croissante mollesse du côté des alliés. Le roi de Prusse était si impatient d'en finir qu'il exigea un subside de vingt-deux millions de thalers pour continuer les hostilités, attendu que le trésor de guerre du grand Frédéric était à peu près épuisé. Les chefs des deux armées allemandes, Brunswick et Würmser, se reprochèrent si aigrement les derniers désastres de la campagne d'Alsace, qu'on fut obligé de les remplacer tous deux, l'un par le maréchal de Möllendorff, l'autre par le maréchal Browne. Enfin la Diète, saisie des prétentions prussiennes, les discuta longuement et finit par les rejeter, malgré les efforts de lord Malmesbury et les offres d'argent considérables que ce diplomate fut autorisé à faire au nom du gouvernement britannique (mars 1794). Les mouvements des armées furent paralysés à un tel point par ces divers événements, que la guerre en fut comme suspendue pendant tout l'hiver. Et le 11 mars, les

troupes prussiennes reçurent l'ordre de quitter le théâtre des opérations et de se replier sur la rive droite du Rhin. — Möllendorff ne laissa en ligne que les 20,000 soldats, que le roi de Prusse était tenu de fournir comme auxiliaires à l'Autriche par le traité de Vienne de 1792. Ce corps d'armée resta sous le commandement du général Kalkreuth.

Heureusement pour la coalition, Pitt veillait. Dès qu'il apprit la retraite de Möllendorff, il ordonna à lord Malmesbury de se rendre auprès de Frédéric-Guillaume et d'empêcher à tout prix sa désertion. L'habile diplomate anglais parvint en effet, par un adroit mélange de promesses et de menaces, à obtenir du Roi que les troupes prussiennes s'arrêtassent à Cologne. Puis il provoqua la réunion d'une sorte de congrès à la Haye, où fut signé, le 19 avril, un nouveau traitéd 'alliance et de subside entre les Provinces-Unies, l'Angleterre et la Prusse. Ces deux premières puissances prirent sur elles la charge que l'Empire et l'Autriche avaient refusé d'assumer. Elles promirent à Frédéric-Guillaume une somme mensuelle de 50,000 livres sterling (1,250,000 francs) pendant toute la durée de la guerre contre la France. En échange, le monarque prussien s'engageait à maintenir en ligne une armée de 62,400 soldats et de la

faire agir là où son concours serait reconnu le plus utile aux puissances maritimes.

La Convention, exaspérée de voir l'Angleterre renouer ainsi les fils rompus de la coalition et prendre à sa solde tous les ennemis de la République, prodigua les plus grossiers outrages à Pitt, forma des plans insensés d'invasion de la Grande-Bretagne et finit par rendre, le 7 prairial (26 mai), un honteux décret par lequel elle défendait à nos généraux de faire des prisonniers anglais ou hanovriens. — « Le duc d'York, écrit M. de Bourgoing, répondit au vote odieux de la Convention par un ordre du jour digne du général d'une nation civilisée : il rappela à son armée qu'épargner les vaincus, c'était l'honneur du soldat; que dans les guerres précédentes, les deux nations s'étaient considérées comme des ennemies aussi généreuses que braves, et que les blessés des deux partis avaient reçu un traitement égal de la part du vainqueur. Il terminait en disant qu'il ne pouvait croire que les Français, malgré leur état actuel de délire (*present infatuation*), oubliassent assez leur caractère militaire pour se conformer à un décret aussi injurieux pour eux que honteux (*disgraceful*) pour leur gouvernement. Il espérait que son armée reporterait son indignation sur la Convention seule, et que ce sentiment

serait partagé par tout Français conservant une étincelle d'honneur ou d'esprit militaire[1]. »

Cependant le traité de la Haye avait raffermi le courage des coalisés, et les hostilités avaient aussitôt recommencé. Dix-sept armées se trouvaient en présence : celle que commandait le duc d'York, composée d'Anglais, de Hanovriens, de Hessois, de Badois et de Hollandais, opérait en Belgique et luttait contre notre armée du Nord, qui avait à sa tête le général Pichegru. L'armée de Flandre, exclusivement composée de troupes impériales, devait tenir tête à notre armée des Ardennes et était placée sous les ordres de l'Empereur en personne, secondé par le prince de Cobourg et le maréchal Clerfayt. Les 60,000 Prussiens de Möllendorff furent opposés à l'armée de la Moselle, dirigée par Jourdan. Les contingents des cercles, commandés par le prince Albert de Saxe-Teschen, furent appelés à combattre notre armée du Rhin et à disputer le passage de ce fleuve au général Michaud. En Italie, le roi de Sardaigne tenait en échec pendant ce temps notre armée des Alpes, menée par le général Dumas, et lui opposait la vaillante armée piémontaise grossie de quelques régiments autrichiens ; tandis que les troupes napolitaines, toscanes, lucquoises, etc., résistaient de

[1] Bourgoing, *Histoire diplomatique*, 2e partie, 2e vol., chap. XXI.

leur mieux à la vigoureuse attaque de Dumerbion et de l'armée d'Italie. Sur les Pyrénées, Ricardos commandait en chef les forces luso-espangoles et paralysait les efforts de nos deux armées des Pyrénées orientales et occidentales, obéissant aux généraux Müller et Dugommier. Dans la Vendée enfin, une poignée de royalistes, soutenue par une escadre anglaise, immobilisait 112,000 soldats républicains, et en Corse Paoli, aidé par l'amiral Hood, chassait de cette île les dernières troupes de la Convention.

Les premiers coups de la campagne de 1794 furent frappés par l'armée de Flandre. L'Empereur prit l'offensive le 17 avril, força le passage de la Sambre, investit Landrecies, repoussa une première tentative des républicains pour débloquer cette place le 21, nous battit à Troisville le 26 et entra dans Landrecies le 30. Le corps de Clerfayt fut moins heureux et se fit battre par Pichegru à Mouscron, le 29 avril, et à Courtray, le 11 mai. A partir de ce moment, la mêlée devient générale du Rhin à l'Océan, et les combats se succèdent avec une telle fréquence que nous ne saurions même les énumérer ici, sans charger inutilement un récit dont le but est de retracer les événements diplomatiques, et non de raconter des campagnes militaires. Bornons-nous à dire que le mois de mai fut fatal aux

alliés et surtout à l'armée du duc d'York, que le 22 de ce mois eut lieu la bataille de Pontachin ou de Tournay, une des plus meurtrières et des moins décisives de la campagne de Belgique, enfin que les coalisés, renonçant à l'offensive, recommencèrent dans les premiers jours de juin à dessiner un mouvement de retraite lent, mais continu, qui permit à Pichegru d'envahir de nouveau les Pays-Bas autrichiens.

Ils avaient été plus heureux sur la Moselle, et Möllendorff, après deux ou trois combats victorieux, s'était emparé de Kayserlautern, enlevée par Hoche l'année précédente aux troupes réunies de Würmser et de Brunswick. Mais là, il s'était arrêté, obéissant aux ordres du cabinet de Berlin. Frédéric-Guillaume, usant de la plus insigne mauvaise foi, cherchait alors à gagner le subside anglo-hollandais en ayant l'air de combattre, mais sans engager de sérieuses hostilités, afin de pouvoir d'un moment à l'autre abandonner la coalition et ramener ses troupes en Pologne, voire même en Silésie. Lord Malmesbury et lord Cornwallis eurent beau accourir au quartier général de Möllendorff et le sommer de marcher au secours des Pays-Bas, ou du moins de faire une diversion en attaquant les troupes qu'il avait devant lui, rien ne put vaincre l'inertie du général prussien. Deux diplomates l'ai-

daient à trouver des prétextes : c'étaient Schulenburg et Hardenberg. Grâce à leur égoïsme, la Belgique fut irrévocablement perdue pour la coalition. Le prince d'Orange vainquit, il est vrai, à Charleroy le général Jourdan, que Carnot avait habilement fait passer aux Pays-Bas, comptant sur l'inaction des Prussiens; Cobourg et Clerfayt empêchèrent deux ou trois fois Pichegru de traverser la Sambre; mais tous ces efforts demeurèrent inutiles. Les troupes de Jourdan et de Pichegru, réunies désormais en une seule armée dite de Sambre-et-Meuse, ne tardèrent pas à s'emparer d'Ypres et de Charleroy, et finirent par remporter sur les alliés la victoire de Fleurus, qui nous rendit pour la seconde fois maîtres de la Belgique (26 juin 1794).

Ce fut le 9 juillet que Cobourg évacua Bruxelles, et, le 10, quatre divisions françaises y pénétrèrent sans combat. Mais les Belges furent loin cette fois de nous accueillir avec l'enthousiasme qu'ils avaient mis à recevoir Dumouriez. « Un triste souvenir, écrit M. de Bourgoing, était resté des violences et des rapines qui avaient suivi la première invasion, et il était à craindre de voir s'établir en Belgique le régime de terreur qui pesait sur la France [1]. » Aussi le clergé

[1] Cf. Bourgoing, *Histoire diplomatique de l'Europe*, 2e partie, t. II, ch. XXIII.

avait-il fait passer en Hollande tous ses trésors à la nouvelle de nos premiers succès, et plus de deux cent mille personnes avaient émigré après la bataille de Fleurus. L'Empereur découragé était reparti pour Vienne, et les armées coalisées se débandèrent en diverses directions. Les Impériaux, abandonnant les Pays-Bas, rentrèrent en Allemagne, tandis que les Anglais, les Hanovriens, les Hessois et les Hollandais repassaient la Meuse pour défendre les Provinces-Unies.

De son côté, le maréchal de Möllendorff se retirait devant les Français, pour ne pas leur livrer bataille, et forçait par sa marche rétrograde l'armée des Cercles, commandée par le duc de Saxe-Teschen, à reculer elle aussi presque sans combattre. Les Prussiens s'établirent alors aux environs de Mayence, et les soldats de l'Empire allèrent camper aux portes de Manheim. Toute la rive gauche du Rhin demeura à la merci des Français. Mais ces derniers s'arrêtèrent soudain, et il se fit, tant aux rives du Rhin qu'aux bords de la Meuse, comme une suspension d'armes tacite. Les nouveaux pourparlers diplomatiques entamés entre le gouvernement français et la cour de Berlin furent, ainsi que nous le verrons au chapitre suivant, la cause principale de cette subite accalmie.

Ces négociations étaient la conséquence logique de l'attitude étrange adoptée par la Prusse depuis le commencement de la campagne. La guerre de France n'intéressait plus Frédéric-Guillaume, et ce souverain n'avait à cœur que le démembrement de la Pologne et la germanisation des palatinats annexés. Ce fut lui qui prit cette fois l'initiative de proposer à la République un accord secret, en attendant qu'il pût lui parler ouvertement d'une paix définitive. Möllendorff demanda en conséquence à des prisonniers français une lettre pour notre ministre en Suisse, M. Barthélemy, et la fit porter à Berne par un agent secret nommé Schmertz. Il ne devait s'agir en apparence que d'un cartel d'échange; mais la missive des officiers français disait au contraire, avec la plus grande netteté : « que la cour de Berlin ne négligerait rien pour se rapprocher de la République française, son alliée naturelle; que les calculs impolitiques faits par les jeunes gens qui s'étaient emparés de la confiance de Frédéric-Guillaume avaient disparu, et que le roi de Prusse était très-décidé à renoncer à une alliance monstrueuse, qui finirait par la ruine et l'asservissement de l'Allemagne; qu'on ne pouvait entamer tout de suite la négociation d'un armistice, attendu que le traité de subside avec l'Angleterre finissait seulement

au 1er décembre; mais qu'à cette époque le roi de Prusse serait entièrement dégagé de tous ses liens, et que jusque-là il n'agirait que faiblement; qu'en échange de cette conduite passive sur le Rhin, il serait à désirer que la République française usât de ménagement pour les possessions prussiennes en Westphalie et même de complaisance dans l'invasion présumée de la Hollande; enfin que, nonobstant le replâtrage des contestations survenues entre Möllendorff et les commissaires anglais, la mésintelligence la plus décidée séparait encore les cours de Berlin et de Londres. » — Schmertz se chargea d'expliquer à M. Barthélemy que les officiers prisonniers n'avaient fait que tenir la plume, mais que le maréchal prussien avait dicté lui-même les termes de cette importante missive. Notre ministre à Berne s'empressa de la transmettre à Paris, et une entente tacite ne cessa de régner dès lors entre les généraux prussiens et français jusqu'au jour où furent reprises officiellement à Bâle les négociations entre les deux gouvernements.

Pendant que Frédéric-Guillaume faisait un pas aussi important vers une pacification partielle, des symptômes de lassitude non moins grands que ceux que nous venons de signaler en Allemagne se manifestaient en Italie et menaçaient l'existence de la deuxième

coalition européenne, déjà si compromise. Le Piémont avait supporté presque seul l'effort de la campagne contre la France, l'Autriche ne lui ayant accordé qu'un faible secours et voulant en outre exploiter la situation pour reprendre une partie du Milanais. Aussi menaça-t-il la cour de Vienne de traiter avec la France; mais l'Empereur, effrayé de cette perspective, invita le roi Victor-Emmanuel à lui envoyer un plénipotentiaire à Valenciennes et signa avec lui le 23 mai un nouveau traité d'alliance [1]. Malheureusement pour eux, le temps qu'ils avaient perdu en négociations inutiles avait été mis à profit par les Français, qui avaient infligé coup sur coup aux troupes sardes de cruels revers. Aussi, au moment même où Frédéric-Guillaume se rapprochait de la France, Victor-Emmanuel adressait-il à Vienne de nouvelles doléances et de nouvelles menaces (août 1794).

L'Espagne elle aussi paraissait assez disposée à parler de paix, car ses succès militaires avaient pris fin avec l'année 1793. Ricardos, exténué de fatigue, avait quitté le commandement de l'armée luso-espagnole des Pyrénées, et son remplaçant, le comte de la Union, n'avait pas été capable de recueillir dignement une si

[1] Cf. Bourgoing, *Histoire diplomatique de l'Europe*, 2e partie, t. II, dernier chapitre.

lourde succession. D'ailleurs, les embarras financiers dans lesquels avait été jetée l'Espagne par les dépenses de la guerre, ne permettaient plus au cabinet de Madrid de tenir sous les drapeaux un nombre d'hommes suffisant pour maintenir ses conquêtes en Roussillon. Les Français n'étaient pas mieux organisés pour la lutte, de sorte que les hostilités traînèrent mollement pendant les premiers mois de l'année 1794. Ce ne fut qu'en mai que l'armée de Dumerbion, grossie des troupes que la prise de Toulon avait rendues disponibles, reprit une offensive vigoureuse. Le comte de la Union se vit dès lors constamment battu, et au mois d'août 1794, époque à laquelle nous venons de conduire les multiples épisodes de notre récit, il avait grand'peine à se maintenir en deçà des Pyrénées.

Ainsi donc, en août 1794 : la Belgique est reprise par les Français; les Anglo-Hollandais sont rentrés dans les Provinces-Unies pour les défendre contre l'attaque imminente de Pichegru; les Impériaux sont revenus en Allemagne, vaincus et découragés; l'armée des Cercles a abandonné la rive gauche du Rhin; les Prussiens, campés autour de Mayence, négocient secrètement avec la République française; la Russie écrit beaucoup de notes diplomatiques, mais ne mobilise pas un seul soldat; la Suède et le Danemark persis-

tent, malgré les menaces des coalisés, à maintenir une neutralité qui nous est plutôt sympathique; la Suisse, revenue des craintes que lui avait inspirées notre armée des Alpes, demeure inaccessible à toutes les sollicitations de se joindre à nos ennemis; en Italie, Venise et Gênes refusent de rompre avec nous; Naples, mécontente de l'Angleterre, le Piémont, courroucé contre l'Autriche, la Toscane, toujours prête à se mettre du côté du plus fort, continuent la lutte sans aucun enthousiasme; l'Espagne est fatiguée d'une guerre ruineuse; la Vendée semble à bout de forces; bref, la République est partout victorieuse, sauf aux colonies, en Corse et sur toutes les mers, où l'Angleterre ne cesse de nous infliger de cruels et coûteux revers.

Pendant que l'état de lassitude de l'Europe et la situation respective des armées rendaient ainsi possible et même imminente une pacification au moins partielle, la révolution intérieure qui venait de s'accomplir en France facilitait de son côté des accommodements avec les puissances étrangères. Robespierre était tombé, et le 9 thermidor venait d'être universellement salué comme la fin de la Terreur. Legendre, Merlin de Thionville, Fréron et Tallien, conduits par la compatissante marquise de Fonteney, devenue Notre-Dame

de Thermidor, parcouraient les prisons, délivrant à la fois des centaines de prisonniers. Diverses commissions de gouvernement avaient été substituées au Comité de salut public, ou plutôt à la dictature de Robespierre; Fouquet-Tinville avait expié ses forfaits, et le tribunal révolutionnaire, un instant supprimé, n'avait été rétabli que pour prononcer des acquittements au lieu d'arrêts de mort. Les comités révolutionnaires, ces pourvoyeurs de la guillotine, avaient été dissous; le club des Jacobins n'était plus écouté, et malgré les protestations des montagnards, qu'avait épargnés le couperet, une marée montante de réaction et de clémence envahissait rapidement toutes les branches de l'administration, les assemblées, les clubs, la presse et le pays tout entier. Bref, plus d'une puissance qui aurait eu quelque scrupule à tendre la main aux sanguinaires despotes qui nous gouvernaient avant le 27 juillet 1794, allait se sentir toute portée à s'adresser à des tyrans plus humains, à des hommes enfin avec lesquels il serait en quelque sorte plus décent de traiter.

Septembre et octobre améliorent encore la situation : Billaud-Varennes et tous les jacobins qui faisaient partie du gouvernement se retirent du Comité de salut public; le hideux Carrier est mis en accusa-

tion, et les Nantais qu'il avait envoyés prisonniers à Paris sont acquittés par le tribunal révolutionnaire et relâchés. Le 9 novembre (19 brumaire), le club des Jacobins se voit assailli par la Jeunesse dorée; ses membres, protégés par la police, en sortent accablés de quolibets et d'imprécations; les *furies de la guillotine,* auditoire ordinaire de leurs séances, sont fouettées par la foule, et quatre jours après la salle des Jacobins est à jamais fermée par ordre du Comité de salut public. Le 1er décembre, la Convention vote une amnistie générale; le 29, elle décrète la levée du séquestre qui pesait sur les valeurs allemandes, anglaises et espagnoles, faisant ainsi un pas décisif vers la paix. Le 1er janvier, enfin, elle va plus loin encore, en révoquant l'interdiction d'exporter du numéraire et des métaux précieux.

Et cependant, au lendemain de Thermidor, les hostilités avaient partout repris avec vigueur : le nouveau gouvernement voulait bien la paix, mais une paix honorable et même glorieuse. Aussi les armées françaises s'étaient-elles remises en mouvement dès les premiers jours de septembre. Celle de Sambre-et-Meuse joignit l'arrière-garde du duc d'York à Boxtel, sur les bords de la Dommel, enveloppa deux bataillons et les enleva le 17 septembre. Le lendemain, elle battit le corps

d'Abercromby, sur les rives de l'Aa, et força le duc d'York à repasser la Meuse à Grave, laissant entre les mains de Pichegru, au dire de M. Thiers, près de quinze cents prisonniers [1]. Le même jour, Jourdan infligeait aux Autrichiens, commandés par le maréchal Clerfayt, une sanglante défaite à Sprimont. Clerfayt, craignant de se voir couper toute communication avec Cologne, quartier général de l'armée des Cercles, se replia sur Aix-la-Chapelle et nous laissa maîtres des deux rives de l'Ourthe et de la rive gauche de la Meuse. La ligne des alliés restait cependant intacte, car les Impériaux pouvaient encore donner la main au duc d'York par la vallée de la Roër, tandis que leur aile gauche s'appuyait sur l'armée des Cercles, qui restait elle-même en communication directe avec les Prussiens de Möllendorf. Jourdan voulut entamer cette chaîne, non encore interrompue, et séparer les Autrichiens des Anglo-Hollandais. Il attaqua à cet effet le maréchal Clerfayt sur la Roër, le 1er octobre, et franchit cette rivière sur plusieurs points. Les Autrichiens, partout battus par les divisions de Kléber, de Marceau, de Lorges, de Mayer et d'Hacquin, sont contraints d'abandonner la ligne de la Roër. Le 3 octobre, ils évacuent Juliers et se replient sur

[1] Cf. Thiers, *Révolution française*, 6e vol., ch. XXIV.

Cologne. Jourdan les suit et s'empare de cette place le 6 octobre. Le 29, il prend possession de Bonn et rejette les dernières troupes allemandes au delà du Rhin. L'armée des Cercles abandonne, elle aussi, la rive gauche du Rhin, et celle de Möllendorf franchit le fleuve, sans en disputer l'approche au général Michaud. Pendant ce temps, Kléber et Marescot assiégeaient Maëstricht, et Pichegru s'emparait de Bois-le-Duc, passait la Meuse et déployait ses étendards au delà du Waal (10 au 19 octobre). Les Français se trouvaient ainsi, depuis l'Océan jusqu'à Schaffouse, maîtres de toute la rive gauche du Rhin [1].

L'invasion de la Hollande, commencée depuis le 27 septembre, avait affolé le cabinet de Saint-James, consterné celui de la Haye, effrayé l'Empire et même préoccupé la cour de Berlin. Mais si l'effet produit sur les diverses puissances fut à peu près identique, les résolutions qu'il leur inspira furent assez différentes. L'Angleterre et la Hollande dépêchèrent des ambassadeurs à tous les souverains pour les supplier de faire contre la France un nouvel et suprême effort, tandis que l'Empereur, auquel M. de Thugut, le nouveau chancelier de cour et d'État, avait persuadé que l'abandon des Pays-Bas serait plus utile que nuisible aux

[1] Cf. Thiers, *Révolution française*, vol. VI, ch. XXIV.

intérêts de la maison d'Autriche, se borna à faire savoir indirectement au gouvernement français qu'il écouterait volontiers toutes propositions tendant à réunir la Belgique à la Hollande. Il se flattait par là d'arrêter l'invasion de ce pays et de conclure la paix avec la République française [1]. Feignant cependant aux yeux de la Prusse des dispositions beaucoup moins pacifiques envers la France, il somma Frédéric-Guillaume d'agir plus énergiquement contre les républicains, et l'invita même à mettre ses troupes sous le commandement d'un général autrichien, sous peine de se voir exclu du troisième et dernier partage de la Pologne. La note par laquelle on donnait ainsi à Frédéric-Guillaume une preuve si humiliante, mais si méritée, du peu de cas qu'on faisait de sa bonne foi, était datée du 11 septembre. Elle fut communiquée par M. de Cobenzl à la cour de Saint-Pétersbourg le 28 du même mois. L'ambassadeur d'Autriche ajouta, au nom du baron de Thugut, que l'Empereur avait toujours gémi du partage de la Pologne (qu'il considérait comme contraire à ses intérêts), mais que si un nouveau démembrement de ce pays devenait inévitable, il entendait y être compris. Cobenzl indiqua même la portion que son souverain entendait s'attribuer dans les dépouilles

[1] Cf. Sybel, *Histoire de l'Europe*, t. III, liv. XX.

de la République royale, déclara qu'il verrait sans jalousie l'Impératrice se faire une part aussi large qu'elle l'entendrait, mais affirma nettement que l'Autriche ne permettrait plus à la Prusse de s'agrandir sur sa frontière orientale, à moins qu'elle ne consentît à envoyer des forces considérables sur le Rhin et à les placer sous les ordres d'un général nommé par le Conseil aulique. Cobenzl faisait enfin remarquer que sa cour se croyait en droit de réclamer encore d'autres indemnités territoriales, à prendre en France ou en Italie, et qui pourraient consister, soit en une province française, soit en la Vénétie. Ce dernier arrangement pourrait faciliter la paix avec la France et serait, disait-il, une juste punition à infliger à une République qui n'avait pas voulu se joindre à la coalition des souverains contre la Révolution. Les ministres moscovites répondirent le 30 septembre à cette communication par des chicanes sur la future frontière à tracer en Pologne entre les possessions russes et les États autrichiens, mais se montrèrent on ne peut plus faciles en ce qui concernait la Prusse, la France et la Vénétie. — « Prenez la moitié de la France, dit Catherine elle-même au comte de Cobenzl, prenez la Vénétie, prenez les provinces turques; nous consentons à tout, pourvu

que le Bug devienne notre limite en Pologne [1]. »

Une pareille attitude devait rapprocher singulièrement la Prusse de la France. Cependant Frédéric-Guillaume hésitait encore; il ne voulait pas indisposer les deux cours impériales par des négociations trop hâtives avec notre République, avant d'avoir liquidé la question polonaise. Les troupes prussiennes étaient en Pologne, et elles pourraient peut-être s'y assurer leur part, quitte à faire ratifier plus tard leurs conquêtes par la diplomatie. Mais Catherine agit avec une extrême vigueur : Repnin et Souwaroff s'emparèrent de Varsovie, et Kosciusko fut fait prisonnier; le gouvernement provisoire fut renversé; Potocki, Wawrzewski, Kollontay et Joseph Poniatowski furent les uns soumis, les autres traqués comme des bêtes fauves dans les palatinats de Lublin et de Sandomir; bref, l'Impératrice devint l'arbitre souveraine des destinées de la Pologne. (Octobre et novembre 1794.)

Pendant ce temps, les Français continuaient à envahir la Hollande. Le 1er novembre, ils bloquaient Nimègue; le 3, le général Wallmoden évacuait cette place par un pont de bateaux; mais les Français brûlèrent le pont avant que la retraite fût entièrement effectuée, faisant ainsi onze cents prisonniers. Le 4, ils

[1] Cf. Sybel, *Histoire de l'Europe*, t. III, liv. X, dernier chapitre.

entrèrent dans la ville sans combat, et, avant la fin du mois, ils étaient maîtres de tout le pays situé entre le Rhin et la Meuse, depuis la frontière d'Allemagne jusqu'à l'île de Bommel. Le Hanovre séparait seul encore nos soldats du corps de la monarchie prussienne. Il était temps de traiter avec nous, si la Hollande ne voulait pas tomber tout entière entre nos mains ; si le roi d'Angleterre ne voulait pas perdre son électorat ; si la Prusse ne voulait pas s'exposer à une guerre sérieuse avec un ennemi qui la ménageait depuis trois mois.

Ce fut le prince d'Orange qui fit les premiers pas, car il était le plus menacé. Il l'était en effet, et par les Français qui s'avançaient rapidement vers la Frise, et par le parti républicain, qui s'agitait de nouveau et dont la haine séculaire contre la maison de Nassau se réveillait à l'approche de nos soldats, et par l'hiver enfin, qui s'annonçait rigoureux, menaçant de geler tous les canaux et de faire ainsi disparaître la seule défense efficace de la Hollande : l'inondation. Le duc d'York lui-même désespérait de sauver les Provinces-Unies et était reparti pour l'Angleterre le 2 décembre. Bref, le stathouder, se voyant à la merci de l'ennemi, dépêcha deux commissaires au quartier général de Pichegru pour lui demander la paix. Ce furent MM. Repelaer et Braensten que le général fit suivre

sur Paris. Mais ce commencement de négociation ne ralentit qu'un instant le mouvement de nos troupes. Profitant de la gelée, elles traversèrent le Waal sur la glace le 27 décembre par un froid de 17 degrés, et chassèrent les troupes anglo-hollandaises de l'île de Bommel. Mais la glace n'était pas assez forte pour supporter le poids de l'artillerie, et Pichegru ne put se maintenir sur la rive droite du Waal. Il se contenta de faire prendre et incendier une flotte hollandaise par un escadron de cavalerie. — Le froid ayant repris, après un léger dégel, toute l'armée française passa le Waal, repoussant l'ennemi jusqu'au Leck (du 1er au 10 janvier 1795), et franchit cette rivière le 14. Les généraux Harcourt et Wallmoden, qui commandaient le contingent anglo-hanovrien, depuis le départ de leur prince, renoncèrent alors à défendre plus longtemps la Hollande et, passant l'Yssel, rentrèrent en Hanovre. — Les républicains hollandais profitèrent de ces désastres pour se soulever, et Pichegru put entrer presque sans coup férir à Utrecht le 17 janvier, à Amsterdam le 20 et à la Haye le 23. Les orangistes s'étaient tous sauvés en Angleterre, les patriotes s'emparèrent aussitôt du pouvoir, et, tandis que Repelaer et Braensten parlaient encore à Paris au nom du stathouder, ce prince avait déjà cessé de gouverner la Hollande.

Cependant les commissaires néerlandais n'étaient plus les seuls plénipotentiaires traitant avec la Convention; car le roi de Prusse et le grand-duc de Toscane s'étaient décidés eux aussi à entrer en négociations avec la République française. Ce fut le 1er décembre que le roi de Prusse, en apprenant l'envoi des commissaires hollandais, résolut de donner l'ordre au baron de Goltz de faire officiellement à notre ministre en Suisse, M. Barthélemy, des ouvertures de paix.

Quant au grand-duc de Toscane, qui ne s'était jamais joint qu'à contre-cœur à la coalition européenne, ce fut l'échec de Savone qui le décida à renouer avec la France des relations amicales. Nous avions interrompu notre récit des événements militaires, en ce qui concernait les armées d'Italie, au mois d'août 1794. Nous n'avons que peu de chose à y ajouter, pour arriver à la période où nous sommes parvenus (décembre 1794 et janvier 1795). Les opérations de guerre furent en effet à peu près nulles, ou du moins très-insignifiantes sur notre frontière du sud-est, et ce ne fut qu'à la fin de l'année 1794 qu'elles reprirent un peu de vigueur. Le jeune général Bonaparte, un moment disgracié après la chute de Robespierre, était revenu à l'armée des Alpes au moment même où un corps austro-sarde de 8 ou 10,000

hommes, commandé par le comte de Colloredo, essayait de couper nos communications avec Gênes, dont la neutralité irritait au dernier point les alliés et était pour le ravitaillement et l'approvisionnement de nos troupes d'une extrême utilité. Bonaparte fut chargé de s'opposer aux mouvements de Colloredo. Il le rejoignit à Savone et le battit complétement, nous assurant ainsi pour tout l'hiver la libre communication avec Gênes (novembre 1794). Le grand-duc de Toscane en profita pour offrir à la République française paix et alliance. Il dépêcha à cet effet le chevalier Carletti à Paris et entama avec la Convention des pourparlers, qui ne devaient pas tarder à aboutir.

Nous allons suivre dans notre prochain chapitre la marche de ces négociations, ainsi que les conférences des commissaires de la Convention avec les envoyés de Hollande. Nous allons également retracer les entrevues qui eurent lieu en Suisse entre les ministres de France, de Prusse et d'Espagne, et qui aboutirent aux traités de Bâle, première étape pacifique de la France depuis la Révolution.

CHAPITRE VIII

TRAITÉS DE PARIS, DE BALE ET DE LA HAYE.
Février — juillet 1795.

Le premier de tous les souverains qui signèrent la paix avec la République française après la mort de Louis XVI, fut le grand-duc de Toscane. Toutes les puissances avaient, on s'en souvient, rompu leurs relations diplomatiques avec la République régicide après la catastrophe du 21 janvier 1793, sauf les républiques de Gênes et de Venise, la Suisse, les États-Unis, la Suède, le Danemark et les États Barbaresques. Mais parmi celles qui avaient rappelé leurs ambassadeurs il y en eut plusieurs qui, en 1795, n'en étaient pas encore venues aux mains avec les troupes françaises. De ce nombre était la Toscane. — Elle n'avait accédé qu'à regret à la coalition et n'avait jamais mis en ligne sa petite armée. Le contingent toscan, prêt à partir pendant le siége de Toulon, avait été arrêté lorsque le débarquement des Anglais en Corse avait

été connu à Florence. Le Grand-Duc avait pris prétexte du mécontentement général causé en Italie par l'attitude de la Grande-Bretagne, pour différer son action. Il ne cessa dès lors de retarder de jour en jour l'entrée en campagne de ses soldats, et, lorsqu'il se décida à envoyer un plénipotentiaire à Paris, il put affirmer avec raison que les seuls actes de guerre commis contre la France en Toscane avaient été le renvoi du ministre français, après l'exécution de Louis XVI, et la saisie de quelques sacs de blé confisqués par les Anglais à des navires français dans un port toscan. Encore ce dernier grief était-il plus imputable au gouvernement britannique qu'à la cour de Florence. Le Grand-Duc se montrait disposé d'ailleurs à restituer ces blés à la République ou à lui en solder le prix. Aussi la négociation marcha-t-elle rapidement, et, dès la fin de janvier, le Comité de salut public demanda-t-il à la Convention l'autorisation de traiter avec la Toscane. Cette demande donna lieu, il est vrai, à une ardente discussion, les jacobins ayant prétendu que le comité ne pouvait pas représenter honorablement la France à l'étranger; mais les jacobins n'étaient plus écoutés, et la Convention, sans tenir compte de leurs clameurs, autorisa les membres du comité à prêter l'oreille aux propositions de la cour de Florence.

Le plénipotentiaire toscan arriva à Paris le 2 pluviôse (20 janvier). C'était Francesco Saverio Carletti, chevalier de l'ordre noble toscan de Saint-Étienne et chambellan du Grand-Duc. En d'autres temps il se fût tout naturellement adressé au ministre des affaires étrangères; mais il n'y avait plus de ministres en France depuis le 12 germinal an II. Le pouvoir exécutif avait été centralisé entre les mains du Comité de salut public, et, lorsque Carletti arriva à Paris, il ne put s'adresser qu'à un commissaire des relations extérieures, simple agent administratif, qui n'avait d'autres fonctions que d'expédier les affaires courantes du département. Ce commissaire était le citoyen Miot; ce fut lui qui mit l'ambassadeur en rapport avec la section du comité qui avait dans ses attributions les relations extérieures. Elle se composait, au mois de pluviôse an III, de Merlin (de Douai), Cambacérès, Boissy d'Anglas, Louvet, Treilhard et Jean de Bry. — Ce fut surtout Merlin (de Douai) qui se chargea de la négociation.

Elle ne fut ni longue ni difficile, car tout se borna au rétablissement pur et simple des relations diplomatiques entre les hautes parties contractantes. La Toscane n'eut même pas à reconnaître la République, car elle l'avait fait en 1792. Les blés confisqués furent rendus, les deux pays se promirent paix et amitié, et

un traité de commerce, assez avantageux pour la France, accompagna la convention politique et scella la bonne intelligence. Les jacobins obtinrent encore que le texte de ces diverses pièces fût communiqué à la Convention, avant que les membres du Comité de salut public fussent autorisés à les signer; mais ce fut le dernier traité pour lequel fut remplie cette gênante formalité. « Le 12 pluviôse, écrit M. Masson, le représentant Richard monte à la tribune et, au nom du Comité de salut public, propose le rétablissement de la neutralité avec la Toscane. On allait ratifier le traité séance tenante, quand Thibaudeau demande l'impression. — Ce n'est pas, dit-il, avec le Comité de salut public, mais avec la Convention que les puissances font la paix. — Il ne faut pas, s'écrie Bourdon de l'Oise, qu'on croie que nous avons soif de la paix. — L'impression et l'ajournement sont adoptés, et le 25 pluviôse (13 février) la Convention ratifie le traité. Le 28 ventôse (18 mars), le comte Carletti vient présenter à la Convention ses lettres de créance. Thibaudeau préside. On échange des discours. Puis le président donne au nouveau ministre plénipotentiaire l'accolade patriotique et l'invite aux honneurs de la séance. Voilà toute l'étiquette [1]. »

[1] F. Masson, *le Département des affaires étrangères pendant la Révolution*, ch. IX, § II.

Quelques jours après, Miot est nommé ministre de la République française près le grand-duc de Toscane et remplacé comme commissaire des relations extérieures par le citoyen Colchen, un ancien terroriste converti comme tant d'autres au nouveau système de gouvernement.

La paix avec la Prusse fut infiniment moins facile à conclure. Cette puissance s'était rapprochée de la France dès le milieu de l'été 1794. Les troupes républicaines venaient d'envahir la Belgique, et, malgré les instances de l'Angleterre, l'armée de Möllendorff était restée inactive sur le Rhin. Le maréchal prussien avait même fait écrire une lettre à M. Barthélemy par des officiers français prisonniers, et, sous prétexte d'un cartel d'échange, l'avait envoyé à ce ministre par un émissaire de confiance, chargé de lui expliquer que les paroles de nos officiers étaient l'expression même des sentiments de la cour de Berlin. Le lecteur n'a sans doute pas oublié ces détails, et il se rappelle aussi qu'à la suite de cette mission un accord tacite s'établit entre les armées de Michaud et de Möllendorff. Dès lors elles ne se firent plus qu'un semblant de guerre pour sauvegarder les apparences. Les ménagements réciproques dont usèrent ces troupes soi-disant ennemies furent cependant trop visibles pour tromper

les alliés et surtout les Anglais. Pitt épuisa toutes les remontrances, envoyant des ambassadeurs tantôt à Möllendorff, tantôt à Frédéric-Guillaume, et finit par prendre les Prussiens par le côté sensible en suspendant le payement du subside qui leur était alloué par le gouvernement britannique. Craignant toutefois qu'une pareille mesure ne jetât entièrement la Prusse dans le camp français, il dépêcha à Vienne deux diplomates habiles, lord Spencer et Thomas Grenville, à l'effet de resserrer l'alliance avec l'Empereur. — C'était le moment où le prince de Cobourg, découragé par la nécessité où il s'était vu d'évacuer entièrement les Pays-Bas autrichiens, donnait sa démission et était remplacé par Clerfayt à la tête des armées impériales (9 août). Ce fait simplifia singulièrement la tâche des envoyés britanniques. Leurs instructions, rédigées le 19 juillet, leur prescrivaient de demander à la cour impériale : 1° le changement du général en chef, auquel on reprochait, bien à tort, les échecs des Pays-Bas; 2° l'envoi de prompts renforts en Belgique; 3° une intervention plus énergique en Italie. En échange, le cabinet de Saint-James promettait à l'Autriche une augmentation considérable du subside et des facilités pour un grand emprunt d'État.

Le premier point était résolu d'avance, quand les

diplomates anglais arrivèrent à Vienne; mais les deux autres y rencontrèrent des difficultés assez fortes. Il n'entrait pas dans les projets du ministre dirigeant, baron de Thugut, de faire de grands sacrifices pour sauver la Belgique, et, tout en se montrant disposé à continuer énergiquement la guerre en Allemagne, il inclinait à l'idée d'abandonner les provinces belges et d'en faire le prix de la paix avec la France, soit en les échangeant contre la Bavière, soit en les cédant à la République, moyennant de larges compensations à prendre en Italie. Mais l'Angleterre craignait extrêmement alors, comme aujourd'hui, l'extension de la France en face de ses côtes, et ne voulait aucunement s'associer aux projets du baron de Thugut. Seule de toutes les puissances belligérantes, elle avait d'ailleurs intérêt à continuer une lutte qui l'enrichissait chaque jour de quelqu'une de nos meilleures colonies. — Aussi ne put-on s'entendre au sujet d'une reprise vigoureuse des hostilités aux Pays-Bas. — L'envoi d'une armée en Italie ne convenait pas non plus à la politique de Thugut. La question polonaise et l'attitude de la Prusse lui faisaient un devoir, disait-il, de maintenir les troupes impériales en Allemagne. — Spencer et Grenville eurent beau lui faire voir que la rupture éventuelle de l'Autriche avec la Prusse était prévue

dans leurs instructions et qu'ils étaient autorisés à promettre, en ce cas, le plus loyal concours au cabinet de Vienne, Thugut préféra se maintenir sur une défensive prudente. Il ne consentit, par transaction, qu'à envoyer un corps de cinq ou six mille hommes en Italie, sous le commandement du comte de Colloredo, afin de couper les communications des Français avec Gênes et d'obliger cette république à entrer, bon gré, mal gré, dans la coalition. C'était là un point qui tenait fort à cœur aux Anglais, car Gênes serait pour leurs flottes un merveilleux entrepôt, un utile arsenal et un port commode et sûr. On sait la triste issue de cette expédition arrêtée à Savone par le général Bonaparte.

Cependant les négociations entre l'Angleterre et l'Autriche continuaient toujours sans grand résultat, tantôt conduites à Vienne par Spencer et Grenville, tantôt à Londres par le comte de Mercy-Argenteau et, après la mort de cet ambassadeur, par le comte de Stahrenberg; les Prussiens demeuraient inactifs en face de Michaud et adressaient à leur tour aux Anglais d'aigres réclamations au sujet du subside; la Russie entrait en arrangements avec la cour de Vienne pour un troisième et dernier partage de la Pologne, dont elle tendait à écarter la Prusse malgré les conseils de William Pitt; enfin la France, sans se

préoccuper des querelles intestines de l'ennemi, marchait à pas de géant vers la Hollande. La Belgique tout entière était déjà en son pouvoir, bientôt la Meuse fut atteinte, puis le Waal; et Möllendorff reculait toujours devant Michaud, obligeant par son attitude l'armée des Cercles à reculer elle aussi. Au lieu d'acheter à tout prix le concours de Frédéric-Guillaume, l'Angleterre et l'Autriche, justement indignées de sa trahison, multiplièrent à son endroit les témoignages de mécontentement et de méfiance. L'Angleterre lui déclara nettement qu'elle ne payerait le subside que si Möllendorff livrait bataille auparavant aux soldats de Michaud; l'Autriche prétendit l'exclure du dernier démembrement de la Pologne, s'il ne consentait pas a mettre ses troupes sous le commandement d'un général autrichien. Bref, on exaspéra la Prusse au lieu de la calmer. Pendant ce temps, les Français continuaient à lui faire la guerre la plus courtoise, et les petits princes allemands de la rive gauche du Rhin imploraient son secours et sa médiation pour signer la paix avec la France. Une diète se rassembla à Ratisbonne et, sur la proposition de l'archevêque de Mayence, vota une adresse à l'Empereur et au roi de Prusse, les invitant à s'occuper ensemble de conclure la paix avec la France. Au lieu d'écouter la voix de l'archevêque,

qui les conviait à s'unir pour mener à bonne fin *cette œuvre bénie* (22 décembre), l'Autriche et la Prusse avaient déjà fait, chacune de leur côté, des propositions isolées et distinctes à la République française. L'Empereur, toujours plus loyal, offrait une paix générale. La Prusse ne parlait que d'un traité particulier. Les deux puissances n'avaient fait encore que des démarches officieuses, lorsque l'entrée des Français en Hollande décida le prince d'Orange à envoyer officiellement des commissaires au général Pichegru, pour lui offrir de reconnaître notre gouvernement républicain et pour le supplier d'arrêter sa marche victorieuse. Cette circonstance décida la Prusse à entamer, elle aussi, des pourparlers officiels. Le 1er décembre, le comte de Goltz reçut l'ordre de partir pour Bâle, afin de s'aboucher avec le ministre de France en Suisse, M. Barthélemy. L'Autriche s'en tint aux insinuations officieuses, qui d'ailleurs ne furent pas écoutées. C'est que le Comité de salut public, faisant litière des idées démagogiques de ses prédécesseurs, se décidait alors même à reprendre les traditions de l'ancienne monarchie et osait dire, en pleine Convention, que les rois Bourbons n'avaient fait aucune faute, en fait de politique extérieure, depuis Henri IV jusqu'en 1756. C'était, on le voit, la condamnation implicite de tout accommode-

ment avec l'Autriche et le retour le plus décidé vers la politique de Richelieu, de Mazarin et de Louis XIV, qui consistait à combattre la puissance impériale au moyen de l'alliance avec la Prusse et les petits États d'Allemagne et d'Italie [1]. Aussi l'arrivée du comte de Goltz devait-elle être accueillie par M. Barthélemy avec la plus grande faveur.

Elle le fut en effet; notre ministre en Suisse se vit autorisé à traiter avec le diplomate prussien, et les deux plénipotentiaires échangèrent leurs pouvoirs à Bâle dès le 22 décembre 1794.

« Les instructions, écrit M. de Sybel, qui furent rédigées pour Goltz, d'après un projet du prince Henri, lui ordonnaient de s'appliquer d'abord à bien convaincre les Français de la sincérité des sentiments de la Prusse, puis d'éprouver à son tour la sincérité des Français en proposant une trêve. Quant aux conditions de la paix, la Prusse serait prête à reconnaître la République française; mais elle comptait, en échange, sur l'évacuation de ses provinces de la rive gauche du Rhin. Elle demandait en outre que les États de l'Empire, qui imploraient son intervention, fussent compris dans la trêve et dans le traité de neutralité;

[1] Cf. *Rapport de Miot au Comité de salut public du 21 frimaire an* III (décembre 1794).

enfin le vœu le plus ardent du Roi était que la Prusse fût choisie pour médiatrice entre la France d'un côté, l'Allemagne et la Hollande de l'autre. Si la France désirait une alliance avec la Hollande, sans cession de territoire, la Prusse y souscrirait à la condition que la maison d'Orange conserverait sa situation et se rallierait nécessairement au système français. Goltz devait voir ensuite s'il pourrait obtenir une clause favorable aux émigrés français, s'opposer à ce qu'il fût fait la moindre mention de la question polonaise, et tâcher de découvrir si l'Autriche travaillait toujours à conclure une paix séparée avec la France et à acquérir la Bavière [1]. »

Il y avait loin de ce programme aux prétentions du gouvernement français. Celui-ci ne refuserait pas d'accorder une suspension d'armes de courte durée, mais ne voulait pas consentir à une trêve, qui eût retardé inutilement la paix définitive. Quant aux provinces de la rive gauche du Rhin, il était décidé à ne point s'en dessaisir avant une pacification générale. L'annexion de la Belgique devait être à ce moment, sans doute assez proche, une des conditions essentielles de la cessation des hostilités, et même les limites du

[1] SYBEL, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution*, t. III, liv. , ch. III.

Rhin ne lui paraissaient pas impossibles à garder. Quant aux petits États d'Allemagne, qui demandaient à être compris dans la trêve et imploraient la médiation de la Prusse, notre gouvernement n'accepterait de traiter avec eux que sous réserve de ses aspirations relatives aux frontières naturelles de la France. — Il serait d'ailleurs on ne peut plus disposé à se servir de la Prusse pour grouper ces États en un faisceau d'alliances, comme avaient fait Henri II, Henri IV, Richelieu, Mazarin et Louis XIV. — Il se refusait au contraire à mêler la Prusse aux affaires de Hollande, comptant bien renverser dans ce pays le pouvoir de la maison d'Orange et y relever la forme républicaine. On pourrait croire à première vue que c'était là un reste de cet esprit de propagande révolutionnaire qui avait animé les anciens membres du Comité de salut public; mais il n'en était rien. La politique traditionnelle de la monarchie était devenue pour nos gouvernants de 1794 le type et le modèle qu'ils cherchaient à imiter; et en Hollande comme ailleurs, ils se conformaient aux exemples des rois Bourbons. Nous n'apprendrons rien à nos lecteurs en leur rappelant que depuis la révolte des gueux jusqu'aux derniers jours du règne de Louis XVI, nos souverains avaient soutenu les républicains hollandais, d'abord contre l'Espagne et plus tard contre la

maison d'Orange, cliente et protégée de l'Angleterre. Ce fut la suite toute naturelle de cette tradition que reprit le Comité de salut public, en refusant d'entendre les commissaires du prince stathouder, en fomentant sous main la révolte des *patriotes* et en cherchant à substituer à la Haye un gouvernement républicain au régime semi-monarchique du stathoudérat. — Pour ce qui était de la clause relative aux émigrés, la France, toute disposée qu'elle fût à la clémence, n'entendait pas se laisser faire la loi à cet égard.

On voit par ce court exposé des idées françaises et des projets de la Prusse combien un accord serait difficile à établir entre MM. de Goltz et Bathélemy; mais ils étaient loin de le croire lorsque le diplomate prussien arriva à Bâle. Aussi tout ne fut-il au début que gracieux et facile. Barthélemy communiqua avec joie à Paris la mission du comte, et le gouvernement français s'empressa d'autoriser son ministre à entamer avec Goltz des pourparlers officiels. Mais dès les premières conférences on s'aperçut de part et d'autre qu'on était loin de compte, et M. de Goltz résolut d'envoyer l'un de ses secrétaires à Paris, pour qu'il prît connaissance par lui-même des dispositions du Comité et de la Convention. Barthélemy n'y mit aucun obstacle, et M. Harnier partit pour Paris dans les premiers jour

de janvier 1795. Il fut reçu par les représentants les 7, 8 et 9 du même mois; mais ils lui dirent nettement que la France voulait la paix sans doute, mais la voulait glorieuse. — « Tous, écrit M. de Sybel, lui déclarèrent d'un commun accord que les intérêts de la Prusse et ceux de la France étaient les mêmes, et qu'une solide alliance semblait indiquée entre ces deux États. Car, disaient-ils, l'Autriche, irritée par ses défaites récentes, ne tardera pas à revenir à ses anciens projets contre la liberté des États de l'Empire. Quant à la Russie, elle visait, selon eux, à la souveraineté universelle; il importait avant tout de lui opposer une digue redoutable en rattachant les Suédois, les Danois, les Turcs et les Polonais à l'alliance franco-prussienne. Quant aux autres États de l'Empire, toujours faibles, toujours chancelants, ils se verraient contraints de prendre une décision, sous peine de retomber sous le joug de l'Autriche. Dans cette situation, la France ne pouvait accorder une trêve; mais elle se déclarait prête à conclure une paix définitive; elle devait insister sur la possession de Mayence et considérer le Rhin comme la frontière que lui assignait la nature. Ce principe était immuable; mais en revanche, la France s'engageait à procurer des indemnités aux princes dépossédés, soit aux

dépens de l'Autriche, soit par tout autre moyen..... La France enfin pourrait aisément s'emparer du Hanovre et le donner à la Prusse, ce qui serait pour celle-ci une ample compensation pour la perte de ses provinces de la rive gauche du Rhin [1]. »

Harnier fut atterré; ce que Barthélemy avait dit au comte de Goltz des projets de la France n'était que trop vrai, et même il n'avait pas tout dit. Ce n'était donc plus une trêve, une petite paix sans conséquence dont il allait être question : c'était le choix entre deux systèmes d'alliance, l'option entre deux guerres, que le Comité de salut public venait de proposer à la Prusse. Car refuser, c'était continuer une lutte forcément désastreuse avec la France; accepter, c'était renoncer au dernier partage de la Pologne, rompre avec l'Autriche et la Russie, se mettre à dos une grande partie de l'Empire, perdre son influence en Hollande et se brouiller irrévocablement avec la Grande-Bretagne! — « On croirait, s'écria Harnier, que vous ne voulez que prolonger indéfiniment la guerre; vous y réussirez, si vous ne changez pas de ligne de conduite, et votre avidité finira par mettre toute l'Allemagne sous les armes. » — « Vous êtes injuste envers nous,

[1] H. DE SYBEL, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution*, t. III, liv. III, ch. III.

reprirent les membres du Comité de salut public, nous désirons ardemment la paix. Du reste, ajoutèrent-ils fièrement, nous savons que toute l'Allemagne partage ce désir, et que jamais vous ne réussirez à allumer une guerre générale contre nous [1]. »

Harnier eut beau protester, il n'obtint des membres du Comité qu'une réponse bien peu satisfaisante. Si la Prusse continuait à repousser l'idée d'une alliance et ne voulait revenir qu'à l'état de neutralité, la France serait obligée de lui faire des conditions beaucoup moins avantageuses. A l'alliée, elle pouvait promettre tout de suite des compensations plus que suffisantes pour la perte de ses provinces du Rhin ; à l'État neutre, elle ne pouvait qu'offrir ses bons offices pour l'aider, au moment de la paix générale, à obtenir quelques indemnités territoriales sur la rive droite du Rhin, si les circonstances le permettaient. En tout cas, il serait ordonné à M. Barthélemy de ne pas traiter sur d'autres bases que la limite du Rhin. — M. Harnier et son gouvernement étaient invités à réfléchir sur la différence immense qui existerait entre les deux genres de traités,

[1] Nous empruntons ces détails à l'ouvrage de Sybel et ne les donnons que sous toutes réserves, n'ayant pu en contrôler l'exactitude; mais l'ouvrage en question est généralement si exact que nous n'avons pas craint de reproduire ce colloque, tout en ignorant dans quels documents l'auteur allemand en a trouvé les termes.

et à faire connaître leur choix à Bâle au plénipotentiaire que la France avait déjà désigné.

Harnier repartit donc pour Bâle, et les conférences officielles furent reprises entre le comte de Goltz et M. Barthélemy le 12 janvier, puis interrompues de nouveau, pour laisser au plénipotentiaire prussien le temps de demander à sa cour de nouvelles instructions.

Les dépêches du comte de Goltz, relatant les résultats de la mission Harnier et ses propres conversations avec M. Barthélemy, jetèrent Frédéric-Guillaume et ses ministres dans la plus indicible perplexité. Un conseil de cabinet fut réuni, et l'on y écarta la pensée de rompre les négociations comme le proposait M. de Finkenstein. Sans doute, la France avait autant besoin de paix que l'Allemagne, et se désisterait peut-être d'une partie de ses exigences, si elle voyait ses adversaires décidés à ne lui point céder. Mais si cet espoir était déçu, dans quelles tristes conditions la Prusse recommencerait-elle la guerre au printemps! D'ailleurs, l'Autriche, déjà si mécontente de la cour de Berlin, ne pourrait-elle profiter de l'occasion pour offrir à la République française ce que la Prusse lui aurait refusé, c'est-à-dire la rive gauche du Rhin? Et, en ce cas, la Prusse se trouverait brouillée à la fois avec la France, dont elle aurait refusé l'alliance; avec l'Autriche, qu'elle

avait trahie sur les champs de bataille; avec l'Angleterre, dont elle avait volé le subside; avec la Suède et le Danemark, dont elle avait sacrifié les intérêts commerciaux aux exigences de l'alliance anglaise; avec les petits États de l'Allemagne, qui auraient invoqué en vain sa médiation; avec la Russie enfin, dont son ambition gênait les desseins en Pologne. — Voilà l'inextricable situation où la déloyauté de Frédéric-Guillaume avait jeté son pays. — Il n'y avait qu'une manière d'en sortir, c'était de passer sous les fourches caudines d'une paix immédiate avec la France, quitte à rendre cette paix le moins onéreuse possible. Ce fut le parti auquel se résigna le gouvernement prussien. Sans doute il n'alla pas du premier coup jusqu'aux dernières conséquences de ce système; mais les instructions rédigées par M. de Haugwitz pour le comte de Goltz, le 28 janvier, indiquaient que ce serait là une question de temps. Le négociateur prussien, était-il dit dans cette pièce, devait exprimer au plénipotentiaire français la surprise causée à sa cour par les désirs de conquête soudainement manifestés par le gouvernement de la République, mais refuser de se prononcer au sujet de la cession de la rive gauche du Rhin, déclarant que ce point ne pourrait être discuté que lorsqu'on traiterait de la paix générale et ne saurait, sous aucun

prétexte, faire l'objet d'un arrangement séparé entre la France et la Prusse. Il devait écarter l'idée d'une alliance, mais insister pour la conclusion immédiate d'une paix pure et simple.

Le comte de Goltz n'eut pas le temps de faire connaître l'opinion de son gouvernement à M. Barthélemy, car, pendant que l'on rédigeait à Berlin les instructions dont nous venons de parler, une fièvre bilieuse d'une extrême violence l'obligeait à se mettre au lit. Ce fut Harnier, son secrétaire, qui communiqua au plénipotentiaire français les décisions de Frédéric-Guillaume. Le comte de Goltz mourut sur ces entrefaites, emporté en quelques jours par sa cruelle maladie, et Harnier resta provisoirement chargé de suivre la négociation. Il pria en conséquence M. Barthélemy de lui proposer un projet de traité, sous la réserve qu'il n'y fût point fait mention des provinces rhénanes, ou que du moins on en réservât la délimitation définitive pour le moment, sans doute assez proche, de la pacification générale. Barthélemy y consentit, ajoutant toutefois qu'il ne saurait être question non plus, dans le traité, d'une évacuation de la rive gauche du Rhin, et se promettant de trouver un *mezzo termine* pour différer la question des frontières. Il fut également décidé d'un commun accord que les plé-

nipotentiaires ne perdraient pas leur temps à discuter les termes d'une suspension d'armes, qui existait de fait; mais que l'armée prussienne, laissant aux troupes impériales la défense du Rhin, se retireraient en Westphalie, où les Français s'engageaient à ne point inquiéter le maréchal de Möllendorff. Ces premières bases une fois établies, les plénipotentiaires en référèrent à leurs gouvernements respectifs : Barthélemy pour demander au Comité de salut public de lui envoyer le projet du traité qui lui avait été demandé, et Harnier pour donner connaissance à sa cour des mouvements militaires qui avaient été convenus [1]. Mais si la communication de Harnier fut reçue à Berlin avec un vif plaisir, en échange, celle de Barthélemy déplut fort à Paris. Le Comité de salut public écrivit sur-le-champ à ce dernier, à la date du 1er mars, que le refus de céder immédiatement les provinces rhénanes était de nature à faire douter de la sincérité des Prussiens, et que, s'ils ne revenaient pas sur cette décision, le gouvernement français serait obligé d'ordonner à ses généraux de continuer activement la guerre contre les troupes de Möllendorf, sans s'inspirer d'autres considérations que celles qui leur seraient dictées par des intérêts purement militaires [2].

[1] Sybel, t. III, liv. X, ch. III.
[2] Sybel, *ibid.*

On comprend aisément l'émotion que cette missive causa à Bâle. Heureusement pour la marche des négociations, Barthélemy fut le premier à protester contre elle et à se porter garant de la bonne foi de la cour de Berlin en cette circonstance. Le Comité de salut public se laissa persuader et, rétractant ce qu'il avait dit, envoya enfin le projet de traité, le 11 mars 1795.

« Ce projet, écrit M. de Sybel, tout en sauvegardant autant que possible les intérêts français, répondait complétement aux principes posés jusque-là par Haugwitz. Il établissait que l'amitié et la paix devaient régner entre la République et le Roi, considéré soit comme Roi, soit comme Électeur de l'Empire; qu'aucune des parties contractantes ne devrait désormais soutenir l'ennemi de l'autre, ni lui accorder le passage dans ses États; que les troupes françaises évacueraient les provinces prussiennes de la rive droite du Rhin, mais qu'elles continueraient à occuper celles de la rive gauche; que ces provinces (art. 6) partageraient, lors de la paix générale, le sort des autres provinces de l'Empire situées, comme elles, sur la rive gauche; que la France (art. 9) accepterait les bons offices du Roi en faveur des États de l'Empire qui voudraient entrer directement en négociation avec la République. A ces points principaux s'ajoutait un post-scriptum, dont

l'acceptation toutefois n'était pas exigée expressément comme condition du traité. — Pour mettre, disait le comité, nos relations avec la Prusse en harmonie avec notre système général, nous désirons, par un article secret, exiger de la Prusse, ou plutôt convenir avec elle, qu'elle acquiescera à un plan, soit de neutralité armée, soit d'alliance ouverte avec la Suède, le Danemark et peut-être la Hollande. Si la Prusse n'y est pas disposée, nous n'insisterons pas; mais nous comptons pour tout le reste sur une conclusion immédiate [1]. »

Barthélemy, harcelé de dépêches qui le pressaient d'en finir, eut beau stimuler lui-même l'ardeur de Harnier, ce dernier n'osa prendre sur lui de rien conclure avant l'arrivée du nouveau plénipotentiaire qui avait été officiellement désigné pour remplacer M. de Goltz. C'était le baron de Hardenberg. Le nouvel ambassadeur parut à Bâle dans les derniers jours de mars. Il apportait les dernières instructions de sa cour relatives au projet français. Ce document avait été présenté par Barthélemy, non comme une base de négociations, ainsi que l'avait demandé Harnier, mais sous forme d'*ultimatum*, de par l'ordre formel du Comité de salut public. Néanmoins Hardenberg, tout en l'acceptant en bloc, prétendit y introduire quelques modifi-

[1] Sybel, t. III, liv. X, ch. III.

cations, relatives notamment aux articles 6 et 9. La Prusse, disait-il, consentait à l'abandon éventuel de ses provinces de la rive gauche du Rhin; mais elle ne voulait le faire que par un article secret et demandait qu'en échange il fût stipulé que, si ce sacrifice devenait quelque jour définitif, elle en serait indemnisée. Elle craignait enfin que l'Autriche ne cherchât à entraver les négociations de la France avec les petits États germaniques, et, désireuse de conserver son rôle d'intermédiaire entre eux et la République, proposait de les décider à recourir à ses bons offices par l'appât d'un avantage immédiat. Elle demandait, en conséquence, que la France s'abstînt pendant trois mois de traiter en ennemis tous les États qui imploreraient le patronage de la Prusse. Elle désirait enfin établir une ligne militaire, que les Français ne devraient pas franchir en Allemagne sans l'assentiment de la cour de Berlin, et qui laisserait le Hanovre à l'abri de nos attaques. Quant aux émigrés, il n'en était plus question. Hardenberg devait se borner à plaider la cause de la maison d'Orange, mais sans faire de son rappel en Hollande une condition de paix. Il devait enfin refuser, mais sans froisser le plénipotentiaire français, de s'occuper pour le moment du *post-scriptum* relatif à un système d'alliance entre son pays, la Suède, le Dane-

mark et surtout la Hollande, devenue républicaine.

Notre plénipotentiaire accepta facilement les raisons que lui donna M. de Hardenberg pour que ce post-scriptum fût écarté, mais se montra inflexible en ce qui concernait le sort de la maison d'Orange. En échange, il céda facilement sur l'article 6 et, malgré les défenses réitérées du Comité, mollit sur la question des trois mois de tranquillité à accorder aux États protégés par la Prusse, et même sur la ligne militaire. Il fut donc convenu :

1° Que paix et amitié seraient rétablies entre le roi de Prusse, électeur de Brandebourg, et la République française;

2° Qu'aucune des hautes parties contractantes ne soutiendrait désormais les ennemis de l'autre et ne leur accorderait passage sur son territoire;

3° Que les troupes françaises continueraient à occuper jusqu'à nouvel ordre toute la rive gauche du Rhin, mais qu'elles évacueraient immédiatement les provinces prussiennes de la rive droite;

4° Que la France accepterait les bons offices du roi de Prusse en faveur de tous les États de l'Allemagne qui s'adresseraient à Sa Majesté Prussienne pour traiter avec la République;

5° Que les troupes françaises recevraient l'ordre de

respecter pendant trois mois et de ne point traiter en ennemis tous ceux de ces États qui invoqueraient la médiation du Roi, et dont le territoire se trouverait situé en dehors d'une ligne militaire allant de Francfort à la Roëhr et au Rhin, en passant par Altenkirchen et Eberfeld;

6° Qu'il serait ajouté au traité un article secret, stipulant que si l'Empire abandonnait la rive gauche du Rhin à la République, le Roi s'entendrait avec celle-ci sur la cession des provinces qu'il y possédait, moyennant une indemnité de territoire équivalente;

7° Que les Prussiens prendraient l'engagement (sans que cela fût écrit dans le traité) d'occuper militairement le Hanovre, au cas où l'Électeur demanderait à traiter avec la France, afin de contraindre ce prince à respecter une neutralité qu'il pourrait être, comme roi d'Angleterre, plus d'une fois enclin à violer.

Le traité fut conclu en ces termes et signé le 5 avril. Le roi de Prusse le ratifia aussitôt. Le Comité de salut public, quoiqu'il eût déclaré que les stipulations relatives à la ligne militaire avaient été signées sans son aveu, *ne voulut pas priver la France et l'Europe des bienfaits de la paix,* et donna sa sanction aux faits accomplis, le 9 avril 1795. Ainsi se trouvèrent renouées les relations diplomatiques entre la France

et la Prusse, après trois ans et demi d'hostilités [1].

La paix avec la Hollande suivit de près celle de Bâle; mais ce ne fut pas avec l'ancien gouvernement néerlandais que traita la France. Les événements de 1794 et 1795 avaient substitué à ce régime une forme politique toute nouvelle, connue sous le nom de République batave.

Le prince d'Orange avait, on s'en souvient, envoyé des parlementaires à Pichegru dès le mois de novembre 1794; mais le général français avait refusé d'entrer en négociations avec eux et les avait dirigés sur Paris. A peine arrivés dans cette ville, MM. Bransten et Repelaër furent reçus par les membres du Comité de salut public; mais comme ils n'avaient autre chose à offrir pour arrêter notre invasion victorieuse que la reconnaissance de la République, il leur fut répondu que la France ne traiterait qu'à la Haye. Et en effet, tous les rapports de nos émissaires en Hollande faisaient prévoir que les patriotes se soulèveraient partout à la vue de nos soldats, que les stathoudériens seraient facilement vaincus, et qu'au lieu de négocier avec un gouvernement hostile, dont l'alliance demeurerait incertaine et instable, la France pourrait bientôt se lier avec une république toute sympathique et

[1] Voir le texte de ce traité dans le *Recueil* de M. DE CLERCQ, 1er vol.

acquérir par là une amie sûre et dévouée. Aussi Pichegru reçut-il l'ordre de marcher en avant et, le froid aidant, de s'emparer de la Hollande. Bransten et Repelaër furent reçus deux fois encore; ils proposaient, non plus une simple reconnaissance de la République, dont nous n'avions que faire, mais une alliance formelle. Malheureusement pour leur prince, ils la proposaient trop tard. Déjà leur pays était à moitié conquis; partout les patriotes se soulevaient contre la maison d'Orange et accueillaient nos soldats en libérateurs. Au lieu d'une alliée contrainte et mécontente, la France allait avoir une alliée volontaire et reconnaissante. Le comité n'hésita pas entre les deux, et MM. Bransten et Repelaër furent définitivement éconduits. Cependant la flotte néerlandaise tombait en notre pouvoir, sauf quelques vaisseaux, qui étaient parvenus à s'échapper, emportant en Angleterre quelques troupes britanniques, les généraux Harcourt et Abercromby, enfin le prince d'Orange lui-même, sa famille et ses partisans les plus dévoués. Les patriotes en profitèrent pour proclamer la déchéance de la maison de Nassau et pour rétablir le régime républicain. Mais ce ne fut plus la république aristocratique de Jean de Witt : les États généraux se transformèrent en Assemblée constituante, le gouvernement

devint démocratique, et les Provinces-Unies ne furent plusque la République batave. Le nouvel État emprunta à la France sa forme et ses institutions. Elle se proclama l'amie, l'alliée, la sœur de notre République. — Ce fut avec le nouveau gouvernement néerlandais que traita le Comité de salut public. Il avait envoyé en Hollande deux de ses membres, Sieyès et Rewbell, pour aider les patriotes à organiser la nouvelle République; il leur donna également le pouvoir de traiter. La négociation, entamée dans de pareilles conditions, ne fut guère difficile à conclure. Les commissaires français n'eurent, pour ainsi dire, qu'à dicter les clauses du traité, lequel fut signé à la Haye, le 27 floréal an III (16 mai 1795), par Rewbell et Sieyès pour la France, Paulus Lestevenon, Mathias Pons et Huber pour les Provinces-Unies. Voici quelles en furent les principales conditions :

La France reconnaissait la nouvelle République batave, et lui garantissait son indépendance;

Elle prenait l'engagement de faire respecter le territoire et le gouvernement de la jeune République, ainsi que d'empêcher le rétablissement du stathoudérat;

Elle contractait avec les Provinces-Unies une alliance offensive et défensive pour toute la durée de la guerre;

Elle s'engageait enfin à rendre cette alliance perpétuelle pour tous les cas de guerre avec l'Angleterre.

En échange, la République batave mettait à la disposition de la France une partie de sa flotte et la moitié de son armée, prenait à sa solde un corps français de 25,000 hommes, nous abandonnait en toute souveraineté la Flandre hollandaise et, renonçant à d'anciens et chers priviléges, nous accordait la libre navigation du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut. Elle payait enfin à la France, comme indemnité de guerre, une somme de cent millions de florins.

Moyennant quoi les commissaires français promettaient à la Hollande de chercher à la dédommager de ses sacrifices, lors de la pacification générale, par quelque agrandissement territorial du côté de l'Allemagne[1].

Cependant le baron de Hardenberg était resté à Bâle pour achever de tracer la ligne militaire stipulée par le traité de paix, et avait signé à cet effet avec M. Barthélemy, le 17 mai 1795, une convention particulière en addition au traité du 5 mai 1795. Le cabinet de Madrid en profita pour solliciter la médiation de la Prusse à l'égard de la France, et les bons offices de

[1] Cf. THIERS, *Révolution française*, vol. VIII, ch. XXVIII; et SYBEL, t. III, liv. VII, ch. II; et voir le texte de la convention dans le *Recueil de traités* de M. E. DE CLERCQ, 1er vol.

Hardenberg auprès de M. Barthélemy pour mettre fin à la guerre.

Depuis le mois d'août 1794, époque à laquelle nous avons arrêté le récit des événements militaires survenus aux Pyrénées, l'Espagne n'avait essuyé que des revers. Le général de la Union, indigne successeur de Ricardos, n'avait pas su résister à Dugommier, il s'était fait battre dans une série de rencontres pendant les mois de septembre, d'octobre et de novembre. La plupart des villes et des places fortes que Ricardos avait conquises étaient retombées au pouvoir des Français, notamment Bellevue, Fontarabie, Saint-Sébastien. Dugommier fut remplacé en novembre par le général Pérignon; mais ce changement n'arrêta point l'élan de nos soldats, qui, dès la fin du mois, pénétrèrent en Catalogne, infligèrent aux Espagnols une honteuse déroute à Figuière, s'emparèrent de cette forteresse et ne suspendirent leur marche victorieuse que lorsque les neiges commencèrent à rendre les chemins impraticables. Aussi le duc de l'Alcudia, craignant de voir les succès des Français recommencer au printemps, manifesta-t-il l'intention de traiter. Il s'en ouvrit avec le ministre de Prusse à Madrid dès le mois de décembre : « Nous allons voir, lui disait-il, comment votre maître pourra s'entendre avec les

républicains, et, s'il s'en tire sans trop de désavantage, nous imiterons peut-être son exemple. » — Dès qu'on apprit à Madrid que le traité entre la Prusse et la France allait être signé à Bâle, Alcudia réunit un grand conseil des ministres sous la présidence du Roi, et y proposa d'offrir la paix à la France, sous la double restriction qu'il ne lui serait fait aucune cession de territoire et qu'elle consentirait à rendre la liberté aux deux enfants royaux, encore prisonniers (22 mars 1795). Charles IV se récria contre l'idée de traiter avec des régicides; mais la Reine le calma, et les ministres lui firent comprendre que la paix serait facile à obtenir. Ils lui dirent que le comte de Cabarrus, beau-père de Tallien, leur avait plusieurs fois insinué dans le courant de l'hiver que le Comité de salut public serait assez disposé à traiter avec l'Espagne, à la seule condition que ce pays rompît tous les liens politiques qui l'attachaient à l'Angleterre. Ils ajoutèrent que de semblables déclarations, provenant d'une source aussi autorisée, pouvaient être considérées comme des ouvertures officieuses, et il fut décidé en conséquence qu'on enverrait à Bâle D. Domingo Yriarte, à l'effet de s'entendre avec MM. de Hardenberg et Barthélemy pour entamer avec la République française des négociations officielles.

La Prusse saisit avec empressement cette première occasion de montrer l'influence que lui donnait le traité conclu, et les conférences des envoyés de France et d'Espagne commencèrent aussitôt à Bâle sous ses auspices. Mais à peine l'Angleterre fut-elle instruite de ces faits qu'elle envoya à Madrid une note des plus comminatoires. Elle y déclarait nettement au Roi Catholique que s'il persistait à conclure la paix avec les Républicains, elle se croirait dans la nécessité de lui déclarer la guerre. Ces menaces rendirent le duc de l'Alcudia on ne peut plus perplexe, et, n'osant prendre un parti, ce ministre laissa Yriarte continuer sa négociation, mais tâcha en même temps de calmer l'Angleterre par quelques mesures belliqueuses. Il remplaça à cet effet la Union par le général Urrutia et ordonna à ce dernier de reprendre activement les hostilités contre la France. D'ailleurs, les pourparlers de Bâle menaçaient de ne point aboutir, car les instructions d'Yriarte lui faisaient un devoir de subordonner toute paix à la mise en liberté de Louis XVII et de Madame Royale, tandis que celles de Barthélemy lui enjoignaient de n'accepter aucune discussion sur les affaires intérieures de la République, et notamment sur la question des enfants de Louis XVI.

N'est-il pas étrange qu'en 1793, lorsque le roi de

France était à la veille de monter sur l'échafaud, tous les souverains et tous les ministres du monde l'aient abandonné, excepté Charles IV et son frivole favori? N'est-il pas triste qu'en 1795 toutes les cours européennes aient oublié les enfants royaux, excepté ce même monarque et ce ministre si décrié? Honneur leur en soit rendu.

Malheureusement des pourparlers entamés sur de pareilles bases ne pouvaient mener à rien. Yriarte et Barthélemy ne purent se mettre d'accord, et leurs gouvernements respectifs ordonnèrent une reprise immédiate des hostilités, qui fut tout à l'avantage de la République. La cour de Madrid, de plus en plus effrayée, enjoignit alors à son plénipotentiaire de ne pas quitter Bâle et, quelque difficile que fût une entente, de ne rompre la négociation à aucun prix. Le Comité de salut public était désireux, lui aussi, de se débarrasser de la guerre d'Espagne, afin de pouvoir jeter en Italie les deux armées des Pyrénées; aussi prescrivit-il à Barthélemy une attitude analogue à celle que le duc de l'Alcudia conseillait à Yriarte. Les négociations se poursuivirent donc sans que les plénipotentiaires eux-mêmes comptassent sur leur réussite immédiate. Tous deux traînèrent les choses en longueur pendant six semaines environ, attendant que la marche des événe-

ments militaires vînt influer sur celle de leurs délibérations et modifier les instructions inconciliables qui leur avaient été données jusqu'alors. Mais, contrairement à toutes les prévisions, ce ne fut pas un fait de guerre qui vint simplifier la situation et aplanir les difficultés; ce fut la mort d'un pauvre enfant, que la France et l'Europe avaient depuis longtemps oublié au fond d'un cachot homicide. Le jeune Capet succomba à l'insalubrité de sa prison, à la dureté de ses geôliers et au manque presque absolu de soins médicaux, le 8 juin 1795. Par là disparut la principale difficulté des négociations avec l'Espagne.

La mise en liberté de la princesse Marie-Thérèse n'offrait pas les mêmes dangers politiques pour la République que celle du jeune Roi; mais il répugnait au Comité de salut public de l'accorder aux sollicitations d'une puissance ennemie. Aussi se hâta-t-il de proposer au gouvernement autrichien l'échange de la royale captive contre les membres de la Convention, que Dumouriez avait livrés aux Impériaux lors de son insurrection.

L'Autriche s'empressa d'accepter cet avantageux cartel; mais l'honneur d'avoir délivré la princesse revient tout entier à l'Espagne, qui seule prit l'initiative de réclamer sa liberté. Barthélemy s'empressa de

répondre aux sollicitations que lui fit Yriarte à cet égard, après la mort de Louis XVII, que cette question ne devait plus les occuper, attendu que la France négociait à son sujet avec l'Autriche. Les pourpalers des deux plénipotentiaires se réduisirent dès lors à des questions de territoire et de politique internationale.

La France demandait la cession de la Louisiane et de Saint-Domingue, voire même une rectification de frontières aux Pyrénées. L'Espagne, au contraire, ne voulait traiter qu'à la condition de maintenir intacte l'intégrité de son territoire et de ses colonies. Elle tenait en outre à être choisie pour médiatrice entre la République et les États italiens, comme la Prusse l'avait été entre la France et les petits États germaniques. Barthélemy était autorisé à céder sur la question des frontières continentales, mais obligé par ses instructions à ne pas démordre des exigences coloniales de son gouvernement et à ne pas souffrir que dans le traité on fît même mention de l'Italie.

Les plénipotentiaires, qui se croyaient à la veille d'une entente, depuis que la question des princes avait été écartée, furent tout étonnés, en échangeant leurs idées sur ces différents points, de se trouver plus divisés que jamais. Déjà ils parlaient de rompre les conférences, lorsque arrivèrent de Madrid, comme de

Paris, d'autres instructions qui devaient tout concilier. La soudaine modération des deux gouvernements avait pour motifs les nouvelles reçues, de part et d'autre, du théâtre de la guerre. Les victoires de Moncey faisaient trembler la cour de Madrid, et celles de Cuesta donnaient à réfléchir au Comité de salut public. Voilà pourquoi le duc de l'Alcudia et les commissaires français ordonnèrent simultanément à Yriarte comme à Barthélemy de se montrer accommodants. La France renonça donc à la Louisiane, et l'Espagne de son côté abandonna Saint-Domingue. Le Roi Catholique fut accepté comme médiateur entre la France, Naples, Parme et le Portugal, qui songaient à traiter. Sa médiation fut également autorisée par l'article 5 du traité, ainsi que par un article séparé et secret, auprès des autres États italiens et notamment auprès du Pape [1]. Les armées respectives durent reprendre sur les Pyrénées les positions qu'elles occupaient avant la guerre, et, grâce à ces dispositions également honorables pour les deux pays, la paix devint possible. On y ajouta même un article secret ainsi conçu : « ART. II. La

[1] Voici le texte de l'article secret : « ART. 3. Les termes de l'article 5 du présent traité « et autres États d'Italie » ne pourront être appliqués qu'aux États du Pape, pour le cas où ce Prince ne serait pas considéré comme étant actuellement en paix avec la République française, et où il aurait besoin d'entrer en négociations avec elle pour le rétablissement de la bonne harmonie. »

République française, en considération de l'intérêt que le roi d'Espagne lui a témoigné prendre au sort de la fille de Louis XVI, consent à la lui remettre dans le cas où la cour de Vienne n'accepterait pas la proposition qui lui a été faite au sujet de la remise de cette enfant par le gouvernement français. Si à l'époque de la ratification du présent traité la cour de Vienne ne s'est pas encore prononcée sur l'échange qui lui a été proposé par la France, Sa Majesté Catholique s'adressera à l'Empereur, pour apprendre de lui si positivement il est dans l'intention de refuser d'accéder à cet arrangement, et, dans le cas d'une réponse affirmative, la République française fera remettre cette enfant à Sa Majesté Catholique. »

La paix fut signée en ces termes à Bâle par Yriarte et Barthélemy le 22 juillet 1795. La France y gagnait Saint-Domingue, et l'Espagne put s'applaudir de conserver l'intégrité de son territoire, tout en se voyant appelée à jouer un rôle considérable au moment de la pacification générale.

Le gouvernement espagnol, tout à la joie d'avoir heureusement terminé une guerre qui lui donnait de si légitimes inquiétudes, passa tout à coup d'un extrême à l'autre et, après avoir mis tant de difficulté à signer la paix avec la France, offrit tout à coup à la

Convention de renouer avec la République l'antique alliance qui unissait jadis les deux branches de la maison de Bourbon. M. de Sybel semble ne voir dans cette proposition qu'un caprice, qu'une nouvelle fantaisie d'une politique sans règle et sans but; mais, sans vouloir défendre outre mesure les conceptions du duc de l'Alcudia, il nous semble juste de dire qu'en agissant de la sorte il fit acte de bonne politique, et même de politique nécessaire. La paix avec la France allait enlever forcément à l'Espagne les bénéfices de l'alliance anglaise et peut-être même lui attirer une guerre avec la Grande-Bretagne. — Il lui fallait donc une alliance à tout prix, et la seule utile contre les fureurs anglaises était l'alliance française. — Voilà pourquoi le duc de l'Alcudia fit à notre gouvernement cette proposition, qui, au premier abord, paraît avoir été un peu hâtive. Voilà pourquoi, dès le lendemain de la signature du traité de Bâle, il chercha à en signer un autre, plus étroit encore, avec la République française.

CHAPITRE IX

CAMPAGNES DE 1795 ET 1796. MÉDIATION PRUSSIENNE. MÉDIATION ESPAGNOLE.

Pendant qu'on négociait à Paris, à Bâle et à la Haye, les armées françaises demeuraient inactives sur le Rhin comme en Italie, attendant la fin des pourparlers diplomatiques. De leur côté, Sardes et Impériaux maintenaient leurs positions l'arme au bras, disposés à traiter, mais ne voulant pas encore faire des sacrifices suffisants pour obtenir la paix. On eût dit que toutes ces armées, qui s'observaient sans brûler une cartouche, avaient été réunies pour une immense parade. Seule l'Angleterre continuait activement la lutte et, loin de songer à mettre bas les armes, nous faisait sur toutes les mers une guerre sans trêve ni merci, qui ruinait notre commerce, détruisait notre marine marchande, affaiblissait notre marine de guerre, nous isolait de nos possessions transatlantiques et coûtait à

la France ses plus riches colonies. Mais non contente de nous causer ainsi le plus de mal possible, non contente de prendre à sa solde tous ceux de nos ennemis qui restaient encore dans l'arène, et de menacer de sa colère ceux qui désertaient la coalition, la Grande-Bretagne voulut profiter de nos discordes politiques pour porter sur notre territoire la guerre étrangère en même temps que la guerre civile. Se mettant en rapport avec Louis XVIII et le comte d'Artois, avec les comités royalistes de Paris et du Midi, et surtout avec un ancien constitutionnel émigré, venu tout exprès à Londres dans le courant de l'été, M. de Puisaye, elle parvint à soulever de nouveau la Bretagne et la Vendée, qu'avaient un instant pacifiées les conventions de La Jaunaye et de La Mabilais. Elle organisa deux expéditions royalistes et les transporta sur la côte de France. Elle décida même le comte d'Artois à s'embarquer sur la flotte britannique pour faire une descente sur le rivage français; mais l'indécision du prince, la discorde des chefs royalistes et l'énergie de Hoche firent échouer ces tentatives tristement glorieuses. La boucherie de Quiberon en fut la terrible issue, et il ne resta de ces entreprises avortées qu'une nouvelle et inutile révolte de la Bretagne et du Bocage.

Quelque pénible qu'eût été cet échec pour la politique du cabinet de Saint-James, il ne parvint pas à abattre le courage de William Pitt. Ce ministre s'était voué à la guerre de France, comme jadis Annibal à la lutte contre Rome. Dans sa sauvage ténacité il considérait la campagne entreprise comme un duel à mort, qui ne devait se terminer que par l'anéantissement complet d'une des puissances rivales. Aussi continuait-il à soudoyer contre nous l'Autriche et la Sardaigne, à menacer l'Espagne, le Portugal, Naples et la Savoie de la redoutable colère du lion britannique si ces pays osaient parler de paix. Il fit plus : dès qu'il apprit que l'Espagne avait traité avec la République, il rappela de Madrid son ambassadeur et peu après entra en lutte ouverte avec le Roi Catholique. La situation géographique de l'électorat de Hanovre lui imposait envers la Prusse et les princes germaniques une attitude plus modérée; mais en revanche il soutenait à outrance l'Empereur, appelait la Russie aux armes, terrorisait la Suède et le Danemark, contenait la Turquie, surveillait Venise et Gênes, et intimidait même les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Une pareille attitude ne tarda pas à produire ses fruits : l'Autriche, se sentant appuyée, abandonna peu à peu les idées pacifiques qu'elle avait manifestées au commencement

de l'année, et désavoua les ouvertures qu'avait faites en son nom le chevalier Carletti. Ce désaveu ne trompa personne (car il n'était pas croyable que le ministre d'un prince qui était le propre frère de l'Empereur eût agi contrairement aux vues et aux intentions de ce souverain); mais il mit fin à la période des négociations et rendit la parole au canon [1].

Cependant, comme la France était liée par le premier traité de Bâle en ce qui concernait l'Allemagne, elle résolut d'attaquer l'Autriche en Italie. Les deux armées des Pyrénées allèrent grossir celle des Alpes, et le commandement de cette dernière fut réservé à Bonaparte, devenu populaire par la façon brillante et dure avec laquelle il venait de réprimer la révolte royaliste de vendémiaire. Ce général ne se rendit toutefois à son poste qu'en mars 1796, et jusqu'à cette époque aucune opération de guerre importante n'eut lieu en Italie.

Le champ restait ouvert en Allemagne à notre diplomatie, et, sous la médiation du roi de Prusse, elle se mit aussitôt à l'œuvre pour négocier avec divers princes du Saint-Empire des conventions particulières. Ce furent notamment : le traité de Bâle du 28 août

[1] Cf. Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, t. III, l. XII, ch. II.

1795 avec le landgrave de Hesse-Cassel; celui de Berlin du 5 août 1796 avec la plupart des États de l'Allemagne du Nord, que cet accord neutralisait complétement; un second traité de Berlin du même jour avec la Prusse, qui fut tenu secret, et par lequel étaient stipulées les compensations que la République s'engageait à faire obtenir à cette puissance, au moment de la pacification générale; la paix de Paris du 7 août 1796 avec le duc de Wurtemberg et de Teck; celle du 22 août 1796 avec le margrave de Bade; enfin la convention de Berlin du 29 novembre 1796 avec les divers princes de la maison de Saxe[1].

L'analyse de ces instruments diplomatiques nous paraît superflue, et nous croyons suffisant de dire que dans tous ces traités la France s'attacha à faire rompre les engagements qui liaient les Allemands, soit à l'Autriche, soit à l'Angleterre, ainsi qu'à laisser ouverte la question de la rive gauche du Rhin, leur promettant, en échange de leur neutralité, le respect absolu de leur territoire et des compensations territoriales au moment de la paix générale. Il demeurait sous-entendu que ces indemnités ne pourraient être prises que sur les domaines de la maison d'Autriche, ou fournies par l'antique moyen des médiatisations d'États laï-

[1] Cf. DE CLERC, *Recueil des traités diplomatiques*, 1er volume.

ques et des sécularisations d'États ecclésiastiques [1].

La médiation espagnole fut moins efficace que la prussienne. Sans doute le Piémont, Parme, Modène,

[1] Le texte d'un quelconque de ces traités, pris au hasard, donnera une idée suffisante de tous les autres. Voici, comme spécimen, celui de la paix signée à Bâle avec le landgrave de Hesse-Cassel, le 28 août 1795 :

La République française ayant accueilli les bons offices du roi de Prusse en faveur de Son Altesse Sérénissime le landgrave régnant de Hesse-Cassel, et étant animée des mêmes sentiments que le Landgrave pour faire succéder une paix solide et durable à l'état de guerre qui les divise, les deux parties contractantes ont, à cet effet, nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

La République française, le citoyen François Barthélemy, son ambassadeur en Suisse;

Et le landgrave de Hesse-Cassel, son conseiller privé Frédéric-Sigismond, baron de Waitz-d'Eschen, lesquels, après avoir échangé leurs pouvoirs, ont arrêté les articles suivants :

Art. 1er. — Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la République française et le landgrave de Hesse-Cassel.

Art. 2. — En conséquence, toutes hostilités entre les deux parties contractantes cesseront à compter de l'échange des ratifications du présent traité, et aucune d'elles ne pourra, à compter de la même époque, fournir contre l'autre, en quelque qualité et à quelque titre que ce soit, aucun secours ni contingent, soit en hommes, en chevaux, vivres, argent, munitions de guerre ou autrement.

Art. 3. — Le landgrave de Hesse-Cassel ne pourra, tant qu'il y aura guerre entre la République française et l'Angleterre, ni proroger, ni renouveler les deux traités de subsides existant entre lui et l'Angleterre. Cette disposition aura son effet à compter du jour de la date du présent traité.

Art. 4. — Le Landgrave se conformera strictement, à l'égard du passage de troupes quelconques par ses États, aux dispositions stipulées dans la convention conclue à Bâle, le 28 floréal dernier (17 mai 1795), entre la République française et la Prusse.

Art. 5. — La République française continuera d'occuper la forteresse de Rheinfels, la ville de Saint-Goar et la partie du comté de Gatzenellenbogen située sur la rive gauche du Rhin. Tout arrangement définitif, à l'égard de ces pays, sera renvoyé jusqu'à la pacification entre la République française et les parties de l'Allemagne encore en guerre avec elle.

Art. 6. — Toutes les communications et relations commerciales seront

le Saint-Siége, Naples même étaient assez disposés à traiter avec la République française; mais la peur de l'Autriche jointe à celle de l'Angleterre les arrêta, et la France dut conquérir leur soumission par de nouvelles victoires.

D'ailleurs, à la fin de l'année 1795, elle était presque exclusivement occupée de politique intérieure, et donnait ses soins à la rédaction et à la mise en pratique d'une nouvelle constitution, dite de l'An III. Après avoir terminé cette œuvre éphémère, la Con-

rétablies entre la France et les États du landgrave de Hesse-Cassel sur le pied où elles étaient avant la guerre actuelle.

Art. 7. — Il sera accordé respectivement aux gouvernements et individus des deux nations la mainlevée des effets, revenus ou biens, de quelque genre qu'ils soient, détenus, saisis ou confisqués à cause de la guerre qui a eu lieu entre la France et la Hesse, de même qu'une prompte justice, à l'égard des créances quelconques qu'ils pourraient avoir dans les états des P. C.

Art. 8. — Tous les prisonniers faits respectivement depuis le commencement de la guerre, sans égard à la différence du nombre et des grades, seront rendus dans l'espace de deux mois au plus tard, après les ratifications du présent traité, sans répétition quelconque, en payant toutefois les dettes particulières qu'ils pourraient avoir contractées, etc.

Art. 9. — Le présent traité n'aura son effet qu'après avoir été ratifié par les P. C., et les ratifications seront échangées en cette ville de Bâle dans le terme d'un mois, ou plus tôt s'il est possible, à compter de ce jour.

En foi de quoi, etc. *Signé :* F. Barthélemy.

F. S., baron d'Eschen.

Articles séparés et secrets :

Art. 1er. — Si par l'arrangement définitif, renvoyé par l'article 5 du traité après la pacification entre la République française et les États de l'Allemagne encore en guerre avec elle, la partie des États du Landgrave située sur la rive gauche du Rhin reste définitivement à la France, le Landgrave pourra s'indemniser en possessions territoriales, ecclésiastiques

vention se déclara dissoute le 26 octobre, et fut aussitôt remplacée par deux assemblées nouvelles (le Conseil des Anciens et celui des Cinq-Cents), qui siégèrent dès le lendemain. Le Comité de salut public remit également ses pouvoirs à une nouvelle commission de gouvernement, composée de cinq membres et qui reçut le nom de Directoire. Les premiers directeurs furent Laréveillère-Lépeaux, Letourneur, Rewbell, Barras et Carnot. Mais avant d'abdiquer, la trop fameuse Convention avait émis un dernier vote, qui

ou autres sur la rive droite de ce fleuve, auquel cas la République française consent à les lui garantir.

Art. 2. — Les deux bailliages d'Armenbourg et de Fritzlau dépendant de l'électorat de Mayence, se trouvant entièrement enclavés dans le pays de Hesse-Cassel, la République française s'emploiera de tout son pouvoir pour déterminer l'Électeur à consentir une cession ou tout autre arrangement qui assurera ces deux bailliages au landgrave de Hesse.

Art. 3. — Comme trois régiments hessois à la solde de l'Angleterre et prisonniers de guerre en France ont été relâchés sans avoir prêté serment de ne pas porter les armes contre la République française ni contre ses alliés avant leur échange, le Landgrave garantit que ces troupes ne seront, sous aucun prétexte quelconque, employées contre la République française, ni contre ses alliés, pendant la guerre actuelle.

Art. 4. — Comme il est stipulé par les deux traités de subside entre le landgrave de Hesse-Cassel et le roi d'Angleterre que les recrutements ne doivent s'effectuer qu'au printemps de chaque année, le Landgrave ne fournira aucune recrue aux corps hessois, qu'il tient à la solde de l'Angleterre jusqu'à l'expiration de ces traités qui aura lieu au mois d'avril 1796.

Les présents quatre articles séparés et secrets auront la même force que s'ils étaient de mot à mot insérés dans le traité principal conclu et signé cejourd'hui, et ils seront également ratifiés par les P. C.

En foi de quoi, etc.

Signé : François Barthélemy.
Frédéric Sigismond, baron d'Eschen.

devait rendre plus acharnée encore la lutte soutenue contre l'Angleterre et éloigner pour longtemps tout espoir d'accommodement avec l'Autriche. Elle avait décrété, comme une simple mesure d'ordre intérieur, l'incorporation des provinces belges à la France. C'était comme un dernier défi jeté à ses ennemis par cette audacieuse assemblée, qui avait commencé sa sanglante carrière en provoquant l'Europe et qui la terminait par une inutile bravade.

Ce fut le Directoire qui donna comme cadeau de noces à Bonaparte le commandement en chef de l'armée d'Italie. Peu de jours après son mariage avec la vicomtesse de Beauharnais, union dont le directeur Barras avait été l'un des témoins, le jeune et déjà illustre capitaine partit pour Nice, quartier général de l'armée des Alpes, et, à peine arrivé, y fit paraître une proclamation à jamais mémorable. « Soldats, disait-il aux futurs ouvriers de sa grandeur, vous êtes mal nourris et presque nus. Le gouvernement vous doit beaucoup, il ne peut rien pour vous. Votre patience, votre courage vous honorent, mais ne vous procurent ni avantage ni gloire. Je vais vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde; vous y trouverez honneur, gloire et richesses. Soldats d'Italie, manqueriez-vous de courage? »

M. Lanfrey, commentant ce document célèbre, fait remarquer avec tristesse que c'était le premier de ce genre où un chef républicain faisait appel, non aux passions révolutionnaires de ses soldats, mais à leur cupidité, appel à peine mitigé par quelques promesses de gloire [1]. Sans partager aucunement l'enthousiasme de cet écrivain pour les autres proclamations des généraux républicains, nous ne saurions nier pourtant que Bonaparte allait s'adresser désormais à des instincts moins élevés que ceux qui faisaient vibrer les cœurs quelques mois auparavant.

Il n'en réussit pas moins à électriser cette poignée de soldats en guenilles que lui confiait la République, et à faire avec 30,000 ou 38,000 hommes mal payés, mal nourris, mal équipés, les plus brillantes campagnes des temps modernes et les exploits les plus prodigieux.

Les deux armées qu'il allait combattre étaient fortes, l'une de 20,000, l'autre de 38,000 ou 40,000 combattants. La première, celle du roi de Piémont, grossie de quelques régiments de cavalerie napolitaine, était commandée par le général Colli; l'autre, l'impériale, était sous les ordres du maréchal Beaulieu. Bonaparte battit d'abord ce dernier à Montenotte, mais ne put empêcher sa jonction avec Colli. Attaquant alors les

[1] Cf. Lanfrey, *Histoire de Napoléon Ier*, vol. I.

deux armées réunies, il les défit à Dego et à Millesimo, et réussit, après quatre jours de combats incessants, à les séparer l'une de l'autre pour pouvoir les vaincre isolément. Ce fut d'abord au tour de l'armée piémontaise, attaquée et battue successivement à Ceva et à Mondovi. Dans cette dernière bataille, elle perdit 3,000 de ses meilleurs combattants. Il n'en fallait pas tant pour décider la cour de Turin, déjà si bien disposée en faveur de la paix, à entrer en négociation avec l'ennemi. Le général Colli fut autorisé à entamer des pourparlers avec Bonaparte, et, le surlendemain de la bataille de Mondovi, il lui demanda une suspension d'armes (23 avril 1796). — Le général français ne daigna pas l'écouter, et, poursuivant sa marche victorieuse, alla camper à Cherasco, à dix lieues de Turin, le 25 avril. La cour de Sardaigne en fut si atterrée que, sans réfléchir que Turin pouvait soutenir un long siége, que l'armée française manquait de matériel et d'artillerie, que les troupes du général Colli n'étaient aucunement démoralisées et que Beaulieu était à quelques lieues de distance avec 40,000 hommes, elle résolut de demander sans plus tarder la paix au vainqueur. « Le Roi, écrit M. Lanfrey, céda aux supplications de son entourage, aux terreurs d'une bourgeoisie opulente et amollie, et se livra lui-même à son ennemi.

— Par son ordre, le maréchal de la Tour se rendit au camp de Bonaparte. Celui-ci, pour qui ces ouvertures étaient une surprise inespérée, le reçut avec ce ton de vainqueur qu'il savait si propre à imposer aux hommes; et comme le maréchal prononçait le mot de conditions : *Des conditions,* s'écria Bonaparte, *c'est moi qui les impose; acceptez-les sur-le-champ, sans quoi Turin est à moi demain matin*[1]. » Ce ton en imposa au maréchal de la Tour, et, le soulèvement d'Asti aidant, il accepta toutes les clauses qu'il plut à Bonaparte de lui imposer, et signa au camp de Cherasco, le 28 avril, un armistice honteux pour son souverain et éminemment avantageux pour les Français.

Le Piémont livrait par cette convention aux troupes françaises les importantes forteresses de Coni, Tortone et Alexandrie, avec tous les magasins qu'elles renfermaient, sauf à compter plus tard avec la République; leur ouvrait toutes ses routes et y établissait un service d'étapes pour les soldats qui les parcourraient; s'engageait enfin à disperser sa propre armée dans diverses places, afin que les vainqueurs n'en eussent rien à craindre. Bonaparte ajouta à ces clauses une dernière stipulation, qui n'était destinée qu'à tromper les Autrichiens sur ses projets ultérieurs : c'est qu'on lui remet-

[1] Cf. LANFREY, *Histoire de Napoléon Ier*, vol. I.

trait Valence pour assurer à ses soldats le passage du Pô.

« Par cet armistice, écrit M. Lanfrey, Bonaparte avait fait mieux que conquérir le Piémont; car une conquête l'eût obligé à une occupation onéreuse, prolongée et pleine de dangers; il le tenait à sa merci, avait ses communications assurées et pouvait se porter en toute sécurité sur la Lombardie [1]. » Et pourtant, en agissant de la sorte, il avait désobéi aux ordres du Directoire, qui lui avait défendu de signer aucun armistice; mais par les résultats incontestablement avantageux de sa désobéissance il fut absous auprès de son gouvernement. L'armistice fut ratifié.

Cependant, s'il avait renoncé par politique à révolutionner le Piémont et à détrôner la maison de Savoie, la proclamation qu'il adressa à son armée, après la signature de l'armistice de Cherasco, devait faire craindre aux autres princes d'Italie qu'il n'usât pas envers eux de la même modération. La proclamation promettait nettement aux soldats français la conquête de l'Italie, et aux peuples de la Péninsule l'affranchissement des tyrannies qui les opprimaient encore. Le Pape était spécialement menacé, car Bonaparte rappelait à ses troupes « que les cendres des vain-

[1] LANFREY, *Histoire de Napoléon Ier*, vol. I, ch. III.

queurs des Tarquin étaient encore foulées par les assassins de Basseville ». Et pourtant, dans le traité conclu à Bâle avec l'Espagne, l'article 3 des articles séparés et secrets mettait en doute que la République française fût en état de guerre avec le Saint-Siége. — De pareilles vétilles n'étaient pas faites pour arrêter l'homme qui allait bientôt rançonner la république de Gênes, quoiqu'elle fût en paix avec la France, violer la neutralité de Venise et disposer de ce pays, dont les ambassadeurs étaient reçus à Paris comme les représentants d'une puissance amie.

On conçoit la frayeur que causa cette proclamation aux ducs de Parme et de Modène, au roi de Naples, au Souverain Pontife et même au grand-duc de Toscane, quoiqu'il eût signé la paix avec la France, et au roi de Piémont, que protégeait bien mal une convention essentiellement provisoire. La panique causée par les victoires de Bonaparte avait été telle qu'au lieu de réunir leurs efforts pour conjurer le péril, tous ces princes aimèrent mieux se jeter aux pieds du vainqueur et implorer sa clémence.

Dès que l'armée française, quittant le Piémont pour envahir la Lombardie, eut mis le pied sur le territoire du duc de Parme, Plaisance et Guastalla, ce prince envoya à Bonaparte deux plénipotentiaires, les mar-

quis Antonio Pallavicini et Philippo della Rosa, pour lui demander la paix, alléguant pour l'obtenir sa parenté avec le roi d'Espagne et les clauses du récent traité conclu entre ce souverain et la République française, qui étaient relatives aux États d'Italie. Le général français leur reprocha durement de n'avoir pas eu recours plus tôt aux bons offices du Roi Catholique; mais, par égard, disait-il, à cet allié de la France, il consentit à leur accorder une suspension d'armes. Les conditions en furent très-dures : le duc de Parme, Plaisance et Guastalla dut payer à la République française une contribution de guerre de deux millions en argent, fournir à notre armée d'Italie seize cents chevaux tout harnachés pour le service de l'artillerie et des équipages militaires, lui permettre le libre passage dans ses États, établir même sur ses principales routes un service d'étapes, et installer à ses frais pour nos blessés et nos malades plusieurs hôpitaux militaires. Il dut enfin livrer à la France vingt des plus beaux tableaux de ses musées, entre autres le *Saint Jérôme*. On sait quelle valeur ont pour les Italiens ces trésors artistiques : le duc offrit de racheter ce dernier chef-d'œuvre pour un million; mais Bonaparte refusa de s'en dessaisir. « Ce million, dit-il, nous l'aurions bientôt dépensé et nous en trou-

verons bien d'autres à conquérir. Un chef-d'œuvre est éternel, il parera notre patrie [1]. »

Bonaparte ne songea plus alors qu'aux Autrichiens. Sa marche à travers le duché de Parme avait trompé le maréchal Beaulieu, qui l'attendait à Valence. Il put donc traverser le Pô sans coup férir, à Plaisance, le 7 mai, et battre une première division autrichienne à Lodi, le 8 mai. Le 9, il s'empara de Lodi; le 10, il traversa l'Adda et infligea à Beaulieu, accouru pour lui en disputer le passage, une sanglante défaite qui nous rendit maîtres de toute la Lombardie située entre le Tessin et l'Adda. Milan seul restait au pouvoir des Impériaux; mais leurs généraux et leurs soldats étaient si démoralisés qu'ils se retirèrent précipitamment au delà du Tessin sans en disputer l'approche à notre glorieux vainqueur. En moins d'une semaine nous avions conquis la Lombardie, remporté trois victoires et fait cinq mille prisonniers. C'étaient là des résultats plus merveilleux, plus foudroyants encore que ceux de la campagne de Piémont.

On comprend qu'après les avoir obtenus, lorsque Bonaparte reçut les instructions du Directoire, qui

[1] Cf. THIERS, *Révolution française*, vol. VIII, ch. III, et LANFREY, *Histoire de Napoléon Ier*, vol. I, ch. III. Le texte de cette convention, qui fut signée à Plaisance, le 9 mai 1796, se trouve dans le *Moniteur* du 30 floréal an IV (19 mai 1796) et dans le *Recueil* de M. DE MARTENS, t. VI.

étaient datées du 7 mai, il refusât nettement de s'y conformer. D'ailleurs, sa position stratégique ne lui permettait plus de le faire. Le Directoire, divisant l'armée d'Italie, lui enjoignait de laisser à Kellermann le soin d'observer et d'arrêter le maréchal Beaulieu, tandis qu'il se rendrait lui-même avec une deuxième portion de l'armée jusqu'à Rome, *afin d'y châtier le meurtre de Basseville.* « Rien, écrit M. Lanfrey, ne pouvait blesser plus profondément cette âme ardente et ambitieuse; mais, avec la décision d'un homme qui se sent nécessaire, il ne balança pas à offrir sa démission, bien convaincu au fond du cœur qu'elle ne serait pas acceptée. Il répondit sur l'heure même au Directoire en termes respectueux, mais pleins de fermeté. Il commençait par lui annoncer la conquête de la Lombardie, ce qui était assurément l'exorde le plus propre à donner du poids à ses paroles. Discutant ensuite l'expédition projetée sur Livourne, Rome et Naples, il assurait qu'une simple démonstration militaire suffirait, mais à la condition qu'il ne serait gêné par personne. *S'il faut que je réfère de tous mes pas aux commissaires du gouvernement, s'ils ont le droit de changer mes mouvements, de m'ôter ou de m'envoyer des troupes, n'attendez plus rien de bon.* Mais ce qui était plus important que tout le reste à ses

yeux, c'était de ne pas rompre l'unité de la pensée militaire. *Dans la situation des affaires, il est indispensable que vous ayez un général qui ait entièrement votre confiance. Si ce n'est pas moi, je ne m'en plaindrai pas et je redoublerai de zèle pour mériter votre estime dans le poste que vous me confierez. Chacun a sa manière de faire la guerre. Le général Kellermann a plus d'expérience et la fera mieux que moi; mais, tous les deux ensemble, nous la ferions mal* [1]. »

Ce noble et énergique langage, venant d'un homme qui achevait de soumettre le Piémont et la Lombardie, ne pouvait manquer de produire l'effet qu'en attendait Bonaparte. Sa démission fut refusée, et il put continuer sans obstacles le cours de ses succès. Cependant, avant de poursuivre son plan (qui était d'envahir le Tyrol), il voulut s'assurer que rien ne le menacerait en Italie. En conséquence il revint sur ses pas, s'empara de Milan, y entra en triomphateur, écrasa la Lombardie par des contributions de guerre énormes, imposa au duc de Modène-Este une suspension d'armes plus onéreuse encore que celle accordée au duc de Parme [2], enfin terrorisa le Saint-Siége en faisant marcher Murat vers la frontière des États pontificaux. Le

[1] LANFREY, *Histoire de Napoléon Ier*, vol. I, ch. III.

[2] L'armistice avec le duc de Modène fut signé à Modène, le 12 mai 1796,

Directoire exécutif, entrant dans les vues du général, se hâta de son côté de conclure un traité de paix définitif avec le roi de Piémont. Ce fut un des plus durs que la République française ait imposés aux peuples vaincus. Il fut signé à Paris le 26 floréal an IV (15 mai 1796) par le citoyen Delacroix, ministre des affaires étrangères, pour la République, et par les chevaliers de Prevel et de Tonso pour le roi de Sardaigne. Nous croyons devoir en donner une courte analyse, comme spécimen des conventions que la France allait dicter désormais à ses ennemis.

L'article Ier de ce traité rétablissait entre les deux puissances contractantes paix, amitié et bon voisinage.

L'article II obligeait la Sardaigne à révoquer toute adhésion patente ou secrète à la coalition européenne.

L'article III consacrait la cession définitive de la Savoie et des comtés de Nice, de Tende et de Beuil au gouvernement français.

L'article IV établissait les nouvelles limites des deux pays.

Par l'article V le Roi s'engageait à ne plus permettre aux émigrés ou déportés français (sauf ceux des départements du Mont-Blanc et des Alpes-Maritimes)

par Bonaparte d'une part, et M. Frédéric, commandeur d'Este, de l'autre. Cf. *Moniteur* du 14 priarial an IV (2 juin 1796).

de séjourner dans ses États. C'était là une clause d'autant plus humiliante pour Victor-Amédée que Louis XVIII et Monsieur étaient tous deux ses gendres.

L'article VIII stipulait qu'il serait acordé une amnistie générale à tous les sujets sardes détenus ou poursuivis pour leurs opinions politiques.

L'article XI déclarait que les H. P. C. se défendaient réciproquement de laisser passer sur leurs territoires leurs ennemis respectifs.

L'article XIII obligeait la France à restituer au Roi tous les pays sardes envahis par nos troupes, et dont l'occupation n'était pas stipulée par l'armistice de Cherasco.

Mais l'article XIV se hâtait d'ajouter que ces pays resteraient néanmoins soumis à la levée des contributions militaires, ainsi qu'aux prestations en vivres et en fourrages qui avaient été ou pourraient être exigées pour les besoins de l'armée française.

L'article XV prescrivait à Sa Majesté de démolir à ses frais les fortifications d'Exiles, de la Brunette et de Suse.

L'article XVI permettait aux armées françaises d'employer, pendant toute la durée de la guerre, l'artillerie sarde dont elles s'étaient emparées, quitte à la rendre au Piémont au moment de la pacification

générale. Il leur donnait également la faculté de consommer les provisions de guerre et de bouche qui se trouveraient dans les places occupées, sans que Sa Majesté pût réclamer à cet égard aucune indemnité.

L'article XVII accordait aux troupes françaises le libre passage dans tous les États sardes.

L'article XVIII imposait la médiation française à la Sardaigne et à la République de Gênes, pour terminer le différend qui existait entre elles au sujet de plusieurs îlots dont la France convoitait la possession. C'était, on le voit, une manière de mettre les parties d'accord à la façon du troisième larron de la Fontaine.

L'article XIX étendait à la République batave, notre nouvelle alliée, toutes les clauses de ce traité.

L'article XX soumettait Victor-Amédée à une dernière humiliation, celle de désavouer officiellement par le ministre qu'il allait accréditer auprès du Directoire, les procédés employés par lui à l'égard du dernier ambassadeur de France [1].

A ces articles patents, en étaient joints sept autres séparés et secrets. Ils concernaient les îlots contestés au Piémont par la République de Gênes, permettaient

[1] Le lecteur doit se souvenir que ce fut M. de Sémonville, que le roi de Sardaigne avait fait arrêter à la frontière, refusant de le recevoir à sa cour.

au roi de Sardaigne de recevoir ses filles à Turin, à la condition qu'elles n'y donnassent aucun sujet de plainte à la République française; accordaient à ce monarque le choix dérisoire entre une nouvelle cession de territoire, ou le démantèlement des fortifications de Démont et des Barricades; stipulaient que l'armée piémontaise serait remise sur le pied de paix, et obligeaient enfin (exigence inouïe!) Sa Majesté Sarde à mettre immédiatement le séquestre sur tous les bateaux, anglais, autrichiens ou napolitains, qui se trouveraient dans ses ports. C'était forcer la Sardaigne à rompre, par une mesure aussi violente qu'arbitraire, avec tous les ennemis de la République. On se figure aisément avec quelle secrète colère MM. de Revel et de Tonso durent signer des clauses si révoltantes; on imagine l'indignation que dut en ressentir le roi Victor-Amédée. Dignes successeurs de Brennus, nous jetions dans la balance du rachat notre épée victorieuse, en criant : *Væ victis!* Mais en agissant de la sorte nous semions les germes de prochaines révoltes et nous allumions des haines bien plus violentes encore que celles que nous nous flattions d'apaiser par de vaines promesses d'amitié.

Les fruits de notre impitoyable politique ne se firent pas longtemps attendre. Au moment même où l'on

célébrait à Paris la fête de la Victoire, en l'honneur des conquêtes et des triomphes de Bonaparte, toute la Lombardie se révoltait contre les Français. Une répression terrible en eut vite raison; mais Bonaparte dut se rendre compte qu'il laissait derrière lui des gouvernements hostiles et des peuples frémissants, qui au premier échec se soulèveraient contre sa domination.

Cependant Bonaparte semblait avoir fait un pacte avec la Victoire. Confiant en son étoile, orgueilleux de sa force, bravant tout obstacle et dédaigneux de tout scrupule, il poursuivit sa marche triomphale vers le Tyrol avec une imperturbable sécurité. Chemin faisant, il viola la neutralité de Venise et fit pénétrer son armée sur le territoire de cette République amie. Le gouvernement de Venise protesta contre une pareille invasion; mais Bonaparte se contenta de lui répondre par une proclamation à ses soldats. Il y déclarait passer sur les terres de Venise parce que les troupes autrichiennes y passaient elles aussi; mais il protestait de son intention de ne pas oublier qu'une longue amitié unissait sa patrie à la République de Saint-Marc. — C'était donner une nouvelle preuve du mépris absolu qu'il a toujours professé pour les engagements internationaux; car si les Autrichiens traversaient les États vénitiens, ils le faisaient en vertu d'anciens traités,

qui accordaient de temps immémorial à l'Empereur une route militaire pour se rendre du Tyrol en Lombardie. Venise indignée songea un moment à joindre ses troupes à celles de l'Autriche; mais la peur qu'inspiraient les Français à toute l'Italie était telle, qu'on n'osa mettre à exécution ce hardi dessein, qui eût peut-être sauvé l'indépendance de l'antique cité des doges. On se borna à d'inutiles protestations diplomatiques, qui ne furent écoutées de personne, et le maréchal Beaulieu, encouragé par l'exemple de Bonaparte et la faiblesse des Vénitiens, viola à son tour une neutralité qu'il avait respectée jusqu'alors. La Vénétie devint le champ de bataille où allait se vider le différend de la France et de l'Empire, et il fut dès lors évident qu'elle serait la proie du vainqueur.

C'est ce qui eut lieu après la victoire de Borghetto (30 mai 1796), lorsque les Autrichiens, abandonnant les rives du Mincio, se mirent à battre en retraite vers Peschiera pour regagner le Tyrol. « Bonaparte, écrit M. Lanfrey, allait enfin pouvoir s'emparer de cette ligne de l'Adige, qu'il avait tant convoitée. Mais comment s'y établir sans rompre ouvertement avec la République de Venise, à qui appartenaient toutes les places qui commandent ce fleuve depuis Vérone jusqu'à Legnago? Quelque mépris que lui inspirât un

droit qui n'était pas soutenu par la force, il avait intérêt à ménager la République tant qu'il resterait exposé à un retour offensif des armées autrichiennes; car toute désarmée qu'elle fût pour l'instant, elle pouvait mettre jusqu'à trente mille hommes sous les armes. Il fallait lui faire violence, puisque sans cela on ne pouvait occuper ses places; mais il fallait le faire avec une apparence de raison et seulement dans la mesure où cela était nécessaire à ses projets. S'étant déjà aperçu d'après l'attitude des *provéditeurs*, qui étaient venus à son camp, de l'impression d'effroi qu'avait causée aux Vénitiens le bruit de ses rapides victoires, des sanglantes exécutions du Milanais et des déprédations commises par son armée, il résolut de les frapper d'épouvante pour ôter jusqu'à la pensée d'une résistance. — Quant au grief qui devait lui servir de prétexte, il était déjà trouvé. Bonaparte était entré à Peschiera après que les Autrichiens l'eurent évacué. Il fit aussitôt fortifier cette place par nos soldats du génie, s'y empara de l'arsenal et des magasins, en disposa comme de sa chose. Le provéditeur Foscarini vint de Vérone, au nom de la Seigneurie, rappeler de nouveau au général les droits de la neutralité. Il traversa, dit-il dans son rapport au Sénat, les longues colonnes de ces farouches soldats, en recommandant

son âme à Dieu. Bonaparte, voyant son trouble, se livra devant cet homme tremblant à une de ces comédies d'emportement dans lesquelles il excellait. Venise, en laissant occuper Peschiera par les Autrichiens sans la défendre, s'était faite leur alliée et leur complice, et comme le provéditeur alléguait que la place se trouvait sans garnison et n'avait été occupée que par surprise, ce qui était vrai, il se plaignit en termes pleins de violence et d'irritation, de l'asile que Vérone avait accordé au comte de Provence (depuis Louis XVIII), quoiqu'il sût fort bien que Venise n'avait autorisé cet accueil fait au prince qu'après avoir consulté le Comité de salut public et sur l'assurance formelle que la France n'y verrait pas une violation de la neutralité! Il y avait d'ailleurs plus de deux mois que le prince avait reçu l'ordre de quitter les États vénitiens. Tous ces griefs exigeaient une vengeance éclatante; il allait la tirer en brûlant Vérone cette nuit même. *De là,* poursuivit-il, *je marche sur Venise, je vais demander compte au Sénat d'une trahison aussi manifeste.* Le provéditeur terrifié se confondit en excuses, en supplications, et poussa la faiblesse jusqu'à lui offrir de recevoir les troupes françaises à Vérone, à quoi le général voulut bien consentir, en ajoutant toutefois *qu'il ne savait pas la manière dont son gouvernement prendrait*

cela, car il voulait se réserver un nouveau moyen de violenter les Vénitiens, s'il y trouvait quelque avantage[1]. »

Les habitants de Vérone furent si effrayés à l'approche des Français qu'ils s'enfuirent presque tous, ou se cachèrent dans leurs maisons. Lorsque Masséna y fit son entrée, il crut se rendre maître d'une ville déserte. Le 4 juin, Bonaparte y reçut deux nouveaux envoyés de la Seigneurie.

Il renouvela auprès d'eux la *comédie* qu'il avait jouée auprès de Foscarini, et en obtint non-seulement la permission de s'emparer de toutes les forteresses de l'Adige, mais encore l'humble assurance que la République prendrait à sa charge les subsistances de notre armée, tant qu'elle demeurerait sur les terres de Venise (4 juin 1796)[2].

Assuré désormais de l'impuissance de Venise, certain que l'Autriche ne pourrait de longtemps reprendre l'offensive, Bonaparte revint à son quartier général de Brescia et ne pensa plus qu'à affermir l'omnipotence française en Italie, en réduisant tous les peuples de la Péninsule à implorer la clémence du vainqueur.

[1] P. Lanfrey, *Histoire de Napoléon Ier*, ch. IV, p. 133 et suiv.

[2] Cf. Daru, *Histoire de Venise*, t. V, l. XXVII, et t. VII, Pièces justificatives. — Voir aussi dans le *Recueil chronologique* le rapport des envoyés vénitiens au Sénat, daté du 5 juin 1796.

Dejà le roi de Naples, atterré par l'exemple du Piémont et de la Lombardie, de Parme, de Modène et de Venise, menacé par des mouvements républicains dans l'intérieur de ses États, et aussi un peu fatigué du despotisme britannique, lui avait fait demander la paix et avait dépêché à cet effet au camp de Brescia le prince Belmonte-Pignatelli. L'ambassadeur fut on ne peut mieux accueilli, car il n'entrait pas dans les vues de Bonaparte de s'enfoncer dans le cœur de l'Italie et d'aller, comme nos anciens rois, chercher une déroute probable dans les États napolitains, avant de s'être solidement établi dans le nord du pays et d'avoir assuré ses communications avec la métropole d'une manière inattaquable. Belmonte exposa au général les idées de son gouvernement et obtint facilement la signature d'un armistice, quitte à aller négocier le traité de paix à Paris. Bonaparte ne se montra pas très-exigeant. Il se contenta de la fermeture des ports de Sa Majesté Sicilienne aux escadres coalisées, et garda comme otages les deux régiments de cavalerie napolitaine qui, sous le commandement du général Federici, avaient pris part aux opérations de guerre contre la France. L'armistice fût signé dans ces termes à Brescia le 5 juin 1796, et le prince de Belmonte-Pignatelli partit aussitôt pour Paris, afin de

s'entendre avec le Directoire au sujet de la paix définitive [1].

Ce fut ensuite au tour de Gênes. Cette république avait, comme celle de Venise, prétendu maintenir la neutralité entre la France et la coalition; mais, violentée tour à tour par nos armées et par les escadres anglaises, elle n'avait que la triste perspective d'opter entre deux oppressions. Celle qui avait pesé le plus récemment sur cet infortuné pays ayant été l'oppression française, c'était contre la France que les Génois étaient le plus irrités. Peuple et gouvernement, n'osant tenir tête ouvertement au glorieux triomphateur du Piémont et de la Lombardie, lui créaient sous main une foule d'embarras. Ils couvraient notamment du manteau, d'ailleurs bien déchiré, de leur neutralité, les bandes armées de mécontents qui, sous le nom de *Barbets,* infestaient la haute Italie, interceptant nos convois, traquant nos soldats isolés, faisant, en un mot, à tout ce qui était français ou ami des Français une guerre clandestine et déloyale. Certes nos exactions ne justifiaient que trop cette manière d'agir; mais Gênes était tenue, de par les lois internationales, soit à traiter les Barbets en belligérants et à leur fermer

[1] Cf. MARTENS, t. VI, p. 234; LANFREY, t. I, ch. IV, et HELFERT, *Königin Karolina im Kampfe gegen die franzosische Revolution,* l. I, p. 9.

ses États, soit à les considérer comme des brigands et à les châtier comme tels. En tout cas, elle avait tort de leur accorder asile et protection. Bonaparte, qui savait exploiter même les plus mauvais prétextes, n'était pas homme à ne point profiter d'une si bonne raison pour chercher querelle aux Génois. Il fit donc marcher contre les Barbets son aide de camp, Murat, avec douze cents hommes. Ce général, après avoir battu plusieurs détachements de ces irréguliers et brûlé le château du marquis de Spinola, qui passait pour être leur chef secret, se présenta devant Gênes et demanda à remettre au Sénat une lettre du commandant en chef de nos armées d'Italie. « Si la République ne savait pas réprimer le désordre, y était-il dit, Bonaparte viendrait le réprimer lui-même à la tête de ses soldats. Il ferait brûler les villes et les villages où serait commis l'assassinat d'un seul Français. » — Le Sénat demanda par quels moyens il pourrait fléchir une si terrible colère, et Murat exigea d'abord le renvoi du ministre d'Autriche, M. Girola, accusé d'avoir fomenté la guerre des Barbets, ce qui lui fut aussitôt accordé; puis en référa à Bonaparte. Ce dernier ordonna qu'un certain nombre de patriciens et leurs familles, dont il donna la liste, fussent chassés du Sénat et exilés de Gênes. Le gouvernement génois ainsi expurgé ne fut

plus composé que d'amis, « ce qui signifiait de serviteurs », ajoute M. Lanfrey. Et en effet il n'y avait plus de moyen terme : il fallait être, vis-à-vis de Bonaparte, ou ennemi ou valet.

Déjà en Italie il n'avait plus guère que des courtisans, puisque le roi de Sardaigne, les ducs de Parme et de Modène, les gouvernements de Gênes et de Venise se trouvaient à sa discrétion, que le Milanais était dans ses mains, que la Toscane tremblait devant lui, et que Naples même avait fait sa soumission. Il ne restait que le Saint-Siége à plier sous sa loi. Et même le Pape l'avait déjà fait sonder par l'intermédiaire du ministre d'Espagne à Rome, M. d'Azara; mais Bonaparte, soit qu'il voulût donner satisfaction à l'opinion publique, en tirant une éclatante vengeance du meurtre de Basseville, soit qu'il désirât effrayer Pie VI pour mieux le courber sous son joug, refusa d'écouter les propositions officieuses du chevalier d'Azara et fit marcher Augereau sur Bologne et Ferrare. Il fit lui-même son entrée triomphale à Bologne le 19 juin 1796.

Le chevalier d'Azara vint l'y rejoindre, en compagnie d'un fonctionnaire pontifical nommé Antonio Gniudi, et tous deux demandèrent une trêve au général français. Celui-ci voulut bien l'accorder à la

condition de traiter le Saint-Siége en puissance vaincue, ce qu'il n'eût pu faire avant l'invasion des États pontificaux, et consentit à une suspension d'armes, qui fut conclue en quelques heures et signée à Bologne, le 23 juin, par lui, Garrau et Salicetti, pour la France; d'Azara et Gniudi pour le Saint-Siége.

« Voulant, disait l'article 1er de cette convention, donner une preuve de la déférence que le gouvernement français a pour Sa Majesté le roi d'Espagne, le général en chef et les commissaires sousdits accordent une suspension d'armes à Sa Sainteté, à compter d'aujourd'hui jusqu'à cinq jours après la fin des négociations qui vont être entamées à Paris pour la conclusion de la paix définitive entre les deux États. » — En conséquence le Pape fut invité à envoyer le plus tôt possible en France un plénipotentiaire afin d'obtenir du Directoire la paix définitive. Il fut tenu en outre de mettre en liberté tous les prisonniers politiques, romains ou étrangers, et de leur restituer leurs biens confisqués; de fermer ses ports aux navires des puissances coalisées et de les ouvrir aux bâtiments français; enfin de laisser les troupes françaises en possession provisoire des Légations de Bologne et de Ferrare. En échange les P. P. français consentirent à l'évacuation de Faënza, que le général Augereau venait d'occuper.

La citadelle d'Ancône dut être remise avec toute son artillerie entre les mains des Français, et le Pape fut astreint à nous livrer cent tableaux, vases ou statues, au choix des commissaires qui seraient envoyés à Rome, ainsi que cinq cents manuscrits à leur convenance. Parmi les objets d'art étaient spécialement désignés, avec une affectation bien caractéristique de cette étrange époque, « le buste en bronze de Junius Brutus et celui en marbre de Marcus Brutus, tous les deux placés au Capitole ». A cette contribution de guerre s'en ajoutait une autre, moins cruelle, mais non moins onéreuse. Le Saint-Siége dut payer à la République française vingt et un millions de francs, « dont 15,500,000 livres en espèces ou lingots d'or et d'argent, et les 5,500,000 restants en denrées, marchandises, chevaux et bœufs, d'après la désignation des agents de la République française ». L'article 9 de cette terrible convention ajoutait que ces diverses prestations seraient indépendantes de toutes celles auxquelles pourraient être sujettes les Légations occupées de Ferrare, Bologne et Faënza. L'article 10e et dernier imposait enfin au Souverain Pontife de donner passage par ses États aux troupes françaises, chaque fois qu'il en serait requis[1].

[1] Cf. MARTENS, t. VI, p. 640, et DE CLERCQ, 1er vol., p. 276.

« L'Italie, écrit M. Lanfrey, pouvait être considérée comme momentanément pacifiée. Il n'y restait plus qu'un seul souverain qui n'eût pas été frappé ou rançonné par les armées françaises, c'était le grand-duc de Toscane. Ce prince n'avait fait partie de la coalition que nominalement; le premier des souverains de l'Europe, il avait fait la paix avec la République française; la douceur de son administration était d'ailleurs proverbiale, et il n'avait pas un ennemi parmi ses sujets. Mais depuis longtemps le Directoire convoitait le port de Livourne, entrepôt important du commerce anglais. Les prétextes ne manquent jamais pour les actes les plus iniques; on résolut de changer en « attentats » contre la neutralité des rixes entre émigrés et matelots français. A ce grief on ajouta celui, moins sincère encore, de la saisie de quelques petits bâtiments de commerce français, opérée par la marine anglaise, mais hors de Livourne, et dont, par conséquent, le Grand-Duc ne pouvait être rendu responsable. — Miot, notre ministre à Florence, esprit modéré et clairvoyant, averti par Bonaparte du coup de main qui allait se faire sur Livourne, s'efforça en vain de l'en détourner dans une entrevue qu'il eut avec lui à Bologne; il ne tarda pas à s'apercevoir que le but du Directoire était, non pas d'obtenir réparation, mais

de s'emparer des richesses de Livourne. — Si je vous avais entendu plus tôt, lui dit le général, je n'aurais peut-être pas ordonné le mouvement qui se fait aujourd'hui; mais il est commencé, il n'est plus temps[1]. »

Ce fut Murat que Bonaparte chargea de s'emparer de Livourne par surprise, en violation des droits de neutralité de la Toscane et malgré les assurances pacifiques qu'il venait de donner lui-même à Manfredini. Ce ministre du Grand-Duc, voyant un corps de troupes françaises traverser les États de son maître, était accouru en toute hâte à Pistoïa pour demander à Bonaparte quelles étaient ses intentions. Le général français lui déclara que ces troupes avaient ordre de marcher sur Rome pour intimider la cour pontificale, et Manfredini revint à Florence dans la plus parfaite sécurité. Pendant ce temps Murat, abandonnant tout à coup sa première direction, se jeta sur Livourne, comme un brigand sur sa proie. Et Bonaparte écrivit à Manfredini qu'il avait reçu de son gouvernement l'ordre de s'emparer de cette ville pour « maintenir la neutralité » contre les Anglais. Il lui renouvela même, avec le plus étrange cynisme, toutes les protestations d'amitié qu'il lui avait faites à Pistoïa (27 juin).

Assuré, par la façon dont avait été supportée cette

[1] LANFREY, *Histoire de Napoléon*, 1er vol.

dernière spoliation, de la docilité de toute la Péninsule; certain désormais qu'il n'avait à craindre aucune révolte des peuples d'Italie, ni aucun débarquement anglais ou autrichien sur un point quelconque du littoral, Bonaparte revint à Brescia, en passant par Florence trois jours après l'occupation de Livourne, et puis, reprenant son projet d'envahir l'Autriche par le Tyrol, franchit l'Adige et attaqua soudainement les troupes du maréchal Würmser.

Chacun sait par cœur les noms à jamais glorieux de Bassano, d'Arcole, de Rivoli, et tout Français s'enorgueillit encore de compter parmi les fastes de sa patrie ces mémorables faits d'armes; mais pourquoi faut-il que le héros de tant de batailles ait terni sa gloire par des actes de duplicité ou de brutal cynisme, tels que les conventions avec Venise, qu'il allait sacrifier à l'Autriche, et que les honteux pourparlers de Tolentino avec le cardinal Mattei? Avant d'aborder l'étude de ces divers événements, il nous faut revenir en Espagne auprès d'Alcudia, devenu le prince de la Paix, lequel signait le 19 août le traité de Saint-Ildefonse; en France auprès de Vincent Spinola, Belmonte-Pignatelli, Politi et Bolla, qui négociaient à Paris au nom de Gênes, de Naples et de Parme; en Allemagne, enfin, auprès de Moreau, qui imposait

l'armistice de Stuttgart au cercle de Souabe et à l'électeur bavaro-palatin la suspension d'armes de Pfaffenhofen.

Suivant l'ordre chronologique de ces divers événements, nous commencerons par raconter la convention de Saint-Ildefonse.

On se souvient que dès le lendemain du traité de Bâle, le prince de la Paix prescrivit à D. Domingo Yriarte de sonder M. Barthélemy au sujet d'un traité d'alliance entre la République française et l'Espagne. Nous avons ajouté, pour expliquer la rapidité de cette évolution de la cour de Madrid, naguère si hostile à la France, que c'était la crainte d'une rupture avec l'Angleterre qui la faisait ainsi agir. Et en effet, le gouvernement britannique se montra si mécontent de voir de bons rapports s'établir entre les deux puissances, que la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre parut dès lors certaine. Le ministre espagnol fit pourtant tout ce qui dépendait de lui afin d'éviter une extrémité si fâcheuse pour sa patrie.

La collection du *Moniteur* nous le montre tantôt cajolant la France en vue d'une alliance, que les circonstances pouvaient rendre nécessaire, tantôt courtisant l'Angleterre pour empêcher ces circonstances de se produire, et louvoyant avec une extrême habileté

entre les deux écueils de la colère britannique et du mécontentement français. « Le ministre d'Espagne, lisons-nous dans la *Gazette* du 9 vendémiaire an IV, a remis au secrétaire d'État du département des Affaires étrangères (à Londres) une note détaillée de tous les efforts de sa cour dans la coopération à la cause commune de la coalition, tandis qu'elle en faisait partie. Il y prouve qu'elle a puissamment aidé les Anglais à entrer dans Toulon, à s'emparer de la Corse, etc., et finit par représenter la paix conclue comme absolument forcée par les rapides progrès des armes de la nouvelle République, dans un temps où les alliés ne pouvaient ou ne voulaient porter aucun secours à l'Espagne aux abois [1]. » — Et aussitôt après avoir cherché à calmer l'Angleterre, le prince de la Paix tâcha de conserver les bonnes grâces de la France : « Les légions d'émigrés qui étaient en Espagne, lit-on dans le *Moniteur* du 17 vendémiaire, viennent d'être déportées à cause de la paix avec la France. » Plus loin, dans le même numéro, le correspondant espagnol du journal écrit : « Il paraît que cette paix a très-sérieusement troublé notre bonne intelligence avec le cabinet de Londres, et que l'indisposition réciproque

[1] *Moniteur* du 9 vendémiaire an IV (1er octobre 1795). *Correspondance de Londres.*

est près d'avoir des suites fâcheuses, si l'on en juge par l'ordre qui vient d'être donné au nouveau pourvoyeur de l'escadre à Barcelone et à Majorque, de faire des provisions pour quarante vaisseaux [1]. »

Cependant le traité de Bâle, que les Anglais ne connaissaient encore qu'à titre de communication officieuse, est rendu public : « On prépare des fêtes brillantes, écrit-on de Madrid, pour célébrer la conclusion du traité de paix avec la République française. Jamais événement n'a causé ici une joie plus vive et plus générale. Il en est de même dans toutes les provinces..... La cour paraît enchantée du succès de la négociation. — Au milieu de la joie publique, un seul homme, et on ne s'en étonnera pas, c'est l'ambassadeur britannique, a fait éclater sa mauvaise humeur. On assure même qu'il se dispose à quitter incessamment l'Espagne [2]. »

L'indisposition, signalée au *Moniteur* par son correspondant de Madrid, ne tarda pas à se faire jour. Elle se traduisit par d'aigres réclamations de la Légation britannique au sujet de l'éternelle question de la baie de Nootka. Le prince de la Paix, voulant éviter la guerre à tout prix, céda, jusqu'à nouvel ordre, aux

[1] *Moniteur* du 17 vendémiaire (9 octobre 1795).
[2] *Moniteur* du 29 vendémiaire 21 octobre 1795).

injustes exigences du cabinet de Saint-James, comme avait fait en 89 le comte de Florida-Blanca. « L'affaire de Nootka-Sund, dit le *Moniteur*, qui pouvait amener une rupture entre la cour de Londres et celle de Madrid, est arrangée un peu aux dépens de cette dernière, qui en cède à l'autre la possession [1]. »

Mais à quoi lui servait tant de longanimité? L'Angleterre restait toujours courroucée, et la France paraissait inquiète de ces complaisances envers l'ancienne alliée. Survient alors l'affaire de Cadix, et, pour rétablir l'équilibre, le prince fait pencher de nouveau la balance en notre faveur : « Il vient de s'élever ici, écrit-on de Cadix le 28 décembre, entre les Français et les Anglais, une assez vive contestation au sujet de quelques prises anglaises conduites dans ce port par l'escadre française. Les agents anglais prétendent que ces prises ne peuvent être vendues dans un port neutre; les consuls français réclament en leur faveur l'article 21 du traité de 1761, qui assure au pavillon français en Espagne tous les avantages dont jouissent les Espagnols, et *vice versa*. Le gouvernement espagnol s'est conduit, en cette affaire, comme la justice lui prescrivait de le faire : il s'est prononcé en faveur des Français. — On ignore comment le

[1] *Moniteur* du 30 vendémiaire (22 octobre 1795).

cabinet de Saint-James prendra cette décision [1]. »

Il la prit si mal et y répondit par de telles vexations à l'égard du commerce espagnol, qu'il ne resta plus aucun espoir au prince de la Paix d'éviter la rupture. Aussi, renonçant désormais à son système de bascule, il reçut, le 24 décembre 1795, notre chargé d'affaires avec la plus franche cordialité, le pria d'assurer son gouvernement de toute la sympathie de la cour de Madrid, et pressa l'envoi à Paris d'un nouvel ambassadeur, qui fut le marquis del Campo [2].

Ce dernier arriva à Paris dans les derniers jours de mars et fut officiellement reçu par le Directoire, le 12 germinal an IV (1er avril 1796) [3]. Il offrit catégoriquement à la France républicaine le retour à l'ancien pacte de famille, qui avait uni si longtemps les deux branches de la maison de Bourbon. Il déclara que le prince n'attendait que l'arrivée d'un ambassadeur, pour entamer une négociation à cet effet, désirant la conduire lui-même, mais ne voulant pas, vu son extrême importance, la traiter avec un simple chargé d'affaires. Le gouvernement français accueillit avec joie ces ouvertures, espérant que l'appoint de la marine

[1] *Moniteur* du 29 nivôse an IV (19 janvier 1796).
[2] *Moniteur* du 3 pluviôse an IV (23 janvier 1796).
[3] *Moniteur* du 13 germinal an IV (2 avril 1796).

espagnole le mettrait à même de poursuivre d'une façon moins désastreuse la guerre coloniale et maritime, et il s'empressa de confier le poste d'ambassadeur près Sa Majesté Catholique au général de division Dominique-Catherine Pérignon[1].

Le nouveau diplomate arriva à son poste le 8 juin, et fut très-bien reçu par la cour de Madrid. Les négociations commencèrent aussitôt et aboutirent au traité de Saint-Ildefonse, signé par l'ambassadeur de France et le premier ministre d'Espagne, le 19 août 1796.

Cette convention rétablissait entre les deux pays une alliance offensive et défensive perpétuelle; leur garantissait réciproquement l'intégrité de leurs possessions, tant européennes que coloniales; stipulait que si l'une des deux venait à être attaquée, l'autre l'aiderait aussitôt de ses bons offices et, dès qu'elle en serait requise, de son secours matériel. Ce secours devait être prêté trois mois après la réquisition qui en serait faite, quels que fussent le but et le motif de la guerre. Il devait consister en quinze vaisseaux de ligne, tous équipés, armés, approvisionnés de vivres pour six mois et appareillés pour un an, ainsi qu'en dix-huit mille hommes d'infanterie, six mille de cavalerie et un train d'artillerie proportionné. Ce der-

[1] Cf. *Moniteur universel* du 20 prairial an IV.

nier contingent ne pourrait toutefois être employé qu'en Europe ou dans les colonies du golfe du Mexique. La partie requérante pourrait disposer des auxiliaires à sa guise, comme de ses propres forces, et la partie requise serait tenue néanmoins de pourvoir à la paye, à l'entretien, au ravitaillement et au remplacement du corps auxiliaire, comme si elle l'employait à son propre service. « Si lesdits secours, ajoutait l'article 11, devenaient insuffisants, les deux puissances contractantes mettraient en activité les plus grandes forces qu'il leur serait possible, tant par mer que par terre, au service de la puissance attaquée, laquelle userait desdites, soit en les combinant, soit en les faisant agir séparément, et ce, d'après un plan concerté entre elles. » — Et l'article 13 allait jusqu'à dire que « dans le cas où la guerre serait déclarée d'un commun accord, les délimitations cesseraient, et les hautes puissances contractantes seraient tenues de faire agir la totalité de leurs forces de terre et de mer, ainsi que de concerter leurs plans ».

Les H. P. C. s'engageaient, en outre, à conclure dans le plus bref délai un traité de commerce, établissant réciproquement pour les deux pays le traitement de la nation la plus favorisée, et elles se promettaient de faire cause commune pour réprimer et anéantir les

maximes adoptées par quelques pays que ce fût, qui contrarieraient leurs principes actuels et porteraient atteinte à la sûreté du pavillon neutre et au respect qui lui est dû, ainsi que pour relever et rétablir le système colonial de l'Espagne sur le pied où il a existé, ou dû exister d'après les traités.

L'article 18, enfin, déclarait que « l'Angleterre étant la seule puissance contre laquelle l'Espagne eût des griefs directs, la présente alliance n'aurait son exécution que contre elle pendant la guerre actuelle, et que l'Espagne resterait neutre à l'égard des autres puissances armées contre la République française [1] ».

On voit, par cet exposé, que le traité de Saint-Ildefonse fut tout à l'avantage de l'Espagne. Il est vrai que le général Pérignon avait fait ajouter des articles secrets assez favorables à la France (notamment les articles 3, 4 et 6); mais l'ensemble de l'alliance n'en demeurait pas moins plus profitable à la cour de Madrid qu'à la République [2].

[1] Cf. DE CLERCQ, *Recueil des traités de la France*, 1er volume.

[2] L'article 3 des articles séparés et secrets décidait qu'aucun émigré français ne serait souffert dans les corps espagnols destinés à coopérer avec les Français. — L'article 4 disait que Sa Majesté Catholique emploierait toute son influence, et au besoin sa force, pour obliger le Portugal à fermer ses ports aux Anglais. — L'article 6 enfin obligeait Sa Majesté Catholique à céder à la France le droit de couper les bois de Campêche, que les traités précédents réservaient à l'Angleterre.

La nouvelle en fut cependant accueillie avec joie par le Directoire. C'est qu'à Paris on ne voyait dans la convention de Saint-Ildefonse que le triomphe moral d'avoir sorti la France républicaine de l'isolement politique auquel elle avait été réduite jusqu'alors, et de compter au nombre de ses alliés un Bourbon, proche parent de nos princes détrônés. Le résultat paraissait d'autant plus beau, que les alliés de la France se réduisaient alors à deux : la République batave et le roi d'Espagne.

Pendant que notre ambassadeur à Madrid acquérait ainsi une certaine renommée, Jourdan et Moreau cherchaient à cueillir en Allemagne des lauriers plus difficiles à conquérir.

Nous avions laissé les deux armées d'Allemagne, que commandaient Jourdan et Moreau, paralysées dans leurs mouvements par les conférences de Bâle et les négociations avec les princes allemands, qui furent la conséquence de ce traité. Dès que le terrain politique fut un peu déblayé, Jourdan reprit l'offensive, malgré l'approche de l'hiver, et s'avança bravement dans le Hunds-Rück. Ses succès ne furent cependant pas de ceux qui décident du sort d'une campagne ; aussi le gouvernement français fut-il très-heureux d'accueillir l'offre d'un armistice, que ce général lui transmit au nom de l'Autriche. « Les généraux autrichiens, écrit

M. Thiers, dont les troupes étaient aussi fatiguées que les nôtres, se voyant exposés à une suite de combats opiniâtres au milieu de l'hiver, proposaient un armistice, pendant lequel les armées impériale et française conserveraient leurs positions actuelles. L'armistice fut accepté, à la condition de le dénoncer dix jours avant la reprise des hostilités. La ligne qui séparait les deux armées suivait le Rhin depuis Dusseldorff jusqu'au-dessus de Neuwied, abandonnait le fleuve à cette hauteur, formait un demi-cercle de Bingen à Mannheim, en passant par le pied des Vosges, rejoignait le Rhin au-dessus de Mannheim, et ne le quittait plus qu'à Bâle[1]. »

Cet armistice ne fut dénoncé qu'en mai 1796. Les hostilités recommencèrent le 31 de ce mois par une reconnaissance générale sur les avant-postes, bientôt suivie de la victoire de Kléber à Altenkirchen (4 juin 1796). Il nous est impossible de suivre Jourdan et Moreau dans les différentes péripéties de la campagne de 1796, où ils furent tour à tour vaincus et victorieux. Bornons-nous à dire qu'aux mois de juin, juillet et août de cette année elles avaient été, somme toute, favorables aux Français, qui s'étaient avancés du Rhin jusqu'au Danube. L'approche de nos armées

[1] Thiers, *Histoire de la Révolution française*, t. VIII, ch. Ier.

décida les princes de Souabe et de Saxe à accéder à la neutralité de l'Allemagne du Nord, et l'on put croire que la Bavière elle-même allait déposer les armes, lorsqu'on la vit subir l'armistice de Pfaffenhofen, le 7 septembre. Dès le 27 juillet, les états du Cercle de Souabe avaient consenti à une suspension d'armes, excepté le duc de Wurtemberg, le margrave de Bade et les villes impériales d'Esslingen et Reutlingen, qui avaient traité séparément avec la République française, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Par cette convention le Cercle de Souabe retirait des armées coalisées tous les contingents militaires qu'il leur avait fournis jusqu'alors, accordait le libre passage aux troupes françaises, leur permettait de s'approvisionner par voie de réquisitions sur son territoire, sauf à déduire le prix de ces réquisitions de la contribution de guerre qu'il avait à payer à la France, s'engageait enfin à verser dans les caisses du payeur de nos armées d'Allemagne la somme de douze millions de francs en numéraire et à nous fournir immédiatement huit mille chevaux, cinq mille bœufs, cent cinquante mille quintaux de grains, cent mille sacs d'avoine, cent cinquante quintaux de foin et cent mille paires de souliers. Cette dure convention fut signée à Stuttgart par le général Moreau, d'une part,

et de l'autre, par le baron de Lassolaye et le baron de Mandelsloh[1].

L'armistice de Pfaffenhofen fut plus dur encore : non-seulement l'électeur bavaro-palatin retirait ses troupes de la coalition et accordait le libre passage à nos armées, mais encore il s'interdisait de réclamer aucune indemnité pour les dégâts que pourraient causer à ses sujets les opérations de guerre qui auraient lieu sur son territoire. Les possessions de l'Électeur, situées sur la rive gauche du Rhin, étaient formellement exclues de la convention. Les autres conditions étaient analogues à celles de l'armistice de Stuttgart, et la contribution de guerre à peu près aussi considérable. Les galeries de Münich et de Düsseldorff n'étaient pas plus épargnées que celles d'Italie, et, par l'article 15, Son Altesse Sérénissime dut permettre au gouvernement français d'en faire enlever vingt tableaux au choix de notre général en chef[2].

L'armistice de Pfaffenhofen fut signé par le général Moreau, d'une part, et de l'autre par neuf commissaires bavaro-palatins, savoir : le baron de Leyden, le comte Charles d'Arco, le baron de Reibold, le comte de Königsfeld, le comte Ignace d'Arco, le comte de

[1] Cf. MARTENS, *Recueil de traités*, t. VI, p. 190.
[2] MARTENS, *ibid.*, p. 696.

Leinsheim, Louis de Reindl, le comte Maximilien de Tour et Taxis et Antoine d'Ezbia. Cette convention ne devait être que le prélude d'une paix définitive, car l'électeur de Bavière s'engageait par l'article 16 à envoyer dans le plus bref délai un plénipotentiaire à Paris. Mais les événements militaires ayant changé la face des choses en Allemagne dans le courant de l'automne, il se garda bien d'exécuter cette clause de l'armistice et différa, jusqu'à nouvel ordre, la pacification définitive.

En effet, les vices du plan imposé par Carnot à nos deux généraux, leur timidité à s'en écarter et surtout les heureuses conceptions stratégiques de l'archiduc Charles arrêtèrent notre invasion victorieuse, peu après l'armistice de Pfaffenhofen, et causèrent à Jourdan et à Moreau une série de revers. Tous deux furent obligés de battre en retraite, et avant la fin de l'année nos troupes avaient entièrement évacué la rive droite du Rhin. Moreau était même rentré en France par Strasbourg, au mois d'octobre, et quelques jours plus tard Kehl était tombée au pouvoir des alliés [1].

Malgré ces échecs, les plénipotentiaires étrangers, qui se trouvaient à Paris, poursuivirent leurs négociations avec le Directoire, et la France put se flatter

[1] Cf. Thiers, *Révolution française*, t. VIII, ch. Ier.

un moment de l'espoir de conclure une paix générale. Gênes traita le 9 octobre, Naples le 10, Parme le 5 novembre, et l'Angleterre elle-même fit des ouvertures pacifiques à notre gouvernement.

Le traité avec Gênes fut signé à Paris par Delacroix, notre ministre des relations extérieures, d'une part, et de l'autre, par le noble Vincent Spinola, plénipotentiaire de la république génoise. « Les Anglais, y était-il dit, ayant insolemment violé la neutralité du territoire de la république de Gênes, le décret du gouvernement, qui leur ferme ses rades et ses ports, sera maintenu jusqu'à la paix. » En conséquence, ordre était donné à la république génoise de n'avoir aucune relation avec la Grande-Bretagne. — Le gouvernement de Gênes s'engageait à faire cesser tous procès et toutes poursuites à l'égard des citoyens génois qui auraient été molestés à raison de leurs opinions, écrits ou discours relatifs à la Révolution, et à réintégrer dans le grand comme dans le petit Conseil tous les nobles qui en avaient été exclus à cause de leurs sympathies pour la France. La France promettait de garantir l'intégrité du territoire génois, de faire signer la paix entre Gênes et les États barbaresques, de dégrever, au moment de la paix avec l'Empire, les terres de cette république de toutes servitudes féodales dont elles pourraient

être chargées, enfin de servir de médiatrice entre elle et le roi de Sardaigne. (Nous avons vu plus haut comment le Directoire entendait exercer cette médiation.) — La république de Gênes, enfin, payait deux millions de francs comme contribution de guerre, et garantissait de son crédit un emprunt de deux millions, remboursables à la paix générale sans aucun intérêt.

Le traité définitif avec le roi de Naples fut également signé à Paris par le citoyen Delacroix, d'une part, et le prince Belmonte-Pignatelli, de l'autre. Il rétablissait purement et simplement les bonnes relations entre les hautes puissances contractantes; obligeait le roi des Deux-Siciles à maintenir désormais une stricte neutralité entre les alliés et la France; le priait de relâcher tous les prisonniers détenus pour leurs opinions, écrits ou discours relatifs à la Révolution française; stipulait que les ambassadeurs ou ministres des deux pays jouiraient désormais dans leurs États respectifs des mêmes immunités, prérogatives et préséances qu'avant la guerre; réclamait pour les représentants de la France, leur personnel et leur maison la même liberté de culte que celle dont jouissaient, dans les États de Sa Majesté Napolitaine, les individus des nations non catholiques les plus favorisées à cet égard (ce qui est une disposition assez curieuse et que nous

n'avons retrouvée dans aucun autre traité); enfin décidait qu'il serait prochainement négocié et conclu entre les hautes puissances contractantes un traité de commerce et de navigation.

Le traité de paix du 5 novembre avec Parme fut signé par Delacroix, Politi et Bolla, sous la médiation du marquis del Campo, ambassadeur d'Espagne. Il ne fit que rétablir officiellement les bonnes relations qui existaient depuis l'armistice de Plaisance entre les puissances contractantes, maintint les dispositions de cette dernière convention et les aggrava même par de nouvelles exigences, trop insignifiantes, au point de vue général, pour que nous les relations ici.

Ce fut là le dernier traité que signa la France en 1796. Il acheva de pacifier l'Italie, où le Saint-Siége seul demeurait dans un état indéfini à l'égard de la France, et il contribua à faire réfléchir l'Angleterre. Cette puissance, la plus acharnée de nos ennemies, crut qu'elle n'aurait plus rien à gagner en continuant la lutte, et qu'elle s'exposerait même à de graves complications en la poursuivant, non plus contre la France seule, mais contre la France unie aux deux plus grandes puissances maritimes du continent : l'Espagne et les Pays-Bas. D'autre part, elle avait fait de telles conquêtes dans toutes nos colonies, qu'elle pourrait

sans doute traiter avec gloire et profit. Enfin le gouvernement français était redevenu assez « décent » pour qu'on pût négocier avec lui, non-seulement sans déshonneur, mais, ce qui paraissait plus important à William Pitt, avec des garanties suffisamment sérieuses pour l'avenir. Aussi se décida-t-il à envoyer un plénipotentiaire à Paris, ainsi que nous le verrons au chapitre suivant.

CHAPITRE X

NÉGOCIATIONS AVEC L'ANGLETERRE. — RUPTURE AVEC LE SAINT-SIÉGE. — ORGANISATION DE LA RÉPUBLIQUE CISPADANE. — DÉMÊLÉS AVEC VENISE ET LE PORTUGAL. — FIN DE LA CAMPAGNE DE 1796.

Dès le 8 décembre 1795, William Pitt avait lu au Parlement un message royal, dans lequel il annonçait, au nom de Sa Majesté Britannique, le projet de traiter avec la France. « Eu égard, disait-il, à la nouvelle forme de gouvernement établie en France, le Roi avait le plus sérieux désir de conclure un traité pour la paix générale, si toutefois cela pouvait s'effectuer sur des bases justes et convenables pour lui-même comme pour ses alliés [1]. » Ce message fit une impression très-favorable sur le public, quoique en réalité le Roi demeurât aussi disposé à continuer la guerre que par le passé, et que son ministre fût décidé lui-

[1] Cf. earl STANHOPE, *Life of William Pitt*.

même à faire des propositions, qu'il devait savoir inacceptables.

Au mois de mars 1796, M. Wickham, ministre d'Angleterre en Suisse, écrivit à Barthélemy, qui était alors à Bâle, pour lui demander si la France serait favorable à l'idée d'un congrès des puissances belligérantes, et quelles bases de négociations elle serait disposée à proposer, en vue d'une pacification générale. « La réponse de M. Barthélemy, écrit lord Stanhope, se fit attendre quinze jours. Elle fut peu gracieuse et des plus froides. Les directeurs manifestaient des doutes sur la sincérité de l'Angleterre — n'étaient pas favorables à l'idée d'un congrès — et ne voulaient pas aliéner ceux des pays conquis que leur législature avait déjà incorporés au territoire français. Cela voulait dire, en d'autres termes, qu'ils étaient résolus à garder les provinces belges. Cela était fait aussi pour empêcher toute négociation, puisque l'Angleterre s'était astreinte, par un traité conclu au commencement de la guerre, à ne pas faire la paix sans l'assentiment du gouvernement autrichien, ou le maintien de l'intégrité des domaines de la maison d'Autriche[1]. »

Lord Stanhope eût pu dire que le cabinet britannique était plus résolu que la cour de Vienne elle-

[1] Cf. earl Stanhope, *Life of William Pitt.*

même à ne pas souffrir la présence des Français aux Pays-Bas; mais l'historien anglais rejette sur notre gouvernement la faute de la rupture et ajoute : « Il est probable, d'après les termes de cette réponse et d'une autre réponse faite dans le même sens à la cour de Vienne, que les directeurs ne désiraient pas la paix à ce moment-là. Ils semblaient chercher à consolider leur pouvoir, nouvellement établi, par une campagne victorieuse. Et même ils étaient alors activement occupés d'un plan de conquête de l'Italie et de l'invasion de l'Irlande[1]. »

Nous savons que le Directoire n'était aucunement opposé à la paix, nous croyons que William Pitt la voulait sincèrement; mais le légitime désir de la France de conserver la Belgique était fatalement appelé à rendre inutiles toutes les tentatives de rapprochement entre les deux pays. Voilà pourquoi la négociation n'alla pas plus loin. Le 10 mai, William Pitt annonça au Parlement la mauvaise issue des tentatives de paix et essuya une virulente attaque de Fox, qui lui reprocha de n'avoir pas eu sérieusement l'intention de mettre fin à la guerre. Le ministre protesta de la pureté de ses intentions et parut prouver qu'il était sincère, en renouvelant quelques mois après

[1] Cf. earl Stanhope, *Life of William Pitt.*

les démarches faites à Bâle. Il est vrai que les choses avaient depuis lors beaucoup changé d'aspect en Europe. L'Espagne et la Hollande étaient devenues les alliées de la République française, la Corse avait dû être évacuée par les troupes britanniques, l'expédition de Quiberon avait échoué, la plus grande partie de l'Allemagne (y compris le Hanovre) avait traité avec la France, et l'Italie tout entière s'était soumise à Bonaparte. Enfin, une rupture avec l'Espagne paraissait imminente. « Une prochaine guerre espagnole, écrivait Pitt à son frère, le 4 septembre 1796, quoiqu'elle ne soit pas encore officiellement annoncée, semble certaine; mais elle ne nous arrive pas d'une manière imprévue, et (si nous pouvons prouver au pays que nous avons fait des efforts suffisants pour assurer la paix) elle ne nous causera pas, j'espère, grand embarras [1]. »

Ce fut cette fois M. Jackson qui fut chargé de faire des ouvertures à notre gouvernement. On demanda pour lui des passe-ports au Directoire, et il partit pour Paris dans les derniers jours de septembre. Le projet du cabinet de Saint-James était d'offrir la rétrocession de quelques-unes des colonies françaises, conquises pendant la guerre, en échange des Pays-Bas, qui

[1] Cf. earl STANHOPE, *Life of William Pitt.*

seraient rendus à l'Autriche. Mais M. Jackson ne parla d'abord que de la rétrocession des colonies, laissant dans le vague la matière à échange. Aussi les choses marchèrent-elles à merveille. Le Directoire accepta avec joie l'idée de recouvrer ses colonies, moyennant des compensations à fournir en Europe, et le 6 octobre le roi Georges put annoncer au Parlement, dans son discours d'ouverture, que les négociations avec la France avaient été officiellement reprises. Lord Malmesbury reçut l'ordre de se rendre aussitôt à Paris pour les continuer. Mais à peine arrivé, dès qu'il eut parlé de l'abandon des provinces belges, il vit s'évanouir tout espoir d'accommodement. Delacroix lui déclara sèchement qu'il ne pouvait accepter aucune discussion sur ce sujet, et rompit les conférences. Peu de jours après, il écrivit au plénipotentiaire britannique qu'il eût à quitter Paris dans les quarante-huit heures, et le territoire de la République dans le plus bref délai possible. — Ainsi finit cette deuxième tentative de paix entre la France et l'Angleterre (19 décembre 1796).

Pendant ce temps, de graves événements se passaient en Italie. Nous avons laissé, dans notre chapitre précédent, Bonaparte aux prises avec les troupes de Würmser; nous l'avons quitté au moment où il franchissait soudainement l'Adige et tombait à l'improviste

sur l'armée impériale. — Les Autrichiens battus à Lonato et à Castiglione durent renoncer à leur projet d'invasion et, quittant la ligne de l'Adige, se replièrent sur la Brenta. Bonaparte les suivit, les vainquit à Roveredo, à Bassano, à Saint-Georges, et obligea Würmser à battre en retraite de nouveau et à s'enfermer dans Mantoue avec une vingtaine de mille hommes.

L'Italie restait en notre pouvoir; mais le danger avait été grand, car l'arrivée de Würmser et de ses quarante mille soldats avait fait croire généralement que les Français allaient succomber sous le nombre, malgré le génie de Bonaparte. Partout nos ennemis (et ils étaient nombreux) avaient relevé la tête. Il fallut les abattre de nouveau, notamment à Venise, à Rome et à Modène. — Dans ce dernier État, le duc régnant avait institué un conseil de régence, ne voulant pas supporter plus longtemps la tyrannie quotidienne des Français, et s'était retiré à Venise. De plus, le conseil de régence n'avait pas dissimulé ses sympathies pour l'Autriche, au moment du duel que se livraient Würmser et Bonaparte. Espérant même qu'il se terminerait à l'avantage du premier, il avait différé le payement des derniers cinq ou six cent mille francs dus par le duché de Modène à la France, en vertu de l'armistice, et avait laissé voir clairement

qu'à la première défaite des Français il était prêt à rompre la trêve. Aussi Bonaparte voulut-il faire un exemple afin d'inspirer aux autres princes d'Italie une salutaire terreur. Le 9 octobre 1796, parut inopinément un décret signé de lui, dans lequel le duc de Modène était déclaré déchu de son trône. Ses États furent constitués en république et mis sous la protection immédiate de la France.

Le Saint-Siége put craindre un moment que le même sort fût réservé aux États de l'Église, car dès l'arrivée de Würmser en Italie, le cardinal Mattei avait soulevé les légations et la Romagne. Cette révolte avait été aussitôt comprimée, et son auteur enfermé à Brescia. Le Saint-Siége désavoua la conduite du cardinal Mattei et se déclara prêt à envoyer à Paris, comme il avait été convenu, un plénipotentiaire pour y traiter avec le Directoire de la paix définitive. Le gouvernement français préféra poursuivre la négociation en Italie, désigna Florence comme lieu des futures conférences et donna ses pleins pouvoirs aux commissaires Garrau et Salicetti. L'envoyé pontifical, monsignor Lorenzo Caleppi, y arriva le 4 septembre, muni des pleins pouvoirs du Saint-Siége et d'une lettre de recommandation, bien inutile, pour le grand-duc de Toscane. Les pourparlers commencèrent aussitôt.

Caleppi ne s'attendait qu'à négocier un traité politique d'État à État, et ne fut pas médiocrement surpris de voir figurer, parmi les exigences de notre gouvernement, des points qui concernaient l'autorité spirituelle du Souverain Pontife, et non son pouvoir séculier. Le Directoire exigeait que Pie VI retirât tous les brefs qu'il avait lancés au sujet de la Révolution française (notamment au sujet de la confiscation des biens de mainmorte et de la constitution civile du clergé), et prétendait lui imposer la suppression du tribunal de l'Inquisition romaine. Caleppi s'empressa de dire aux commissaires français que, si le Saint-Siége avait réprouvé jadis le renversement de la monarchie et l'exécution de Louis XVI, il avait depuis lors accepté les faits accomplis, et que, loin de conseiller l'insubordination aux catholiques français, il ne cessait de leur prêcher le respect du gouvernement établi dans leur patrie. Le Saint-Siége, dit le plénipotentiaire pontifical, n'a jamais pris parti dans les querelles intestines des divers pays catholiques, ni donné ses préférences à telle ou telle forme de gouvernement; il avait toujours respecté et respecterait partout les autorités constituées, quelles qu'elles fussent. Il put citer à l'appui de son dire un des derniers actes du Souverain Pontife, la bulle *Pastoralis Sollicitudo,* datée du 5 juillet, et adressée

« *Omnibus Christe-fidelibus Catholicis communionem cum Sede Apostolica habentibus, in Galliis commorantibus, de pace servanda ac debita constitutis potestatibus subjectione* [1] ». Le titre même de cette bulle indiquait combien était correcte l'attitude du Saint-Siége envers le Directoire. — Pour ce qui était des questions touchant l'Inquisition, la confiscation des biens de main-morte et la Constitution civile du clergé, Caleppi demanda à en référer au Saint-Siége. — Garrau et Salicetti y consentirent, mais à la condition *que dans les six jours le Pape eût accepté ou refusé en bloc* les vingt et un articles publics du traité de paix, les huit articles secrets concernant l'attitude du Saint-Siége vis-à-vis de la Révolution, et enfin les projets de traité de commerce et de convention consulaire, soumis à l'examen du gouvernement pontifical [2].

Caleppi partit aussitôt pour Rome, afin d'en conférer avec son gouvernement. Pie VI soumit ces diverses pièces à l'examen du Sacré Collége, réuni à cet effet, et

[1] Cf. *Pii VI. Pont. Max. Acta, quibus Ecclesiæ catholicæ calamitatibus in Gallia consultum est.* Typographie de la Propagande, 1871.

[2] Nous avons emprunté tous ces détails à une relation manuscrite de la mission de Florence, faite par Mgr Caleppi lui-même, et que nous a gracieusement communiquée M. le commandeur de Rossi. Son père avait été secrétaire du cardinal Caleppi, et c'est dans les papiers laissés par lui que se trouve le document en question. Tous ces papiers ont été depuis déposés par M. de Rossi aux archives du Vatican.

les conditions françaises furent unanimement rejetées. Caleppi fut chargé de revenir à Florence et de notifier aux commissaires français le refus du Saint-Siége. Il leur remit à cet effet la déclaration suivante : « Le soussigné, ministre plénipotentiaire de Sa Sainteté le Pape Pie VI, a l'honneur de participer à messieurs Garrau et Salicetti, commissaires du Directoire exécutif près les armées françaises d'Italie et des Alpes, qu'ayant communiqué à Sa Sainteté les soixante-quatre articles proposés par Leurs Excellences, avec la condition de les accepter ou de les rejeter en bloc, Sa Sainteté, après les avoir examinés Elle-même et pris l'avis du Sacré Collége, a déclaré *que ni la religion, ni la bonne foi ne lui permettaient de les accepter.* Sa Sainteté a reconnu, avec la plus vive douleur, qu'outre l'article qui avait été proposé à Paris, et par lequel on avait voulu l'obliger à désapprouver, révoquer et annuler toutes les bulles, tous les brefs, tous les rescrits apostoliques, etc., émanés de l'autorité du Saint-Siége et relatifs aux affaires de France depuis 1789, il y en avait encore d'autres qui, *étant infiniment préjudiciables à la religion catholique et aux droits de l'Église,* étaient par conséquent inadmissibles, et Elle n'a pas voulu entrer en discussion au sujet de ceux qui lui paraissaient destructifs de la souveraineté de ses États,

nuisibles au bonheur et à la tranquillité de ses sujets, et ouvertement contraires aux égards dus aux autres nations et puissances, puisqu'ils ne permettaient même pas au Saint-Siége de garder la neutralité. Cependant Sa Sainteté espère encore que le Directoire exécutif, tant par sa propre équité que par égard à la médiation de Sa Majesté le roi d'Espagne, voudra bien faire attention aux puissants motifs qui ont déterminé la conscience de Sa Sainteté à un refus qu'Elle sera obligée de soutenir même au péril de sa vie [1]. »

Jamais aucun prince, pour plus puissant qu'il fût, n'avait osé tenir un pareil langage à la République victorieuse, tant il est vrai que, chaque fois qu'il s'est agi du dogme, le Saint-Siége a su, sous tous les règnes, déployer une fermeté qui fait souvent un étrange contraste avec sa faiblesse, ou sa longanimité, dans les questions purement temporelles.

La grandeur de cette attitude impressionna si vivement Bonaparte qu'il rendit la liberté au cardinal Mattei, et fit savoir indirectement au Saint-Siége qu'il désapprouvait personnellement l'immixtion de son gouvernement dans des questions du domaine spirituel.

[1] Cf. *Memorie intorno alla vita del card. Lorenzo Caleppi scritte dal commendatore Camillo Luigi de Rossi*. Rome, typographie de la Propagande, 1843.

Aussi devint-il dès cette époque, malgré quelques rudesses momentanées, *persona grata* au Vatican.

Parmi les peuples qui, autant et plus que le Romain et le Modénais, avaient témoigné à l'approche de Würmser des dispositions hostiles aux Français, nous avons cité plus haut le Vénitien. En effet, dès le mois de juillet 1796, le podestat de Bergame écrivait à la seigneurie qu'il avait dix-huit mille montagnards bien armés et prêts à fondre sur les Français. Il n'attendait pour les précipiter sur nos troupes, que l'envoi de quelques officiers et les ordres du Sénat. Celui-ci se contenta de calmer l'ardeur guerrière de ce fonctionnaire et, au lieu de le blâmer, lui conseilla d'attendre un moment plus opportun [1]. C'est ce que faisait la seigneurie elle-même. La façon dont nous avions violé sa neutralité, envahi son territoire, occupé ses forteresses et rançonné ses sujets, lui avait fait concevoir pour nous une haine profonde, qu'elle dissimulait par politique, guettant le moment de nous faire payer cher de si cruelles humiliations. L'arrivée de Würmser lui fit espérer que ce moment était proche, et elle se mit à faire dans le Dogado, qu'avaient respecté les troupes françaises, de secrets préparatifs de guerre [2].

[1] Cf. comte Daru, *Histoire de Venise*, t. VI, livre XXXVII, § VIII.
[2] Cf. Daru, t. VI, livre XXVII.

Les premiers succès des Autrichiens surexcitèrent même à un tel point les Vénitiens que déjà les Français étaient insultés dans la cité Saint-Marc, et que les mercenaires au service de la République annonçaient un massacre général et prochain de nos nationaux. — Bonaparte n'ignore pas ces faits, le Directoire en est informé par son ministre à Venise, et néanmoins ni Bonaparte, ni le Directoire ne sévissent contre la République. Ils sentent que la neutralité de Venise est pour leurs armées une sérieuse garantie, que son alliance leur donnerait de grandes facilités, et, tout en se plaignant en termes mesurés de l'attitude hostile qu'on semble avoir prise contre la France, ils proposent de différents côtés et à plusieurs reprises leur alliance à la République vénète. Le 7 juillet, c'est Bonaparte lui-même qui adresse cette proposition au Sénat. Peu après, c'est notre ambassadeur à Constantinople qui en parle à l'envoyé de Venise et fait transmettre l'invitation de son gouvernement par la Sublime Porte. Plus tard encore la même idée est remise sous les yeux de la seigneurie par l'envoyé de Venise à Madrid, avec lequel en avait conféré le prince de la Paix. Le Sénat en délibère et refuse officiellement notre alliance le 27 août 1796.

Le lecteur aura été peut-être surpris de voir notre

proposition d'alliance prendre de si lointains détours pour arriver à Venise. C'est qu'elle se ralliait à tout un système politique habilement conçu, et que poursuivait alors le Directoire. Il s'agissait de grouper en un faisceau d'alliances toutes les marines de second ordre pour tenir tête à la marine britannique. Déjà la France avait à ses ordres les escadres espagnoles et bataves. Elle espérait disposer bientôt, soit par la persuasion, soit par la violence, de la flotte portugaise, comme de la flottille génoise. La napolitaine, la danoise, la suédoise, la prussienne, l'américaine, restaient neutres. L'ottomane était sur le point d'entrer dans notre alliance, par crainte d'une ligue plus étroite entre l'Angleterre, l'Autriche et la Russie, ligue qui était sur le tapis diplomatique et qui paraissait près d'aboutir. La Porte n'ignorait pas qu'elle aurait à faire les frais de cette union, et que la Russie ne consentirait à envoyer un corps d'armée en Allemagne ou en Italie que si on lui permettait, d'autre part, de se ruer sur la Turquie et de s'agrandir en Orient. — Aussi la Porte entrait-elle dans les vues de notre gouvernement avec autant d'empressement que l'Espagne elle-même. Voilà pourquoi le Reiss-Effendi, d'une part, et le prince de la Paix, de l'autre, nous secondèrent avec une égale ardeur dans notre tentative de faire entrer

Venise et le Portugal dans le système français, et de conclure entre toutes les puissances maritimes de second ordre une formidable ligue contre l'Angleterre. Les refus de Venise et du Portugal firent échouer cette campagne diplomatique. La France se contenta de sa double alliance avec l'Espagne et la Hollande, et jugea inutile de se lier davantage avec la Turquie, qui n'eût pas mieux demandé, se bornant à entretenir les rapports les plus amicaux avec le gouvernement ottoman.

L'Italie n'était donc pas encore apaisée, puisque le Saint-Siége avait rompu officiellement avec nous et qu'il venait d'envoyer à Vienne le cardinal Albani pour demander des secours à l'Empereur, et puisque, enfin, Venise avait refusé notre alliance et gardait une neutralité que nous savions nous être hostile; aussi Bonaparte songea-t-il à s'y créer des amis. Il réunit à cet effet une sorte d'Assemblée constituante à Modène le 25 vendémiaire (16 octobre 1796), et les députés de Bologne, Ferrare, Reggio et Modène s'y constituèrent provisoirement en une république fédérative, qui prit le nom de République Cispadane. Bonaparte reconnut aussitôt le nouvel État qu'il venait de créer, et lui promit l'amitié et la protection de la France.

M. Lanfrey lui en fait un crime, attendu, dit-il, que

le Directoire aurait préféré conserver ces contrées dans un état de dépendance absolue, pour en faire une matière à compensations, dans le traité à intervenir avec l'Autriche. Il est incontestable que Bonaparte en prenait à son aise avec le Directoire, et que, sentant le prix de ses victoires et le poids de son épée, il traitait déjà son gouvernement plutôt en maître qu'en serviteur; mais, sans vouloir entrer dans l'appréciation de son attitude envers la métropole, nous ne pouvons nous empêcher d'admirer la grandeur de ses conceptions. Combien son plan n'est-il pas plus beau et plus politique à la fois que les vues étroites et mesquines du Directoire! D'après lui, la République française était en droit d'exiger non-seulement les limites du Rhin, mais encore « un État en Italie, qui nourrît l'influence française et maintînt dans sa dépendance la République de Gênes, le roi de Sardaigne et le Pape[1] ». Cet État serait, en cas de guerres futures et probables avec l'Autriche, un moyen d'assurer aux Français un pied en Italie, tout en les garantissant du danger d'une agression pontificale et napolitaine. La Cispadane serait dans le présent un moyen d'agrandir notre influence, et pour l'avenir à la fois une sûreté et une menace. De plus, elle offrait à Bonaparte l'avantage immédiat

[1] Cf. *Mémoires de Napoléon.*

de rendre disponibles les troupes françaises, qu'il aurait fallu laisser dans ces contrées, si elles étaient demeurées pays conquis. Devenues au contraire une République indépendante, gouvernées par des personnes dévouées à la France, ou plutôt aux idées de la Révolution, munies d'une garde nationale suffisante pour y exercer la police et de milices aptes à faire face à une première attaque napolitaine, elles devenaient, au point de vue de la guerre présente, une facilité et une sécurité, au lieu de rester un embarras et un danger. Voilà pourquoi il nous semble que la création de la Cispadane a été au point de vue français, comme au point de vue républicain, une conception de génie.

Bonaparte ne tarda pas d'ailleurs à en recueillir le bénéfice. L'Autriche faisait alors même un dernier et terrible effort pour reconquérir l'Italie, et organisait dans le Frioul une nouvelle armée de quarante mille hommes, destinée à venir en aide à Würmser, sous les ordres du général Alvinzi. — Notre armée d'Italie occupée à la fois à bloquer Mantoue, à contenir la Vénétie, à protéger la Lombardie, à surveiller Gênes et à garder Livourne, put au moins se décharger du soin de faire face aux Romains et d'intimider les Napolitains sur les milices enthousiastes de la République Cispadane. Et malgré cela, Bonaparte ne put rassem-

bler autour de lui que 26,000 combattants pour faire face à la fois aux 20,000 hommes de Würmser et aux 40,000 qui débouchaient déjà du Frioul, sous le commandement d'Alvinzi.

Le danger était extrême, et, malgré la sécurité apparente qu'il affectait devant ses troupes, Bonaparte le dépeignit si grand au Directoire, dans sa correspondance officielle, que notre gouvernement songea à demander la paix à l'Empereur et désigna le général Clarke pour aller porter à Vienne des propositions on ne peut plus modérées; mais les événements militaires marchèrent avec une telle rapidité que Clarke n'eut pas le temps de parler le langage d'un vaincu.

La partie avait été pourtant très-compromise : Alvinzi avait débuté par un facile succès contre Masséna sur les bords de la Brenta. Bonaparte avait, il est vrai, pris sa revanche le lendemain (9 novembre); mais, effrayé par la supériorité numérique de l'ennemi, il trouva plus prudent de se replier sur Vicence, et ne profita de sa victoire que pour effectuer sa retraite sans être inquiété. Cette marche rétrograde produisit en Italie l'effet le plus désastreux. Comme à l'arrivée de Würmser, les Vénitiens s'apprêtaient déjà à se joindre aux Impériaux; Rome faisait des préparatifs militaires ostensibles, sous un chef envoyé par l'Empereur, le

général Colli; les Toscans, les Génois, les Piémontais étaient frémissants; les partisans de l'Autriche s'agitaient en Lombardie. Joignez à toute cette effervescence les nouvelles répandues d'une prochaine entrée en campagne de la Russie et de l'évacuation de la rive droite du Rhin par les armées de Moreau et de Jourdan, et l'on se fera une idée de la terrible position où se trouvait Bonaparte. La bataille indécise de Caldiero (13 novembre) la rendit pire encore, et Bonaparte dut continuer sa retraite sur Vérone. — Là, il essaya de reprendre l'offensive, mais sans succès, et le 24 novembre on vit l'armée d'Italie quitter Vérone, repasser l'Adige et se diriger sur Milan. Italiens, Autrichiens, Français eux-mêmes croient que la ligne de l'Adige est à jamais abandonnée, et que Bonaparte ne songe plus qu'à défendre le Milanais. Mais ce n'était qu'une ruse. Bonaparte s'arrête tout à coup sur la route de Milan, repasse la rivière à Ronco et, faisant un mouvement tournant des plus audacieux, tombe sur l'arrière-garde d'Alvinzi par la chaussée d'Arcole. Un moment la victoire paraît lui échapper, car le pont d'Arcole est si vigoureusement défendu que, malgré le rare exemple de bravoure que Bonaparte donne lui-même à ses soldats, combattant à pied à leur tête, le pont ne peut être enlevé; mais un de ses généraux a

tourné pendant ce temps le village d'Arcole et s'en est emparé. Les deux chaussées qui traversent seules les grands marais situés derrière les positions d'Alvinzi, sont à nous, et les Impériaux se voient cernés entre ces marais, l'Adige et Vérone. Leur position est si mauvaise qu'ils ne parviennent à s'échapper qu'en perdant un tiers de leur effectif, et en laissant entre nos mains leurs bagages et leurs canons.

Les victoires de Rivoli et de la Favorite achevèrent la déroute des Impériaux. Mantoue fut reprise, et l'année 1796, qui avait été si effrayante pour nos armées, se termina de la façon la plus brillante et la plus glorieuse.

CHAPITRE XI

ANNÉE 1797. — PAIX DE CAMPO-FORMIO.

En janvier 1797, grâce aux victoires de Bonaparte, la France se retrouvait dans une excellente position, tant au point de vue militaire qu'au point de vue diplomatique.

Peu de mois auparavant, elle tremblait pour ses conquêtes d'Italie et voyait même sa frontière de l'est menacée. En 1797, au contraire, elle était redevenue toute-puissante au delà des Alpes et s'apprêtait à franchir de nouveau le Rhin.

Maîtresse de l'Italie, alliée de l'Espagne et de la République batave, en paix avec les puissances du Nord, en rapport des plus amicaux avec la Porte ottomane, en trêve avec la plupart des princes de l'Empire, elle n'était plus en guerre qu'avec l'Autriche

et l'Angleterre. Il est vrai que des pourparlers diplomatiques des plus actifs avaient lieu entre Londres, Vienne et Saint-Pétersbourg; il est vrai que Paul Ier, le nouveau czar de Russie, paraissait à la veille d'entrer en campagne contre nous; il est vrai encore que Venise et le Portugal avaient refusé notre alliance, et que le Saint-Siége avait rompu les conférences de Florence; mais, en revanche, notre amitié avec la Turquie était de nature à faire réfléchir l'empereur moscovite, quelque écervelé qu'il parût être; nos conventions avec la Prusse et les petits États de l'Allemagne devaient nécessairement paralyser les forces de la cour impériale; notre intimité avec les petites marines neutres, telles que la batave, l'espagnole et la napolitaine, et notre action sur les autres marines secondaires, telles que la génoise, la vénitienne et la portugaise, gênaient la Grande-Bretagne; les succès de Bonaparte, enfin, allaient nous permettre de vaincre la résistance du Saint-Siége et de contenir ceux des autres peuples d'Italie qui avaient pu songer à abandonner notre cause.

Ce fut à cette dernière tâche que se voua tout d'abord notre diplomatie, aidée par nos armées. Le général Bonaparte reçut l'ordre de marcher sur Rome, afin d'imposer au Pape les conditions qu'avait refusées

Caleppi, et il se porta en effet au-devant de la petite armée pontificale, que commandait le général Colli. Ce dernier, qui savait l'infériorité numérique et militaire de ses troupes, s'apprêtait déjà à implorer la clémence du vainqueur au lieu d'essayer une résistance inutile, lorsqu'il reçut un billet de Bonaparte, dans lequel le général commandant en chef l'armée d'Italie se déclarait disposé à traiter avec le Saint-Siége. Colli s'empressa de transmettre à Rome cette communication imprévue, et Pie VI dépêcha aussitôt au quartier général français quatre plénipotentiaires, savoir : le cardinal Mattei, Mgr Lorenzo Caleppi, le duc Braschi et le marquis Massimo. Ils se rencontrèrent à Tolentino avec le général Bonaparte, au commencement de février. A ce dernier le Directoire avait adjoint le citoyen Cacault.

Le choix du cardinal Mattei fut déplorable pour le Saint-Siége, car ce prélat, naturellement timide et faible, donna dès le début les plus grands avantages à Bonaparte. Celui-ci, feignant une grande colère au sujet du rôle joué par le cardinal dans l'insurrection de Bologne, lui déclara qu'il était un rebelle et qu'on devrait le fusiller. Mattei fut si atterré que le moindre froncement de sourcil du général lui faisait tout céder, et qu'un jour il serait même tombé aux pieds de

Cacault pour implorer sa clémence. Ce fait est mis en doute par l'historiographe de Mgr Caleppi. Peu importe d'ailleurs qu'un vieillard, menacé de la fusillade, malgré sa robe de prêtre et ses cheveux blancs, en soit arrivé, oui ou non, à un pareil degré d'humiliation et de faiblesse [1]. Ce qui est plus important, c'est de constater qu'au bout de cinq jours était conclue et signée la paix de Tolentino, qualifiée par Bonaparte de *capitulation de guerre accordée à l'État pontifical, comme à une place assiégée*. Dans cette convention ne figuraient aucune des exigences relatives à la foi, que contenaient les articles de Florence, et, quelque dures que fussent les conditions imposées au souverain temporel, le chef de l'Église n'en ayant pas à subir, Pie VI ratifia aussitôt le traité.

Il fut signé au quartier général de Tolentino le 1er ventôse an IV (19 février 1797). Il rétablit les relations de paix et d'amitié entre le Pape et la République française; révoqua toute adhésion antérieure du Saint-Siége à la coalition organisée contre la France; stipula que toutes les troupes réunies dans l'État pontifical depuis l'armistice de Bologne seraient licenciées, et que le Pape ne pouvait garder sous les armes que

[1] Cf. Artaud et Rossi, — Thiers et Lanfrey. — *Correspondance de* Cacault, etc.

les régiments organisés avant cette époque; renouvela la clause habituelle de la fermeture des ports aux navires de guerre ou de course des nations ennemies de la France; stipula que la France continuerait à jouir de tous les droits et prérogatives qu'elle avait à Rome avant la guerre, notamment en ce qui concernerait ses ambassadeurs, ministres et consuls, et qu'elle serait traitée en tout *comme les puissances les plus considérées*. Il obligea enfin Sa Sainteté à renoncer, pour elle comme pour ses successeurs, à tous droits de souveraineté sur le territoire d'Avignon, le comtat Venaissin et leurs dépendances. En vertu de l'article VII, Pie VI dut également céder à la République française les légations de Bologne et de Ferrare, ainsi que la Romagne, *à la condition que dans ces contrées il ne serait porté aucune atteinte à la religion catholique*. Les ville, citadelle et territoire d'Ancône furent laissés en gage à la France jusqu'à la conclusion de la paix continentale. Le Saint-Siége dut payer enfin une contribution de guerre supplémentaire de quinze millions, dont dix exigibles en mars et cinq en avril.

Ainsi se termina le différend entre la France et le Saint-Siége; mais que de questions demeuraient en suspens, que de complications subsistaient pour l'avenir, puisqu'on n'avait traité que des intérêts

matériels des deux parties contractantes, et que les questions religieuses avaient été formellement écartées du débat! Quelque dur que Bonaparte eût été dans ses exigences envers le souverain temporel, le Pape lui savait gré d'avoir ajourné la question religieuse. Il lui en témoigna sa reconnaissance en ne contrariant pas, et parfois même en secondant sa politique italienne, comme nous aurons plusieurs fois occasion de le faire remarquer.

La paix de Tolentino mettait à la disposition de la France, ou plutôt de Bonaparte, les Légations et la Romagne. Il en profita pour reconnaître aussitôt l'indépendance de ces provinces et leur incorporation à la République Cispadane.

Le Saint-Siége une fois soumis, il ne restait plus que Venise à châtier de son refus d'alliance, des sympathies montrées pour l'Autriche lors de l'expédition de Würmser, et des préparatifs militaires, à peine déguisés, faits pour venir en aide aux troupes d'Alvinzi. Restaient encore le Piémont et Gênes (dont l'attitude avait été douteuse au moment de nos plus grandes difficultés) à rattacher à la France par des liens plus étroits; le Portugal à faire entrer de gré ou de force dans notre système politique; les marines neutres, enfin, à contenir par de nouveaux règle-

ments internationaux sur les devoirs de la neutralité.

Ce fut au tour de Venise d'abord. — Revenu de Tolentino pour se mettre à la tête de son armée, le général Bonaparte traversa les États vénitiens, que depuis plusieurs mois déjà il traitait en pays conquis, mit garnison dans les principales places fortes de la contrée et en confia la garde au général Kilmaine. Ce dernier reçut de secrètes instructions pour révolutionner la Vénétie. Deux partis en effet s'y guerroyaient sourdement : celui des partisans de l'ancien gouvernement de Venise avec son inquisition d'État, son sénat, son livre d'or, sa grandeur et ses défauts, et celui des amis de la France, composé d'une minorité mécontente et surtout de la petite noblesse de terre ferme, qui jalousait les priviléges de l'aristocratie du Dogado et aspirait à partager avec elle l'inscription au livre d'or. Pour colorer leur ambition de nuances plus appropriées au goût du jour, ils demandaient une réforme de la constitution dans un sens plus démocratique et s'appuyaient à la fois sur les Français et sur les patriotes lombards. Ceux-ci, persuadés que leur patrie n'échapperait à une rétrocession à l'Autriche qu'à la condition de former un tout assez compacte et assez fort pour pouvoir subsister par lui-même, cherchaient à détacher du Dogado

les villes de terre ferme, afin d'en former avec le Milanais une république indépendante. Kilmaine favorisa secrètement ces menées; le chef de la légion lombarde, Lahoz, se mit ouvertement à la tête du parti révolutionnaire et, le 8 mars, l'insurrection contre la Seigneurie éclata dans les rues de Bergame. Le podestat Ottolini essaya de maintenir par la force l'autorité du Sénat; mais les troupes françaises l'obligèrent, sous prétexte de maintenir l'ordre, à quitter la ville, qui fut aussitôt déclarée indépendante et réunie à Milan. Deux jours après, Brescia imita l'exemple de Bergame. Le provéditeur Battaglia éprouva de la part des Français la même partialité que le podestat Ottolini, et Brescia se réunit, elle aussi, à la Lombardie. Quelques jours après, Salo en fit autant (17 mars). Partout les Français empêchèrent la résistance des autorités légitimes et des troupes vénitiennes [1].

Le Sénat, loin de s'en plaindre, demanda conseil au ministre de France, Lallemant. Celui-ci exhorta le gouvernement vénitien à donner satisfaction aux insurgés, en introduisant dans la constitution de la République les réformes que ceux-ci demandaient. Le Sénat en délibéra; mais, trouvant que le moment était inoppor-

[1] Cf Lanfrey, *Histoire de Napoléon Ier*, et Daru, *Histoire de Venise*.

tun pour entamer l'étude de ces réformes, il dépêcha deux commissaires à Bonaparte, afin de lui demander la permission de résister à l'émeute. Le seul moyen de le faire efficacement eût été, disaient les envoyés vénitiens, de substituer des garnisons vénètes aux garnisons françaises qui occupaient les places fortes de terre ferme. Bonaparte refusa avec raison d'accéder à leur demande, car l'occupation des forts de l'Adige par des troupes autres que les siennes eût été pour son armée un réel danger.

Bonaparte, en effet, s'était avancé par le Tyrol jusqu'au cœur de la monarchie autrichienne, et recevait à Gratz les envoyés de la Seigneurie. Dégarnir la ligne de l'Adige eût été se rendre impossible toute retraite en cas d'échec. Il ne pouvait pas le faire, il s'y refusa et fit bien. En échange, il offrit au Sénat de faire lui-même cesser la rébellion du parti français, si le gouvernement vénitien consentait à effectuer les réformes demandées. — A Paris, le ministre des relations extérieures donna le même conseil à l'ambassadeur de Venise.

Le parti pris était évident. Il fallait opter entre la guerre avec la France ou la soumission aux exigences de la faction française.

Le Sénat allait sans doute se résoudre à ce dernier

parti, quand l'intervention directe d'un détachement de cavalerie française dans l'insurrection de la ville de Crême mit les armes à la main du vieux parti de Venise. Les montagnards, furieux de ce qui s'était passé à Crême, fondirent sur Salo et y massacrèrent tous les partisans de la France, tous les patriotes lombards et même un certain nombre de soldats français (5 avril). Le Sénat atterré se hâta de réprimer l'ardeur de ses partisans, fit relâcher les nombreux prisonniers que la fureur des montagnards avait épargnés, et dépêcha deux nouveaux émissaires à Bonaparte. Mais celui-ci, informé par Kilmaine du danger d'une insurrection générale de la Vénétie, avait déjà envoyé à Venise un de ses aides de camp pour sommer la République de dissiper au plus tôt tous les rassemblements, de punir les auteurs de l'échauffourée de Salo et de lui livrer les *assassins* des Français. Junot lut d'une voix menaçante le message de son général, et le Doge terrifié s'empressa de promettre tout ce qu'on demandait de lui. Le pauvre Louis Manin ne se doutait pas qu'au moment même où il s'humiliait ainsi devant l'envoyé de Bonaparte, celui-ci signait à Léoben, avec MM. de Merweldt et de Gallo, des articles secrets qui stipulaient le démembrement de la République de Venise.

Pendant ce temps, Kilmaine, sans attendre les instructions du Sénat, cherchait à étouffer dans son germe l'insurrection du parti national, en désarmant les troupes régulières ou irrégulières que la République avait encore dans les places de terre ferme, et qui eussent fait certainement cause commune avec la faction nationale. Cette mesure exaspéra à un tel point la population, que la garnison française fut soudainement assaillie le 17 avril à Vérone, et que cette ville devint le théâtre de scènes plus meurtrières encore que celles de Salo. Ce fut sous l'impression de ce nouveau désastre que les envoyés de Venise arrivèrent au quartier général de Goritz.

Bonaparte les reçut fort mal. « J'ai 80,000 hommes, leur dit-il, j'ai des barques canonnières. Je ne veux plus d'inquisition, plus de sénat; je serai un Attila pour Venise. »

Sa fureur, plus feinte que réelle, ne fit que s'accroître, lorsqu'il apprit qu'un navire français ayant voulu s'approcher, malgré les règlements de police, de la poudrière du Lido, avait été canonné par un des forts de Venise, et que le commandant de ce navire avait été tué dans la bagarre. Il signifia aussitôt aux envoyés de Venise qu'ils eussent à se retirer de son quartier général dans les vingt-quatre heures, et le lendemain

il déclara la guerre à l'infortunée République par un message daté de Palma-Nova. La longue énumération de griefs qu'il y faisait contre la République de Saint-Marc n'était évidemment destinée qu'à en légitimer d'avance, aux yeux de l'Europe, la destruction imméritée[1].

Dès que la déclaration de guerre de la France fut connue dans les provinces vénitiennes de terre ferme, le parti français, avec la connivence de nos troupes, s'y révolta contre la Seigneurie. Partout le lion de Saint-Marc fut abattu et remplacé par des arbres de liberté.

Bientôt du reste Bonaparte arriva en personne et campa devant les lagunes. A son approche, une indicible panique s'empara des Vénitiens. Le Doge assembla le Grand Conseil, et il fut décidé que la République enverrait deux commissaires à Bonaparte pour lui demander ses conditions de paix. Le général voulut bien accorder un armistice aux Vénitiens, mais à la condition que les inquisiteurs d'État et le commandant du Lido seraient immédiatement arrêtés. Les commissaires y consentirent, le Grand Conseil ratifia leur soumission et dépêcha deux plénipotentiaires à Milan pour y traiter de la paix définitive avec le

[1] Cf. LANFREY, *Histoire de Napoléon Ier*, et DARU, *Histoire de Venise*.

vainqueur. Mais pendant ce temps le peuple effrayé avait écouté les suggestions du parti français et de Villetard, notre chargé d'affaires. Il avait cru que le salut de la République serait dans un changement de régime, et il prétendit l'imposer au Sénat. Le Doge et le Grand Conseil crurent eux-mêmes qu'en s'immolant ils pourraient sauver leur patrie, et ils abdiquèrent le pouvoir en faveur d'un gouvernement provisoire chargé de réformer la constitution de la République, conformément aux vues et aux désirs du général Bonaparte. Ce fut ce nouveau gouvernement qui ratifia le traité de paix avec la France, signé à Milan, sur ces entrefaites, par Bonaparte et Lallement d'une part, et de l'autre par François Doria, Léonard Giustiniani et Louis Mocenigo, le 27 floréal an V (16 mai 1797).

Ce traité comprenait six articles ostensibles et cinq articles secrets. Les premiers rétablissaient entre la République française et celle de Saint-Marc paix et amitié, puis ajoutaient : « Le Grand Conseil, ayant à cœur le bien de sa patrie et le bonheur de ses concitoyens, et voulant que les scènes qui ont eu lieu contre les Français ne puissent plus se renouveler, renonce à ses droits de souverain, ordonne l'abdication de l'aristocratie héréditaire et reconnaît la souveraineté de l'État dans la réunion de tous les citoyens, sous la

condition expresse cependant que le nouveau gouvernement garantira la dette publique nationale, l'entretien des pauvres gentilshommes qui ne possèdent aucuns biens-fonds, et les pensions viagères accordées jusqu'à présent sous le titre de provisions. » La France prenait à sa charge le maintien de l'ordre, la sûreté des personnes et des propriétés, en accordant aux Vénitiens une division française, qui fut transportée sur les navires de la République et alla tenir garnison dans Venise. Il fut stipulé par l'article 4 que « la station des troupes françaises à Venise n'ayant pour but que la protection des citoyens, elles se retireraient aussitôt que le nouveau gouvernement serait établi et qu'il déclarerait n'avoir plus besoin de leur assistance ». — Il fut convenu également que les troupes françaises évacueraient, au moment de la paix continentale, toutes les parties du territoire vénitien qu'elles occupaient sur la terre ferme. L'article 5 exigea une prompte solution du procès des inquisiteurs d'État et du commandant du Lido, ainsi que le désaveu le plus complet de tout ce qui avait été fait contre les Français sur tout le territoire de la République. Par l'article 6 enfin, le général Bonaparte accordait une amnistie pleine et entière à tous les Vénitiens qui avaient été arrêtés pour des faits insurrectionnels contre la France.

Les articles secrets modifiaient singulièrement l'apparente magnanimité de la France à l'égard de Venise, et devaient enlever au gouvernement de cette République toutes les illusions que les articles ostensibles pouvaient laisser au public. « La République française et celle de Venise, y était-il dit, s'entendront entre elles pour l'échange de divers territoires. » C'était le démembrement des États vénitiens, convenu à Léoben, qui se cachait sous ces paroles d'apparence si inoffensive. — « La République de Venise, ajoutait l'article 2, versera dans la caisse du payeur de l'armée d'Italie trois millions tournois en numéraire, savoir un million dans le mois de prairial prochain, un second million dans le mois de messidor, et le troisième million lorsque le gouvernement provisoire sera entièrement organisé. — La République de Venise fournira pour la valeur de trois autres millions tournois en chanvres, cordages, agrès, etc. — La République de Venise fournira en outre deux vaisseaux de ligne et deux frégates en bon état, armés et équipés, au choix du général Bonaparte... — La République de Venise remettra enfin aux commissaires à ce destinés vingt tableaux et cinq cents manuscrits au choix du général en chef[1]. »

Voilà ce que coûtaient au parti populaire de Venise

[1] Cf. MARTENS, *Recueil des traités.*

son avénement au pouvoir et la protection de Bonaparte. Si du moins à ce prix il avait pu épargner à sa patrie les douleurs de la domination autrichienne, il eût pu s'estimer heureux; mais la perte de Venise ne put être conjurée. Bonaparte, au mépris de la foi jurée, sacrifia, aux conférences de Campo-Formio, cette infortunée République, dont le gouvernement était devenu pourtant l'ami, le protégé de la France. Le lion de Saint-Marc n'essaya même pas de résister et mourut, selon la dure parole du poëte Leopardi, sans même pousser un dernier rugissement [1].

Il est fâcheux pour la gloire de Bonaparte qu'il ne s'en soit pas tenu au traité du 27 floréal, car celui-là, malgré l'odieux de ses articles secrets, était éminemment politique : substituer à l'antique Seigneurie, toujours méfiante et hostile, un gouvernement ami, était sans contredit une conception aussi heureuse que la création de la Cispadane, et Bonaparte eût dû s'en contenter.

Ce fut la même préoccupation de resserrer les liens qui unissaient à nous les divers peuples d'Italie, qui inspira la conduite du Directoire envers Gênes et

[1] Cf. THIERS, *Révolution française*. — LANFREY, *Histoire de Napoléon*. — DARU, *Histoire de Venise*. — F. PLANAT DE LA FAYE, *Documents pour servir à l'histoire de Venise*, t. Ier. (Lettre de Daniel Manin à l'historien Cantu.)

envers le roi de Sardaigne. Le gouvernement français signa à cet effet avec ce dernier un traité d'alliance offensive et défensive, le 16 germinal an V (5 avril 1797), et avec la République génoise une nouvelle convention, le 6 juin de la même année.

« Le Directoire exécutif de la République française et Sa Majesté le roi de Sardaigne, disait le préambule du premier de ces traités, voulant, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir et par une union plus étroite de leurs intérêts respectifs, contribuer à amener le plus promptement possible une paix qui fait l'objet de leurs vœux et qui doit assurer le repos et la tranquillité de l'Italie, se sont déterminés à faire un traité d'alliance offensive et défensive, et ils ont chargé de leurs pleins pouvoirs à cet effet le Directoire exécutif, le citoyen Henri-Jacques-Guillaume Clarke, général de division des armées de la République, et Sa Majesté le roi de Sardaigne, le chevalier D. Clément Damian de Priocca, premier secrétaire d'État de Sa Majesté au département des affaires étrangères, etc. » — L'alliance fut, pour la durée de la guerre actuelle, exclusivement conclue contre l'empereur d'Allemagne, le roi de Sardaigne demeurant neutre à l'égard de l'Angleterre et des autres puissances en guerre avec la France. Elle portait garantie

réciproque des possessions en Europe, fixait le contingent sarde à huit mille hommes d'infanterie, mille de cavalerie et quarante pièces de canon, promettait au roi de Sardaigne, à la paix générale ou continentale, tous les avantages que les circonstances permettraient à la France de lui procurer, interdisait la conclusion d'aucune paix séparée, faisait cesser les contributions de guerre qui avaient pesé jusqu'alors sur le Piémont, et décidait enfin qu'il serait conclu, dans le plus bref délai, entre les parties contractantes une convention de commerce et de navigation. — Le traité, dont nous venons de donner l'analyse succincte, fut signé à Turin le 5 avril et confirmé par le Directoire le 11 du même mois à Paris[1].

La convention avec Gênes fut signée à Gênes même par le ministre de France Faypoult et les députés de la République. Elle portait, comme pour Venise, que le gouvernement génois abdiquait ses pouvoirs souverains et était réorganisé, à l'instar de celui de la République française, avec deux Conseils législatifs, l'un de trois cents, l'autre de cent cinquante membres. Le Directoire de la République prenait le nom plus classique de Sénat; il se composait de douze membres présidés par un doge. Chaque commune

[1] Cf. MARTENS, *Recueil des traités*.

eut droit à une municipalité, chaque district à une administration. Les modes d'élection de toutes les autorités, la circonscription des districts, l'organisation du pouvoir judiciaire, etc., furent confiés à une commission législative chargée de rédiger la constitution de toutes les lois organiques de la République, sous les réserves de ne rien faire qui fût contraire à la religion catholique, de garantir les dettes consolidées, de conserver à la ville de Gênes sa qualité de port franc, enfin de pourvoir à la subsistance des nobles sans fortune, auxquels leur abdication en faveur du peuple ôtait tous moyens de subsistance. Tous les priviléges de la noblesse furent abolis, les anciens Conseils dissous, et un gouvernement provisoire, composé de vingt-deux membres, installé sous la présidence de l'ancien doge[1].

C'était, comme pour Venise, la substitution d'un État démocratique, dévoué à la France, à l'ancien État aristocratique, dont la fidélité et les sympathies n'auraient jamais été que singulièrement douteuses à notre égard. Et à ce point de vue la convention du 6 juin était aussi politique que celle du 16 mai. Elle l'était même davantage, car le traité avec Gênes, ne contenant pas d'articles secrets, ne jetait pas les germes de

[1] Cf. MARTENS, *Recueil des traités.*

futurs mécontentements, ainsi que l'avait fait le traité avec Venise [1].

De toutes les puissances qui s'étaient montrées peu sympathiques à la France, sans entamer pourtant avec elle des hostilités effectives, il n'y avait plus que le Portugal à rattacher de gré ou de force à notre système politique. Le Portugal, on s'en souvient, avait rompu ses relations diplomatiques avec la France après l'exécution de Louis XVI. Pressé de les renouer, au printemps de 1796, par le cabinet de Madrid, sollicité même d'entrer dans notre alliance, il ne s'était pas hâté d'accéder à nos désirs. L'hésitation était du reste assez naturelle : refuser eût été s'exposer à une guerre périlleuse contre l'Espagne aidée de troupes françaises; accepter eût été livrer ses colonies et ses ports à la marine britannique. Aussi la reine Dona Maria, optant pour la neutralité, voulut-elle ménager à la fois les alliés de Saint-Ildefonse et l'Angleterre. En conséquence, elle fit savoir au prince de la Paix qu'elle était prête à renouer avec la France de bonnes relations; mais elle ne s'expliqua point sur la question de l'alliance. Elle fit savoir à Londres en même temps qu'elle s'était décidée à signer la paix avec la France, mais qu'elle était résolue à garder la neutralité entre les belligérants.

[1] Cf. LANFREY, *Histoire de Napoléon Ier*.

Puis, pour atténuer la mauvaise impression que cette nouvelle allait causer en Angleterre, elle annonça au cabinet de Saint-James que par un décret, en date du 13 mai 1796, elle venait de déclarer port franc la ville de Lisbonne, afin que le traité avec la France ne lésât pas trop les intérêts commerciaux de la Grande-Bretagne en Portugal[1].

Mal lui en prit, car les Français et les Espagnols considérèrent ce décret comme une bravade, et, saisissant ce prétexte, tout mauvais qu'il fût, prétendirent imposer au Portugal les armes à la main ce qu'ils n'avaient pu en obtenir par la voie diplomatique. Le prince de la Paix prit le commandement d'une armée franco-espagnole et se mit en marche vers les frontières portugaises. Dona Maria atterrée demanda à traiter. Les hostilités furent suspendues, et le chevalier d'Araujo d'Azevedo partit pour Paris afin de négocier directement avec le Directoire. Les négociations furent très-longues; M. d'Araujo d'Azevedo y déploya une très-grande habileté, et finalement, le 23 thermidor an V (20 août 1797), fut signé entre lui et Delacroix un traité de paix, qui répondait exactement aux vœux exprimés par le gouvernement portugais un an aupa-

[1] Cf. loi du 13 mai 1796, signée au palais de Queluz. Elle est reproduite dans MARTENS, *Recueil des traités*.

ravant. Les relations diplomatiques étaient reprises, les deux pays se promettaient paix et amitié, les conquêtes réciproques étaient restituées, les frontières entre la Guyane et le Brésil étaient fixées au gré de la France; mais, moyennant cette seule concession, le Portugal conservait le droit de demeurer neutre entre la France et l'Angleterre. Le nombre des vaisseaux de guerre des nations actuellement en lutte avec nous, que le Portugal pouvait recevoir dans ses ports, était, il est vrai, rigoureusement délimité, les avantages commerciaux de la nation la plus favorisée étaient promis à nos nationaux, d'assez larges prérogatives étaient assurées à nos consuls; mais, en somme, M. d'Araujo pouvait être fier du résultat obtenu : sa patrie évitait à la fois la guerre avec la France et la guerre avec la Grande-Bretagne.

Pendant ce temps, son gouvernement, cédant aux menaces de l'Angleterre, commettait la faute de remettre entre les mains de cette puissance ses principaux ports et ses meilleures forteresses. Le traité avec la France ne fut pas ratifié, et le Directoire, à son tour, le déclara non avenu par son décret du 5 brumaire an VI (26 octobre 1797).

Ainsi éclatait de nouveau la guerre dans la péninsule Ibérique, au moment même où le traité de Campo-

Formio achevait de pacifier presque toute l'Europe.

En effet, au lendemain de la capitulation de Mantoue, sans attendre les renforts qui lui étaient promis et avant l'entrée en campagne des armées du Rhin, Bonaparte avait pris une offensive hardie et avait pénétré par le Tyrol dans les États héréditaires de la maison d'Autriche. Le conseil aulique, réunissant les débris des troupes d'Alvinzi et de Würmser, lui opposa une nouvelle armée, placée sous le commandement de l'archiduc Charles. Les deux plus grands capitaines de l'époque se trouvèrent ainsi pour la première fois en présence; mais le génie militaire de l'archiduc ne put l'emporter sur celui de Bonaparte. Les Autrichiens battus en plusieurs rencontres se replièrent pas à pas. Les Français les suivirent en Carinthie, puis en Carniole, et Bonaparte n'était plus qu'à quelques marches de Vienne, lorsque l'archiduc ébahi reçut à son quartier général de Klagenfurth, le 31 mars 1797, une lettre du vainqueur lui proposant la paix. « Les braves militaires, écrivait Bonaparte, font la guerre et désirent la paix. Celle-là ne dure-t-elle pas depuis six ans? Avons-nous tué assez de monde et causé assez de maux à la triste humanité? Elle réclame de tous côtés. L'Europe, qui avait pris les armes contre la République française, les a posées.

Votre nation reste seule; et cependant le sang va couler encore plus que jamais. Cette sixième campagne s'annonce par des présages sinistres. Quelle qu'en soit l'issue, nous tuerons de part et d'autre quelques milliers d'hommes de plus, et il faudra bien que l'on finisse par s'entendre, puisque tout a un terme, même les passions haineuses. — Le Directoire exécutif de la République française avait fait connaître à Sa Majesté l'Empereur le désir de mettre fin à la guerre qui désole les deux peuples. L'intervention de la cour de Londres s'y est opposée. N'y a-t-il donc aucun espoir de nous entendre, et faut-il, pour les intérêts ou les passions d'une nation étrangère aux maux de la guerre, que nous continuions à nous entr'égorger? Vous, Monsieur le général en chef, qui, par votre naissance, approchez si près du trône et êtes au-dessus de toutes les passions qui animent souvent les ministres et les gouvernements, êtes-vous décidé à mériter le titre de bienfaiteur de l'humanité entière et de vrai sauveur de l'Allemagne? Ne croyez pas, Monsieur le général en chef, que j'entende par là qu'il ne vous soit pas possible de la sauver par la force des armes; mais dans la supposition que les chances de la guerre vous deviennent favorables, l'Allemagne n'en sera pas moins ravagée. Quant à moi, Monsieur le général en chef,

si l'ouverture que j'ai l'honneur de vous faire peut sauver la vie d'un seul homme, je m'estimerai plus fier de la couronne civique que je me trouverais avoir méritée, que de la triste gloire qui peut revenir des succès militaires. Je vous prie de croire, Monsieur le général en chef, aux sentiments d'estime et de considération distinguée, etc. »

Qu'il faille attribuer cette belle lettre à d'égoïstes calculs, comme le fait la malignité de certains historiens, ou que l'on doive supposer que Bonaparte avait compris, avec toute la perspicacité de son intelligent génie, qu'il valait mieux offrir la paix à l'Autriche aux portes de Vienne plutôt que de la pousser à une lutte à outrance par l'occupation de sa capitale; qu'il faille supposer que notre glorieux général voulût par cette démarche rendre vaines les conférences de Turin, qui avaient lieu entre le marquis Gherardini et Clarke, afin d'amoindrir le rôle de ce dernier; ou croire que Bonaparte désirât faire la paix avant l'entrée en campagne de Hoche, le nouveau général en chef des armées du Rhin, pour que la gloire de ce capitaine ne portât pas ombrage à la sienne; ou que l'on doive penser réellement que, rassasié de renommée guerrière, Bonaparte songeât à mériter l'honneur de pacifier le monde, après l'avoir vaincu : il n'en est pas

moins certain que sa lettre à l'archiduc, et les victoires dont il l'appuya, produisirent le plus heureux effet.

« Monsieur le général, répondit le prince le 2 avril, assurément en faisant la guerre et en suivant la vocation de l'honneur et du devoir, je désire, ainsi que vous, la paix, pour le bonheur des peuples et de l'humanité. Comme néanmoins, dans le poste qui m'est confié, il ne m'appartient pas de scruter ni de déterminer la querelle des nations belligérantes, et que je ne suis muni, de la part de Sa Majesté l'Empereur, d'aucun plein pouvoir pour traiter, vous trouverez naturel, Monsieur le général, que je n'entre là-dessus avec vous en aucune négociation, et que j'attende des ordres supérieurs sur un sujet d'aussi haute importance, et qui n'est pas foncièrement de mon ressort. Quelles que soient, au reste, les chances futures de la guerre ou les espérances de la paix, je vous prie de vous persuader, Monsieur le général, de mon estime et de ma considération distinguée. »

Les hostilités reprirent aussitôt et furent néfastes aux Impériaux. Dès le 2 avril, Masséna enleva à Freisach les magasins de l'ennemi. Le lendemain, l'archiduc fut battu dans les gorges de Neumarkt et y perdit trois mille hommes. Il demanda alors un armistice; mais Bonaparte répondit qu'il n'en accorderait que pour

traiter de la paix. Et pourtant, le Directoire ne l'avait aucunement autorisé à négocier avec l'Empereur; mais il avait pris l'habitude de se conduire vis-à-vis de son gouvernement avec un tel sans façon, que ce détail ne l'arrêta pas un seul instant. L'archiduc Charles, plus respectueux des formes, n'osa rien prendre sur lui. Il en fut quitte pour essuyer le 5 avril un nouvel échec, et dut se replier en toute hâte sur Vienne. L'Empereur apprit que son armée en pleine déroute n'était qu'à vingt lieues de sa capitale. Il envoya aussitôt au quartier général de Bonaparte les généraux de Meerweldt et de Bellegarde pour y parler de la paix.

Bonaparte eut un premier entretien avec eux à Léoben, le 7 avril, et dès leur retour auprès de l'archiduc, ils lui écrivirent au nom de Son Altesse Royale pour lui demander une suspension d'armes de six jours, afin de pouvoir traiter avec plus de célérité de la paix générale. Bonaparte y consentit, les plénipotentiaires revinrent le jour même à Léoben, et dans la soirée fut conclue au château du Judenberg une convention militaire, signée par Bonaparte d'une part, et de l'autre par MM. de Meerweldt et de Bellegarde.

Il y était dit que les commandants en chef des deux armées, voulant faciliter les négociations de paix qui allaient s'ouvrir, convenaient d'établir une suspension

d'armes de six jours, déterminaient les positions que leurs troupes respectives devaient garder jusqu'au 13 avril, et étendaient aux détachements et garnisons du Tyrol les bénéfices de cette convention.

Les négociations préliminaires commencèrent aussitôt et parurent assez sérieuses à Bonaparte pour qu'il prolongeât d'une semaine l'armistice accordé. Ce temps était destiné à permettre aux plénipotentiaires impériaux de revenir de Vienne, et à Clarke, auquel un courrier avait été expédié, d'accourir de Turin. Les envoyés de l'Empereur arrivèrent munis de ses pleins pouvoirs, le 13 avril; mais Clarke ne reçut pas le courrier à temps pour prendre part aux conférences, qui commencèrent le jour même et furent menées avec la célérité que Bonaparte apportait en tout ce qu'il faisait. Dès le 16, les Impériaux, qui étaient MM. de Meerweldt et de Gallo, étaient tombés d'accord avec lui pour la rédaction de trois projets préliminaires à soumettre à l'Empereur. Tous trois stipulaient la cession de la Belgique à la France et la reconnaissance des limites du Rhin; mais ils variaient au sujet des compensations à offrir à l'Autriche en Italie. Deux de ces projets sacrifiaient à l'Autriche tout ou partie des États vénitiens, un troisième lui offrait la restitution pure et simple du Milanais et de la Lombardie.

L'Empereur préféra tout naturellement celui des trois qui, le rendant maître de la Vénétie, ajoutait à ses possessions des pays limitrophes de ses États héréditaires, au lieu de lui rétrocéder des contrées qui en étaient séparées par un territoire indépendant. Ce fut donc au projet qui sacrifiait Venise que les plénipotentiaires apposèrent leurs signatures à Léoben, le 18 avril 1797.

Par les préliminaires de paix l'Empereur renonçait à tous ses droits sur les provinces belgiques, ainsi que sur la Lombardie, et promettait de soutenir les prétentions de la France aux limites du Rhin, dans un congrès qui devait être convoqué à Prague pour le règlement définitif des affaires de l'Empire et le remaniement de la carte d'Allemagne.

Par contre, l'Empereur devait être dédommagé de ses sacrifices par l'abandon des provinces vénitiennes situées entre l'Oglio, le Pô et la mer Adriatique, et de plus par l'Istrie et la Dalmatie.

Les autres États de terre ferme de la république de Venise étaient adjugés à la France; mais celle-ci se proposait de joindre ces territoires à la Lombardie, au Modénais et à l'ancien duché de Reggio, pour en faire une république soi-disant indépendante. Ce nouvel État devait prendre la place de la République Cispadane,

qui serait invitée à se dissoudre afin de laisser à la France la libre disposition des légations de Bologne, que l'on comptait offrir à Venise réduite au Dogado, en échange de toutes ses anciennes provinces de terre ferme. C'est là ce que Bonaparte osa appeler, dans son traité avec la république de Venise : *quelques échanges de territoire.*

Il était enfin convenu entre les hautes parties contractantes que l'accord de Léoben serait tenu rigoureusement secret jusqu'à la paix générale, et qu'elles nommeraient dans le plus bref délai des plénipotentiaires pour le transformer en un traité définitif.

Dès que ces préliminaires, aussi remarquables par leur mépris du droit des nations que le traité de partage de la Pologne ou que n'importe quelle convention du moyen âge, eurent été acceptés par le Directoire, Bonaparte convoqua à Milan une assemblée constituante pour fonder la nouvelle République Cisalpine, ainsi qu'il avait fait un an plus tôt pour la Cispadane. Celle-ci céda la place à la nouvelle cliente de la France, qui fut dotée d'une constitution analogue à celle de sa protectrice. Bonaparte affirma en même temps l'existence et la servilité de la Cisalpine par sa proclamation du 29 juin 1797.

« La République Cisalpine, y disait-il, se trouvait

depuis nombre d'années sous la domination de la maison d'Autriche. La République française a succédé à cette dernière par droit de conquête ; elle y renonce aujourd'hui, et la République Cisalpine est libre et indépendante. » Et aussitôt il lui en fournissait la preuve en ajoutant : « Le peuple cisalpin va donc passer du régime militaire à un régime constitutionnel. Pour que ce passage se fasse sans secousse et sans anarchie, le Directoire exécutif a jugé devoir faire nommer pour cette seule fois les membres du gouvernement et du corps législatif, de manière que le peuple ne nommera qu'après le laps d'un an aux places vacantes, conformément à la constitution. »

La République Cisalpine, ainsi constituée, devint une sorte de colonie française et resta entièrement dans la main de Bonaparte. Ses premiers directeurs furent les citoyens Alessandri, Moscati et Paradifi.

Peu de mois après, elle s'accrut de la Valteline, de Chiavenna et de Bormico, qui lui furent annexés, à la suite de notre médiation en Suisse. Les Valtelins s'y étaient en effet soulevés contre les Grisons, et des deux côtés on avait pris Bonaparte pour arbitre du différend. « Bonaparte, écrit M. Thiers, leur fixa une époque pour comparaître. Le terme venu, les Grisons, à l'instigation de l'Autriche, refusèrent de se présen-

ter. Bonaparte alors, se fondant sur l'acceptation de l'arbitrage et sur les anciens traités, condamna les Grisons par défaut, déclara les Valtelins libres et leur permit de se réunir à la Cisalpine [1]. » Cette réunion fut portée à la connaissance des divers peuples intéressés par la proclamation du 19 vendémiaire an VI (10 octobre 1797).

Pendant que ces derniers événements, conséquences des préliminaires de Léoben, se passaient en Italie, la Grande-Bretagne apprenait que l'Autriche, son alliée, et la France, son ennemie, avaient jeté au Judenburg les bases de futures négociations de paix. Cette nouvelle causa au gouvernement anglais les plus sérieux embarras. L'opposition, déjà mécontente de la rupture des négociations qui avaient eu lieu à Paris entre lord Malmesbury et Delacroix, reprocha au ministère Pitt de continuer sans raison une guerre inutile et ruineuse. L'édit qui permit à la banque d'Angleterre de suspendre ses payements en espèces, et décréta le cours forcé de ses billets, jeta la panique dans les esprits et donna plus de force encore aux arguments de Fox. Enfin Pitt lui-même comprit que le moment était venu de faire une nouvelle tentative de paix auprès de notre

[1] Cf. THIERS, *Révolution française*, t. IX, et voir le texte de la proclamation de Bonaparte dans MARTENS, *Recueil des traités*, t. VI.

gouvernement, tentative d'autant plus facile que la pierre d'achoppement à laquelle était venue se briser la négociation de 1796, la question des Pays-Bas, était définitivement écartée par les préliminaires de Léoben. Lord Malmesbury fut chargé de nouveau de se rendre en France. De son côté, le Directoire désigna pour ses plénipotentiaires Letourneur, Pléville-le-Peley, Hugues Maret et Colchen. On convint d'un commun accord de choisir Lille comme lieu des conférences. « Le Directoire, écrit M. Thiers, aimait mieux recevoir le ministre anglais dans une ville de province, parce qu'il y craignait moins ses intrigues. Le ministre anglais, de son côté, désirait n'être pas en présence d'un gouvernement dont les formes avaient quelque rudesse, et préférait traiter par l'intermédiaire de ses négociateurs[1]. » Les conférences commencèrent dès le 7 juillet 1797.

Presque en même temps, l'Autriche et la France reprenaient à Montebello les pourparlers commencés à Léoben. Bonaparte était cette fois accompagné de Clarke. L'Autriche, au contraire, n'envoya à Montebello qu'un seul des négociateurs de Léoben. Ce fut le marquis de Gallo, ministre de Naples auprès de la cour de Vienne.

[1] Thiers, *Révolution française*, t. IX.

Les deux négociations marchèrent concurremment, mais avec une égale lenteur. Les événements intérieurs qui se passaient en France furent, plus encore que les incidents diplomatiques, la cause de ces lenteurs. Les élections de l'an V, en effet, avaient envoyé à nos deux conseils législatifs une forte opposition. Le parti royaliste, notamment, avait relevé la tête. Il avait des partisans jusque dans le Directoire. Aussi l'Angleterre et l'Autriche espérèrent-elles un moment qu'en prolongeant les négociations elles pourraient signer la paix avec le roi Louis XVIII plutôt qu'avec la République. — L'Angleterre n'en montra pas moins une grande loyauté dans sa manière d'agir. L'Autriche au contraire donna plus d'une preuve de sa mauvaise foi au cours des conférences.

Lord Malmesbury proposa comme base des négociations un projet de traité en vingt articles, qui posait comme bases fondamentales le rétablissement du *statu quo ante bellum*, sauf quelques exceptions en faveur de l'Angleterre. Les exceptions étaient laissées en blanc, afin, disait le plénipotentiaire britannique, d'éviter d'inscrire dans le projet le nom de quelques-unes des contrées que la nouvelle constitution considérait comme faisant partie intégrante du territoire français. On se souvient, en effet, que ce fut en se

couvrant du manteau constitutionnel, que Delacroix avait refusé, en 1796, d'accepter aucune décision au sujet des Pays-Bas. Les plénipotentiaires français répondirent à cette courtoise déclaration en lui donnant lecture de l'article de la Constitution qui déterminait les territoires composant les départements de la République, et y ajoutèrent la nomenclature des pays qui avaient été réunis à la France et érigés en départements par des lois particulières. Lord Malmesbury proposa en conséquence de prendre sur les colonies espagnoles et hollandaises les *exceptions en faveur de l'Angleterre* dont il était parlé dans le projet de traité, et désigna notamment la Trinidad pour l'Espagne, le cap Ceylan et le fort Cochin pour la Hollande. Et encore ne demandait-il, en ce qui concernait ces deux derniers points, qu'un simple échange. Ces divers territoires étaient d'ailleurs actuellement au pouvoir de la Grande-Bretagne. Les négociateurs français demandèrent à en référer au Directoire; mais, de leur côté, ils mirent en avant trois exigences, savoir : 1° renonciation par le roi d'Angleterre au titre de roi de France; 2° restitution à la France des vaisseaux et du matériel pris à Toulon, ou d'une indemnité équivalente; 3° renonciation du gouvernement anglais à toute hypothèque sur les ci-devant Pays-

Bas autrichiens pour des prêts d'argent faits à l'Empereur. — Lord Malmesbury à son tour n'accueillit ces trois demandes que *ad referendum*. — Le gouvernement anglais refusa absolument d'acquiescer aux deux premiers points, et, de son côté, le Directoire fit savoir à ses agents que les traités qui liaient la France à l'Espagne et à la République batave, portaient soit garantie réciproque de leurs territoires, soit défense de traiter avec un ennemi commun, autrement que d'un commun accord. Nos plénipotentiaires déclarèrent, en conséquence, qu'ils ne pouvaient continuer la négociation sur d'autres bases que celle de la restitution absolue de toutes les conquêtes faites par l'Angleterre tant sur la France que sur les puissances alliées de la République. — Les négociations se trouvèrent par là momentanément suspendues. Les plénipotentiaires ne quittèrent pas Lille, mais n'eurent plus de conférences ensemble et se bornèrent à attendre les ordres ultérieurs de leurs gouvernements respectifs. Un changement ministériel survenu à Paris le 7 thermidor, et par lequel Talleyrand remplaça Delacroix au département des relations extérieures, vint retarder encore la solution de la question. Maret eut beau écrire à Talleyrand pour lui expliquer que les exigences anglaises n'avaient rien d'exorbitant et laissaient une grande

latitude pour des négociations sérieuses, le nouveau ministre n'en demanda pas moins, avant toute reprise des pourparlers, que l'Espagne et la Hollande fussent invitées à prendre part aux conférences de Lille pour discuter elles-mêmes leurs intérêts. L'Angleterre y consentit avec beaucoup de bonne grâce, et le 15 thermidor arrivèrent à Lille quatre nouveaux plénipotentiaires, dont deux pour l'Espagne (le comte Cabarrus et le marquis del Campo) et deux pour la République batave (Van Marsalis et Van der Goes). Les prétentions de ces nouveaux venus, prétentions soufflées peut-être par M. de Talleyrand qui ne voulait pas la paix, enlevèrent aussitôt tout espoir d'accommodement, et lord Malmesbury ne continua les pourparlers que pour la forme, en attendant que son gouvernement lui ordonnât de se retirer. Pitt n'osa pas donner cet ordre, qui lui eût sans doute fait perdre son portefeuille; mais la France le sortit d'embarras en prenant l'initiative de la rupture, à la suite du coup d'État du 18 fructidor (7 septembre 1797). Cette journée mémorable consacra le triomphe de la faction jacobine et belliqueuse sur le parti pacifique et modéré. Triste retour aux traditions révolutionnaires, elle faillit aussi compromettre la paix avec l'Autriche[1].

[1] Cf. pour tous les détails relatifs aux conférences de Lille la *Vie de*

L'échange des ratifications de la convention de Léoben avait eu lieu à Montebello, le 5 prairial (24 mai), et les conférences pour la paix définitive avaient commencé peu après dans cette ville, entre Bonaparte, Clarke et le marquis de Gallo, au lieu de se poursuivre par le moyen d'un congrès, comme l'avait primitivement demandé la cour de Vienne. Les concessions habilement faites par Bonaparte sur la préséance de l'Empereur ne furent pas étrangères à ce résultat; mais les sympathies anglaises du ministre dirigeant, baron de Thugut, rendirent vaine la bonne volonté du marquis de Gallo. « Thugut, écrit M. Thiers, voyait la paix avec peine, et les troubles intérieurs de la France lui donnaient des espérances auxquelles il aimait encore à se livrer, quoiqu'elles eussent été si souvent trompeuses. Bien qu'il en eût coûté à l'Autriche beaucoup d'argent, beaucoup de fausses démarches et une guerre désastreuse, la nouvelle conspiration de Pichegru fit concevoir à Thugut l'idée de différer la conclusion de la paix. Il résolut d'opposer des lenteurs calculées aux instances des plénipotentiaires français. Il fit désavouer le marquis de Gallo et fit partir un nouveau négociateur, le géné-

Hugues Maret, duc de Bassano, par le baron Ernouf. Paris, Perrin, 2e édition de 1884.

ral-major comte de Meerweldt, pour Montebello. Ce négociateur arriva le 1er messidor (19 juin), et demanda l'exécution des préliminaires, c'est-à-dire la réunion du congrès de Berne. Bonaparte, indigné de ce changement de système, fit une réplique des plus vives. Il répéta tout ce qu'il avait dit déjà sur l'impossibilité d'obtenir de la Russie et de l'Angleterre l'adhésion aux arrangements dont on avait posé les bases à Léoben; il ajouta qu'un congrès entraînerait de nouvelles lenteurs; que deux mois s'étaient déjà écoulés depuis les préliminaires de Léoben; que d'après ces préliminaires, la paix devait être conclue en trois mois, et qu'il serait impossible de la conclure dans ce délai, si l'on appelait toutes les puissances. Ces raisons laissèrent encore les plénipotentiaires autrichiens sans réponse. La cour de Vienne parut céder, et fixa les conférences à Udine[1]... »

Les nouveaux pourparlers commencèrent à Udine le 1er juillet; mais Bonaparte, soit qu'il prévît de nouvelles difficultés de la part de l'Autriche, soit qu'il préférât jouer à sa cour de Montebello le beau rôle de donneur d'États, soit que, informé des troubles de Paris, il ne voulût pas se compromettre, préféra envoyer Clarke seul aux conférences d'Udine. — Elles ne furent d'ailleurs pas plus décisives que celles de Montebello.

[1] THIERS, *Révolution française*, t. IX.

Thugut était instruit, lui aussi, de ce qui se passait à Paris. Un conflit entre les divers partis était imminent. Le Directoire lui-même était profondément divisé. La prudence conseillait de tergiverser et d'attendre, quitte à rattraper le temps perdu si quelque démonstration militaire obligeait l'Autriche à se hâter. Elle avait d'ailleurs tout à gagner à cette attente, même au point de vue de ses armées et de sa situation internationale. Attendre était permettre à ses troupes de se refaire, de se ravitailler, de reprendre courage. Attendre était encore voir venir les décisions anglaises et se donner le temps de s'unir par des liens plus étroits avec le nouveau czar de Russie, moins cauteleux et madré que ne l'avait été Catherine. Aussi Meerweldt reçut-il l'ordre de remettre sur le tapis la question du congrès et de chicaner sur les délais stipulés à Léoben. L'intervention française à Gênes et à Venise lui permit même d'ajouter à ces moyens dilatoires des plaintes assez fondées sur le rôle que nous avions joué en Italie depuis les conférences de Léoben, rôle peu conforme aux arrangements qui s'y étaient pris. — Les plénipotentiaires français se contentèrent de répondre à la communication de M. de Meerweldt par une note des plus énergiques, et en référèrent au Directoire. Bonaparte se sentait à la veille d'un grand

changement politique, et, devenant plus correct par simple mesure de précaution, n'osait plus trancher les questions par lui-même jusqu'à nouvel ordre. Il était si hésitant qu'il avait envoyé à Paris deux de ses lieutenants, Augereau et La Valette, l'un pour offrir ses services au parti révolutionnaire, l'autre pour conserver des relations avec les modérés et se ménager des sympathies jusque dans le camp royaliste. Quand il apprit le 18 fructidor, il en félicita les vainqueurs dans sa correspondance officielle, et les blâma sans réserve dans ses conversations particulières.

En attendant, le 18 fructidor avait rompu les négociations avec l'Angleterre. La guerre allait recommencer avec plus d'acharnement encore, et l'on savait que la Russie n'était pas éloignée d'y prendre cette fois une part active et directe. Aussi Thugut voulut-il rompre les conférences d'Udine; mais l'attitude menaçante que sut prendre Bonaparte, la pénurie du trésor impérial et le triste état des armées autrichiennes firent réfléchir l'Empereur. Malgré Thugut, la négociation fut reprise. Toutefois, pour concilier les idées du vieux chancelier et celles de Bonaparte, les plénipotentiaires autrichiens, qui étaient cette fois le marquis de Gallo, le comte de Meerweldt et M. Degelmann, proposèrent de traiter directement à Udine de

la paix avec l'Empereur, mais de réunir immédiatement un congrès à Rastadt pour y négocier en même temps la paix avec l'Empire. Les plénipotentiaires français s'y refusèrent péremptoirement et déclarèrent que si un congrès se réunissait à Rastadt pour la pacification de l'Empire, avant la signature de la paix avec l'Empereur, la France n'y enverrait aucun représentant. Devant des affirmations aussi catégoriques, la cour de Vienne dut céder. Le baron de Thugut abandonna la partie, et le nouveau conseil de l'Empereur, M. de Cobenzl, accourut lui-même à Udine pour terminer toutes choses avant que la politique belliqueuse eût pris entièrement le dessus à Paris et étouffé pour longtemps les aspirations pacifiques qui subsistaient encore chez un grand nombre de députés, mais qui déjà n'osaient plus s'affirmer ouvertement. Clarke ayant été destitué par le nouveau gouvernement, et les trois plénipotentiaires impériaux conservant un respectueux silence, depuis l'arrivée d'un aussi haut personnage que le comte de Cobenzl, les conférences se trouvèrent réduites à un simple dialogue entre ce ministre et le général Bonaparte. Tous deux se sentaient de taille à prendre beaucoup sur eux; aussi la négociation, naguère si lente, marcha-t-elle à partir de ce moment avec une singulière rapidité. Ce fut à Passe-

riano, dans la demeure même de Bonaparte, que le comte de Cobenzl jugea bon de la reprendre, sans plus de souci de l'étiquette et du cérémonial que le négociateur français lui-même. Partant de ce principe, éminemment diplomatique, qu'il faut demander beaucoup pour obtenir un peu, Cobenzl se mit à combattre Bonaparte avec ses propres armes. Ce fut à qui se montrerait plus exigeant, plus impérieux, plus cassant. Les conférences furent parfois orageuses, et Bonaparte, dans un accès de colère, alla jusqu'à briser un cabaret de porcelaine qui était à portée de sa main. Le 16 octobre, les deux plénipotentiaires s'annoncèrent réciproquement que les conférences étaient rompues; M. de Cobenzl fit avancer sa chaise de poste, Bonaparte se leva de table en s'écriant que la guerre était déclarée, et... le 17, la paix de Campo-Formio était signée.

Par ce traité, l'Empereur renonçait en faveur de la République française à tous ses droits et titres sur les provinces belgiques; mais les dettes hypothéquées, avant la guerre, sur le sol de ces provinces demeuraient à la charge de la France.

Il consentait à ce que la République française possédât en toute souveraineté les îles ci-devant vénitiennes du Levant, savoir : Corfou, Zanthe, Céphalonie,

Sainte-Maure et autres îles en dépendantes, ainsi que Butintro, Larta, Vonizza et, en général, tous les établissements ci-devant vénitiens en Albanie, qui sont plus bas que le golfe de Ladrino.

Par contre, la République française consentait à ce que l'Empereur possédât en toute souveraineté et propriété les pays suivants : Istrie, Dalmatie, les îles ci-devant vénitiennes de l'Adriatique, les bouches du Cattaro, la ville de Venise, les lagunes et les pays compris entre les États héréditaires de la maison d'Autriche, la mer Adriatique et une ligne conventionnelle qui partait du torrent de la Gardol en Tyrol, passait par San Giacomo, sur l'Adige, et suivait le cours de l'Adige, puis celui du canal Blanc, jusqu'au Pô, et enfin la rive gauche de ce fleuve jusqu'à la mer.

L'Empereur renonçait en outre en faveur de la République cisalpine à tous les pays qui faisaient alors partie de cette République, et que Sa Majesté avait possédés avant la guerre. Il reconnaissait en même temps la nouvelle République.

Les pays cédés emportaient avec eux à leurs nouveaux propriétaires et souverains toutes les dettes hypothéquées sur leur sol.

La navigation des rivières et canaux servant de limites était déclarée libre.

Les parties contractantes se promettaient enfin de se secourir mutuellement pour maintenir l'ordre dans leurs nouveaux États, ce qui voulait dire : pour étouffer d'un commun accord toute velléité d'indépendance ou de révolte des infortunés Vénitiens.

D'autres articles stipulaient encore la prochaine conclusion d'un traité de commerce entre les hautes parties contractantes, la restitution des prisonniers et une amnistie réciproque pour tous les habitants des pays occupés qui auraient été recherchés ou molestés pour leurs opinions politiques. Ils réglaient le nombre des vaisseaux de guerre appartenant aux puissances belligérantes que l'Empereur pouvait recevoir dans ses ports, et obligeait Sa Majesté à une stricte neutralité.

Le duc de Modène recevait, en indemnité des pays qu'il avait possédés en Italie, le Brisgau, à condition de vassalité envers l'Empereur.

Un congrès était convoqué à Rastadt pour la pacification de l'Empire. Seuls, les plénipotentiaires de l'Empire germanique et ceux de la France auraient le droit d'y assister. Les préséances et le cérémonial qui réglaient les rapports de la France avant la guerre étaient maintenus entre ce souverain et la République française.

La France n'avait jamais fait une paix aussi belle, écrit M. Thiers; jamais, dit M. Lanfrey, la France n'avait conclu un pacte aussi honteux! Assertions bien opposées en apparence, et pourtant vraies toutes deux selon le point de vue auquel on se place. — Jamais, en effet, la France n'avait obtenu des agrandissements de territoire aussi considérables, ni acquis une pareille influence en Europe; mais ces agrandissements et cette influence, la République les obtenait en mentant à tous les principes au nom desquels elle avait renversé la monarchie et déclaré la guerre au monde. Le mépris de la liberté, de l'égalité, de la fraternité des individus et des peuples était, en somme, le dernier mot de la paix de Campo-Formio.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

ÉTAT DE L'EUROPE EN 1789.

La France en 1789. — Question hollandaise. — Effet moral de la Révolution sur la politique européenne. — Situation politique, militaire et financière de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Russie, de la Suède, du Danemark, de la Pologne, de la Turquie, de la Hollande, de la Suisse, de l'Italie, du Portugal et de l'Espagne..... 1

CHAPITRE II

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET LES DERNIERS PARTAGES DE LA POLOGNE, 1789-1795.

Connexité entre ces deux événements. — Politique de la Prusse et de l'Angleterre. — Comment se pose la question d'un second démembrement de la Pologne. — Réformes constitutionnelles des Polonais. — Alliance de la Pologne avec la Prusse. — Changement de politique de la Prusse. — Intervention armée des Prussiens et des Russes en Pologne en faveur des confédérés de Targowiça. — Diète de Grodno. — Traité de partage de 1793. — Causes de l'abstention de l'Autriche. — Désarmement des troupes polonaises. — Révolte de Madalinski. Dictature de Kosciusko. — Sa défaite à Maçeiowice. — Prise de Varsovie. — Dernier partage de la Pologne. — Acte du 3 janvier 1795. — Traité de Saint-Pétersbourg (24 octobre 1795)..... 35

CHAPITRE III

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET LES PRÉLIMINAIRES DE LA PREMIÈRE COALITION EUROPÉENNE, 1789-1791.

Difficultés financières du règne de Louis XVI. — Turgot, Necker, Calonne, Loménie de Brienne. — Manière dont l'Europe envisageait en 1789 les

troubles intérieurs de la France. — Les trois phases par lesquelles passa l'opinion de l'Europe au sujet de notre Révolution. — Ouverture des États généraux. — Querelle des trois ordres. — Serment du Jeu de paume. — Séance royale du 22 juin. — Commencement des travaux de l'Assemblé constituante. — Renvoi de Necker. — Le 14 juillet. — Effet produit en Europe par les résultats de cette journée. — La nuit du 4 août. Ses conséquences diplomatiques. — Révolte des Brabançons. — Le *Te Deum* du 13 août. — Confiscation des biens du clergé. Ses conséquences diplomatiques. — Lois sur le *Veto*. — Projets de résistance de la cour. — Breteuil. — Les journées d'octobre. — Rapports de Mirabeau avec la cour. — Le prétendu comité autrichien. — Affaire Favras. — Affaire de la baie de Nootka. — Caractère international de la fête de la fédération. — Projets d'évasion et de résistance. — Mort de Mirabeau. — Désarroi du parti royaliste. — Fuite de Varennes. — Suspension de l'autorité royale..... 80

CHAPITRE IV

TRAITÉS DE REICHENBACH, DE VERELOE ET DE SISTOWA. CONFÉRENCES DE MANTOUE, D'AIX-LA-CHAPELLE ET DE VIENNE. DÉCLARATION DE PILNITZ, 1790-1791.

Mort de Joseph II (20 février 1790). — Attitude de Léopold vis-à-vis de la France, de la Hollande, de la Prusse, de l'Angleterre, de la Porte et de la Russie. — Hostilités entre la Prusse et l'Autriche. — Traité de Reichenbach. — Fin des hostilités entre la Suède, la Porte et la Russie. — Paix de Vereloe. — Congrès et traité de Sistowa. — Premiers entretiens diplomatiques au sujet du *péril français*. — Traité préliminaire de Vienne du 25 juillet 1791. — Conférence et déclaration de Pilnitz. 132

CHAPITRE V

DÉCLARATION DE GUERRE AU ROI DE BOHÊME ET DE HONGRIE. PREMIÈRE COALITION.

3 septembre 1791 au 20 avril 1792. — Louis XVI relevé de sa déchéance momentanée. — Acceptation de la Constitution. — Dispositions plus pacifiques de Léopold. — Circulaire du prince de Kaunitz. — Détente générale. — Agitation des émigrés à Trèves et à Mayence. — La France en demande la dispersion. — Réponse des électeurs et de l'Empereur. — Ultimatum de la France. — Armements. — Négociations inutiles avec la cour de Vienne. — Solidarité des puissances germaniques signifiée à la France par M. de Goltz. — Chute de Delessart. — Dumouriez aux affaires étrangères. — Déclaration de guerre au roi de Bohême et de Hongrie..... 158

CHAPITRE VI

CAMPAGNE DE 1792. — PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE EN FRANCE. PROCÈS ET MORT DE LOUIS XVI.

20 avril 1792 au 21 janvier 1793. — La Prusse rappelle son ambassadeur à Paris. — Négociations des puissances coalisées avec les autres puissances européennes. — Couronnement de l'empereur d'Allemagne. — Démêlés entre les coalisés. — Chute de Kaunitz. — Philippe de Cobenzl, chancelier de cour et d'État. — Invasion des Pays-Bas autrichiens. Indiscipline et déroute des Français. — Mort de Dillon. — Démission de Rochambeau. — Plaintes réciproques de Lafayette et de Dumouriez. — Renvoi de Roland, Clavière et Servan. — Impopularité et démission de Dumouriez. — Ministère feuillant. — Mission secrète de Mallet du Pan. — *Veto* du Roi à deux lois de l'Assemblée. — Journée du 20 juin. — Manifeste Brunswick. — Entrée en campagne des armées de Brunswick. — Ses premiers succès. — Pétion demande la déchéance du Roi. — Journée du 10 août. — Déchéance et mise en jugement de Louis XVI. — Lafayette et Lückner refusent le serment au nouveau gouvernement. — Ils sont remplacés par Kellermann et Dumouriez. — Fuite de Lafayette. — Prise de Longwy par les alliés. — Motion de Danton. — Prise de Verdun. — Les massacres de septembre. — Dumouriez arrête les alliés dans l'Argonne. — Bataille de Valmy. — Lombard entame avec Dumouriez des pourparlers de paix. — La royauté abolie en France. — Négociations avec le roi de Prusse. — Retraite des alliés. — Hostilités en Italie. — Conquête de la Savoie. — Méfiances de la cour de Vienne à l'endroit de Frédéric. — Mission de Spielmann. — Congrès de Luxembourg. — Conférences de Merle. — Invasion de la Belgique par Dumouriez. — Bataille de Jemmapes. — Procès de Louis XVI. — Décret du 19 novembre. — Rôle de l'Angleterre. — Les Français à Naples. — Mission et meurtre de Basseville à Rome. — Négociations avec l'Espagne. — Le cabinet de Madrid cherche à sauver Louis XVI. — Condamnation et mort du Roi. — Chauvelin chassé de Londres, Bourgoing de Madrid, Mackau de Naples. — Coalition européenne..... 184

CHAPITRE VII

DEUXIÈME COALITION EUROPÉENNE. CAMPAGNES DE 1793, 1794 ET 1795.

Effet produit par la mort de Louis XVI. — Invasion de la Hollande par Dumouriez. — La Belgique reprise par les Impériaux. — Campagne de Hollande. — La Suisse adhère à la coalition. — Échec de l'expédition de Sardaigne. — Révolte de la Corse. — Les Français chassés de Gênes. — Désaccord entre la Convention et Dumouriez. — Négociations

secrètes de Dumouriez avec l'Autriche. — Fuite de ce général. — Congrès d'Anvers. — Traités de Londres et d'Aranjuez. — Négociations pour l'échange de la Reine et du Dauphin. — Entrée en campagne de l'armée espagnole. — Ses succès. — Projet de traité entre la République française et la Suède. — Négociations avec la Porte. — Pourparlers avec l'Électeur de Bavière. — Nouvelle invasion du territoire français. — Échecs de l'armée d'Italie. — Procès des Girondins. — Insurrections à Lyon, Marseille, Nîmes et Toulouse, en Vendée, en Normandie et en Bretagne. — Énergie du second comité de salut public. — Désaccord entre les coalisés. — Mission de Lherbach. — Défaites de Honchard à l'armée du Nord. — Succès de Kellermann à l'armée d'Italie. — Hostilités sans résultat aux Pyrénées. — Les révoltes intérieures comprimées. — Exécution des Girondins. — Mort du duc d'Orléans. — Mort de la Reine. — Fin de la campagne de 1793. — Différends des coalisés au sujet du partage de la Pologne et du droit maritime. — Campagne de 1794 en Flandre, en Allemagne, en Italie et aux Pyrénées. — Mécontentement de Frédéric-Guillaume. — Ses négociations avec l'Angleterre. — Retraite de Möllendorff. — Pourparlers secrets et tacite accord entre la Prusse et la France. — Le 9 thermidor. — La Belgique reprise, la Hollande envahie par les Français. — Pourparlers entre la France et l'Empereur. — Le prince d'Orange demande la paix. — La République proclamée en Hollande. — Conférences de Bâle. — La Toscane et la Hollande demandent la paix..... 254

CHAPITRE VIII

TRAITÉS DE PARIS, DE BALE ET DE LA HAYE. FÉVRIER - JUILLET 1795.

Négociations et traité de Paris avec la Toscane. — Négociations avec la Prusse. — Opposition de l'Angleterre et de l'Autriche. — Négociations entre ces deux puissances. — Mécontentement de la Prusse. — Mission de M. de Goltz à Bâle. — Sa mort. — Conférences de Harnier avec le Directoire. — Envoi du comte d'Haugwitz à Bâle. — Signature de la paix avec la Prusse. — Négociations entre Pichegru et les envoyés du prince d'Orange. — MM. Bransten et Repclaër à Paris. — Invasion et révolte de la Hollande. — Formation de la république batave. — Sieyès et Rewbell à la Haye. — Paix de la Haye avec la république batave. — Mission de M. de Hardenberg à Bâle. — Ouvertures de paix de l'Espagne. — Résumé des hostilités entre la France et l'Espagne. — Mission de D. Domingo Yriarte à Bâle. — Opposition de l'Angleterre. — Pourparlers pour l'échange du Dauphin et de Madame Royale. — Mort de Louis XVII. — Échange de la princesse Marie-Thérèse. — Suite des conférences de Bâle entre Yriarte et Barthélemy. — Paix avec l'Espagne..... 315

CHAPITRE IX

CAMPAGNES DE 1795 ET 1796. MÉDIATION PRUSSIENNE. MÉDIATION ESPAGNOLE.

[naction des armées pendant les conférences de Bâle. — Activité diplomatique de l'Angleterre. — Nouvelle insurrection de Vendée. — Expédition de Quiberon. — Retour de l'Autriche à des dispositions belliqueuses. — Médiation de la Prusse et négociations avec les petits États d'Allemagne. — Paix avec le Würtemberg, Bade et la Saxe. — Médiation espagnole et négociations avec les États d'Italie. — Constitution de l'an III. — Fin de la Convention. — Incorporation des provinces belges à la France. — Directoire. — Envoi de Bonaparte en Italie. — Conquête du Piémont. — Négociations entre M. de la Tour et Bonaparte. — Armistice de Cherasco. — Le duc de Parme demande à traiter. — Suspension d'armes de Plaisance. — Conquête de la Lombardie. — Différends entre Bonaparte et le Directoire. — Prise de Milan. — Armistice de Modène. — Marche de Murat sur Rome. — Traité de Paris avec la Sardaigne. — Révolte de la Lombardie. — Violation de la neutralité de Venise. — Première convention avec Venise. — Armistice de Brescia avec le roi de Naples. — Révolte des Barbets. — Convention avec Gênes. — Inutiles pourparlers entre le chevalier d'Azara et Bonaparte pour la paix avec le Saint-Siége. — Conquête des légations de Bologne et de Ferrare. — Mission du chevalier d'Azara à Bologne. — Armistice de Bologne avec le Saint-Siége. — Violation de la neutralité de la Toscane. — Occupation de Livourne. — Campagne contre Würmser. — Alliance avec l'Espagne. — Négociations d'Aranjuez. — Mission du marquis del Campo. — Envoi de Pérignon en Espagne. — Traité de Saint-Ildefonse. — Campagnes de Jourdan et de Moreau en Allemagne. — Armistice de Stuttgart. — Armistice de Pfaffenhofen. — Traités de Paris avec Gênes, Naples et Parme..... 354

CHAPITRE X

NÉGOCIATIONS AVEC L'ANGLETERRE. — RUPTURE AVEC LE SAINT-SIÉGE. ORGANISATION DE LA RÉPUBLIQUE CISPADANE. — DÉMÊLÉS AVEC VENISE ET LE PORTUGAL. — FIN DE LA CAMPAGNE DE 1796.

Négociations avec l'Angleterre. — Ouvertures de Wickham à Barthélemy. — Refus du Directoire. — Nouvelles ouvertures de l'Angleterre. — Mission de M. Jackson à Paris. — Mission de lord Malmesbury. — Rupture des négociations. — Suite de la campagne contre Würmser. — Déposition du duc de Modène. — Soulèvement des Légations. — Mission de Mgr Caleppi à Florence. — Rupture avec le Saint-Siége. — Armements de Venise. — Proposition d'alliance à cette république. —

Projet de coalition maritime. — Refus de Venise et du Portugal. — — Formation de la République Cispadane. — Arrivée d'Alvinzi en Italie. — Danger extrême de notre armée d'Italie. — Retraite de Bonaparte. — Bataille d'Arcole. — Victoire de Rivoli et de la Favorite. — Capitulation de Mantoue. — Fin de la campagne de 1796..... 407

CHAPITRE XI

ANNÉE 1797. — PAIX DE CAMPO-FORMIO.

Situation politique et militaire de la France en 1797. — Marche de Bonaparte sur Rome. — Conférences et paix de Tolentino. — Démêlés avec Venise. — Insurrection de Bergame. — Insurrection de Brescia. — Troubles de Salo. — Négociations entre le Sénat de Venise et M. Lallement. — Envoi de deux commissaires à Bonaparte. — Conférences de Gratz. — Troubles de Crema. — Mission de Junot à Venise. — Insurrection de Vérone. — Envoi de deux nouveaux commissaires à Bonaparte. — Conférences de Goritz. — Déclaration de guerre de Palma-Nova. — Bonaparte devant les Lagunes. — Suspension d'armes. — Conférences de Milan. — Troubles de Venise. — Abdication de la seigneurie. — Formation de la nouvelle république de Venise. — Traité de Milan. — Alliance offensive et défensive avec la Sardaigne. — Remaniement de la constitution génoise. — Convention avec la nouvelle république de Gênes. — Négociations avec le Portugal. — Rupture avec cette puissance. — Armistice et mission de M. d'Azevedo d'Araujo à Paris. — Paix avec le Portugal. — Intervention anglaise. — Nouvelle rupture avec le Portugal. — Campagne d'Autriche. — Échange de lettres entre Bonaparte et l'archiduc Charles. — Conférences de Turin entre Clarke et le ministre d'Autriche. — Victoires de Bonaparte. — Sa marche sur Vienne. — Préliminaires de Léoben. — Formation de la République Cisalpine. — Médiation entre les Valtelins et les Grisons. — Nouvelles négociations entre la France et l'Angleterre. — Conférences de Lille. — Le 18 fructidor. — Rupture des conférences de Lille. — Pourparlers de Montebello. — Leur rupture. — Conférences d'Udine. — Leur rupture. — Arrivée de Cobenzl à Passeriano. — Conférences de Passeriano. — Paix de Campo-Formio..... 427

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

Ex. R. J
9/26/12

Bd June 1927

HARVARD LAW LIBRARY

FROM THE LIBRARY

OF

RAMON DE DALMAU Y DE OLIVART

MARQUÉS DE OLIVART

RECEIVED DECEMBER 31, 1911